

HEC Montréal

**Les logiques de justification au cours d'une controverse : analyse du cas du conflit
étudiant québécois de 2011 et 2012**

par

Karl-Emanuel Dionne

*Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de Maîtrise ès sciences de la gestion
(M. Sc.)*

Janvier 2014

© Karl-Emanuel Dionne, 2014

Sommaire

Les controverses se multiplient à travers le monde et de façon évidente, en Amérique du Nord. Ce phénomène s'est grandement diffusé avec l'apparition de questions complexes nécessitant la mobilisation de connaissances multiples (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001). Que ce soit la révolte d'Occupy Wall Street aux États-Unis, la remise en question des OGM en Europe, de l'énergie nucléaire en Allemagne et au Japon ainsi que des gaz de schistes au Québec, on ne peut plus jouer la sourde oreille devant ce phénomène en ébullition. La nature même de ces controverses couvre désormais un spectre plus large de domaines de spécialisation. De ce fait, la complexité des problèmes nécessite la participation d'une diversité d'acteurs, d'intérêts et de savoirs (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001).

Que ce soit dans les organisations pluralistes ou dans la société en général, les logiques multiples des différents acteurs se doivent d'être considérées. Or, nous croyons que la complexité croissante des enjeux contemporains conduit à rechercher de nouveaux modes d'arbitrage entre ces intérêts sociaux divergents et ainsi, commande de nouvelles recherches qui mobilisent des cadres théoriques permettant de saisir l'hétérogénéité du social.

C'est à partir du cadre des Économies de la grandeur développée de Boltanski et Thévenot (1991) que nous poserons un regard sur le comportement et les discours des acteurs placés en position de controverse au cours du conflit étudiant québécois de 2011 et 2012. À partir de la grille des *mondes*, nous mettrons en lumière les fondements sur lesquels les acteurs s'appuient pour évaluer leur propre légitimité et celle des autres acteurs. Nous nous appuierons sur des données secondaires récoltées dans des articles de journaux provenant des quatre principaux quotidiens francophones du Québec.

Notre étude offre plusieurs contributions. Tout d'abord, nous avons porté un regard sur un objet d'étude qui n'a que très peu été traité dans la littérature de management et de la théorie des organisations. La plupart des modèles qui y ont porté intérêt sont des cadres normatifs, desquels ressortent des techniques de prise de décision pour les organisations. De notre côté, nous avons opté pour un design conceptuel hautement théorique qui nous a permis de dégager une compréhension plus fine du phénomène des controverses.

Sur le plan théorique, notre étude nous a permis de mieux comprendre les fondements cognitifs justifiant les comportements et les discours des acteurs. D'autre part, nous avons pu mieux comprendre les interactions entre chacun des acteurs et observer le travail actif des individus qui tentent de préserver une position légitime et de maintenir le calme dans les organisations pluralistes.

Ces connaissances seront également utiles aux praticiens qui sont de plus en plus confrontés à des décisions difficiles et scrutées par un public informé. Désormais, les organisations sont assujetties à de plus grandes pressions provenant de l'extérieur de leurs frontières qui sont de plus en plus poreuses, faisant en sorte que les gestionnaires d'aujourd'hui doivent apprendre à composer avec ces controverses. D'autant plus que les organisations d'aujourd'hui sont le lieu d'interactions de logiques plurielles. Fonctionnant dans des organisations pluralistes, les gestionnaires d'aujourd'hui doivent savoir comment intégrer des logiques multiples de façon constructive. Il semble que la gestion des crises, des controverses et de la diversité soit devenue un défi central pour les gestionnaires d'aujourd'hui ainsi que pour les chercheurs se spécialisant dans l'étude des organisations (Berkeley Thomas, 2003).

Mots-clés : Économies de la grandeur, conflit étudiant, sociologie pragmatique, controverse, pluralisme, organisation pluraliste, société, rationalités multiples, productivité sociale, légitimité.

Avant-propos

Ce mémoire ne se veut pas seulement un accomplissement académique de deuxième cycle. Il est la réalisation de mon être qui s'est développé et forgé au cours d'un parcours scolaire sinueux. Parfois pris dans des moments sombres, c'est auprès de mes proches que j'ai toujours pu trouver réconfort. Pour tout ce parcours de vie, je remercie ma mère, première à m'avoir toujours soutenu dans mes efforts, mes échecs et mes réussites. Je remercie également ma sœur qui, dans des moments moins heureux de mon chemin vers les cycles supérieurs, m'a ouvert les yeux sur des pistes maintenues dans l'ombre qui s'actualisent aujourd'hui dans mon passage vers le doctorat. À ma copine qui, au cours des dernières années, a su être à mes côtés dans mes moments de bonheur autant que dans mes moments de détresse, dans mes moments d'ermitage autant que dans ceux d'extravagance. Je tire ma révérence devant cette capacité à vivre et soutenir la bipolarité du chercheur en devenir.

Je tiens également à remercier ma directrice de mémoire et conseillère, Chantale Mailhot, pour son écoute, ses recommandations et son appui moral. À travers mes envolées, elle a toujours su me rattraper pour me maintenir sur la bonne route. Grâce à cette relation de mentorat me poussant dans des questionnements aussi profonds que diverses, j'ai su m'accomplir en tant qu'être académique.

À mes amis qui m'ont accompagné au cours de ce périple, je tiens à vous dire merci. Toutes ces discussions qui ont enrichi ma compréhension, exorcisées ma solitude et fait taire mes incertitudes m'auront permis d'atteindre le sommet de cette montagne. Je lève mon verre à toutes ces rencontres aux Vices et Versa, notre quartier général, qui a su nous fournir ce doux nectar, lubrifiant de discussions parfois endiablées, mais ô combien éclairantes dans cet univers intellectuel.

La route vers la réussite est parfois périlleuse, mais pleine d'aventures, de découvertes et de petits plaisirs. Voilà l'un des apprentissages de vie que j'aurai faits à travers la route rocambolesque du mémoire.

Table des matières

SOMMAIRE.....	I
AVANT-PROPOS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES.....	VIII
CHAPITRE 1 – INTRODUCTION.....	1
1.1. PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	1
1.2. DÉFINITION ET PERTINENCE DE LA QUESTION DE RECHERCHE	2
1.3. ORGANISATION DE L'ÉTUDE.....	3
1.3.1. <i>Revue de littérature</i>	3
1.3.2. <i>Cadre conceptuel</i>	4
1.3.3. <i>Méthodologie</i>	5
1.4. CONTRIBUTIONS	5
1.5. CONCLUSION	6
CHAPITRE 2 – REVUE DE LITTÉRATURE.....	7
2.1. LA THÉORIE DES PARTIES PRENANTES	7
2.1.1. <i>La dimension descriptive</i>	8
2.1.2. <i>La dimension instrumentale</i>	10
2.1.3. <i>La dimension normative</i>	12
2.2. LA THÉORIE NÉO-INSTITUTIONNELLE.....	13
2.2.1. <i>Le changement institutionnel</i>	15
2.2.2. <i>L'entrepreneur institutionnel</i>	17
2.2.3. <i>La désinstitutionnalisation</i>	18
2.2.4. <i>Le travail institutionnel</i>	19
2.3. NOTRE PIÈCE DU CASSE-TÊTE THÉORIQUE ENTRE LA LITTÉRATURE INSTITUTIONNELLE ET SUR LES PARTIES PRENANTES	19
2.3.1. CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES PARTIES PRENANTES	20
2.3.2. CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE NÉOINSTITUTIONNELLE.....	23
CHAPITRE 3 – CADRE CONCEPTUEL.....	25
3.2. LA SOCIOLOGIE PRAGMATIQUE	25
3.3. LES ÉCONOMIES DE LA GRANDEUR.....	26
3.3.1. <i>La situation de discord</i>	33
3.3.2. <i>Le litige et le différend</i>	33
3.3.3. <i>Le dévoilement comme moyen de signaler l'interférence de mondes différents</i>	34
3.3.4. <i>La production d'accords</i>	35
3.3.5. <i>La relativisation</i>	38
3.4. LA JUSTIFICATION ET LA CRITIQUE EN TRAME DE FOND DE LA CONTROVERSE	39
3.5. CONCLUSION	42
CHAPITRE 4 – MÉTHODOLOGIE.....	43
4.1. CHOIX DE NOTRE TERRAIN ET DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	43
4.2. ÉTUDE DE CAS	44
4.2.1. <i>Justification et description</i>	44
4.3. LES QUALITÉS D'UNE RECHERCHE – L'ÉTUDE DE CAS	45
4.3.1. <i>Validité conceptuelle</i>	46
4.3.2. <i>Validité externe</i>	47

4.3.3. <i>Fiabilité</i>	48
4.4. CUEILLETTE ET ANALYSE DES DONNÉES.....	48
4.4.1. <i>Les journaux quotidiens comme source de données secondaires</i>	48
4.4.2. <i>Analyse des données</i>	50
4.2.3. <i>Le regard chronologique d'une controverse</i>	51
4.3.4. <i>Décisions pré-codage</i>	52
4.3.5. <i>Décisions pendant le codage</i>	53
CHAPITRE 5 – MISE EN CONTEXTE	56
5.1. LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU QUÉBEC.....	56
5.1.1. <i>La Révolution tranquille et ses suites (1960-1985)</i>	57
5.1.2. <i>Les années conservatrices (1986-1999)</i>	58
5.1.3. <i>Les enjeux actuels (2000-2012)</i>	64
5.1.4. <i>Conclusion</i>	66
5.2. CONFLIT ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS DE 2011 ET 2012 : LES ACTEURS.....	67
5.2.1. <i>Gouvernement du Québec</i>	67
5.2.2. <i>Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)</i>	71
5.2.3. <i>Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)</i>	72
5.2.4. <i>Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)</i>	73
5.2.5. <i>Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)</i> ..	74
CHAPITRE 6 – PRÉSENTATION DES DONNÉES	75
6.1. CHOIX DES PÉRIODES À L'ÉTUDE.....	75
6.1.1. <i>Budget 2011</i>	77
6.1.2. <i>Période des premiers votes de grève</i>	81
6.1.3. <i>Période de la manifestation du 22 mars 2012</i>	86
6.1.4. <i>Période des premières négociations</i>	90
6.1.5. <i>Période du projet de loi 78</i>	95
6.1.6. <i>Période de la deuxième négociation</i>	99
6.1.7. <i>Période du Sommet sur l'enseignement supérieur</i>	104
6.1.8. <i>Conclusion</i>	108
6.2. DONNÉES INTER-PÉRIODES.....	108
CHAPITRE 7 – ANALYSE ET INTERPRÉTATION	111
7.1. LES ÉPREUVES CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES DE LA CONTROVERSE.....	111
7.1.1. <i>Budget 2011 : le dévoilement du monde civique dans un discours marchand</i>	112
7.1.2. <i>Premiers votes de grèves : la domination du monde civique</i>	114
7.1.3. <i>Manifestation du 22 mars : Manifester sa vision civique</i>	115
7.1.4. <i>Premières négociations : Domestiquer l'être petit</i>	118
7.1.5. <i>Projet de loi 78 : Le civique au service du domestique</i>	121
7.1.6. <i>Deuxième négociation : la synthèse d'une responsabilisation de la controverse</i> ..	123
7.1.7. <i>Sommet sur l'enseignement supérieur : une épreuve inexplicable</i>	123
7.2. ANALYSE INTER-PÉRIODES.....	124
7.3. LA CONSTRUCTION SOCIALE DE CONCEPTS EN ACTION.....	127
7.4. LA CRÉATION D'UN OBJET DE COMPROMIS.....	130
7.4.1. <i>Les contrats de performance</i>	130
7.4.2. <i>Le gel des frais de scolarité comme objet de compromis</i>	134
CHAPITRE 8 – DISCUSSION	140
8.1. LA CONSTRUCTION EN MOMENT DE CONTROVERSE.....	140
8.2. LE NOUVEL ESPRIT DU CAPITALISME AU SECOURS DES ÉCONOMIES DE LA GRANDEUR	141
8.2.1. <i>La cité par projet</i>	142

8.2.2. <i>Le premier esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité</i>	144
8.2.3. <i>Le deuxième esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité</i>	146
8.2.4. <i>Le troisième esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité</i>	147
8.3. VIOLENCE, STRATÉGIES ET TACTIQUES	151
8.3.1. <i>Le vol d'un être à son monde</i>	151
8.3.2. <i>La remise en question de l'ordre de grandeur à l'intérieur d'un monde</i>	153
8.3.3. <i>La création d'un objet comme dispositif d'attaque</i>	154
8.3.4. <i>Le détournement de l'épreuve</i>	155
8.4. APPORTS À LA REVUE DE LITTÉRATURE	156
8.4.1. <i>Les cognitions comme unité d'analyse</i>	156
8.4.2. <i>La productivité sociale des controverses et le travail des acteurs</i>	157
8.4.2. <i>Le travail actif des individus au cours d'une controverse</i>	158
CHAPITRE 9 – CONCLUSION	160
9.1. PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE	160
9.2. SYNTHÈSE DE NOTRE ÉTUDE	160
9.2.1. <i>Revue de littérature</i>	160
9.2.2. <i>Cadre conceptuel</i>	161
9.2.3. <i>Méthodologie</i>	161
9.3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINAUX	162
9.4. PRÉSENTATION DES LIMITES DE L'ÉTUDE	163
9.4.1. <i>Limites théoriques</i>	163
9.4.1. <i>Limites empiriques</i>	164
9.4.1. <i>Limites méthodologiques</i>	165
9.5. AVENUES DE RECHERCHES	167
BIBLIOGRAPHIE	168
ANNEXES	176
ANNEXE 1 – ARBRE DE CODES UTILISÉ DANS LE LOGICIEL NVIVO	176
ANNEXE 2 – LISTE DES ARTICLES ANALYSÉS	180
<i>Budget Bachand 2011</i>	180
<i>Premiers votes de grève</i>	181
<i>Manifestation du 22 mars 2012</i>	182
<i>Premières négociations</i>	184
<i>Projet de loi 78</i>	185
<i>Deuxièmes négociations</i>	187
<i>Sommet sur l'enseignement supérieur</i>	188

Liste des tableaux

Tableau 2.1 – Synthèse des réponses données à note question de départ dans la littérature sur les parties prenantes et la littérature néo-institutionnelle	19
Tableau 3.1 – Les mondes communs adaptés de Amblard et al. 1996 : 88 et Patriotta, Gond et Schultz, 2011	30
Tableau 3.2 – Grammaire d’analyse des mondes communs de Boltanski et Thévenot (1991)	31
Tableau 3.3 – Les critiques d’une cité vers une autre (Mailhot, 2004)	32
Tableau 3.4 – Figures de compromis entre deux mondes (Mailhot, 2004)	38
Tableau 4.1 — Nombre d’articles dans les journaux francophones versus anglophones. Recherche des termes « hausse des frais de scolarité » et « university tuitions » entre mars 2011 et octobre 2012 à partir de Eureka	50
Tableau 4.2 – Exemples de significations multiples de mots sortis de leur contexte	53
Tableau 6.2 – Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du budget 2011	79
Tableau 6.3 – Citations des acteurs au cours de la période du budget 2011	79
Tableau 6.4 — Critiques de la période du Budget 2011	81
Tableau 6.5 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période des premiers votes de grève	83
Tableau 6.6 — Citations des acteurs au cours de la période des premiers votes de grève	83
Tableau 6.7 — Critiques de la période des premières négociations	86
Tableau 6.8 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période de la manifestation du 22 mars 2012	88
Tableau 6.9 — Citations des acteurs au cours de la période de la manifestation du 22 mars 2012	88
Tableau 6.10 — Critiques de la période de la manifestation du 22 mars	90
Tableau 6.11 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période des premières négociations	92
Tableau 6.12 — Citations des acteurs au cours de la période des premières négociations	92
Tableau 6.13 — Critiques dans la période des premières négociations	95
Tableau 6.14 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du projet de loi 78	97

Tableau 6.15 — Citations des acteurs au cours de la période du projet de loi 78	97
Tableau 6.16 – Critiques de la période du projet de loi 78	99
Tableau 6.17 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période de la deuxième négociation	102
Tableau 6.18 — Citations des acteurs au cours de la période de la deuxième négociation	102
Tableau 6.19 – Critiques de la période de la deuxième négociation	104
Tableau 6.20 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du Sommet sur l’enseignement supérieur	106
Tableau 6.21 — Citations des acteurs au cours de la période du Sommet sur l’enseignement supérieur	106
Tableau 6.22 – Critiques de la période du Sommet sur l’enseignement supérieur	108
Tableau 6.23 – Tableau récapitulatif des périodes	109
Tableau 6.24 – Mondes mobilisés selon les périodes	109
Tableau 6.25 – Nombre de critiques par période	111
Tableau 7.1 – Les interprétations plurielles de l’épreuve de la hausse des frais de scolarité	113
Tableau 7.2 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la grève	115
Tableau 7.3 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la manifestation	116
Tableau 7.4 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la demande d’injonction	118
Tableau 7.5 – L’épreuve domestique au sein du milieu politique	118
Tableau 7.6 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la manifestation	119
Tableau 7.7 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la grève	120
Tableau 7.8 — Les interprétations pluriels de l’épreuve de la démission de la ministre Beauchamp	121
Tableau 7.9 — Les interprétations pluriels de l’épreuve du projet de loi 78	122
Tableau 7.10 – La construction de l’épreuve du projet de loi 78	126
Tableau 7.11 — Définition du projet de loi 78 selon le Parti libéral	127
Tableau 7.12 – Citations sur l’éducation supérieure au Québec	129
Tableau 7.13 — Mondes mobilisés par les acteurs concernant la saine gestion des universités	133
Tableau 7.14 – Critiques du gel des frais de scolarité de 2011 et 2012	138

Tableau 8.1 – La cité par projet (Boltanski et Chiapello, 1999)	144
Tableau 8.2 – Citations sur le Sommet sur l'enseignement supérieur	149

Liste des figures

Figure 6.1 – Nombre d'articles publiés par semaine au cours de la controverse du conflit étudiant de 2011 et 2012	77
Figure 6.2 – Évolution de la mobilisation des mondes au cours de la controverse	110

Chapitre 1 – Introduction

1.1. Problématique de la recherche

Les controverses se multiplient à travers le monde et de façon évidente, en Amérique du Nord. Peu importe le contexte politique et la situation géographique, ces situations de disputes sont de plus en plus d'actualité. Le phénomène des controverses s'est grandement diffusé avec l'apparition de questions complexes nécessitant la mobilisation de connaissances multiples (M. Callon, Lascoumes et Barthes, 2001), que ces controverses soient relatives aux inégalités sociales, à la santé ou à l'environnement. Que ce soit la révolte d'Occupy Wall Street aux États-Unis, la remise en question des OGM en Europe, de l'énergie nucléaire en Allemagne et au Japon ainsi que des gaz de schistes au Québec, on ne peut plus jouer la sourde oreille devant ce phénomène en ébullition.

Avec sa diffusion rapide, le sujet des controverses a pris de l'ampleur dans la littérature de management et de la théorie des organisations depuis les années 1990 (Andres, 2001; Bellon, 2007; Patriotta, Gond, & Schultz, 2011), la plupart des études portant sur des controverses environnementales (Humphreys, 2005; Sylves et Comfort, 2012; Walton, 2007) ou sur des crises biotechnologiques impliquant des questionnements sur les OGM (Aggeri, Des et Paris, 2002; Chaklatti et Rousselière, 2006; Fauray, 2010). Malgré la disparité des objets qui ont suscité des controverses, tous ont un point en commun. Il s'agit du nouveau rôle actif que jouent de multiples acteurs dans les processus décisionnels impliquant des expertises et des logiques plurielles.

Tout comme les auteurs de la littérature portant sur les controverses sociotechniques, les auteurs de l'essai *The Death of Environmentalism* (Shellenberger et Nordhaus, 2004) critiquent les mouvements environnementaux pour avoir défini les ratées techniques en tant que causes principales des controverses environnementales plutôt que les chocs de valeurs entre les visions divergentes. Malgré l'impact de cette critique dans le milieu environnemental, ses auteurs ne sont pas les premiers à affirmer que les conflits environnementaux sont ancrés dans les différences de valeurs qu'impliquent les avancées techniques (Dror, 1967; Fiorino, 1990; Mazur, 1981; Meltsner, 1972; Sabatier et Jenkins-Smith, 1999). Mazur (1981) exprime cet état de fait clairement lorsqu'il affirme : « Many technical controversies are primarily disputes over political goals and only secondarily concerned with the veracity of scientific issues which are related to these goals. »

Ces critiques soulèvent la notion de participation d'acteurs multiples dans les processus de prise de décision. La participation de ces nouveaux acteurs dans le processus décisionnel implique d'intégrer de nouveaux points de vue et de nouveaux raisonnements complexifiant dès lors la tâche de prise de décision. Avec les nouvelles expertises et positions qu'amènent les acteurs pluriels émergents des disputes qui sont inhérentes à la multiplicité de logiques dans une organisation sociale.

Ce mouvement vers l'intégration de rationalités multiples dénote un changement d'époque dans lequel tous veulent avoir voix au chapitre, rendant obsolètes les processus traditionnels de prise de décision. Que ce soit dans les organisations pluralistes ou dans la société en général, les logiques multiples des différents acteurs se doivent d'être considérées dans les prises de décision. Il semble que la gestion des crises, des controverses et de la diversité soit devenue un défi central pour les gestionnaires d'aujourd'hui ainsi que pour les chercheurs se spécialisant dans l'étude des organisations (Berkeley Thomas, 2003). Or, nous croyons que la complexité croissante des enjeux contemporains conduit à rechercher de nouveaux modes d'arbitrage entre ces intérêts sociaux divergents et ainsi, commande de nouvelles recherches qui mobilisent des cadres théoriques permettant de saisir l'hétérogénéité du social.

1.2. Définition et pertinence de la question de recherche

Notre question de recherche est la suivante : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? » Cette question nous incitera à nous questionner sur les rationalités qui ont sous-tendu les actions au cours du conflit étudiant afin de mieux saisir comment elles interagissent au cours d'une controverse se déroulant sur l'espace public. Or, nous désirons :

- Saisir les rationalités multiples mobilisées par les acteurs au cours d'une controverse;
- Comprendre comment ces rationalités interagissent;
- Comprendre comment il est possible de stabiliser la situation plaçant en interaction des rationalités multiples.

Étant donné que les controverses sont désormais des « passages obligés » (Lascoumes, 2002) dans les processus de prise de décision relative aux organisations pluralistes qui caractérisent notre époque, il importe de se questionner sur le fonctionnement des interactions entre ces logiques plurielles.

1.3. Organisation de l'étude

Notre étude sera présentée en sept chapitres en plus de cette introduction et de la conclusion. Le deuxième chapitre est composé de la revue de la littérature qui vise à répondre à la question générale de départ : « Quelles rationalités expliquent les différents points de vue des acteurs dans une organisation sociale pluraliste? » Nous traiterons alors de la littérature sur la théorie des parties prenantes et sur la théorie néo-institutionnelle. Le troisième chapitre du cadre conceptuel établit les outils théoriques que nous mobiliserons pour mieux saisir le phénomène de la controverse. Le quatrième chapitre présente la démarche méthodologique que nous avons choisie pour observer le cas du conflit étudiant de 2011 et 2012. Le cinquième chapitre présente une mise en contexte de la controverse à l'étude en portant un regard historique sur le gel des frais de scolarité. De plus, nous présenterons les acteurs principaux de la controverse à l'étude. Dans notre sixième chapitre, nous présenterons les résultats du codage systématique que nous avons effectué à partir des données secondaires que nous avons recueillies. Au septième chapitre, nous présenterons notre analyse et notre interprétation de ces données à partir de notre cadre conceptuel. Finalement, dans le huitième chapitre, nous discuterons de ces analyses et pousserons plus loin notre compréhension de l'objet d'étude.

1.3.1. Revue de littérature

Dans ce chapitre, nous exposerons premièrement les réponses données à notre question générale par la littérature sur les parties prenantes. Nous verrons que malgré une compréhension commune, différents courants de pensée ont ressorti des premiers écrits de Freeman (1984). Trois dimensions découlent de cette littérature (Donaldson et Preston, 1995), soit les dimensions instrumentales, normatives et descriptives, qui ont chacune des implications différentes sur la compréhension du rôle de la firme et de ses relations avec ses parties prenantes. De plus, nous avons observé que d'entrée de jeu, seuls quelques groupes (gouvernement, actionnaires, employés) clés étaient considérés dans l'analyse des parties prenantes. Désormais, cette littérature considère de plus en plus de groupes (communautés locales, groupes d'intérêts, etc.) ont pris un rôle prépondérant dans certaines dimensions de ce corpus de littérature.

Cependant, avec un regard plutôt tourné sur les groupes et leurs positions, il nous semble que ce modèle ne permet pas de bien saisir le comportement des acteurs. Ainsi, cette littérature ne nous permet pas de bien comprendre les interactions entre les positions des parties prenantes ainsi que ce qui mène à la dispute entre ces acteurs. Nous nous sommes alors penchés sur la littérature

néo-institutionnelle pour mieux saisir ces aspects qui nous paraissent primordiaux dans la compréhension de la controverse.

Nous avons trouvé dans cette littérature quatre réponses qui nous ont particulièrement éclairés quant à l'existence d'une pluralité de logiques au sein d'une organisation sociale. Les écrits portant sur le changement isomorphique nous ont tout d'abord ouvert les yeux sur les forces environnementales que subissent les acteurs et les organisations qui tentent de maintenir une position légitime. Ensuite, à travers les réponses données par les auteurs s'intéressant à l'entrepreneur institutionnel, la désinstitutionnalisation et le travail institutionnel, nous avons de plus en plus porté attention au rôle actif des individus dans la création, le maintien et la destruction des institutions, tout en acceptant que les pressions institutionnelles aient un impact sur ces individus. Toutefois, l'aspect de cette littérature qui nous a paru central par rapport à notre étude est l'explication qu'elle offre de l'origine des disputes institutionnelles. Ces disputes sont le fruit de confrontations, qui sont inhérentes aux organisations pluralistes, entre logiques plurielles et parfois divergentes.

1.3.2. Cadre conceptuel

Ce chapitre a pour objectif d'exposer l'armature conceptuelle que nous avons mobilisée pour mieux saisir les logiques multiples des acteurs ainsi que l'interaction entre ces rationalités plurielles. C'est à partir du cadre des Économies de la grandeur développée dans le livre *De la justification* de Boltanski et Thévenot (1991) que nous poserons un regard sur le comportement et les discours des acteurs placés en position de controverse.

Ce cadre nous paraît adapté puisqu'il reconnaît l'hétérogénéité du social, puis permet de le saisir en le catégorisant. Dès lors, il devient possible de mettre en lumière les fondements sur lesquels les acteurs s'appuient pour évaluer leur propre légitimité et celle des autres acteurs en cours de controverse. Ce travail s'effectue à partir de la grille des *mondes* de Boltanski et Thévenot dans laquelle se trouvent différents indicateurs de grandeur selon le monde auquel se réfèrent les acteurs. En plus de proposer un système de catégorisation, cette grille permet d'identifier les espaces d'interaction possible entre les mondes, qu'ils soient des points d'achoppement ou de rapprochement. Dès lors, ce sont les acteurs qui mettront en place des actions leur permettant d'interagir avec les mondes pluriels et parfois divergents qui sont mobilisés par les autres acteurs autour des mêmes problématiques.

En définitive, ce cadre nous permettra de mieux comprendre les discours et les comportements des acteurs ainsi que les processus de construction d'accords qu'ils ont mis en place.

1.3.3. Méthodologie

Dans ce chapitre, nous présentons le design méthodologique que nous avons construit pour répondre à notre question de recherche à partir du cadre des économies de la grandeur. Nous étudierons en profondeur le cas de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012 au Québec.

C'est à partir de données secondaires — des articles de journaux provenant des quatre principaux journaux francophones du Québec — que nous porterons un regard profond sur les discours et comportements des acteurs de la controverse. Nous avons sélectionné 355 articles que nous avons ensuite codés à partir du logiciel d'analyse Nvivo. Pour ce faire, nous avons construit un arbre de code à partir de la grille des mondes de Boltanski et Thévenot (voir annexe 1). Nous présenterons ensuite le travail de construction du design méthodologique que nous avons effectué pour nous assurer que notre étude réponde aux indicateurs de qualité d'une recherche de Yin (2009).

Nous avons découpé la controverse en différentes périodes dans lesquelles des questionnements différents ont été posés aux principaux acteurs de la controverse. Ce sont sept périodes qui ont été sélectionnées, sept périodes qui ont chacun des événements et des épreuves clés qui les caractérisent. Nous effectuerons également une analyse inter-période dans laquelle nous mettrons en relation les comportements et les discours des acteurs d'une période à l'autre. Cela nous permettra de mettre au jour les tentatives de formulation d'accords ainsi que le travail effectué par les acteurs pour maintenir ou construire leur légitimité devant le public.

1.4. Contributions

Dans notre conclusion, nous élaborerons de façon plus détaillée les principales contributions empiriques et théoriques de notre étude par rapport à la problématique que nous avons ciblée dans cette introduction.

D'entrée de jeu, nous avons porté un regard sur un objet d'étude qui n'a que très rarement été traité dans la littérature de management et de la théorie des organisations. À notre connaissance, seules quelques études (Gond et Schultz, 2010b; Patriotta, Gond et Schultz, 2011) ont porté sur un objet de controverse en s'intéressant aux multiples rationalités des acteurs impliqués.

D'autre part, ce type d'objet d'étude n'a que très rarement été analysé tel que nous l'avons fait. La plupart des modèles portant sur les conflits publics et les disputes publiques sont des cadres normatifs, desquels ressortent des techniques de prise de décision pour les organisations. Par

exemple, la théorie des parties prenantes permet de dresser une cartographie des groupes en relation avec la firme afin que celle-ci puisse prendre une décision éclairée en fonction des liens qu'elle entretient avec les différentes parties prenantes. Ainsi, ces études ont été effectuées avec des outils techniques plutôt que théoriques. De notre côté, nous avons opté pour un design conceptuel hautement théorique qui nous permettra de porter un regard inédit sur la controverse. Cela nous a permis de dégager une compréhension plus fine du phénomène des controverses en portant un intérêt particulier sur les cognitions des acteurs et sur les fondements de leurs interactions.

1.5. Conclusion

En définitive, cette étude nous a permis de mieux comprendre le phénomène des controverses. Au sein des organisations sociales coexistent des rationalités multiples qui sont tenues par les différents acteurs. Les controverses sont alors causées par la confrontation des interprétations divergentes des mêmes problématiques qui sont soulevées. Malgré la compréhension traditionnelle de ces confrontations publiques, nous avons compris, à travers une interprétation plus constructive de ce phénomène, que ces périodes charnières peuvent avoir des effets bénéfiques. Cependant, il importe de mettre en place des processus constructifs de prise de décision permettant l'intégration et la mise en relation des rationalités multiples des acteurs placés en interaction au cours d'une controverse.

Chapitre 2 – Revue de littérature

2.1. La théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes fait surface dans les années 80 et s'impose au sein de l'étude de la gestion de l'environnement des entreprises. « L'ouvrage de Freeman (1984) a popularisé cette théorie, en proposant de définir comme "partie prenante" l'ensemble des personnes ou des groupes qui sont susceptibles d'affecter et/ou d'être affectés par le déroulement de la stratégie d'entreprise. » (Gond & Igalens, 2012) Malgré les multiples définitions caractérisant la littérature sur les parties prenantes dont les implications sont parfois divergentes (Agle, Mitchell et Sonnenfeld, 1999; Clarkson, 1995), il semble que tous s'entendent sur un principe de base : l'entreprise doit prendre en considération les besoins, les intérêts ainsi que l'influence de la population et des groupes qui peuvent avoir un impact ou peuvent être affectés par l'entreprise (Frederick, Post et St Davis, 1992). Selon Clarkson (1995), le concept de partie prenante contient trois facteurs fondamentaux : l'organisation, les autres acteurs et la nature des relations entreprise-acteur.

En formalisant le concept de « stakeholder » en opposition au « shareholder », Freeman (1984) cherchait à expliquer la relation entre l'entreprise et son environnement extérieur et son comportement au sein de cet environnement. L'auteur définit son modèle comme un tableau dans lequel la firme est positionnée au centre et placée en relation avec tous les intervenants de son environnement. Cela permet alors de déterminer une forme de gestion stratégique répondant à la hausse de la compétitivité dans l'environnement des entreprises, à la mondialisation et à la complexité croissante des opérations de l'entreprise.

Au fil du temps, le concept des parties prenantes a pris de l'ampleur en raison de l'intérêt accru du public dans les décisions corporatives, de la prise de conscience de l'importance des activités des entreprises dans la société, de la mondialisation des marchés, d'une plus grande couverture médiatique et des préoccupations concernant la gouvernance corporative (Mainardes, Alves et Raposo, 2011) qui ont résulté en une exacerbation des pressions sociales appliquées par les gouvernements, les syndicats, les groupes politiques et les communautés. La théorie des parties prenantes est arrivée à temps pour expliquer et prédire comment les organisations doivent agir en tenant compte de l'influence de ces facteurs et du rôle des parties prenantes jusqu'alors laissées hors de la portée de l'analyse (Mainardes, Alves et Raposo, 2011).

Cette approche propose d'élargir le champ de réflexion des entreprises à un environnement sociopolitique qui n'avait auparavant pas été tenu en compte. Dans la vision traditionnelle de la firme, seuls les actionnaires (shareholders) étaient considérés comme des acteurs dans les décisions organisationnelles (Freeman, 1984). Désormais, les acteurs non gouvernementaux, les groupes de pression et les personnes affectées, pour n'en nommer que quelques-uns, font partie du paysage décisionnel. Freeman fut alors le premier à reconnaître la légitimité des groupes aux intérêts divergents tels que la communauté locale, les groupes environnementalistes, les autorités gouvernementales, les groupes d'intérêts, les concurrents et les médias (Clement, 2005).

Cependant, le nombre et la nature des parties prenantes considérées dans l'analyse ont évolué depuis les premiers écrits de cette littérature et selon la vision des chercheurs mobilisant le cadre des parties prenantes. Certains y voient une remise en question de la nature de la firme elle-même tandis que d'autres y décèlent plutôt une opportunité de réfléchir à des stratégies de gestion plus efficaces (Donaldson et Preston, 1995).

Malgré le développement qu'a connu la théorie des parties prenantes depuis les travaux de Freeman (1984), elle se présente sous la forme d'un champ d'études non cristallisé, qui se construit toujours à travers des questions controversées auxquelles les auteurs donnent des réponses parfois divergentes. Donaldson et Preston (1995) exposent cette hétérogénéité à travers leur typologie en trois dimensions : la dimension *descriptive*, *instrumentale* et *normative*. Cette typologie, devenue centrale dans la littérature sur les parties prenantes, est systématiquement reprise dans les travaux ultérieurs sur la théorie des parties prenantes. Elle permet de comprendre comment se sont articulées la théorie des parties prenantes et ses différentes utilisations et, du coup, de catégoriser les auteurs selon la dimension dans laquelle ils s'inscrivent. Nous présenterons ces dimensions qui offrent chacune une réponse différente à notre question de recherche.

2.1.1. La dimension descriptive

La *dimension descriptive* de la théorie des parties prenantes s'est affairée à expliquer une nouvelle théorie de la firme, en opposition avec la théorie des coûts de transaction, par exemple. Elle comprend l'organisation comme un lieu de rencontre de différentes parties prenantes et de leurs intérêts. Elle remet en perspective l'organisation en fonction de son environnement et des relations de pouvoir exercées par les divers acteurs se trouvant aux frontières de la firme. Pour Donaldson et Preston (1995), la dimension descriptive permet de décrire la nature de la firme,

une nouvelle forme de management, et la façon dont les entreprises sont gérées. Aujourd'hui, le gestionnaire se doit de prendre en compte les différentes parties prenantes se trouvant aux frontières de son organisation.

Les auteurs s'inscrivant dans cette dimension tentent de mieux expliquer le fonctionnement des processus de management, de comprendre comment les intérêts des parties prenantes sont pris en compte et de saisir comment ces intérêts influencent l'organisation. Ainsi, l'entreprise est perçue comme un lieu de rencontre d'intérêts coopératifs et compétitifs (Moore, 1999) qui se doivent d'être considérés pour faire fonctionner la firme.

L'une des principales contributions de la dimension descriptive est l'étude de Mitchell (1997) portant sur son modèle de la saillance des parties prenantes. Avant ses travaux, encore trop peu de parties prenantes étaient considérées dans l'analyse stratégique des organisations. Seules les parties prenantes engagées officiellement avec l'organisation avaient voix au chapitre dans les décisions organisationnelles. Le cas de l'étude d'une communauté locale de la Louisiane s'étant opposée à Shintec Inc. (Gregory, 2003) illustre le passage de pouvoir de multiples parties prenantes et l'idée de coalition. On y note clairement que différents problèmes attirent l'attention de différentes parties prenantes à différents moments. L'étude suggère qu'une liste générique des parties prenantes primaires et secondaires n'est pas très utile pour décrire la réalité environnementale d'une organisation puisque une variété de parties prenantes mobilisent leurs ressources à différents moments et que les parties prenantes ont une importance relative selon l'industrie et la nature de la décision (Gregory, 2003).

Comme Clarkson (1995) le propose, il ne semble pas possible de généraliser l'influence des parties prenantes selon leur fonction dans la société. Il est donc nécessaire de comprendre théoriquement comment l'importance des parties prenantes peut varier pour expliquer quand les gestionnaires doivent y porter attention (Mitchell et al., 1997). En réponse à ce questionnement, Mitchell et al. (1997) proposent un modèle à trois facteurs (pouvoir, urgence, légitimité) visant à saisir la saillance des parties prenantes (stakeholders salience). Le modèle permet de décrire les parties prenantes à considérer dans l'analyse, puisque selon la situation (différentes industries, différents moments, etc.), il est possible que différentes parties prenantes soient plus ou moins influentes. Ce modèle dynamique suggère une compréhension spécifique de chacune des situations et décrit huit types de parties prenantes : les parties prenantes dormantes, discrétionnaires, latentes, dominantes, dangereuses, dépendantes, « définitives » et la non-partie prenante.

Malgré que la théorie des parties prenantes reconnaisse l'importance de la communauté, peu d'études ont analysé l'impact et le pouvoir de ces communautés sur l'implantation de projets corporatifs (Greening et Gray, 1994). Pourtant, si l'on se fie à l'analyse des parties prenantes selon le cadre de la « saillance », Pfarrer et al. (2008) fait valoir que la saillance des parties prenantes variera en fonction du type de transgression organisationnelle au cœur des revendications des parties prenantes pouvant rendre la communauté l'une des plus importantes. Ils ont suggéré, par exemple, que des groupes d'activistes et la communauté locale peuvent augmenter en saillance en période de crises environnementales. De plus, il semble que la saillance variera en fonction de l'étape de la réinsertion, et la résolution de la crise organisationnelle (Pfarrer et al, 2008). Par exemple, ils ont suggéré que les médias seront plus saillants quand une transgression est d'abord découverte.

Malgré ces travaux, encore trop peu d'études se sont penchées sur l'espace décisionnel que peuvent avoir les parties prenantes telles que les communautés locales et les groupes d'intérêts (Donaldson et Preston, 1995). Il est alors important de se questionner sur la place que prennent ces parties prenantes et sur les stratégies qu'elles peuvent mettre en place pour faire valoir leur opinion.

2.1.2. La dimension instrumentale

Les auteurs s'inscrivant dans la *dimension instrumentale* voient la prise en compte des intérêts des parties prenantes non-actionnaires comme un facteur permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs et aux dirigeants de satisfaire leurs obligations de performance et notamment, la performance financière (Clarkson, 1995; Hill et Jones, 1992). Or, la prise en compte des autres parties prenantes n'y est pas fondée sur une vision éthique de l'entreprise ayant une responsabilité sociale, mais bien sûr une vision utilitariste selon laquelle les réponses managériales sont construites en réponse à une analyse des menaces et des bénéfices potentiels que pourraient engendrer les parties prenantes (Freeman, 1984). L'objectif de cette approche est donc de construire un outil d'aide aux dirigeants pour comprendre les parties prenantes et prendre les actions conséquentes pour obtenir ce qu'ils désirent.

En effet, l'identification de la nature des parties prenantes et de leur influence relative sur les décisions constitue une information pertinente pour la prise de décision organisationnelle (Hosseini et Brenner, 1992; Jones et Wicks, 1999). Toujours dans cette optique, Jones (Jones, 1995) croit que les firmes qui entrent en relation avec leurs parties prenantes de façon

coopérative peuvent en tirer avantage en réduisant les pertes potentielles qui pourraient être liées à une confrontation.

Appliqué à la gestion de situation de disputes publiques, l'analyse des parties prenantes se définit comme un tableau visant l'identification des opportunités et des contraintes pour le calcul de la probabilité qu'une stratégie, qu'un événement, ou qu'un changement seront couronnés de succès (Weible, 2006). Presque toutes les applications d'analyse des parties prenantes répondent à une série de questions similaires (Crosby, 1992; Susskind, Levy et Thomas-Larmer, 1999; Varvasovsky et Brugha, 2000) visant à saisir qui sont les parties prenantes à inclure dans l'analyse, quels sont leurs intérêts, qui de ces parties prenantes contrôlent les ressources critiques, avec qui elles forment des coalitions et quelles stratégies elles utilisent pour atteindre leurs fins. L'analyse des parties prenantes se concentre donc sur la cartographie des activités des multiples parties prenantes employant des stratégies diverses dans des événements variés. Il s'agit d'un guide pour enquêter sur les perceptions des intervenants quant à la gravité, les causes et les propositions d'un problème, la répartition des ressources entre les coalitions et les événements accessibles pour influencer les politiques. Ce cadre théorique aide alors les analystes politiques, les dirigeants et les autres parties prenantes à identifier les obstacles politiques et à élaborer des stratégies pour atteindre les objectifs.

Selon Clement (2005), ce type d'analyse est primordial de nos jours étant donné le niveau de pression plus élevé sur les organisations qui sont actuellement confrontées aux demandes de groupes distincts, dont les intérêts divergents. Comme ces acteurs sont en interaction constante avec l'entreprise, ils peuvent y contribuer ou lui nuire selon les intérêts de chacun. Par conséquent, l'analyse des parties prenantes, de même que l'identification de leurs intérêts et de leur façon d'agir sont fondamentales pour les organisations contemporaines, notamment pour ces acteurs qui se veulent primordiaux à la survie de l'organisation (Hill et Jones, 1998).

Clarkson (1995) prône une typologie binaire des parties prenantes en opposant les parties prenantes primaire et secondaire pour fonder une théorie stratégique des parties prenantes. Les parties prenantes primaires sont celles dont la survie de l'entreprise dépend, et les parties prenantes secondaires ne sont pas essentielles au fonctionnement de l'entreprise. Pour Clarkson, la survie de la firme est liée à la satisfaction de toutes les parties prenantes primaires. Désormais, les études s'appuyant sur cette vision considèrent comme des parties prenantes primaires les communautés, les propriétaires, les employés, les clients et les fournisseurs (Mitchell, Agle et Wood, 1997; Rowley, 1997) ou les acteurs sans qui l'entreprise ne peut fonctionner (Clarkson,

1995). Chez les parties prenantes secondaires, on retrouve les syndicats, les gouvernements, les médias, les activistes, ou tous les autres groupes ayant un intérêt pour les activités de l'entreprise (Gregory, 2003). Clarkson (1995) propose des tests empiriques pour que d'autres auteurs tentent de valider sa théorie. Ces tests permettent de vérifier s'il existe un lien entre la satisfaction des parties prenantes primaires et la réussite financière d'une organisation.

Malgré le fait que la théorie des parties prenantes juge que la communauté fait partie des parties prenantes primaires, peu d'études se sont intéressées à l'impact et au pouvoir de ces communautés sur l'implantation de projets corporatifs (Greening et Gray, 1994). Quelques auteurs ont pourtant porté une attention particulière à la capacité de bloquer des projets d'envergure des communautés locales (Clegg, 1989). On sait aujourd'hui que les communautés peuvent ralentir, bloquer ou changer les décisions corporatives en devenant des acteurs sociopolitiques ayant un impact prépondérant sur le potentiel économique des corporations (Vogel, 1992). Gregory (2003), par l'analyse d'un mouvement contestataire en Louisiane lors de l'implantation d'une usine de produits chimiques, illustre le potentiel des communautés locales à surpasser le pouvoir politique et économique des grandes corporations malgré qu'elles soient supportées par les politiciens et les régulateurs. Il cherche à comprendre comment le plan d'une firme internationale a été bloqué par une coalition de parties prenantes ayant émergé de la mobilisation des membres d'une la communauté locale. Gregory (2003) explique que sans la formation de la coalition, les membres de la communauté locale n'auraient pas eu les ressources suffisantes pour contrer le pouvoir de la firme. C'est en se rassemblant en coalition qu'il a été possible de rassembler des ressources telles que les connaissances techniques et légales, ce qui a permis de bloquer le projet.

2.1.3. La dimension normative

La *dimension normative* de la théorie des parties prenantes a pour objectif de mettre de l'avant des comportements organisationnels éthiques et moraux. Pour Donaldson et Preston (1995), l'article fondateur de cette dimension est celui d'Evan et Freeman (1988). C'est à partir de cette dimension que les questions concernant l'éthique des affaires et la responsabilité sociale des entreprises se sont greffées au cadre théorique des parties prenantes. Comme dans le cas de la dimension instrumentale, la théorie des parties prenantes s'efforce de comprendre pourquoi les organisations doivent prendre en compte les intérêts des multiples parties prenantes. Contrairement à la dimension instrumentale, la vision normative tente d'envisager des réponses n'impliquant pas nécessairement des bénéfices financiers pour l'organisation et intègre ainsi des parties prenantes pouvant être jugées secondaires à l'analyse dans la dimension instrumentale.

Elle vise plutôt à légitimer les intérêts des parties prenantes autres que les actionnaires (Donaldson et Preston, 1995) et fournit un cadre théorique justifiant la reconnaissance des responsabilités sociales de l'entreprise.

Dans cette vision, chaque partie prenante, peu importe son importance contractuelle ou financière, doit être considérée et impliquée dans les décisions prises par les organisations (Freeman, 1988). Or, les auteurs de la dimension normative se lancent dans une réforme de la théorie de la firme, la voyant plutôt comme un lieu de rencontre des parties prenantes permettant de satisfaire les intérêts de chacun (R. Edward Freeman, 2000) et comme une organisation dont les visées sociales dépassent la maximisation du profit (Evan et Freeman, 1988). La dimension normative considère donc que l'objectif de la firme implique d'équilibrer les intérêts conflictuels et pluriels de ses multiples parties prenantes (Donaldson et Preston, 1995).

2.2. La théorie néo-institutionnelle

Dans la dimension normative de la théorie des parties prenantes, la firme devient le lieu de rencontre et de satisfaction des intérêts de toutes les parties prenantes. Dans cette littérature, les auteurs reconnaissent les intérêts pluriels et divergents des parties prenantes. Il pourrait cependant être intéressant de comprendre cette opposition de façon plus fondamentale, en questionnant les logiques sur lesquelles se basent les intérêts de chacune des parties prenantes. Notre objectif dans la présente section sera alors de trouver dans la littérature néo-institutionnelle les études qui ont tenté de définir et de comprendre ce qu'est une dispute à partir de la vision pluraliste des organisations.

Les théories de la prise de décision rationnelle ont historiquement compris la rationalité comme étant basées sur la vision de l'homo economicus (Kahneman, 2003) selon laquelle l'être humain prend des décisions rationnelles lorsqu'il se base sur un système d'analyse coûts-bénéfices. Dès lors, plusieurs études sont restées ancrées dans cette optique, tentant de mieux comprendre les erreurs de jugement des individus à travers les sources d'erreur potentielles dans un processus de prise de décision. Cela a mené à des études sur les biais cognitifs (Schwenk, 1984) et sur la pensée de groupe (Janis, 1972) pour n'en nommer que quelques-uns.

Parallèlement à ces études, un champ de recherche basé sur la théorie institutionnelle en économie s'est construit sur une tout autre vision de la rationalité. Du point de vue institutionnel, les tenants de la vision rationnelle (basée sur l'homo economicus) ne se sont pas intéressée à la possibilité qu'il puisse exister de multiples rationalités, toutes aussi valides les

unes que les autres, qui régissent les intérêts et les choix des individus rendant leur choix rationnel selon le contexte dans lequel ils s'inscrivent (Cloutier, 2009). La perspective institutionnelle propose que plusieurs rationalités existent et sont fondées sur des institutions, faisant en sorte que des décisions opposées peuvent être également rationnelles (Townley, 2002).

La littérature institutionnelle s'est formée autour de multiples définitions de l'institution. Par exemple, Scott (2001) décrit les institutions comme étant des éléments structuraux, cognitivo culturels, normatifs, qui permettent de donner une stabilité et un sens à la vie sociale. Selon lui, les institutions sont transmises dans les systèmes de symboles, les systèmes relationnels, les routines et les artefacts de l'organisation sociale dans laquelle l'individu s'inscrit. Pour leur part, les économistes institutionnalistes mettent plutôt l'accent sur le rôle des acteurs dans l'élaboration des institutions. Même s'il existe une controverse autour de cette définition, les uns affirmant que les autres placent trop d'accent sur la notion cognitive reliée à l'institution, nous croyons que la définition donnée par Fligstein (2001) est la plus adaptée à nos questionnements. Selon lui, une institution peut être comprise comme un système de règles ou de normes établies qui structurent les relations sociales, permettent de définir qui occupe quelle position dans ces relations et guident les interactions en donnant aux acteurs un cadre cognitif leur permettant d'interpréter le comportement des autres (Fligstein, 2001; Hodgson, 2004).

L'approche institutionnelle s'affaire à comprendre la relation entre une organisation et son environnement en portant une attention particulière au rôle des structures rationnelles dans le comportement des organisations. Le principal apport de l'institutionnalisme est d'avoir expliqué cette influence à travers des forces institutionnelles qui sont imposées aux organisations tentant d'être légitime au sein de leur environnement (DiMaggio et Powell, 1983; Greenwood et Hinings, 1996). C'est ainsi que les institutions influencent les individus en imposant des obligations ou une conscience de ce qu'un individu est censé faire et comprendre. Une contribution importante du néo-institutionnalisme demeure d'ajouter un type d'influence cognitive dans le fonctionnement organisationnel. Selon cette perspective, les acteurs ne sont pas uniquement régulés par des règles ou des obligations, les individus agissent aussi selon leurs convictions, qui sont influencées par leur système de croyances. L'élément cognitif du néo-institutionnalisme propose que les individus fassent certains choix, car ils ne peuvent pas imaginer d'alternative, puisqu'ils sont ancrés dans leurs institutions.

Or, la vision pluraliste des organisations défendue par les institutionnalistes s'appuie sur la prémisse que différentes logiques institutionnelles ayant la même valeur y coexistent. Les logiques institutionnelles sont des principes structurels de haut niveau qui façonnent le comportement et les cognitions des acteurs sur le terrain. Ce sont ces systèmes de croyances et de valeurs qui définissent le contenu et la signification des institutions (Friedland et Alford, 1991; Lounsbury, 2007; Reay et Hinings, 2009). Une signification rationnelle différente peut être donnée à une décision, un événement ou un objet, par les différents acteurs d'une même organisation sociale, selon le système de croyances auquel ils se réfèrent pour gagner de la légitimité.

La notion de légitimité suppose l'existence de normes symboliques partagées permettant aux membres d'une société d'interagir de façon coopérative (Laufer et Burlaud, 1997). C'est la légitimité qui définit les normes de l'acceptable ou de l'inacceptable ainsi que du conforme et du non conforme des actions humaines. Le concept de la légitimité est central dans la construction des approches institutionnelles, ce qui se ressent bien dans le travail de plusieurs auteurs prépondérants de ce champ d'études (Elsbach, 1994; Oliver, 1991; Suchman, 1995). Pour devenir légitimes, les organisations ou les individus doivent se conformer aux normes, aux croyances et aux règles du système d'appartenance dans lequel ils s'inscrivent (Deepphouse, 1996; DiMaggio et Powell, 1983; Meyer et Rowan, 1991; Scott, 1995). La légitimité peut donc être comprise comme une conformité aux valeurs et aux constructions sociales existantes (Oliver, 1991).

2.2.1. Le changement institutionnel

L'approche néo-institutionnaliste cherche à comprendre comment l'environnement culturel et les systèmes de symboles influencent les processus de légitimation dans les organisations (Patriotta, Gond et Schultz, 2011). Dans cette perspective, on considère qu'il existe différentes logiques institutionnelles, mais qu'une organisation ne peut être efficace que par la convergence autour d'une logique dominante (Lounsbury, 2007; Thornton et Ocasio, 2008). Le changement est alors compris en terme de conformité aux institutions existantes. Une première explication du changement fut donnée dans l'article classique *The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields* (DiMaggio et Powell, 1983) dans lequel les auteurs tentent d'expliquer le changement isomorphique institutionnel.

Ces auteurs comprennent le changement organisationnel comme une réponse aux pressions que leur environnement leur fait subir. En effet, l'isomorphisme institutionnel se produit à l'intérieur

d'un *champ organisationnel* que DiMaggio et Powell définissent comme l'ensemble des organisations qui appartiennent à une même sphère de la vie institutionnelle. Au sein d'un même champ dans lequel les organisations produisent les mêmes services ou les mêmes produits, les organisations partagent les mêmes fournisseurs, des ressources similaires et des consommateurs identiques. Les auteurs proposent que ces organisations sont connectées entre elles puisqu'elles sont structurellement équivalentes. Ainsi, lorsque plusieurs organisations se structurent dans un même champ, elles tendent à devenir similaires les unes aux autres. Ce processus isomorphe fonctionne à partir de trois mécanismes, soit l'isomorphisme normatif, mimétique et coercitif (DiMaggio et Powell, 1983). Plus que pour des questions de performance, l'homogénéisation renforcerait la légitimité des organisations dans leur champ organisationnel (Meyer et Rowan, 1977). Malgré le fait que cet article fournisse l'une des premières explications du changement institutionnel, la vision qui y est défendue ne s'intéresse pas au rôle actif des individus et des organisations, les voyant plutôt comme des êtres passifs contraints par leur environnement à agir de façon légitime.

En réponse à ce qu'Oliver (1991) a décrit comme un manque « d'attention explicite aux comportements stratégiques que les organisations emploient en réponse directe aux processus institutionnels qui les concernent », elle a développé un cadre permettant de comprendre le paysage des réponses potentielles des organisations face aux changements et aux perturbations institutionnelles. Elle décrit une typologie des réponses stratégiques vis-à-vis des processus institutionnels, passant des stratégies passives aux stratégies plus actives que les organisations peuvent envisager en réponse aux actions mises en place par les acteurs institutionnels. Ce sont les stratégies de *consentement* (acquiescence), de *compromis*, *d'évitement* (avoid), de *défi* (defiance) et de *manipulation*. Il s'agissait alors de la première tentative systématique d'articulation de la gamme de réponses possibles qu'une organisation peut mettre en place pour contrôler les processus institutionnels.

Depuis les années 1990, et en grande partie, grâce au souffle qu'a donné l'article d'Oliver (1991), les études institutionnalistes s'intéressent de plus en plus au changement institutionnel et plus particulièrement au rôle des acteurs dans la transformation, le maintien et la construction des institutions (Lawrence et Suddaby, 2006). En ce sens, plusieurs auteurs tiennent désormais compte du rôle des discours et de la rhétorique dans la création d'une position légitime et dans son maintien. Ces idées redonnent du pouvoir aux acteurs, réintroduisent les notions d'intérêts et de pouvoir dans l'analyse de la légitimation.

La notion de logiques institutionnelles a généralement été utilisée afin d'expliquer le déploiement d'un changement institutionnel. Ces études acceptent l'idée que différentes logiques existent au sein d'une organisation, bien qu'on y trouve toujours une logique institutionnelle dominante qui régit les comportements et les décisions des acteurs (Thornton et Ocasio, 1999). Dans cette perspective, le changement institutionnel est expliqué comme un déplacement (« shift ») menant à l'acceptation d'une logique d'action en tant que base de la culture organisationnelle (Hoffman, 1999). Ainsi, la coexistence de ces logiques serait plutôt assimilable à une compétition, pouvant parfois mener à un changement institutionnel, d'une logique dominante à une autre qui prendrait le dessus.

On suggère alors que le changement institutionnel serait un processus politique et de relations de pouvoir entre des acteurs qui chercheraient à faire passer leur système de valeur devant celui des autres (Reay et Hinings, 2009). Or, bien que cette vision redonne un certain niveau de flexibilité aux acteurs, elle tend aussi vers un niveau de conformisme au sein de l'organisation. Les acteurs organisationnels devront éventuellement se conformer à la logique dominante qui agit comme une force extérieure inatteignable. Pour arriver à légitimer une décision, les organisations et les individus doivent accepter et comprendre la situation à travers le même système de croyances. La logique dominante était vue comme un système culturel permettant aux membres d'une organisation d'interpréter les situations à travers la même lunette, pouvant mener à de l'isomorphisme dans la vie organisationnelle (Powell et DiMaggio, 1991). Cette perspective réduit l'engagement volontaire de l'acteur aux logiques institutionnelles ainsi qu'aux actions qu'il déploie pour maintenir la position légitime d'une organisation (Patriotta, Gond et Schultz, 2011). Il est vrai que certains auteurs traitent de la coexistence d'une pluralité de certaines logiques à l'intérieur d'une profession (Dunn et Jones, 2010), toutefois, on ne s'intéresse pas au rôle actif des agents dans leur tentative de préserver ou de créer une position légitime dans un tel contexte (Lawrence et Suddaby, 2006).

2.2.2. L'entrepreneur institutionnel

La vision de l'entrepreneur institutionnel permet de mieux comprendre le rôle des acteurs dans la création de nouvelles institutions (DiMaggio, 1988), créant une nouvelle vision au sein du champ néo-institutionnel (Eisenstadt, 1980). Selon DiMaggio (1988), les entrepreneurs institutionnels sont la pierre angulaire des processus institutionnels puisque les nouvelles institutions émergent lorsque des acteurs ayant suffisamment de ressources y voient une opportunité pour réaliser les intérêts qui leur tiennent à cœur. Toutefois, le processus de changement institutionnel n'y est pas conçu comme étant porté par un seul acteur, mais bien par

un ensemble d'acteurs aux intérêts divergents (Lawrence et Suddaby, 2006). Ce concept redonne donc de l'importance aux acteurs puisqu'il souligne de façon particulière les façons dont des acteurs intéressés arrivent à influencer leur contexte institutionnel à partir de stratégies techniques, de leadership et d'actions discursives (Hoffman, 1999; Maguire, Hardy et Lawrence, 2004; Suchman, 1995).

Cette vision de l'individu comme un être actif s'est imposée dans la compréhension du rôle des acteurs dans la transformation des institutions existantes. Plusieurs études ont alors tenté de mieux comprendre la capacité des acteurs, qui ont accès à des ressources stratégiques ou à d'autres formes de pouvoir, à influencer l'évolution des institutions et le champ institutionnel dans lequel ils s'inscrivent (Clemens, 1993; Greenwood, Suddaby et Hinings, 2002) par la transformation institutionnelle et par la désinstitutionnalisation (Oliver, 1992).

2.2.3. La désinstitutionnalisation

L'un des changements institutionnels particuliers est la désinstitutionnalisation qui se définit comme le processus par lequel les institutions s'affaiblissent et disparaissent (Scott, 2001). Oliver (1992) a identifié trois sources qui mènent les organisations aux processus de désinstitutionnalisation : les facteurs fonctionnels, politiques et sociaux. Les pressions fonctionnelles désignent les problèmes perçus en termes de performance et d'utilité. Le deuxième facteur politique est le résultat du changement d'intérêts en une institution, ainsi que la distribution du pouvoir au sein de l'organisation sociale. La pression sociale traite de l'influence qu'a la confrontation entre les différents groupes sociaux ayant des convictions et des pratiques multiples ainsi que de changements des normes et des attentes sociales sur les organisations.

Malgré les apports des études sur la désinstitutionnalisation, nous croyons que les institutions ne disparaissent pas, bien qu'elle puisse être en dormance dans une organisation sociale. Lors d'un passage d'une logique dominante à une autre, nous croyons plutôt qu'un processus d'assimilation et d'accommodation se produit, faisant en sorte que l'institution surpassée s'intègre dans les attentes et les normes de la nouvelle institution dominante. L'effacement de l'institution n'empêche pas les acteurs de s'y reposer pour évaluer la légitimité au sein de leur organisation sociale. Malgré cette critique, les travaux d'Oliver (1992) sur la désinstitutionnalisation ont permis de redonner de l'importance au potentiel actif des acteurs à s'engager dans la perturbation des institutions.

2.2.4. Le travail institutionnel

Une dernière explication de la construction, de la destruction et du maintien des institutions a été élaborée à travers le concept du travail institutionnel (institutional work). Cette vision, principalement élaborée par Lawrence et Suddaby (2006) et ensuite complétée par Lawrence, Suddaby et Leca (2009), est fondée sur les travaux d'auteurs clés de la littérature institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1991; Oliver, 1991). Ceux-ci ont jeté les bases théoriques du travail institutionnel en s'inscrivant dans une définition de l'institution qui place l'individu dans un rôle encore plus actif dans la construction de sens. Ils adopteront la définition de Jepperson (1991) selon laquelle les institutions sont le produit d'actions déterminées. Cette définition porte l'accent sur le rôle actif des humains dans l'organisation des institutions, ce qui permet de s'attarder à comprendre comment les acteurs réussissent à créer des règles, des routines, des schémas et des éléments culturels permettant de réguler ensuite les interactions sociales.

Patriota, Gond et Schultz (2010a), par la mobilisation du cadre des économies de la grandeur en relation avec l'idée de travail institutionnel, tenteront de réconcilier l'aspect culturo-cognitif de la vision néo-institutionnelle avec les écrits sur le « institutionnal work » en portant un intérêt sur le rôle actif des acteurs dans la construction de sens (sensemaking) d'une idée et dans son partage et sa compréhension (sensegiving) au cours d'une controverse publique.

2.3. Notre pièce du casse-tête théorique entre la littérature institutionnelle et sur les parties prenantes

Malgré les réponses données à notre questionnement, nous croyons que la littérature présentée ne permet de répondre qu'en partie à notre questionnement de recherche : « Quelles sont les logiques déployées dans les discours des acteurs impliqués dans une controverse publique? » Dans cette section, nous soulèverons les limites des deux cursus de littérature présentés ci-dessus, puis nous exposerons ce que ces deux modèles, ensemble, laissent dans l'ombre. Avant d'exposer les limites de ces modèles, nous avons construit un tableau répertoriant les réponses que nous avons trouvées à notre question de départ.

Tableau 2.1 – Synthèse des réponses données à notre question de départ dans la littérature sur les parties prenantes et la littérature néo-institutionnelle

Littérature sur les parties prenantes	Littérature néo institutionnelle
Dimension descriptive Elle comprend l'organisation comme un lieu de rencontre de différentes parties prenantes et de leurs intérêts. Elle remet en perspective l'organisation en	Changement institutionnel L'approche néo-institutionnaliste cherche à comprendre comment l'environnement culturel et les systèmes de symboles influence les processus de

<p>fonction de son environnement et des relations de pouvoir exercées par les divers acteurs se trouvant aux frontières de la firme. Pour Donaldson et Preston (1995), la dimension descriptive permet de décrire la nature de la firme, une nouvelle forme de management, et la façon dont les entreprises sont aujourd'hui gérées.</p>	<p>légitimation dans les organisations (Patriotta, Gond et Schultz, 2011). Le changement est alors compris en terme de conformité aux institutions existantes.</p> <p>Le changement institutionnel est expliqué comme un déplacement (« shift ») menant à l'acceptation d'une logique d'action en tant que base de la culture organisationnelle (Hoffman, 1999). Ainsi, la coexistence de ces logiques serait plutôt assimilable à une compétition, pouvant parfois mener à un changement institutionnel, d'une logique dominante à une autre qui prendrait le dessus.</p>
<p>Dimension instrumentale</p> <p>Les auteurs s'inscrivant dans la <i>dimension instrumentale</i> voient la prise en compte des intérêts des parties prenantes non-actionnaires comme un facteur permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs et donc aux dirigeants de satisfaire leurs obligations de performance et notamment, la performance financière (Clarkson, 1995 ; Hill & Jones, 1992). L'objectif de cette approche est donc de construire un outil d'aide aux dirigeants pour comprendre les parties prenantes et prendre les actions conséquentes pour obtenir ce qu'ils désirent.</p>	<p>Entrepreneur institutionnel</p> <p>Les entrepreneurs institutionnels sont les déterminants des processus institutionnels puisque les nouvelles institutions émergent lorsque des acteurs ayant suffisamment de ressources y voient une opportunité pour réaliser les intérêts qui leur tiennent à cœur. Ce concept redonne donc de l'importance aux acteurs puisqu'il souligne de façon particulière les façons dont des acteurs intéressés arrivent à influencer leur contexte institutionnel à partir de stratégies techniques, de leadership et d'actions discursives (Hoffman, 1999; Maguire, Hardy & Lawrence, 2004; Suchman, 1995).</p>
<p>Dimension normative</p> <p>La <i>dimension normative</i> de la théorie des parties prenantes a pour objectif de mettre de l'avant des comportements organisationnels éthiques et moraux. Elle vise à légitimer les intérêts des parties prenantes autres que les actionnaires (Donaldson et Preston, 1995) et fournit un cadre théorique justifiant la reconnaissance des responsabilités sociales de l'entreprise. La dimension normative considère que l'objectif de la firme implique d'équilibrer les intérêts conflictuels et pluriels de ses multiples parties prenantes (Donaldson et Preston, 1995).</p>	<p>Désinstitutionnalisation</p> <p>Un des changements institutionnels qui est défini comme étant le processus par lequel les institutions s'affaiblissent et disparaissent (Scott, 2001).</p> <p>Travail institutionnel</p> <p>Porte alors l'accent sur le rôle actif des humains dans l'organisation des institutions ce qui permet de s'attarder à comprendre comment les acteurs réussissent à créer des règles, des routines, des schémas et des éléments culturels permettant de réguler ensuite les interactions sociales.</p>

2.3.1. Critique de la littérature sur les parties prenantes

D'entrée de jeu, nous avons cherché les réponses données à notre question à partir de la littérature sur les parties prenantes. Selon Key (1999), le travail de Freeman (1984) a porté sur la technique plutôt que sur la théorie. La présentation des parties prenantes constitue un outil stratégique précieux, mais il n'a pas su fournir une base théorique qui était appropriée pour expliquer le comportement de la firme ou celui des acteurs individuels, qu'ils fassent partie de l'organisation ou non. Malgré les tentatives de comprendre les intérêts divergents des parties prenantes, il semble que les comportements des acteurs soient expliqués à partir d'un modèle rationnel économique mettant de l'avant l'analyse coûts-bénéfices.

En effet, la dimension instrumentale de la théorie des parties prenantes est le corpus de la théorie ayant eu le plus d'impact en management. Ce corpus met pourtant de l'avant comme base de réflexion la performance économique de l'organisation. Key (1999) a fait valoir à juste titre que le modèle économique ne décrit pas le comportement de l'entreprise avec précision et encore moins celui des membres de l'environnement. De plus, il ne fournit aucune solution de rechange au-delà de repenser l'entreprise comme étant influencée par des acteurs internes et externes. Dans sa critique, Key (1999) semble vouloir faire appel à un modèle s'inspirant du pluralisme, dans lequel de multiples rationalités sont considérées pour comprendre les comportements individuels des acteurs.

De plus, la théorie des parties prenantes permet d'observer les liens multiples entre les différentes parties prenantes d'une organisation. Toutefois, en plaçant le groupe comme unité d'analyse et en y formalisant des liens pluriels, la théorie semble laisser de côté l'idée qu'un acteur peut être un membre d'une variété de groupes. Par exemple, un employé d'une organisation peut être actionnaire d'une autre entreprise, membre d'un groupe d'intérêt et un consommateur, et ce, dans le même environnement social (Hsueh, Lin et Li, 2010; Wegner, Lee et Weiler, 2010). Positionner les acteurs selon leur groupe d'appartenance peut s'avérer une analyse risquée et peu concluante puisqu'elle peut raffermir la position des acteurs dans un cadre fixe lorsqu'ils peuvent avoir différents intérêts, différentes valeurs, qui peuvent évoluer dans le temps, selon le moment et les questionnements relatifs à la situation.

Également, selon Key (1999), la théorie des parties prenantes ne suffit pas à expliquer le processus menant à la dispute publique ni à sa résolution. Elle ne prête pas suffisamment attention au système dans lequel opèrent les entreprises et aussi, évalue de façon inappropriée l'environnement. En effet, l'approche des parties prenantes reconnaît l'existence de multiples intérêts et de parties prenantes plurielles, mais ne traite pas de ce qui cause la dispute. Elle ne tente pas de comprendre comment il est possible de rétablir la situation, mais voit plutôt comment chaque groupe peut se démarquer des autres et tirer profit des autres parties prenantes. Selon Voss et al. (2005), la théorie des parties prenantes ne répond pas aux besoins et aux demandes des parties prenantes étant donné que ceux-ci sont dynamiques et parfois difficiles à discerner.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'unité d'analyse d'une situation de dispute publique ne devrait pas être le groupe si l'on désire comprendre et cerner l'environnement de l'organisation afin de prendre en compte les intérêts des acteurs. Pour tenter de comprendre les

intérêts et les fondements de la pensée des individus placés en situation de dispute, il importe de comprendre leurs rationalités et, ainsi, d'observer leurs cognitions plutôt que leurs relations ou leur niveau d'influence.

Or, malgré les avancées que ce champ de connaissance a amenées à la théorie des organisations et au management, nous croyons qu'il ne fournit pas les outils nécessaires pour bien comprendre les phénomènes sur lesquels il se penche. Certes, la théorie des parties prenantes a permis de donner de la légitimité à de multiples parties prenantes qui étaient jusque-là oubliées lors de la prise de décision (Freeman, 1988). Toutefois, nous croyons qu'il ne permet pas de répondre à l'un de ses objectifs premiers qui est de décrire et de comprendre l'environnement de la firme (Key, 1999). Malgré le fait que des auteurs s'inscrivant dans la dimension normative de reconnaissent un nouveau rôle de la firme, soit celui de réconcilier les intérêts pluriels et divergents des parties prenantes, la théorie des parties prenantes ne donne pas les outils pour comprendre l'environnement de la firme, bien qu'elle reconnaisse son importance. Le modèle permet d'identifier les acteurs dans l'environnement, mais ne donne pas les outils nécessaires pour y avoir accès et ainsi comprendre les intérêts et les raisonnements de ces acteurs. Il traite plutôt des relations de l'organisation avec ceux-ci, de la façon dont l'entreprise doit agir en fonction des parties prenantes et des réponses que les dirigeants devraient envisager pour atteindre leurs objectifs bien qu'elle ait la prétention d'offrir un cadre permettant de mettre au jour les intérêts divergents des parties prenantes.

Selon nous, il s'agit plutôt d'un modèle politique qui place en relation les différentes parties prenantes d'une organisation et n'est pas un modèle cognitif qui permet de comprendre sur quelles bases les parties prenantes entrent en confrontation avec les idées des organisations ou des autres parties prenantes. Les études effectuées à partir de l'analyse des parties prenantes tendent à prendre position pour une partie prenante au détriment des autres. Leur objectif est de comprendre comment un groupe, qu'il soit corporatif ou communautaire, l'a emporté contre son adversaire. Or, cette vision reste ancrée dans l'idée que la controverse est une pathologie qui se doit d'être contrôlée pour arriver aux fins désirées. Que ce soit les études traitant des communautés locales dans lesquelles on tente de comprendre comment elles arrivent à retourner le pouvoir en leur faveur, ou les premiers articles de Freeman visant à dresser une cartographie des parties prenantes qui doivent être considérées dans la prise de décision, on ne tente pas de comprendre l'aspect constructif du débat qui se déroulera entre les multiples acteurs ayant des intérêts et des rationalités pluriels.

2.3.2. Critique de la littérature néoinstitutionnelle

Nous nous sommes tournés vers la littérature institutionnelle pour trouver réponse à notre question de départ. La littérature qui acceptait la relativité s'est avérée inspirante pour l'idée que différentes formes de rationalités pouvaient exister au sein de la même organisation sociale. Dès lors, la rencontre de ces rationalités pouvait créer des tensions, ce qui venait nous donner une explication sur la source potentielle des disputes publiques. Un manque dans ce corpus de littérature ne nous permettait pas de saisir adéquatement notre objet de recherche.

Comme nous l'avons vu dans notre regard sur la littérature institutionnaliste, de plus en plus d'auteurs reconnaissent le rôle actif des acteurs pour construire et déconstruire les institutions. Cependant, encore trop peu d'auteurs se sont attardés à comprendre leur travail dans le maintien des institutions en place. Il est vrai que certains auteurs traitent de la coexistence d'une pluralité de logiques à l'intérieur d'une profession (Dunn et Jones, 2010). Cependant, on ne s'intéresse pas au rôle actif des agents dans leur tentative de préserver une position légitime dans un tel contexte (Lawrence et Sudabby, 2006).

De plus, cette littérature reconnaît que différentes logiques existent et qu'elles mènent à des visions divergentes, pouvant créer des guerres de pouvoir et de légitimité. Elle ne porte toutefois pas une attention particulière au travail de gestion de ces tensions dans une organisation sociale. La littérature n'offre pas d'outils suffisants permettant de comprendre les efforts mis en place par les acteurs pour créer des accords et maintenir le calme dans une organisation (Cloutier et Langley, 2013). Puisque différentes logiques mènent à des visions divergentes, pouvant créer des guerres de pouvoir et de légitimité, on peut alors se demander comment il est possible que les organisations restent stables? Or, si l'on considère que plusieurs logiques coexistent au sein d'une organisation, il semble aussi primordial de chercher à comprendre ce qui mène à des tensions que les mécanismes qui permettent de remettre la situation dans l'ordre.

D'autre part, la littérature néoinstitutionnelle a permis de saisir que plusieurs rationalités pouvaient exister au sein d'une organisation. Là où nous constatons une force dans cette littérature, nous y retrouvons aussi une faiblesse. Les outils fournis par ce courant de pensée ne permettent pas de comprendre de quoi sont formées ces multiples rationalités et rendent donc la tâche difficile à quiconque désire saisir quelles logiques sont mises en place dans le discours des acteurs et dans leurs comportements. Sans ces indicateurs, il devient difficile d'expliquer comment se construisent les institutions (Zilber, 2011), comment on passe d'une logique dominante à une autre, ainsi que comment s'élaborent les tensions entre les acteurs.

En outre, la typologie des réponses stratégiques aux attaques institutionnelles d'Oliver (1991) nous paraît très intéressante pour comprendre le fonctionnement des organisations et des individus en moment de remise en question des institutions. Cependant, la grille n'offre qu'un outil partiel mettant de l'avant certains types de stratégies sans offrir de soutien facilitant la catégorisation de ces comportements. En effet, Oliver (1991) n'a pas fourni de descriptions concrètes des types d'actions pour comprendre comment ils s'opèrent de façon micro.

La littérature institutionnelle, sans nécessairement s'avancer sur cette question, ne traite pas des bénéfices à retirer d'un changement institutionnel ou d'une dispute institutionnelle. Même si elle considère la pluralité de logiques, elle n'explique pas en quoi cette pluralité peut être constructive en moment de remise en question des institutions. Il nous semble alors légitime de tenter de mieux comprendre en quoi la multiplicité de logiques peut être un aspect productif de la construction des institutions.

En définitive, nous croyons que les réponses partielles que nous offre la littérature institutionnelle méritent d'être creusées pour apporter des réponses plus convaincantes à notre question de recherche : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? » Nous resterons ainsi dans un niveau d'analyse cognitif, en plaçant les fondements de pensée des acteurs au centre de notre analyse, tout en poursuivant le travail des auteurs néo-institutionnels qui tentent de redonner du pouvoir aux acteurs faisant partie de la controverse qui sont jugés comme rationnels et créatifs.

Chapitre 3 – Cadre conceptuel

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes intéressés à la littérature portant sur les parties prenantes et celle des logiques institutionnelles afin d'y trouver les réponses à notre question de départ. Ce chapitre a pour objectif de présenter le cadre conceptuel sélectionné afin de répondre à notre question de recherche principale qui découle des espaces que nous désirons interroger dans la littérature que nous avons étudié: « Comment les acteurs se critiquent et se justifient-ils au cours d'une controverse publique? » Un cadre d'analyse semblait particulièrement permettre de répondre à ce questionnement, celui des économies de la grandeur de Boltanski et Thévenot (1991). Ce cadre permet de mettre en lumière les différents fondements mobilisés par les acteurs en moment de controverse ainsi que les processus de production d'accords qu'ils mettent en place. Avant d'entrer en profondeur dans la description de ce cadre conceptuel, nous allons attirer le lecteur dans la réflexion qui nous a mené à le sélectionner en vue d'analyser notre objet de recherche.

3.2. La sociologie pragmatique

En mobilisant le cadre des Économies de la grandeur, il nous sera possible de comprendre et d'observer certains aspects qui restent dans l'ombre dans les cadres institutionnels et des parties prenantes. En effet, ce cadre fournit des outils permettant d'observer le lien entre les institutions pensées en termes de forces environnementales influençant les actions et le travail institutionnel (institutional work) (Lawrence, Suddaby et Leca, 2010; Lawrence et Suddaby, 2006) des acteurs qui se veut une réponse au déterminisme qui est reproché aux études institutionnelles (Patriotta, Gond et Schultz, 2011). Ainsi, nous pourrions comprendre en quoi la controverse peut avoir des effets bénéfiques sur la construction des institutions.

La sociologie pragmatique s'intéresse justement à ce retour à l'ordre par l'étude des raisonnements des acteurs étant au centre d'un conflit. Comme l'approche néo-institutionnaliste, la sociologie pragmatique étudie les organisations comme des entités où coexistent des systèmes de croyances pluriels. Voilà en quoi il existe des rapprochements entre ces deux approches théoriques. Toutefois, le concept des logiques institutionnelles est remplacé par l'idée des ordres de grandeur qui sont les systèmes de valeur auxquels se réfèrent les acteurs dans la légitimation d'une action (Boltanski et Thévenot, 1991). L'une des thèses fortes de Boltanski et Thévenot est que les désaccords et les accords dans la société sont compris à travers six ordres de grandeur

qui peuvent exister dans le même espace social. Ces ordres de grandeur étant universels, ils sont symétriques et ainsi, ont le même poids dans la société (Patriotta, Gond et Schultz, 2011).

Le terme pragmatique réfère à la linguistique pragmatique, secteur de recherche qui questionne l'utilisation que fait un acteur des ressources grammaticales qu'il met en pratique dans les situations auxquels il fait face (Jagd, 2011). Ainsi, la sociologie pragmatique est une approche sociologique mettant l'accent sur la compréhension des dynamiques d'action entre les acteurs (Jagd, 2011). En établissant comme prémisse la coexistence de différents ordres de grandeur au sein d'une organisation, il est possible d'observer les acteurs dans des positions complexes et donc, d'analyser les actions qu'ils posent pour s'adapter à ces situations. Or, ce courant de recherche tente d'expliquer et de clarifier les opérations effectuées par les acteurs pour créer et maintenir une position de légitimité en situation de dispute en posant un regard sur leurs cognitions.

Dans la sociologie pragmatique, l'acteur joue un rôle actif dans un monde social qui ne peut être assimilé à un lieu de domination auquel il doit se contraindre. C'est plutôt dans un monde où une multitude de systèmes de croyances existent, où des disputes éclatent, le plaçant en position de critique et de légitimation afin de construire des accords, que l'acteur est convié.

3.3. Les Économies de la grandeur

Pour arriver à répondre aux demandes d'un tel programme de recherche, Boltanski et Thévenot ont développé dans *De la justification* un modèle permettant d'observer différents acteurs, mobilisant différentes logiques, et ce, en moment d'action. Le cadre s'attarde au travail effectué par les acteurs pour se critiquer entre eux ou pour se justifier. Selon les auteurs, les acteurs ont un impératif de justifier leurs actions par des argumentations générales qui dépassent leur personne et la situation singulière où ils se trouvent (« j'ai le droit de parler, parce qu'on est dans une démocratie ») et non pas par des arguments particuliers (du type « j'ai le droit de prendre la parole, parce que c'est dans ma nature de prendre la parole ») (Corcuff, 1998).

Pour Boltanski et Thévenot, il existe différents modèles d'argumentations généraux appuyés sur des conceptions différentes de la justice dans une cité. Il y aurait donc un lien entre justification publique et justice. Ces différentes généralités font chacune référence à un bien commun distinct dont il est possible de repérer l'idéal type dans des philosophies politiques : « chacune de ces philosophies propose un principe d'ordre différent permettant de spécifier de quoi est faite la grandeur des grands et, par-là, de fonder un ordre justifiable entre les personnes » (Boltanski et

Thévenot 1991).

Pour arriver à ce cadre d'analyse, les auteurs ont dépouillé plusieurs œuvres de philosophie politique dans lesquels résidaient des conceptions différentes de la cité juste. Ces auteurs classiques sont mobilisés afin de développer une grammaire lien politique, comme ceux qui ont codifié les différentes formes de justice dont on fait l'hypothèse qu'elles sont aujourd'hui en usage dans des situations de la vie quotidienne (Corcuff, 1998). Ensuite, Boltanski et Thévenot ont proposé une première validation empirique de ces modèles en les vérifiant à travers des schémas similaires se trouvant dans des guides à l'usage de l'entreprise (Amblard *et al.*, 1996).

À travers l'étude de ces documents, six modes de justifications publiques ou conceptions de la cité juste ont été décrits par Boltanski et Thévenot. Chacune de ces cités établit une façon différente de mesurer la grandeur des personnes, d'où la notion d'économies de la grandeur. C'est à partir de ces définitions du bien commun que les auteurs ont établi six cités différentes basées chacune sur leur propre ordre de grandeur permettant de distinguer le grand du petit à l'intérieur de chacun de ces principes d'équivalence. Ces cités sont :

- la *cité inspirée* de Saint Augustin : le système d'ordre qui se fonde sur l'inspiration, où l'état de grand est représenté par l'artiste et où la formule d'investissement est le renoncement;
- la *cité domestique* de Bossuet : est caractérisée par les relations personnelles, les relations de subordination; dans cette cité, il existe des pères et des enfants, des supérieurs et des inférieurs; c'est dans la hiérarchie, liée au devoir des grands envers les petits, que se situe le principe d'ordre;
- la *cité de l'opinion* de Hobbes : c'est la personne connue qui est le grand dans cette cité et ce renom est fondé sur l'opinion des autres; pour parvenir à cette position, la personne doit renoncer à ses secrets, à sa vie privée;
- la *cité civique* de Rousseau : dans cette cité, c'est le citoyen appartenant au collectif, qui symbolise l'état de grand; pour atteindre cet état, l'individu doit renoncer à ses intérêts individuels et s'engager dans le sens de la volonté générale;
- la *cité marchande* d'Adam Smith : il existe des riches et des pauvres qui sont clairement ordonnés entre eux par leur capacité à développer des comportements opportunistes; la concurrence constitue, dans cette cité, le bien commun;
- la *cité industrielle* de Saint-Simon : le bien commun y est l'efficacité dans la mesure où elle seule permet de satisfaire les besoins; le principe d'ordre, qui permet de distinguer

les ingénieurs, les individus efficaces des fainéants, est l'utilité sociale.

Chacune de ces cités constitue un ordre légitime qui permet de donner une justification dans une structure sociale selon le principe supérieur mis en valeur. Chacune permet de donner aux individus un ordre dans la société, fournit des outils rendant possible l'interprétation et la coordination des actions. Ces cités cohabitent au sein d'une même société, multipliant donc les logiques d'action et de coordination possibles (Patriotta, Gond, & Schultz, 2011).

Ce concept de cité se rapporte à des notions plus abstraites, à un idéal type dont les acteurs se nourrissent pour construire leurs justifications et qualifier les objets auxquels ils sont confrontés. Chacune des cités est un cadre de référence permettant de juger les personnes, les choses et les situations de grande ou de petite pour reprendre les mots de Boltanski et Thévenot (1991). Toutefois, dans leur vie quotidienne, les individus ne se réfèrent pas explicitement aux philosophies politiques qui sont à la base des cités. Malgré tout, ces cités sont les fondements de leurs actions et de leur coordination, et ce, sur la base des principes supérieurs communs qui fondent les cités.

Pour ce faire, ils s'appuient sur des objets qui représentent les cités sous une forme « matérialisée » : les mondes communs (voir tableau 2.1). « La référence à des choses qualifiées entraîne donc une extension du cadre de cohérence par laquelle les cités se déploient dans des mondes communs » (Boltanski et Thévenot 1991 : 165). Ainsi, dans le cadre d'analyse des économies de la grandeur, les cités se matérialisent dans les mondes (Jagd, 2011), qui eux sont mobilisés sur une base quotidienne par les acteurs. Ces mondes sont des principes cohérents d'évaluation qui peuvent exister dans un même univers social (Patriotta, Gond et Schultz, 2011) et qui reposent sur les « cités ». Ces mondes sont tous cohérents dans leur propre grandeur et leur système d'équivalence. Voici une description sommaire de chacun de ces mondes :

- Dans le *monde inspiré*, la grandeur existe dans un état de grâce qu'on cherche à atteindre, indépendamment de la reconnaissance d'autrui. Ce monde s'exprime à travers la sainteté, le don de soi, la créativité.
- Dans le *monde domestique*, la grandeur existe dans la hiérarchie, dans la position d'une chaîne de dépendance en laquelle un lien de confiance existe entre les subordonnés et les supérieurs.

- Dans le *monde de l'opinion*, la grandeur permettant à certains de s'élever existe dans les yeux des autres. C'est la quantité de partisans, le nombre d'individus donnant leur reconnaissance qui permettra à l'un de s'élever.
- Dans le *monde civique*, l'individu n'existe pas. C'est la force du groupe, de l'association qui est primordiale. C'est dans leur appartenance au groupe que les individus trouvent leur importance. Et c'est dans la volonté d'élever le groupe à travers l'action collective qu'il est possible de s'élever dans l'état de grandeur.
- Le *monde marchand* permet de comprendre un aspect primordial du cadre d'analyse. En effet, il ne faut pas confondre le monde marchand avec la sphère économique puisque celle-ci est basée sur un accord entre au moins deux mondes qui sont en coordination : le monde marchand et le monde industriel. Cela permet alors de comprendre que ces mondes ne sont pas mutuellement exclusifs, et qu'en général, ces mondes coexistent et sont coordonnés dans les paradigmes que nous connaissons. Dans le *monde marchand*, l'action est motivée par le désir individuel de posséder les ressources rares qui sont limitées, ce qui sous-tend l'idée de concurrence qui est partie prenante de ce monde. Dans ce monde, la possibilité de s'élever est synonyme de richesse, puisque seule la capacité à posséder ce que d'autres n'ont pas permet de devenir grand.
- Finalement, le *monde industriel* est assimilable au milieu technologique et à la méthode scientifique. Dans ce monde, l'efficacité et la productivité sont ce qui permet d'atteindre la grandeur.

Les auteurs de ce cadre théorique n'ont toutefois pas la prétention d'avoir décrit tous les mondes existant dans la réalité de façon exhaustive (Boltanski et Thévenot, 1991). Voilà pourquoi d'autres mondes ont été ajoutés en cours de route à cette structure à six mondes, dont le monde vert (Lafaye et Thévenot, 1993) et le monde par projet (Boltanski et Chiapello, 1999). Cependant, aux fins de cette recherche, il ne semble pas nécessaire de les mobiliser.

Chacun de ces mondes est caractérisé par un système d'équivalences partagées. C'est à partir de ces systèmes d'équivalences partagées — des grandeurs communes — que chacun arrive à retrouver ses repères qui permettent caractériser des situations et de coordonner les relations entre personnes. Selon Boltanski et Thévenot, « ces grandeurs, ces systèmes se déploient dans des mondes régis par la cohérence des principes qui y sont activés. » Voici les principaux concepts qui permettent de mettre en lumière le système d'équivalence de chacun des mondes :

- Principe supérieur commun : Principe selon lequel sont jugés les actes, les choses et les personnes dans une cité donnée. « C'est en référence à ce principe que les

personnes évoluant dans un même monde sont capables d'établir les équivalences qui vont leur permettre d'être en accord, d'appartenir au même monde » (Amblard et al. 1996 : 84).

- État de grand : Celui qui incarne fortement les valeurs de la cité, qui est le représentant du principe supérieur commun.
- État de petit : Ceux dont les comportements sont inadéquats selon les valeurs de la cité.
- Formule d'investissement : Sacrifice à faire pour atteindre l'état de grand
- Rapport de grandeur : Spécifie la relation d'ordre entre les états de grandeur en précisant la façon dont l'état de grand, parce qu'il contribue au bien commun, comprend l'état de petit.
- Épreuve : Est le moment dans lequel un dispositif particulier se trouve engagé.

Tableau 3.1 – Les mondes communs adaptés de Amblard et al. 1996 : 88 et Patriotta, Gond et Schultz, 2011

	Cité de l'inspiration	Cité domestique	Cité de l'opinion	Cité civique	Cité marchande	Cité industrielle
Principe supérieur commun	Jaillissement de l'inspiration	Tradition, génération, hiérarchie	Le public	Volonté générale	Rivalité, concurrence, compétition	Performance, efficacité, avenir
État de grand	Spontané, bizarre	Bienveillant, fidèle, franc, distingué, poli	Reconnu, visible, populaire	Transparent, unitaire, légal, représentatif	Riche, gagnant	Fiable, opérationnel, fiable
État de petit	Figé, habituel, reproduction	Impoli, vulgaire, traître	Indifférence, inconnu, banal	Divisé, minoritaire, arbitraire	Pauvre, égalitaire	Inefficace, improductif, aléatoire
Mode d'évaluation	Originalité, créativité	Estime, réputation	Reconnaissance, popularité	Bien-être collectif	Prix, coût	Efficacité technique
Rapport de grandeur	Indépendant	Autorité, subordination, honte	Identification, être reconnu	Adhésion, représentation, délégation	Posséder	Maîtriser
Épreuve	Aventure, cheminement, quête	Fête, gala, conversation, nomination, confiance	Manifestation, présentation	Litige, recours, assemblé, congrès	Marché	Réalisation, planification, compétence
Temporalité	Révolution, moment visionnaire	Coutume	Mode, vogue	Pérennité	Court terme, flexibilité	Planification à long terme, futur
Répertoire des sujets	Artistes, êtres créatifs	Autorité	Célébrités	Citoyens égaux, syndicats, unions solidaires	Clients, consommateurs, marchands	Ingénieurs, experts, professionnels
Répertoire des objets	Objets investis émotionnellement	Héritage, patrimoine	Symboles, médias	Règles, droits, politiques de bien-être collectif	Objets circulant dans un marché libre	Infrastructure, projet, technique, méthode

Cette grammaire, qu'il est possible d'exposer sous forme de grille d'analyse, permet de décrire et de comprendre la dimension des controverses qui se rapporte à la divergence des visions du

monde des acteurs engagés dans une controverse. Pour arriver à répertorier les discours dans chacune des cités, Boltanski et Thévenot proposent dans *De la justification* un vocabulaire qui se rapporte à chacun des mondes. C'est à travers ce vocabulaire que nous tenterons d'analyser les discours des différents groupes sociaux impliqués dans la controverse afin de qualifier et de comprendre leurs arguments. Ici, nous devons porter une attention particulière à ne pas stéréotyper les groupes, à ne pas les qualifier à partir de ces mondes. En effet, l'une des hypothèses du modèle des économies de la grandeur est que les acteurs peuvent, dans une même journée ou dans un même espace social, se référer à différents mondes pour se justifier selon la situation à laquelle ils font face (Boltanski, 1991). Or, un acteur peut mobiliser, dans une certaine mesure, un monde pour se justifier à un moment donné et en utiliser un autre plus tard de façon intentionnelle. Dans le tableau suivant, le vocabulaire présenté dans le cadre d'analyse des économies de la grandeur est répertorié en fonction des mondes auxquels il se rapporte.

Tableau 3.2 – Grammaire d'analyse des mondes communs de Boltanski et Thévenot (1991)

Monde commun	Principe supérieur commun	Grammaire
Marchand	Concurrence	Échange, intérêt, égoïsme, prix, valeur, rareté, commerce, libre-échange, désir, opportunité, réussir, affaire, vendable, etc.
Industriel	Efficacité, performance, productivité, avenir	Performance, rationalité, diversification, procédure, fiable, organisée, efficace, efficience, scientifique, effort, technique, logique, structure, objectivité, fonction, fonctionnelle, automatiser, outil, objectifs, moyens, mesurer, investissement, qualité, productif, progrès, spécialité, énergie, maîtriser, méthodes, gérer, etc.
Civique	Volonté générale, action collective	Collectif, mobiliser, politique nationale, espace public, mouvement, revendications, opinion publique, vote, groupe, droit, structure, réunion, participation, représentant, devoir, bien commun, cause, volonté générale, ministre, majorité, magistrats, aspirations, tous, citoyen, solidarité, mobilisation, minoritaire, etc.
Domestique	Génération, hiérarchie, tradition, éducation	Bienveillant, bien élevé, serviable, fidèle, impoli, envieux, maître, autorité, confiance, responsable, politesse, paternaliste, mémoire, patrimoine, accueillant, territoire, habitudes, expérience, bagage, voisins, maisons, local, régions, temps, ami, jeune, origine, etc.
Inspiré	Inspiration	Innovation, idée, bizarre, créative, passionné, spontanée, spirituelle, génie, artiste, révélation, inspiration, divin, gracieux, salut, maître, éveil, émotionnel, inconsciemment, révolté, imagination, incertain, sublime spontanéité, etc.
Opinion	Les autres	Célèbre, spectacle, identification, leader, persuasif, vedette, média, journal, personnalité, publique, retentissement, présentation, attention apparaître, image, nom, en vue, influent, audience, impact, connu, accrocheur, banal, etc.

Certes, le modèle des économies de la grandeur permet de cerner les fondements des discours des différents acteurs. Toutefois, il permet aussi d'analyser les relations entre ces mondes en

période de dispute. Dans ces situations, des êtres se justifiant à partir de différents cadres se confrontent, ce qui mène au sentiment d'injustice lorsque des interprétations divergentes s'affrontent. En effet, relevant de valeurs différentes, une situation peut être définie de façon divergente, créant un sentiment d'injustice et ainsi de désaccord entre les acteurs. Les principes de justice n'étant pas tous compatibles, leur présence dans un même univers social peut mener à des tensions qui doivent être résorbées pour que le cours de l'action se poursuive.

Puisque les personnes ont la compétence de comprendre que plusieurs mondes coexistent, ils ont la capacité de les reconnaître en période d'épreuve. Dès lors, les êtres, en critiquant les mondes mobilisés par les autres acteurs en présence, clarifient leur propre position devant le public et tentent de renforcer la validité de leur jugement. Et c'est à travers ces critiques que pourra se clarifier la vision de chacun et qu'il devient possible de construire un terrain d'entente à partir des positions des parties prenantes. Il s'agit alors de décrire les figures de la critique dans les situations de désaccord pour ensuite décrire la forme particulière de retour à l'accord. Voici un tableau qui synthétise ces critiques qui sont effectuées d'un monde vers l'autre.

Tableau 3.3 – Les critiques d'une cité vers une autre (Mailhot, 2004)

Cité	Vers	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Industrielle	Marchande
Depuis							
Inspiration			Refus des choses installées dans la durée, de l'oppression d'une hiérarchie	Trop se préoccuper de la reconnaissance extérieure	Se méfier des choses instituées	Rejet de la routine, du raisonnable, de la mesure, de la standardisation	S'affranchir de la servitude de l'argent
Domestique	Refus du laisser-aller			Discretion, refus de se donner en spectacle	Responsabilité personnelle, refus du « on » anonyme du collectif	Rejet des produits standards	L'argent doit être subordonné au mérite. Refus d'une appropriation marchande aliénable
Opinion	Refus d'une grandeur fondée sur l'intime conviction	Rejet du secret, de la réputation fondée sur la tradition				Critique des techniciens et des spécialistes coupés de la masse	Compromissions par la grandeur marchande
Civique	Critique de l'individualisme	Rejet des relations de dépendance personnelle		Critique de l'individualisme		Critique de la technocratie et la bureaucratie	Individualisme poussé à l'extrême

		, rejet du favoritisme				
Industrielle	Gâchis de l'improvisation	Tradition comme frein à l'efficacité et au progrès	Caractère irrationnel du renom et des modes	Inefficacité des procédures administratives et couts des politiques sociales		Consommation ostentatoire, caprices du marché
Marchande	Distance émotionnelle, attention aux autres pour avoir accès au marché	Se libérer des liens locaux et des attaches personnelles. Refus d'un ancrage dans le temps et l'espace	Méfais de la spéculation et de la trop grande attention attachée à la célébrité	Refus de l'ingérence de la justice dans les rapports marchands	Éliminer les rigidités des structures, des organigrammes	

3.3.1. La situation de discorde

L'épreuve de grandeur constitue le moyen légitime par lequel les individus sont mis en équivalence dans un monde donné, par lequel les états de grandeur sont attribués. Pour arriver à définir la grandeur de façon légitime, il est essentiel qu'aucun élément (objet ou sujet) issu d'un autre monde ne vienne perturber la tenue de l'épreuve et affecter ses résultats. Cependant, dans la réalité, les situations sont rarement homogènes et comportent généralement des éléments provenant de plusieurs mondes. Pour arriver à préserver la légitimité d'une épreuve, les éléments provenant d'autres mondes sont maintenus à un simple bruit de fond, auquel on n'attribue aucune attention et qui n'exerce aucune influence sur les résultats de l'épreuve. Par contre, dans certains cas, ce bruit de fond devient trop important pour que l'on puisse l'ignorer, étant mis en exergue par certains acteurs qui remettent donc en cause la validité de l'épreuve. C'est à ce moment que surgit une situation de discorde.

3.2.2. Le litige et le différend

La discorde peut prendre des formes différentes, selon qu'elle soit maintenue à l'intérieur du même monde ou qu'elle implique la présence du bruit de fond causé par les éléments provenant d'autres mondes. Dès lors, la validité de l'épreuve est remise en question, ce qui mène à l'émergence d'une discorde impliquant une pluralité de mondes.

Le *litige* constitue la figure d'une discorde demeurant à l'intérieur d'un même monde. Il apparaît au moment où émerge une contestation quant à l'ordre des états. Dans ce cas, les individus engagés dans la situation vont mettre en évidence les divergences perçues entre les grandeurs

des personnes et les objets engagés. Pour contester les positions dans le monde, ils soulignent les défaillances des *grands* en termes de mise en valeur des objets appartenant au monde considéré. Dans ce cas de figure, on organise une épreuve de grandeur dont le résultat permettra d'établir une nouvelle disposition des personnes selon leur réelle capacité à mettre en valeur les objets. Or, il ne s'agit pas de démentir la situation, mais simplement de faire de l'ordre dans la distribution des états de grandeur.

Tel que discuté plus haut, les différents mondes sont attachés aux situations et non pas aux individus. « Il faut donc renoncer à associer les mondes à des groupes et ne les attacher qu'aux dispositifs d'objets qui qualifient les différentes situations dans lesquelles se déploient les activités des personnes lorsqu'elles mettent ces objets en valeur » (Boltanski et Thévenot 1991 : 266). Ainsi, contrairement au litige, le *différend* émerge lorsque certains des acteurs en situation cherchent à mettre en cause la validité de l'épreuve en s'appuyant sur l'usage d'une autre grandeur s'inscrivant dans un autre monde. À ce moment, la présence des autres mondes est mise en évidence et utilisée dans ce processus de contestation. « [Les acteurs] cherchent donc à mettre en valeur des êtres d'une autre nature dont l'ingérence introduit des grandeurs étrangères à l'épreuve qui se trouve par-là entachée de nullité » (Boltanski et Thévenot 1991 : 267).

3.2.3. Le dévoilement comme moyen de signaler l'interférence de mondes différents

L'opération de dévoilement opérée par les acteurs consiste à mettre en exergue que les objets provenant d'autres ordres de grandeur sont bien engagés dans l'épreuve (Boltanski et Thévenot, 1991). Le dévoilement s'opère de différentes façons et varie en termes de contestation de l'épreuve. La première forme de dévoilement consiste à montrer qu'il existe des êtres provenant d'autres mondes, ce qui perturbe l'épreuve en cours dans un seul monde. On va donc chercher à épurer celle-ci, mais sans la remettre en cause en tant que telle.

Sous une autre forme de dévoilement, l'épreuve peut, d'un côté, être considérée valable dans son principe, mais on peut considérer que les objets à mettre en valeur ne sont pas adéquats, puisqu'ils ne relèvent pas du bon monde. Dans ce cas, on invalidera l'épreuve par défaut d'objet. De l'autre côté, l'épreuve peut être jugée comme injuste, parce qu'elle tient compte d'objets relevant d'une autre nature. Certaines personnes peuvent ainsi être l'objet d'un transport de grandeur (par exemple, elles sont grandes dans le monde domestique et cet état influe sur la tenue de l'épreuve dans le monde industriel) ou d'un transport de misère (par exemple, lorsqu'un handicap relevant d'un autre monde les suit dans le monde dans lequel a lieu l'épreuve).

Le dévoilement peut également servir, dans un second cas, à contester le principe même de l'épreuve lorsque la présence d'êtres relevant d'une autre nature est mise en lumière. On cherchera ainsi à remplacer l'épreuve actuelle par une épreuve relevant d'une autre grandeur. Dans ce cas, le dévoilement se constitue de la critique à partir de laquelle on tente de faire basculer la situation d'un monde vers un autre de manière à pouvoir mettre en œuvre une nouvelle épreuve. Or, le différend peut être fondé non seulement sur une remise en question de la grandeur d'un être, mais aussi sur l'affiliation d'un être au monde auquel il est associé :

« Dans le différend, le désaccord portera donc non seulement sur la grandeur des êtres en présence, mais sur l'identification même des êtres qui importent et des êtres sans importance et, par là, sur la vraie nature de la situation, sur la réalité et sur le bien commun auxquels il peut être fait référence pour réaliser un accord » (Boltanski et Thévenot 1991 : 276).

Or, tel qu'exposé dans la description des opérations de dévoilement, le pluralisme de mondes suppose que les acteurs ont la capacité de choisir de fermer les yeux sur les éléments provenant d'autres mondes et de les réduire à un simple bruit de fond, permettant de poursuivre l'épreuve sans distractions d'éléments d'autre nature. Toutefois, il a tout autant la capacité de s'ouvrir les yeux sur ces êtres d'autres natures et ainsi remettre en question la validité de l'épreuve ou son principe même. Dès lors, les biens communs des différents mondes sont particulièrement repérables dans ces situations de disputes où les acteurs sont contraints à défendre leur position, et ce, en mobilisant des objets sur lesquels s'appuyer, objets qui ne relèvent pas toujours du même ordre de grandeur.

3.2.4. La production d'accords

L'une des forces du modèle des économies de la grandeur est non seulement d'analyser les mécanismes qui mènent à la discorde et la façon dont cette discorde se manifeste et s'articule, mais aussi est qu'il permet de comprendre les différents processus de production d'accords et de différencier les disputes intramonde des disputes intermonde. Pourquoi dit-on d'une situation qu'elle se tient? Quelles sont les conditions de production des accords qui permettent à une situation de se tenir? (Amblard et al., 1996) Voilà quelques-unes des questions auxquelles Boltanski et Thévenot avancent une série de suggestions permettant de répondre à ma question de recherche.

Il existe plusieurs modalités de résolution de conflit. Dans un premier cas, la *clarification* n'intervient que lorsque la dispute éclate à l'intérieur d'un même monde ou lorsque l'opération de dévoilement ne vise qu'à remettre en question la validité de l'épreuve. Dans ce cas, les acteurs se réfèrent à leur système d'équivalence commun pour arriver à un accord puisque le fondement de leur action provient du même monde commun.

D'autre part, il est possible que plusieurs mondes coexistent dans le même univers social sans qu'il y ait de dispute. En effet, il est possible qu'une coordination éphémère ait lieu entre différents mondes ou que certains mondes s'évitent pour préserver le calme. Toutefois, selon les auteurs, cet équilibre ne peut être que temporaire, puisqu'il sera, un jour ou l'autre, confronté à une situation qui mettra en péril cet arrangement. Finalement, les controverses résultent de la mise en exergue d'une pluralité de mondes placés en situation d'épreuve dans le même univers sociotemporel. Les situations de discorde, qui font intervenir plusieurs mondes et où l'enjeu réside dans la contestation du principe de l'épreuve et dans le basculement potentiel dans un autre monde, sont plus complexes et peuvent faire appel à deux types d'accords : l'arrangement et le compromis.

La clarification

Dans cette solution de coordination, l'un ou plusieurs des acteurs impliqués dans la dispute se rangent dans le monde d'un autre acteur qui est dominant dans la situation. Ainsi, l'accord est créé puisque tous les acteurs acceptent une vision principale et ainsi s'entendent sur le même principe supérieur qui devrait régir l'action dans la situation. Toutefois, cette solution n'est pas optimale puisqu'elle est faite aux dépens des autres visions et est temporaire puisque leur vision propre ne s'éteint pas. Or, la dispute risque de ressurgir lorsqu'une autre épreuve se présentera.

L'arrangement local

Cette solution vise à créer un accord temporaire sur un sujet ou une décision spécifique entre des acteurs qui décident de rester dans leur monde propre. Boltanski et Thévenot soulèvent alors deux problèmes quant à cette solution (Boltanski et Thévenot, 1991) : 1) les accords créés ne sont pas généralisables puisqu'ils sont spécifiques à la situation dans laquelle se trouvent les acteurs et que ceux-ci n'ont pas recours à un principe supérieur commun et 2) les accords sont temporaires puisqu'ils existent entre les individus qui ont pris entente. D'autre part, si l'accord mène à d'autres épreuves, il est possible que les parties prenantes reculent et reconsidèrent leur entente.

Le compromis

Finally, the compromise aims at a more durable agreement, constructed on the basis of different worlds mobilized in the controversy. In this form of agreement, actors mobilizing divergent worlds search for the common good that exceeds their own greatness. To arrive at this, each must acknowledge the presence of disparate objects and understand the greatness of the other actors involved. « In the compromise, participants renounce to clarify the principle of their agreement, by attaching only to maintaining an intentional disposition oriented towards the common good. This objective is achieved by searching for the general interest, that is to say not only the interest of the parties involved, but also the interest of those who are not directly affected by the agreement. » (Boltanski and Thévenot, 1991) According to the authors, to solidify this agreement, actors must use methods allowing the association of objects from several worlds to create a common object, exceeding the worlds of each of the parties involved. In fact, « the compromise suggests the possibility of a principle capable of making compatible judgments relevant to different worlds » (Boltanski and Thévenot 1991 : 338).

However, the compromise remains fragile since it cannot be referred to a form of common good relating to one of the worlds since it does not allow the organization of trials of greatness that allow ordering people according to a greatness. In fact, it is on the principle of a superior world that the legitimacy of the judgment is privileged in a world. From then on, « a way to harden the compromise is to put it at the service of the common good of objects composed of elements relevant to different worlds and to endow them with a proper identity so that their form is no longer recognizable if one of the elements of origin is removed » (Boltanski and Thévenot 1991 : 339).

When a compromise is established, it can be criticized with regard to other worlds. But this criticism can never be completely clarified in the measure where the compromise is not based on a common superior principle. The compromise presupposes the existence of a common good, but for it to endure, it is necessary to avoid trying to clarify the common good around which it is constructed, without which one risks putting in evidence the fact that it is only an assembly without foundation. In this situation, the compromise has a good chance of being denounced and of being transformed into a local arrangement and thus of being deprived of its power of generalization.

Tableau 3.4 – Figures de compromis entre deux mondes (Mailhot, 2004)

Mondes/avec Engageant	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Marchand	Industriel
Inspiration		Relation initiatique de maître à disciple	Hystérie des fans	Homme révolté Mobilisation révolutionnaire Génie collectif Geste de protestation	Marché créatif Faire une folie en affaires Le sublime n'a pas de prix	La passion du travail rigoureux Les techniques de créativité L'inventeur
Domestique			Entretenir des bons contacts	Correction envers les fonctionnaires Le bon sens dans l'application des règlements Extension des droits civiques	La confiance dans les affaires La réputation dans les affaires Service sur mesure Propriété aliénable	Culture d'entreprise Savoir-faire maison Efficacité des bonnes habitudes Compétence de l'homme de métier La responsabilité du chef
Opinion				Toucher l'opinion publique Informers l'opinion publique Mettre son nom au service d'une cause Faire une campagne d'adhésion	Image de marque	Méthodes pour implanter une image Mesure de l'opinion Avoir une opinion objective
Civique					Philanthropie d'entreprise (ajouté par nous)	Les droits des travailleurs Méthodes efficaces de mobilisation L'accroissement de productivité des travailleurs motivés Efficacité du service public
Marchand						Un produit vendable Maîtrise de la demande Méthodes pour faire des affaires Utilité, entre désir et besoin

3.2.5. La relativisation

Outre l'arrangement contingent et le compromis, il existe une troisième manière de sortir d'un

différend : la relativisation. « Dans la relativisation, l'épreuve de réalité est abandonnée au profit d'un retour aux circonstances » (Boltanski et Thévenot 1991 : 412). La situation devient purement locale, c'est-à-dire qu'il n'existe plus de système d'équivalence à même d'ordonner les êtres puisque tout devient relatif. La relativisation suspend le différend puisqu'il n'existe plus d'impératif à la justification. Toutefois, les gens ne peuvent demeurer longtemps dans la relativisation, car elle amène au dépassement des liens d'identité qui unissent les individus. C'est la raison pour laquelle la relativisation est généralement une transition entre des épreuves de nature différente.

3.4. La justification et la critique en trame de fond de la controverse

Avant de décrire la controverse que nous avons choisi d'analyser, il importe de comprendre en quoi ce type d'événement est particulièrement intéressant à analyser à partir de notre cadre de recherche. En effet, il semble qu'étudier les controverses permette de mettre en lumière les régimes de justification mobilisés par les acteurs pour renforcer leur position (Bellon, 2007). Étant placés devant un public et d'autres acteurs qui agissent à titre de juges de la situation controversée, les acteurs se doivent de présenter les arguments qui soutiennent leur point de vue. Or, ces arguments proviennent de schèmes de référence, de systèmes de valeurs universelles et partagées. Ils sont donc des « justifications » puisqu'ils doivent être validés par les autres acteurs afin d'être jugés légitimes (Boltanski et Thévenot, 1991). Ces principes de base sont mis à l'épreuve devant un public juge qui décidera de leur validité dans la formation d'un jugement en moment de controverse.

D'autre part, plutôt que de sélectionner des périodes successives, selon un ordre chronologique nous avons porté une attention particulière aux différentes épreuves (Boltanski et Thévenot, 1991) qu'ont fait face les différents groupes en cours de route. Chacune de ces nouvelles épreuves laissait place à de nouveaux questionnements, qui étaient les indicateurs nous permettant de déterminer le passage d'une période d'analyse à l'autre. Ces épreuves ont parfois été rapprochées dans le temps, rendant difficile la catégorisation, et parfois plus espacées. Pour être considéré comme une nouvelle période, le questionnement devait amener une nouvelle épreuve qui se déployait à travers de nouveaux objets et différents mondes, créant ainsi un différend (Boltanski et Thévenot, 1991).

Dans chacune de ces périodes, nous pourrions dès lors observer une tentative de dévoilement des acteurs mobilisant des mondes divergents. En effet, nous croyons que le questionnement principal d'une période supposera d'entrée de jeu la mobilisation d'un seul monde comme

mesure permettant la coordination de l'action, mais que par le dévoilement, les autres acteurs mettront en lumière les biens communs des différents mondes.

À l'intérieur de chacune de ces périodes caractérisées par un questionnement particulier, il nous sera possible, en premier lieu, de faire ressortir les mondes mobilisés par chacun des acteurs. Tel que discuté ci-haut, chacune des parties prenantes se verra contrainte de se justifier à partir de ses propres indices de grandeur, permettant la mise en exergue des fondements de leur argumentaire. En effet, en poussant les acteurs à défendre leur position par la mobilisation des objets sur lesquels s'appuyer, objets qui ne relèvent pas toujours du même ordre de grandeur, soudainement, l'existence de plusieurs mondes dans le même univers social devient claire.

En délimitant ces périodes de la sorte, nous croyons qu'il sera possible d'observer des accords en construction. Certes, d'une période à l'autre, il est possible que les justifications et les critiques mobilisées par les acteurs soient différentes. Il est aussi possible qu'à travers les différents questionnements des périodes et les changements de discours, que des accords se soient formés entre les différents acteurs. Nous croyons donc pouvoir observer différentes stratégies de production d'accord, soit la clarification, l'arrangement local et le compromis. Bien que nous croyions qu'il serait possible de différencier la clarification des autres types de stratégies, nous pensons cependant qu'il sera plus difficile de faire la différence entre un arrangement local et un compromis. En effet, vu l'étendue temporelle que nous avons choisi de couvrir, il nous sera ardu de juger de la profondeur de l'accord créé et de la création d'une identité propre au compromis formée, cet accord n'étant pas nécessairement confronté à une autre épreuve au cours de la controverse.

Dans cet ordre d'idée, et pour bien comprendre le phénomène qui s'est déroulé sous nos yeux, nous avons jeté les bases du conflit étudiant en portant un regard historique sur le débat des frais de scolarité au Québec. En remontant à la décennie de la Révolution tranquille, et en analysant chacune des périodes charnières de façon plus grossière que le regard que nous portons sur le conflit de 2011 et 2012, il nous sera possible d'interpréter ce qui a causé une controverse d'une telle ampleur. Nous croyons donc qu'il sera possible d'observer l'évolution des discours dominants dans le débat sur les frais de scolarité. En considérant cette histoire à partir des années 1960, il devient possible de catégoriser un accord en tant qu'arrangement local ou en tant que compromis.

De plus, puisque les acteurs sont contraints à se justifier à travers les objets se rapportant au monde qu'ils mobilisent, il sera possible de mettre en lumière les fondements de certains

accords qui nous paraissent naturels. Toutefois, il est possible que cette opération ouvre les yeux de certains, qui dès lors, se trouvent en position de remettre en question les conditions de compromis. En dévoilant un autre monde qui peut être en jeu dans ce compromis ou en organisant une épreuve autour du compromis, on peut forcer les acteurs à le redéfinir, tâche qui peut être difficile puisque le recours à un fondement sur lequel se fier pour l'évaluer n'est pas possible. Le compromis présuppose l'existence d'un bien commun, mais pour qu'il perdure, il faut éviter de tenter de clarifier le bien commun autour duquel il se construit, sans quoi on risque de mettre en évidence le fait qu'il n'est qu'un assemblage sans fondement. Dans cette situation, le compromis a bien des chances d'être dénoncé et de se transformer en arrangement local et ainsi d'être privé de son pouvoir de généralisation. Or, les acteurs de la controverse peuvent être amenés à redéfinir les conditions d'accord entre différents mondes dans un accord qui pouvait sembler des plus naturel.

Ensuite, nous croyons pouvoir observer d'autres formes de disputes dans chacune de ces périodes. En effet, bien que nous n'ayons pas catégorisé les périodes en fonction de chacune des formes de disputes, nous avons aussi porté une attention aux litiges qui sont des disputes cadrées à l'intérieur d'un seul monde. Les représentants des différents groupes idéologiques sont placés dans des positions dans lesquels ils doivent se justifier, et critiquer les autres parties prenantes. Chacune de ces prises de paroles, de ces prises de décisions, peut faire éclater des épreuves dans le monde particulier de chacune des parties prenantes. Ainsi, les représentants de ces groupes peuvent être l'objet de critiques, non seulement des autres parties prenantes, mais aussi, de leur propre groupuscule. Il pourrait donc arriver qu'on y remette en question la disposition des êtres selon leur réelle capacité à mettre en valeur les objets à l'intérieur du monde qu'il mobilise. Dans ce cas, il ne s'agit pas de démentir la situation et de mettre au jour un autre ordre de grandeur pour évaluer une situation, mais de faire de l'ordre dans la distribution des états.

Finalement, nous croyons qu'il sera possible d'observer la dernière stratégie de règlement de disputes, soit la relativisation. En effet, dans certaines situations, les parties prenantes peuvent de façon intentionnelle décider de s'en remettre au contexte particulier de la situation. Dès lors, l'accord formé n'aura aucune capacité de généralisation puisqu'elle sera spécifique à une situation de discord. Cependant, cette stratégie peut être bénéfique de façon temporaire, lorsque les acteurs décident de prendre une pause, d'une épreuve à l'autre, pour finalement arriver à créer un accord plus durable et plus généralisable dans l'épreuve ultérieure.

3.5. Conclusion

La cadre d'analyse des économies de la grandeur est très bien adaptée aux fins de notre recherche. Portant un regard profond sur les discours des acteurs impliqués dans une controverse ainsi que sur les processus de production d'accord, il permettra de répondre à notre question principale de recherche : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? »

Chapitre 4 – Méthodologie

Dans ce chapitre, nous exposerons la stratégie générale de la recherche, le type de données que nous avons recueillies, les techniques employées pour traiter ces dernières, pour analyser les résultats de notre recherche et pour formuler nos conclusions. De plus, nous présenterons les difficultés que nous avons rencontrées, en tant que chercheurs, lors de cette recherche. Ici, il semble opportun de rappeler au lecteur notre question de recherche : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? »

4.1. Choix de notre terrain et de l'approche méthodologique

Nous proposons d'utiliser une méthodologie qualitative d'analyse basée sur une étude de cas. Les données seront recueillies en rassemblant des documents publics et de façon plus spécifique, des articles de journaux tirés des principaux quotidiens québécois. Nous proposerons aussi une mise en contexte de la situation à l'étude en portant un regard historique sur la question en litige depuis sa première apparition au Québec dans les années 1960.

Notre étude se concentrera sur un seul cas étudié de manière holistique (Yin, 2009) : le conflit étudiant qui a eu lieu en 2011 et 2012 au Québec sur la hausse des frais de scolarité. Plusieurs raisons ont motivé notre choix d'étudier cette controverse. Tout d'abord, notre volonté de comprendre l'évolution des discours des différents acteurs au sein de la même controverse a nécessité une étude approfondie d'un cas de longue durée. En effet, en choisissant un tel cas, il a été possible de cibler des périodes, des moments clés dans lesquels les acteurs se devaient d'agir, de réagir et de mobiliser des discours afin de répondre aux questions sous-jacentes à chacune des périodes. Or, le conflit étudiant a duré plus d'un an, et différentes questions ont été posées aux acteurs qui se devaient de répondre en explicitant leur position devant le public.

D'autre part, le débat soulevé au cours du conflit étudiant a dépassé la question de la hausse des frais de scolarité pour entrer dans des débats idéologiques plus profonds. Se confrontaient alors — à travers des critiques et des justifications — des idéologies divergentes, fondements de positions opposées. Sur la place publique, une confrontation ouverte se déroulait entre de multiples acteurs qui s'appuyaient sur des logiques divergentes et tentaient de convaincre le public du bien fait de leurs actions. Étant placés devant ce public, les acteurs se devaient alors de défendre et clarifier leur idéologie en mobilisant des justifications et des critiques, fondements de leurs discours, afin de rallier la population à leur idéologie.

En outre, l'événement étudié fut un événement critique dans la politique québécoise. En effet, il s'agit d'un événement dans lequel il a été possible d'observer une hausse de la participation politique des citoyens ainsi impliquant une mise en lumière de leur idéologie. Les dernières décennies au Québec ont été caractérisées par un désengagement citoyen au niveau de la politique provinciale, ce qui se ressent bien lorsqu'on observe les taux de participations des dernières élections (78.32 % en 1998; 70.42 % en 2003; 71.23 % en 2007; 57.43 % en 2008)¹. Toutefois, au cours de la controverse publique entourant le conflit étudiant, le taux de participation a décuplé, impression qui s'est actualisée dans le taux de participation élevé aux élections de septembre 2012². Il s'agissait donc d'un moment privilégié pour observer le rôle des citoyens en tant qu'acteur dans le processus de prise de décision politique, ce qui est une variable clé dans la définition d'une controverse publique³ et dans la mobilisation du cadre des économies de la grandeur.

Finalement, la plupart des controverses étudiées dans la littérature ont traité de problématiques hautement techniques telles que les OGM (Lascoumes, 2002) et l'énergie nucléaire (Patriotta, Gond et Schultz, 2011). Pourtant, nous croyons que des questions semblables se posent en moment de controverse à teneur moins scientifique n'impliquant pas nécessairement en premier lieu de changements techniques ou scientifiques.

4.2. Étude de cas

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons jugé pertinent de faire appel à la méthode d'étude de cas. Dans cette section, nous présentons les principales caractéristiques propres à cette méthodologie. Puis, nous justifions la pertinence de cette approche comme outil méthodologique dans l'étude d'une controverse publique telle que le conflit étudiant et plus précisément, pour comprendre comment les acteurs se justifient et se critiquent entre eux.

4.2.1. Justification et description

Nous espérons être en mesure de mener une observation empirique de la réalité, afin de saisir le fondement des discours des acteurs présents dans la controverse publique et de décrire un ensemble de phénomènes lié à ce pluralisme idéologique qui sous-tend les confrontations qui

¹ Élections Québec (sans date) [site Web]. Consulté le 16 janvier 2014. <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/historique-du-taux-de-participation.php#no2>

² Les élections générales de septembre 2012 se sont conclues par un taux de participation de 74,6 %, ce qui a représenté un redressement significatif (augmentation de 30 %) comparativement à celui du scrutin de 2008. Il s'agissait en fait du meilleur taux de participation des années 2000. Élections Québec (sans date) [site Web]. Consulté le 16 janvier 2014. <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/historique-du-taux-de-participation.php>

³ Lemieux évoque une relation triadique entre les acteurs impliqués dans un conflit et le public qui agit à titre de juge. (Lemieux, 2007)

ont eu lieu au cours des événements.

Hartley (1994) définit l'étude de cas comme « *a detailed investigation, often with data collected over a period of time, of one or more organisations, or groups within organisations, with a view to providing an analysis of the context and processes involved in the phenomenon under study* ». En ce sens, Yin (2003) affirme que l'étude de cas permet de garder les caractéristiques holistiques et significatives d'événements réels. La méthode des cas nous permet également de prendre en compte les idéologies divergentes des différents acteurs par rapport aux événements (Miles et Huberman, 1994).

Selon Yin (2003), il est crucial pour mener à bien une étude de cas que le chercheur n'ait aucune influence sur le cas qu'il étudie. En ce qui a trait à notre étude, nous n'avons aucune influence sur le phénomène puisque nous avons débuté la cueillette de donnée après coup, près d'un an après que les événements se soient produits. De plus, étant donné que nos sources de données sont toutes des secondaires provenant d'articles de journaux, nous ne pouvions influencer les acteurs participants à la controverse.

D'autre part, puisque nous désirons étudier de près un événement rare, se reproduisant de plus en plus dans des sphères multiples, que malgré l'explosion de ce type de phénomène, peu de chercheurs en théorie des organisations se sont penchés sur un tel sujet et que nous désirons réaliser une étude longitudinale ayant lieu sur plusieurs mois, il est adéquat d'utiliser un design de recherche basé sur un seul cas étudié de façon holistique (Yin, p. 39-42; Miles et Uberman, 2003). Or, puisque nous étudions un événement rare présentant des caractéristiques particulières permettant de généraliser les trouvailles à d'autres questionnements, il nous paraissait adéquat d'étudier un seul cas de façon holistique (Yin, 2003).

4.3. Les qualités d'une recherche – l'étude de cas

D'entrée de jeu, nous avons construit le design de cette recherche afin qu'il soit possible de la comparer aux différents cas déjà étudiés – notamment, celui sur la controverse publique qu'a amené la question des gaz de schistes au Québec – et pour qu'il soit possible pour d'autres étudiants et chercheurs dans le futur de reproduire la recherche afin de valider et de poursuivre l'élaboration du cadre conceptuel des économies de la grandeur. Ainsi, nous avons élaboré le design de recherche à partir des commentaires et propositions d'un chercheur ayant déjà mis en place un tel projet de recherche. Cet effort de coordination a entre autres permis de satisfaire certaines exigences liées à la qualité d'une étude de cas défini par Yin (2003). Or, à travers la

description de ces indicateurs, nous décrivons ce que nous avons mis en place dans le design de recherche pour respecter ces critères de validité. Pour ce faire, nous avons mobilisé trois des quatre conditions de validité d'une recherche qualitative proposées par Yin (2003).

Dans un premier temps, nous allons décrire les indicateurs de qualité d'une étude de cas que nous avons mobilisé afin de réguler l'élaboration de notre design de recherche. Ensuite, à travers la description de chacun des critères de validité, nous allons décrire le processus que nous avons suivi afin de nous assurer que chacun de ces critères soit respecté. Ici, nous prendrons aussi le temps d'aviser le lecteur des difficultés que nous avons connues ainsi que des aspects à améliorer dans la réplication d'un tel programme de recherche. Ainsi, le lecteur pourra juger lui-même de la qualité de cette recherche.

4.3.1. Validité conceptuelle

La validité conceptuelle concerne « la capacité de l'instrument analytique de représenter et éventuellement de mesurer adéquatement les concepts essentiels de la recherche. » (De Bonville, 2000) Ainsi, l'objectif principal de cette démarche est d'éviter que les biais du chercheur ne viennent influencer la nature ainsi que la qualité des informations recueillies lors de la collecte de données, de sorte que le lecteur sera apte à juger par lui-même de la validité des données recueillies. Yin (2003) propose de maintenir une chaîne de preuves permettant au lecteur de comprendre les liens construits par l'auteur, à partir de ses données brutes, jusqu'aux conclusions finales de la recherche. L'idée ici, est que les données recueillies par l'auteur soit aisément accessibles en tout temps, afin que les lecteurs puissent refaire eux-mêmes le chemin par lequel l'auteur a construit ses conclusions (Yin, 2003).

Cela étant dit, nous pensons que notre recherche satisfait ce critère de validité. Dans un premier temps, nous avons retenu des données provenant de sources secondaires – à partir de journaux d'actualité – en prenant soin de garder les sources électroniques de chacun des articles. Ainsi, afin de permettre au lecteur intéressé de vérifier ces articles, nous avons placé une liste exhaustive à l'annexe 2. De plus, nous avons porté une attention particulière à varier la provenance des articles analysés. Parmi notre échantillon d'articles retenus, nous avons analysé, et ce, pour chaque période étudiée, le même nombre d'articles (n=10-15 par période) dans tous les journaux retenus (Journal de Montréal, La Presse, Le Devoir, Le Soleil). Il devenait alors possible de tenir compte de l'avis de toutes les parties prenantes et de toutes les positions qui étaient représentées dans le conflit étudiant. Étant donné la quantité d'articles analysés (n=355), la validité de l'analyse est fortifiée.

Cependant, il aurait pu être bénéfique pour améliorer la validité conceptuelle de cette étude d'avoir recours à d'autres sources pour la cueillette de données. Bien que nous voulions étudier les discours publics des acteurs, nous aurions pu, par exemple, analyser les campagnes de promotion des parties prenantes, des vidéos archivés des entrevues faites par les différents acteurs et discours réalisés ainsi que les pages internet traitant de la question de la hausse des frais de scolarité. De plus, pour nous assurer que les discours n'aient pas été interprétés de façon erronée par les journalistes et par nous-mêmes, nous aurions pu demander aux principales parties prenantes de relire nos conclusions préliminaires et même de les rencontrer afin qu'il nous fasse part de leurs intentions lorsqu'ils élaboraient certains discours publics.

4.3.2. Validité externe

La troisième condition de validité d'une recherche selon Yin (2003) est la validité externe, soit la capacité de généralisation des observations et des conclusions de l'étude à d'autres situations qui s'apparentent au cas d'étude. Il est nécessaire de saisir qu'il existe deux types de généralisations : la généralisation statistique et la généralisation analytique. La première repose sur la généralisation de résultats obtenus à la suite de l'analyse de données choisies de façon aléatoire ou obtenues à la suite d'un sondage (Yin, 2003 p. 10). La généralisation analytique, quant à elle, concerne la généralisation des conclusions de l'étude de cas en des théories générales.

Puisque nous avons opté pour une étude d'un seul cas, nous admettons que notre analyse et que nos résultats ne s'appliquent pas forcément à tous les contextes de controverses. Cependant, lorsqu'on utilise l'étude de cas comme méthodologie de recherche, il n'est pas possible d'avoir une population de cas permettant de généraliser à tous les contextes (Yin, 2003). Ainsi, il semble plus opportun de viser une généralisation analytique plutôt qu'une généralisation statistique (Yin, 2003). Nos résultats permettront de renforcer le cadre conceptuel utilisé et d'avancer de nouvelles pistes de recherches pour poursuivre l'effort de conceptualisation (Yin, 2003)). D'autre part, il semble être opportun dans les études de cas de choisir de façon délibérée un cas d'espèce qui permet de confirmer, de remettre en question ou d'améliorer le cadre théorique utilisé (Yin, 2003).

Malgré cette lacune liée à la généralisation statistique, il nous a semblé essentiel d'élaborer un design de recherche qui permettrait à d'autres chercheurs de confirmer nos conclusions avec le cadre d'analyse que nous avons adopté en favorisant la réplique du programme de recherche sur d'autres controverses publiques.

4.3.3. Fiabilité

Ce dernier critère vise à assurer la fiabilité de l'étude, c'est-à-dire, à garantir des résultats semblables aux nôtres si d'autres chercheurs devaient répliquer l'étude avec les mêmes procédures (Yin, 2003). Pour assurer la fiabilité de notre étude, nous avons décrit de façon détaillée les étapes que nous avons effectuées pour mener à bien la recherche — constitution de l'échantillon des périodiques, sélection des articles, types des sources secondaires utilisés, bibliographie, méthode de codage des données, techniques utilisées lors du traitement et de l'analyse des données – afin de favoriser la réplification de notre étude par d'autres chercheurs. En ce sens, nous avons également donné le plus de détails possible sur la démarche de recherche dans la section suivante, la méthodologie, la sélection des articles de périodiques et le processus de codage des données, aussi dans la section suivante.

De plus, comme adressée plus haut, l'étude a été construite dans le cadre d'un programme de recherche plus large. En effet, l'objectif de cette étude était de répliquer le travail d'un autre chercheur afin de permettre la comparaison des deux cas étudiés et ainsi, de mieux généraliser nos conclusions dans la théorie. Cet aspect de la recherche vient donc répondre à la fois au critère de fiabilité et de validité externe. D'un côté, nous vérifions la fiabilité d'une autre étude et du même coup, nous assurons de bien documenter et expliciter les étapes nécessaires à la recherche pour augmenter la reproduction de notre recherche. De l'autre, en élaborant premièrement des conclusions sur le cas à l'étude en un premier temps, puis dans un deuxième temps, à partir de deux cas d'espèce, il est possible de renforcer nos conclusions en les confrontant l'un à l'autre.

4.4. Cueillette et analyse des données

4.4.1. Les journaux quotidiens comme source de données secondaires

Nous nous sommes appuyés sur la couverture médiatique de la controverse pour deux raisons. Premièrement, la controverse à l'étude s'est déroulée principalement dans l'espace public et a été décrite de façon exhaustive par les différents médias, permettant un libre accès à tous les documents nécessaires pour recueillir les discours des acteurs. Cela est possible puisque les actions des acteurs du conflit étudiant ont été finement scrutées par les médias, et ce, de façon quasi immédiate. En effet, le débat sur la hausse des frais de scolarité a occupé l'espace médiatique pendant plusieurs mois. D'autant plus que la plupart des écrits ont fait état de la situation en rapportant les faits et gestes des différents acteurs, ce qui nous permet aisément de lier les données recueillies au cadre conceptuel des Économies de la grandeur. En ce sens,

puisque l'effort de justification déployée par les acteurs se déroule dans l'arène publique, nous devons nous concentrer sur les discours publics produits par les acteurs concernés (Boltanski et Thévenot, 1991).

Bien que d'autres sources d'information – entrevues, sondages, etc. — auraient permis de répondre à d'autres questionnements tels que la mobilisation sociale ou les actions politiques menées par les différents groupes, il est nécessaire d'établir un point focal afin de ne pas se faire emporter dans un raz-de-marée de données (Miles et Uberman, 2002). De plus, les médias analysés sont des lieux où les acteurs tentent de justifier leur position, de convaincre et d'expliquer leur raisonnement, directement ou indirectement. Ainsi, compte tenu de l'importance qu'ont maintenant les médias dans la société, ce sont des espaces privilégiés pour tenter de comprendre les négociations qui ont lieu entre les différentes visions du monde qui se chevauchent et entrent en conflits.

Malgré les opportunités qu'offre cette source d'information quant à l'analyse de cette controverse, il est important d'être conscient des limites qu'elle soulève. Tout d'abord, il importe de garder en tête que chaque journal maintient une ligne directrice et une culture qui sous-tend la rédaction d'articles. Ainsi, les données qui s'y trouvent peuvent avoir été manipulées de façon stratégique pour répondre à un certain agenda ou tout simplement pour suivre la ligne idéologique préférée par les lecteurs. Il est donc possible d'établir des tendances politiques à travers les journaux dans lesquels les articles sont publiés. Certains journaux sont neutres tandis que d'autres ont clairement pris parti dans le litige. Ainsi, afin de réduire l'impact de ce facteur, nous avons tiré nos données de sources représentant chaque tendance politique (pour la hausse des frais de scolarité, position neutre, contre la hausse des frais de scolarité).

Nous avons sélectionné les principaux journaux francophones de la province du Québec comme source de nos données secondaires puisqu'ils nous semblaient plus représentatifs de l'état du débat au Québec. Nous avons décidé de laisser de côté les journaux anglophones puisque de façon quantitative, nous avons pu observer un intérêt moindre au litige par rapport à leurs homologues francophones. Nous avons fait une recherche à partir de la banque de données Eureka pour quantifier le nombre d'articles qui avaient été publiés dans les journaux québécois francophones et anglophones.

Tableau 4.1 — Nombre d'articles dans les journaux francophones versus anglophones. Recherche des termes « hausse des frais de scolarité » et « university tuitions » entre mars 2011 et octobre 2012 à partir de Eureka

Langage	Nombre d'articles	Pourcentage de couverture médiatique
Francophone	4176	97.6 %
Anglophone	103	2.4 %

D'autre part, nous avons sélectionné les principaux journaux québécois francophones comme terrain d'étude puisqu'ils couvraient la plus grande partie des fondements idéologiques mobilisés dans le débat. Nous avons ainsi choisi le Journal de Montréal, la Presse, le Devoir et le Soleil. Chacun de ces journaux maintient une ligne politique différente, ce qui nous a permis d'observer la plupart des discours mobilisés au cours de la controverse.

D'autre part, il nous paraissait important d'étudier le Soleil en plus des trois autres journaux principaux puisqu'il représente les visions défendues dans la région de Québec. En effet, Québec, en plus d'être l'une des régions de la province la plus peuplée, maintient une vision politique qui lui est propre. Il nous paraissait donc primordial de tenir compte des opinions de ce journal pour couvrir les différences idéologiques qui ont été mobilisées au cours du débat.

4.4.2. Analyse des données

Puisque notre objectif de recherche est de comprendre les critiques et les justifications qui ont été mobilisées dans une controverse publique observée de façon longitudinale, nous avons construit les outils nécessaires pour comprendre l'évolution des événements de la controverse. Tout d'abord, notre stratégie d'analyse se rapproche de la décomposition temporelle puisqu'elle consiste à effectuer une décomposition du cas à l'étude en diverses périodes (Langley, 1999) que nous avons identifié au cours du conflit étudiant. Ces périodes sont ponctuées des événements clés qui ont marqué l'évolution de la controverse publique. La sélection de ces périodes est basée sur les données recueillies à partir d'articles de journaux que nous avons identifiés et que nous avons jugés qui se devaient d'être analysés. Cela nous a également permis de noter la répartition des mondes communs, les acteurs qui les ont mobilisés ainsi que l'évolution des acteurs présents dans chacune de ces périodes. Enfin, nous avons observé comment les acteurs ont justifié leur position basée sur les ordres de grandeur.

Pour quantifier l'importance de chaque acteur et des mondes mobilisés dans les discours, nous avons codé une banque d'articles rendant hommage à chaque période étudiée (n=40 à 55). Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel N-Vivo. Les codes ont été construits sur la base de la grammaire utilisée par Boltanski et Thévenot pour déterminer quels mondes communs ont été mobilisés dans les articles identifiés. Cela nous a permis d'identifier les ordres de grandeur qui étaient mobilisés au cours des débats qui ont eu lieu pendant le conflit étudiant. Puis, après avoir codé les articles, il a été possible de quantifier l'apparition de chaque ordre de grandeur ainsi que les acteurs qui les ont mobilisés.

Nous avons également dressé une liste de code basée sur les différents acteurs de la controverse afin de sélectionner les acteurs les plus récurrents. Ainsi, lorsqu'ils ont été cités, ou lorsqu'ils ont fait l'objet de discussion dans le journal, nous avons pu identifier l'acteur en le plaçant en relation avec l'ordre de grandeur se retrouvant dans son discours. Enfin, à partir de ces derniers codages, nous avons regroupé des groupes d'acteurs afin d'approfondir notre analyse des principaux groupes idéologiques plutôt que de dresser une cartographie des parties prenantes.

4.2.3. Le regard chronologique d'une controverse

Tel que discuté plus tôt, nous analyserons une controverse de façon chronologique, en portant une attention particulière sur les principaux événements qui se sont produits en cours de route. Nous désirons comprendre de façon longitudinale les justifications et les critiques qui ont été mobilisés au cours d'une controverse, ce qui permettra de saisir les fondements des discours mobilisés par les acteurs pour légitimer leur position ainsi que d'expliquer les différents processus de productions d'accords. Cette méthode d'analyse est adaptée au modèle des économies de la grandeur puisque selon ce modèle, les acteurs peuvent se référer à des mondes différents, dans le même univers social, dans différents moments et selon les situations tout en restant cohérents avec les valeurs qu'ils défendent (Boltanski et Thévenot, 1991). D'autre part, ces acteurs peuvent critiquer les autres acteurs en vue de justifier plus fortement leur raisonnement. Ainsi, en posant un regard analytique sur quelques événements ponctuels à partir d'une stratégie de décomposition temporelle, nous pourrions faire ressortir les mondes mobilisés à différents moments et les acteurs principaux impliqués dans chacune des périodes à l'étude avant de les mettre en relation pour comprendre leurs relations.

Avant tout, nous jetterons les bases du cas étudié en portant un regard historique sur la question des frais de scolarité au Québec. En effet, il semble que le cas à l'étude démontre une situation historique et sociale particulière au Québec. Nous prendrons alors le temps de poser les bases du

débat sur les frais de scolarité qui remontent à l'époque de la *Révolution tranquille*⁴ en passant par les périodes de questionnements que le Québec a traversés ainsi que par les décisions qui ont résulté des différentes périodes charnières. Nous porterons une attention particulière sur les discours qui ont été mobilisés par les acteurs depuis les années 1960 pour faire ressortir les mondes mobilisés ainsi que les accords qui ont été formés en cours de route. Ces éléments de contextualisation nous permettront de bien cerner les enjeux sociopolitiques ainsi que les accords qui ont été formés dans le passé et qui sous-tendent la grogne liée au sujet des droits de scolarité au Québec. Ensuite, nous ouvrirons la boîte noire d'une période en particulier de cette histoire et la décrirons plus en détail, celle du conflit étudiant de 2011 et 2012.

4.3.4. Décisions pré-codage

Tout d'abord, au niveau du codage des mondes, nous avons déterminé quelques stratégies de codage. Puisque plusieurs mondes se chevauchent dans le même univers social (Boltanski et Thévenot, 1991; Gond et Patriotta, 2007), il est difficile de délimiter la mobilisation d'un seul monde dans certaines parties des discours. Nous avons donc décidé qu'il serait plus opportun de coder tous les mondes mobilisés au cours d'un discours, malgré leur cooccurrence potentielle. Cela pourrait même permettre plus tard dans l'analyse d'établir des corrélations quant à la cooccurrence de certains mondes. Il se peut effectivement que certains mondes soient mobilisés plus souvent ensemble dans les critiques et les justifications que d'autres, nous permettant de conclure à l'existence d'accord entre ceux-ci.

D'autre part, nous avons choisi de coder des passages des articles plutôt que seulement des mots ou des phrases. En effet, il arrive que certaines phrases ou certains mots sortis de leur contexte ne permettent pas d'établir correctement quels mondes sont mobilisés dans le discours. Sans le contexte que fournit l'ensemble d'un passage, il est possible d'interpréter le discours à travers un autre monde que celui qui a été mobilisé. Ainsi, en portant une attention particulière aux éléments de contexte, il est possible de réduire notre marge d'erreur et de favoriser la validité de la recherche.

Ainsi, l'unité de codage que nous avons abordé n'est pas le mot, mais bien le passage. Certes, le tableau 2.2 de vocabulaire présenté dans le chapitre 2 de cette étude nous a aidés à cibler les mondes mobilisés dans les discours. Cependant, il a plutôt été utilisé à titre de signal d'alarme.

⁴ La Révolution tranquille désigne une période de l'histoire contemporaine du Québec regroupant essentiellement les années de la décennie 1960. Elle est notamment caractérisée par une réorientation de l'État québécois qui adopte les principes de l'État-providence, la mise en place d'une véritable séparation de l'Église catholique et de l'État, et la construction d'une nouvelle identité nationale québécoise, qui s'écarte du nationalisme traditionnel canadien-français.

Tel qu'expliqué plus haut, un mot sorti de son contexte peut avoir des significations plurielles. Certains mots, lorsque ciblés dans les articles analysés, faisaient en sorte que nous portions une attention particulière au passage dans lequel ils se trouvaient. Cependant, c'est le passage dans son ensemble qui nous permettait de déterminer le ou les mondes mobilisés (se référer au tableau 4.2 de la page suivante).

Cependant, ce ne sont pas tous les passages d'un article qui représentent des discours publics des acteurs de la controverse. En effet, il arrive bien souvent qu'entre les faits et les discours rapportés, que des paragraphes ne servent qu'à mettre en contexte le lecteur pour lui rappeler la question en litige. Par exemple, dans le cas à l'étude, il arrivait bien souvent qu'on explique quelles étaient les propositions gouvernementales qui avaient mené à ce conflit étudiant, soit une hausse des frais des scolarités de 2100 \$ à 3800 \$ répartie sur cinq années. Or, ces passages descriptifs ne doivent pas être assimilés à des discours publics et ainsi ne doivent pas être codés. Seuls les passages relatant les idées et les discours des différents acteurs doivent être pris en considération lors du codage.

De plus, afin d'assurer la validité des résultats, il importe de rester neutre dans le codage. En effet, ayant une bonne connaissance du dossier à l'étude, le chercheur pourrait être porté à interpréter le discours de certains acteurs en fonction de leur position. Finalement, il faut porter une attention particulière à ne pas stéréotyper les positions des acteurs ce qui pourrait affecter notre jugement lors de l'interprétation des données.

4.3.5. Décisions pendant le codage

Après avoir codé 10 % du total des articles, soit 30 articles, nous avons mené un processus d'interjuge pour nous assurer de la validité du codage. Ce processus vise à comparer et à tester notre compréhension avec d'autres collaborateurs afin de s'assurer que notre compréhension est bonne et cohérente avec les autres analyses de cas. En premier lieu, j'ai rencontré ma directrice de mémoire afin de vérifier ma compréhension conceptuelle du modèle une fois appliqué à des discours publics. C'est au cours de cette rencontre que nous avons pris certaines décisions de codage afin de nous assurer de la cohérence à travers toutes les données. Nous avons alors décidé que la « juste part » discutée principalement par le ministre des Finances Raymond Bachand était une mobilisation du monde marchand puisque selon lui, l'étudiant se doit de voir ses études supérieures comme un investissement à long terme duquel il recevra des retours sur investissement par son salaire plus élevé que la moyenne des travailleurs n'ayant pas de diplôme postsecondaire.

D'autre part, nous avons statué que l'accessibilité aux études supérieures, principe principalement défendu par les mouvements étudiants, était de l'ordre du monde civique puisque chacun devrait avoir une chance égale d'atteindre les études postsecondaires. Finalement, nous avons décidé que le courage politique ne pouvait être assimilable au monde inspiré. Nous avons plutôt statué qu'il s'agissait de la mobilisation du monde de l'opinion puisque le gouvernement ou tout autre acteur qui choisit de porter une action qui pourrait déplaire à un parti de l'électorat se plaçait en position de perdre l'appui de la population. Voici quelques exemples qui ont attiré notre attention :

Tableau 4.2 – Exemples de significations multiples de mots sortis de leur contexte

Mot ou expression	Passage	Monde
Juste part	Les étudiants doivent faire leur juste part en payant une partie de leurs études qui leur permettront de faire de plus gros salaires	Marchand
	Les Québécois ont choisi que la juste part était faite à travers un système de redistribution des richesses.	Civique
Courage	Au contraire, Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, estime que le gouvernement fait preuve de courage	Opinion
	Il a fait preuve de courage lorsque personne ne croyait en la cause, mais qu'il a tout de même porté cette action.	Inspiré

Après cette rencontre, nous avons poursuivi le codage en fonction des changements apportés. Encore une fois, après avoir codé 30 articles, nous avons effectué une deuxième rencontre inter-juge avec un collègue ayant travaillé sur d'autres études de cas à partir du cadre des Économies de la grandeur. L'idée de cette rencontre était encore une fois de vérifier la compréhension conceptuelle, mais aussi, de s'assurer de la cohérence du codage avec ce qu'il avait déjà effectué afin de s'assurer la fiabilité de notre recherche et d'améliorer sa validité. Après vérification, ce sont plutôt de nouvelles idées de codes qui nous sont venues à l'esprit. Il semble que dans le cas du conflit étudiant, certains discours publics aient été des critiques effectuées par une partie prenante vers une autre, et ce, en mobilisant un monde pour en critiquer un autre. Nous avons

donc ajouté un noeud (code) « critique » incluant tous les mondes (voir la liste des codes en annexe 1). De façon concrète, nous avons codé les passages assimilables à des critiques en codant premièrement la justification (à partir de) de l'acteur qui mène à la critique (vers) des autres acteurs. Par exemple :

« Avec les frais afférents, la facture est déjà de 4500 \$ par année. Les jeunes ont l'impression que les gens au gouvernement ont profité d'études accessibles pour monter dans l'échelle et que, aujourd'hui, ils enlèvent l'échelle pour la génération montante », a affirmé M. Savoie. »

Dans ce passage, nous avons codé que M. Savoie se justifie par le monde domestique (code : justification/monde domestique), pour critiquer la vision du gouvernement qui est fondé sur le monde marchand (code : critique/monde marchand). Ici, il pourrait être opportun de se référer au tableau 2.3 des critiques d'un monde vers un autre qui se retrouve dans le chapitre du cadre conceptuel.

Chapitre 5 – Mise en contexte

Notre étude s'appuie sur le cas de la controverse publique entourant le conflit étudiant québécois de 2011 et 2012 résultant de l'annonce de la hausse des frais de scolarité au moment du budget Bachand de 2011. Cette hausse telle que présentée par le gouvernement libéral avec à sa tête Jean Charest a finalement été annulée sous la pression des différents groupes étudiants et citoyens qui a forcé le gouvernement à régler la question au cours d'une campagne électorale. Ce fut donc le Parti Québécois qui après l'avoir emporté le 4 septembre 2012, modifia la hausse des droits de scolarité prévue au profit d'une indexation du gel des frais de scolarité.

Dans ce chapitre, nous présentons la conjoncture dans laquelle ce projet de hausser les frais de scolarité s'est manifesté. Le cas étudié s'inscrit dans une situation historique et sociale particulière au Québec. Nous prendrons alors le temps de poser les bases du débat sur les frais de scolarité au Québec qui remonte à l'époque de la *Révolution tranquille* en passant par les différentes périodes charnières que le Québec a vécu suite à la remise en question des frais de scolarité dans les années 1960. Ces éléments de contextualisation permettent de bien cerner les enjeux sociopolitiques qui sous-tendent la grogne liée au sujet des droits de scolarité au Québec.

Ensuite, dans le chapitre suivant, nous présenterons en détail le conflit étudiant de 2011 et 2012. Ainsi, nous pourrions entamer notre analyse qui vise à comprendre les processus de légitimation des discours des principaux acteurs de la controverse entourant le conflit étudiant.

5.1. Les frais de scolarité au Québec

Les universités québécoises ont connu d'importants changements au cours des 50 dernières années. Ces changements ont pris leur source suite à la Révolution tranquille (1960-1970) alors qu'était créé le ministère de l'Éducation, faisant en sorte que l'enseignement supérieur devenait une responsabilité de l'État québécois.

Les années ayant précédé la Révolution tranquille avaient déjà permis de soulever le problème du sou-financement des universités. En ce sens, dans les années 1950, le gouvernement fédéral avait mis sur pied un programme d'aide aux universités. Cette politique dénotait l'importance du rôle de l'État dans le soutien du système d'enseignement supérieur pour favoriser le développement général de la société. Pour les besoins de la présente étude, nous présenterons seulement les éléments sociohistoriques relatifs à la politique provinciale en rapport avec l'histoire des frais de scolarité au Québec.

C'est donc à partir de la création du ministère de l'Éducation en 1964, dans la foulée du rapport Parent, que nous débiterons notre mise en contexte. Après avoir décrit les changements apportés lors de la Révolution tranquille, nous poursuivrons notre perspective historique avec la période cruciale de réduction des dépenses de l'État au cours de la décennie 1990, pour finalement conclure avec les enjeux actuels depuis le réinvestissement en éducation des années 2000.

5.1.1. La Révolution tranquille et ses suites (1960-1985)

La décennie de la Révolution tranquille a été un tournant dans l'histoire du financement des universités au Québec. Suite à la publication du rapport Parent, les universités connaîtront une expansion sans précédent, ce qui donnera lieu à une démocratisation de l'enseignement universitaire. Au cours de ces années l'engagement de l'État dans le financement des universités sera décuplé pour faciliter y accroître l'achalandage étudiant. Cet engagement nouveau s'inscrit dans l'« idéologie du rattrapage » (Rioux, 1973) visant à stimuler le développement professionnel, politique et culturel des Canadiens français par rapport aux Canadiens anglais.

C'est au début des années 1960 que le gouvernement libéral mit sur pied une commission d'enquête royale chargée « d'étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province. » (Commission Parent, 1963, I, p. 13).

Présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval, cette Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec sera donnera naissance au « rapport Parent » qui déclencha une réorganisation de fond de l'enseignement. Ce sont trois tomes (Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963-1966) qui furent produits au cours de cette commission (1963-1964-1966) ayant chacun traité de différents aspects du système d'éducation québécois. C'est finalement en 1966, dans le troisième tome du Rapport Parent consacré à « L'administration de l'enseignement », qu'il sera question du financement de l'éducation postsecondaire. D'entrée de jeu dans le rapport, les auteurs font part de l'idéologie qu'ils prônent en matière d'éducation supérieure :

« Bref, les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité; le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société, de sorte qu'on peut et qu'on doit désormais considérer l'éducation comme une entreprise nationale. Cela signifie que l'éducation de chaque

enfant, et aussi de chaque adulte n'est plus principalement sous la responsabilité d'une collectivité locale ou de groupes particuliers; c'est la société tout entière qui est responsable de l'éducation la plus complète possible de chaque étudiant, sans égard à la région qu'il habite ou à son milieu d'origine. » (Commission Parent, 1966, IV, p. 33)

Cette citation marque bien la thèse forte du rapport Parent en matière d'enseignement supérieur selon laquelle l'éducation devrait être comprise comme ayant une utilité publique. Malgré la déclaration de principes du rapport Parent considérant que « La démocratisation véritable de l'enseignement suppose des mesures d'aide aussi bien que de gratuité » (Commission Parent, 1966, V, p. 195), les commissaires construisent une entente entre les différents acteurs du milieu de l'éducation. D'un côté, les associations étudiantes et les syndicats réclamaient cette mesure pour favoriser l'accès à l'université pour tout étudiant qualifié; de l'autre, les universités, le Conseil du patronat et plus tard, le Conseil supérieur de l'éducation préféraient une plus grande diversification de leurs sources de revenus, étant déjà largement dépendants du financement de l'État. Ainsi, « bien que la gratuité scolaire soit souhaitable à long terme, les frais de scolarité [ont été] maintenus » (Commission Parent, V, p. 238) à un niveau abordable. Désireux d'atteindre la gratuité scolaire pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures, les commissaires décrétèrent un gel des frais de scolarité à partir de 1968 à environ 550 \$ par année.

Dans les 20 années suivantes, les frais de scolarité ont été maintenus à ce niveau. Or, puisque le coût de la vie a augmenté au cours de ces années, certains ont remis en question ce gel qui, selon eux, contribuait au sou-financement des universités.

5.1.2. Les années conservatrices (1986-1999)

Pendant cette période, on observe une montée en puissance de la vision conservatrice qui prône une réduction du rôle de l'État au niveau de la politique publique (notamment avec Thatcher au Royaume-Uni en 1979, Reagan aux États-Unis en 1981 et Mulroney au Canada en 1984). Du côté québécois, après des réductions au début des années 1990, le gouvernement Bouchard imposera des coupures importantes dans différentes sphères, dont le système d'enseignement supérieur. Dès lors, c'est vers le secteur privé qu'on se tourne pour compenser ce désengagement de l'État au niveau de l'enseignement supérieur, ce qui s'opérera principalement par un dégel des frais de scolarité, qui tripleront en moins de cinq ans.

C'est au milieu des années 80 avec Robert Bourassa travers à la tête du Parti libéral que débute

le redressement de l'État par la réduction de son intervention dans différentes sphères sociétales. On sentait alors que le Québec entrait dans un tournant, préconisant désormais une vision néolibérale dans lequel le rôle de l'État se verrait de plus en plus réduit.

Dans la foulée de cette nouvelle idéologie, le gouvernement formera trois groupes d'études – le comité des sages — dans le but de formuler des recommandations sur trois thèmes précis : la privatisation des sociétés d'État (comité Fortier), la déréglementation (comité Scowen) ainsi que la révision des fonctions et de l'organisation gouvernementales (comité Gobeil). Aux fins de la présente étude, nous nous attarderons seulement au rapport Gobeil qui fut le seul à avoir un impact direct sur la question du financement de l'éducation postsecondaire au Québec.

Le rapport Gobeil

Dans la deuxième partie du rapport, les auteurs font part de leur inquiétude quant à l'accroissement des responsabilités de l'État depuis la Révolution tranquille et des conséquences qui en découlent. Le rapport suggéra alors de responsabiliser le réseau de l'éducation au niveau de la gestion de ses ressources par une décentralisation des responsabilités vers les institutions qui se verraient alors donner une plus grande liberté quant aux frais de scolarité et leurs dépenses.

Les auteurs recommanderont alors une hausse de trois à quatre fois de son niveau de l'époque, selon le programme d'étude, pour se rapprocher de la moyenne canadienne. Pour contrer les effets potentiels sur l'accessibilité, il faudrait toutefois compenser cette hausse par des moyens d'ajustements au régime d'aide financière aux étudiants. Dans le rapport, on justifie cette réflexion premièrement par les bénéfices personnels que retirent les étudiants ayant accès aux études universitaires et deuxièmement par le fait que les frais de scolarité sont les moins élevés en Amérique du Nord. De plus, selon les auteurs, un étudiant qui participerait plus au paiement de ses frais de scolarité se sentirait plus responsable de ses choix et serait alors plus exigeant quant à l'enseignement qu'il reçoit, stimulant alors les universités à maintenir une culture d'excellence.

Malgré l'influence de ce rapport sur la pensée publique, Claude Ryan (ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche) s'est opposé aux changements proposés bloquant dès lors la mise en place des recommandations des membres du conseil.

Commission parlementaire sur l'éducation

À l'été 1986, dans une ambiance de controverse, le ministre Claude Ryan convoque une commission parlementaire de l'éducation avec pour thème « Les orientations et le financement des universités ». « La Commission se présente d'abord comme la conséquence d'une promesse électorale, un sujet d'espoir et d'inquiétude, et un lieu de confrontation des besoins des institutions universitaires, des priorités gouvernementales et des intérêts des diverses sources éventuelles de financement additionnel. [...] Enfin elle suit la publication encore récente du rapport Gobeil et oblige tout un chacun à se situer par rapport à ses principales recommandations concernant la vie universitaire. » (Bertrand, 1988) Parmi les intervenants on retrouve les recteurs des universités, les associations étudiantes, les syndicats de professeurs et d'employés, des comités et regroupements tels que le Conseil des universités, l'ACFAS, la CRÉPUQ et des ordres professionnels. Soixante-douze mémoires seront présentés ce qui permettra d'avoir une vision d'ensemble des points de vue et intérêt en jeu.

Deux tendances majoritaires au sein des participants semblent se dresser en cours de route : la « tendance libérale » et la « tendance Gobeil ». La tendance libérale fait référence au modèle prôner au cours de la Révolution tranquille, ayant recours à un plus grand engagement de l'État, mais questionnant tout de même certains aspects du fonctionnement du système universitaire. On retrouve aussi la tendance Gobeil qui tire ses bases de l'un des conseils des sages, dont la vision repose sur le néolibéralisme et le conservatisme, exprimant l'urgence de réduire la taille de l'État et ses engagements dans le milieu universitaire.

Les partis politiques semblaient s'accorder sur le fond dans leur position, en s'inscrivant dans la vision libérale. Ils s'opposaient donc à la hausse des frais de scolarité et demandaient une révision de la formule de financement afin que les universités sortent de leur état de sous-financement, tout en demandant aux universités d'augmenter leur efficacité et leur efficience dans la gestion de leurs ressources. De leurs côtés, les universités tenaient des positions divergentes à bien des égards. Elles n'ont pas pris position sur l'avenir des universités. Elles ont seulement rappelé leur manque de fonds dû à la situation de sous-financement chronique. Plusieurs universités ont donc prôné l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants. Elles ont également fait part de leur intérêt d'augmenter le niveau de collaboration avec l'entreprise privée.

D'autre part, les associations étudiantes ont défendu des positions différentes selon le niveau scolaire des étudiants qu'ils représentaient. Nous présenterons deux visions divergentes qui ont été prônées par deux des plus forts regroupements étudiants de l'époque, l'Association nationale

des étudiants du Québec (ANEQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU).

La vision de l'ANEQ était fondée sur les réflexions tenues au cours de la Révolution tranquille. L'objectif principal des politiques de financement universitaire devrait être de préserver l'accessibilité aux études supérieures. Selon le regroupement, les objectifs du rapport Parent, qui visaient la démocratisation de l'enseignement postsecondaire, n'étaient toujours pas accomplis, malgré les avancées déjà réalisées. Selon cette organisation étudiante, « les coupures s'inscrivaient dans une véritable stratégie politique visant à prendre les universités à la gorge et créer un contexte propice à des transformations majeures de l'orientation des universités » (*Ibid.*, p. 152). Il fallait dès lors que l'idée de la gratuité scolaire oubliée depuis le rapport Parent soit remise de l'avant pour maintenir l'accessibilité aux études supérieures. En somme, elle se positionna pour un plus grand financement des universités par l'État. Mais, pour ce faire, les universités devaient redresser leurs finances et augmenter leur transparence. L'association prônait aussi une réforme du système de prêts et bourses — augmentation des bourses, diminution des prêts — ainsi qu'une réglementation stricte quant aux financements privés en éducation afin de ne pas tomber dans une économie du savoir.

Le RAEU, un regroupement étudiant moins radical, prétendait plutôt que « ce n'est pas un manque de ressources qui a entraîné la crise des universités, mais bien l'incapacité de celles-ci de s'insérer efficacement dans une stratégie économique et sociale d'ensemble » (*Ibid.*, p. 156). C'est donc par un renforcement des liens entre l'université et le monde des affaires qu'il serait possible pour les universités de sortir de l'impasse du sous-financement chronique. Selon la RAEU, il ne fallait pas hausser le financement des universités puisque cela ne ferait que « retarder la solution des véritables problèmes » (*Ibid.*, p. 156), qui est reliée à la gestion peu efficace des ressources par les établissements d'enseignement. Il serait alors plus adéquat de réviser le système actuel afin d'améliorer sa performance avant de réfléchir à comment mieux le financer.

Hausse des frais de scolarité

Dès son entrée en 1989, le ministre Ryan fit part de son intention de mettre fin au gel des frais de scolarité. Bien que l'annonce du changement créa une onde de choc chez les opposants et en particulier, chez les regroupements étudiants, il semblait prévisible qu'un tel changement allait être mis de l'avant suite aux discussions ayant pris place au cours de la décennie 1980. Un mouvement d'opposition avec à sa tête les mouvements étudiants et les centrales syndicales se

forme alors pour revendiquer le maintien du gel. Toutefois, le gouvernement ne recula pas devant ses assaillants et poursuivit sa décision de hausser les frais de scolarité, malgré un mouvement de grève générale déclenché en janvier 1990.

Malgré l'accueil positif de la hausse des frais de scolarité par les universités, elle n'eut pas l'impact désiré par les recteurs. La nouvelle entrée de fonds dans le système universitaire provenant de la hausse des frais de scolarité ne fut pas utilisée pour augmenter le financement des universités, mais bien pour réduire la part du financement public. De 1987-88 à 1993-94, la part du financement privé – provenant en grande partie des frais de scolarité — doublera pratiquement, tandis que la part publique provenant majoritairement du gouvernement provincial diminuera de 11,1 % (Graveline, 1995). Ainsi, après le premier dégel en 1990-1991, les trois années successives auront permis aux universités de regarnir leurs coffres d'environ 126 millions \$. Cependant, le désengagement de l'État pour ces trois années fut évalué à 135 millions \$. Il semble donc que plutôt que de profiter de la hausse de financement, les universités auront en définitive perdu 11 millions \$ (Graveline, 1995).

Or, les principaux défenseurs de la hausse des frais de scolarité avec à leur tête le conseil des universités considéraient la hausse comme une solution profitable aux universités à condition que le financement public reste équivalent. Et ce, puisque pour arriver à régler le problème de sous-financement chronique, il fallait arriver à une solution permettant d'augmenter le financement et non pas à une solution menant au déplacement de la facture. Ainsi, le Conseil des universités, bien qu'il ait maintenu son avis sur la hausse des frais de scolarité, déplorait que l'esprit de la hausse ait été trahi et que cette solution n'ait finalement pas permis d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Selon les données du *Rapport annuel 1990-1991* du MESS, les frais de scolarité sont passés d'une moyenne de 540 \$ à une moyenne de 1 665 \$ en 1994-95 (MESS, 1994). Depuis, un nouveau gel des frais de scolarité a été appliqué au Québec. Toutefois, les frais « afférents »⁵ fixés par les universités n'ont cessé d'augmenter, et ainsi, les frais totaux versés par les étudiants n'ont toujours pas arrêté de croître.

⁵ Les frais afférents correspondent aux droits d'admission, aux droits d'inscription, aux droits afférents aux services d'enseignement et à tout autre droit prescrit par l'établissement. Ils englobent notamment les frais généraux (admission, inscription et stages), les frais technologiques, les frais des services aux étudiantes et étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de mémoire ou de thèse, les frais des services des sports et des loisirs ainsi que les cotisations des associations étudiantes. Aide financière aux études (sans date) [site Web]. Consulté le 16 janvier 2014. <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/calculPB/fraisUniversites.asp>

Le déficit zéro

C'est ensuite le parti de Lucien Bouchard, successeur de Jacques Parizeau en 1995, qui promit de s'attaquer au déficit annuel de la province afin d'en arriver à un équilibre entre les dépenses et les revenus. Les politiques mises de l'avant au cours de son mandat étaient toutes cohérentes avec la formule qu'il a popularisée : le « déficit zéro ».

En octobre 1996, la Commission des États généraux sur l'éducation publiait son rapport final contenant deux chantiers, dont un qui traitait particulièrement de questions relatives aux études postsecondaires. Après une mise en contexte général dans laquelle les auteurs affirment que les dépenses en éducation doivent être cohérentes avec la capacité collective à les défrayer, ils concluent que l'éducation doit améliorer sa productivité. Aussi, malgré les compressions budgétaires des universités dont ils sont conscients, les auteurs demandent aux établissements d'enseignement de trouver d'autres moyens pour réduire leurs coûts d'opération. Selon les auteurs du rapport, c'est en s'associant au secteur privé que les cégeps et universités pourront combler le manque de financement postsecondaire. Cependant, on propose d'accroître la transparence des universités quant à l'utilisation des fonds mis à leur disposition, demandant plus de coordination de la part de l'État.

Les membres du groupe de réflexion s'inquiétaient de la situation financière des établissements, notamment au sujet des déficits d'opération qui s'accumulaient. Un état de situation sur les deux principales sources de financement des universités, soient les subventions provenant de l'État et les frais de scolarité, soulève alors bien des inquiétudes. En quatre ans, ce sont 285,7 millions de dollars qui ont été retirés au chapitre des subventions. En raison du gel des frais de scolarité, la contribution des étudiants diminuait alors de 4,1 % pour un manque à gagner de 12,8 millions \$. Ainsi, les revenus moyens par étudiant ont diminué de 12,2 %, passant de 11 286 \$ à 9 908 \$ (MEQ, 1997) . Le rapport mit en lumière le fait que la diminution de la contribution étudiante due au retour au gel des frais de scolarité n'a pas été compensée par les fonds publics, et encore pires, que les subventions publiques ont diminué affectant à la baisse la qualité de l'enseignement.

Cette période caractérisée par la notion de déficit zéro aura donc été le tremplin vers la situation universitaire que nous connaissons actuellement. Après avoir connu une expansion fulgurante au cours des années 1960 et 1970 suites au rapport Parent, un dur coup fut porté aux établissements universitaires au cours des années 1990. Dès lors, les institutions universitaires se sont trouvées dans une position difficile au moment de négocier le refinancement les forçant à accepter la

formule de financement conditionnel des contrats de performance. Ils auront pour effet de modifier le style de gestion universitaire vers des pratiques encadrées par les objectifs d'efficience.

5.1.3. Les enjeux actuels (2000-2012)

Au cours de cette période, les universités québécoises ont eu droit à une augmentation de subventions du gouvernement du Québec débutant en 2000-2001, qui s'est toutefois avérée insuffisante pour permettre un véritable redressement suite au manque à gagner qui s'est creusé au cours des années 1990. Or, il semble que le milieu des années 2000 laisse présager des déficits chroniques dans la plupart des universités du système québécois.

Au mois de février 2000, le Sommet du Québec et de la Jeunesse est mis en branle. C'est le chantier « Parfaire le savoir et la formation » qui réunira des différents acteurs du milieu de l'éducation. On lui confiera trois grands objectifs relatifs à la démocratisation de l'enseignement et à sa qualité : « donner à tous une chance égale de réussir; assurer une formation qualifiante au plus grand nombre; renforcer notre capacité de formation dans les domaines de l'enseignement supérieur et du haut savoir. » (Sommet du Québec et de la Jeunesse, 1999, p. 19)

Le chantier traita de différents aspects de la gestion efficiente des établissements universitaires ainsi que le point litigieux des frais de scolarité. On recommande sur ce point de confier un mandat au Comité consultatif sur l'accessibilité aux études pour conseiller le premier ministre afin de s'assurer que l'accessibilité ne soit pas affectée par les frais de scolarité.

C'est suite à ce Sommet et en s'appuyant en partie sur le rapport de ce chantier que le gouvernement Bouchard annonçait la première augmentation des subventions accordées aux universités depuis presque dix ans. Les subventions annoncées par ce gouvernement s'élevaient à 1 milliard de dollars avec 600 millions réservés aux universités québécoises. L'investissement d'un milliard proposé par le gouvernement péquiste était valable pour trois ans, soit de 2000-2001 à 2002-2003, mais aucune garantie n'était faite quant à la pérennité de ces sommes. Malgré le fait que le gouvernement envisageait un refinancement, il prévoyait du même coup des mécanismes de reddition de comptes afin que les universités atteignent certains résultats permettant de démontrer leur gestion efficiente.

Déjà en 1999, François Legault, ministre de l'Éducation, avait annoncé que les sommes consacrées à l'université par l'État devraient être accompagnées de mesures concrètes pour en assurer l'efficience. Il définit alors la performance des universités selon cinq critères : « la

réussite des études et l'obtention des diplômes [...], la qualité de la formation, l'excellence de la recherche, l'efficacité, la réponse aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde [...] » (MEQ, 1999, p. 14). Chacun de ces critères était accompagné de mesures concrètes pour inciter les universités à y parvenir. Les universités étant les seules entités scolaires autonomes, il dut négocier avec celles-ci des ententes qui mèneront à la création de contrats de performance qui favorisent le suivi et ainsi l'évaluation des résultats obtenus (Ratel, 2005).

Au final, au cours de ces trois années, de 2000-2001 à 2002-2003, les contrats de performance ont permis d'injecter 453 millions \$ dans les universités (Ratel et Verreault-Julien, 2006). Une forte majorité (75,5 %) du réinvestissement de 600 millions \$ dans les universités s'est traduite par du financement conditionnel. Toutefois, si l'on étudie de plus près les règles budgétaires de 2000-2001 à 2004-2005, on constate que la hausse de financement apparue avec les contrats de performance n'a pas été renouvelée à partir de 2003-2004. Bien que le financement issu des contrats de performance soit demeuré, on n'a conservé que la règle de l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

2005, une année charnière pour le mouvement étudiant

L'année 2005 fut des plus mouvementées au Québec, avec à la tête d'une confrontation majeure, le gouvernement libéral s'opposant au mouvement étudiant québécois. C'est suite à l'annonce d'une modification au régime de prêts et bourses, réduisant l'investissement public dans le programme, que le mouvement étudiant se déclencha, culminant lors d'une grève générale ayant duré plus de six semaines. Après avoir adopté des modifications au régime de prêts et bourses qui consistaient à augmenter les montants de prêt maximum et à réduire le montant de bourses attribuées, le gouvernement libéral dirigé par Jean Charest avait réussi à se mettre à dos une large partie des associations étudiantes, avec aux premières loges les trois organisations provinciales (FEUQ, FECQ et ASSÉ).

Après deux offres refusées, qui consistait à une première bonification du régime d'aide financière aux études de 29 millions \$ et d'une deuxième de 41,5 millions \$ en vue d'atténuer les coupures initiales de 103 millions \$ de bourses converties en prêts et plusieurs semaines de grèves ponctuées par des manifestations monstres, le ministre Fournier ainsi que les représentants de la FECQ et de la FEUQ parviendront à un accord de principe. Grâce au soutien de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et du Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement libéral revient sur sa décision de convertir 103 millions \$ en bourses dans un compromis. À ce jour, le système d'aide financière est basé sur l'entente de

principe établie au cours de cette controverse publique. Malgré quelques changements mineurs aux paramètres de calcul, le régime actuel est sensiblement le même qu'en 2003-2004, à l'exception du versement qui se fait désormais sous forme de prêts et de certificat de bourse remis en fin d'année qui est alors versée directement à l'institution financière par l'AFÉ et réduit le prêt contracté durant l'année scolaire d'autant.

Finalement, bien que le gouvernement provincial ait réinjecté de nouvelles sommes dans les universités au moyen de contrats de performance et que cette mesure se poursuive toujours à l'heure actuelle, les fonds alloués sont loin de permettre aux universités de revenir au niveau de financement dont elles disposaient avant l'opération du déficit zéro. De plus, après de lourdes confrontations entre le gouvernement et les mouvements étudiants, il semble que les relations restent tendues et que la confiance de part et d'autre ne tient plus qu'à un fil. Une telle épopée ne pouvait être vécue sans laisser de traces.

5.1.4. Conclusion

Le Québec se distingue, en Amérique du Nord, par ses droits de scolarité universitaires les plus bas. Ceci s'explique par le gel des frais de scolarité qui a été maintenu pendant plusieurs années, s'inscrivant dans un choix idéologique mis en place suite au rapport Parent. L'objectif, à cette époque, était de permettre aux Québécois de rattraper leur grave retard en matière d'éducation postsecondaire par rapport au reste du pays. Ainsi, en 1962, 23 000 étudiants fréquentaient les universités québécoises. Ils sont aujourd'hui 266 000, ce qui représente une augmentation de plus de 1000 %. Cependant, ces acquis placent tout de même le Québec encore loin derrière la moyenne canadienne en ce qui a trait au de diplomation. Aujourd'hui, 23 % des Québécois âgés de 22 ans sont allés ou vont à l'université, alors que cette proportion est en moyenne de 38 % dans le reste du Canada (Veilleux, 2012). Donc, malgré ces frais de scolarité bas, le taux de fréquentation universitaire y demeure toujours le plus faible au Canada.

D'autre part, il semble que les changements dans le système d'éducation postsecondaire qui ont pris racine au milieu des années 1980, mais qui se sont concrétisés dans les années 1990 et 2000 soient plutôt l'image d'un changement idéologique que d'une amélioration du financement universitaire. En effet, au cours des quelques années où un dégel des frais de scolarité s'est opéré, les subventions de l'État ont diminué, augmentant donc la part de financement privé face au financement public plutôt que la somme totale de financement. Ainsi, c'est à travers tous ces changements – l'évolution du contexte socio-économique, l'amélioration du système postsecondaire, les changements politiques, etc. — qu'il faut comprendre la mobilisation

étudiante en faveur du gel des frais de scolarité.

C'est donc dans une époque marquée par une idéologie libérale, sclérosée par une récente crise financière menaçant toujours de refaire surface, que dans son budget de mars 2011, le gouvernement du Parti libéral de Jean Charest annonçait son intention d'augmenter les frais annuels de scolarité. Selon les planifications du parti, les frais devaient passer, de 2012 à 2016, de 2168 \$ à 3793 \$ – soit une hausse de 75 % étalée sur cinq ans.

5.2. Conflit étudiant québécois de 2011 et 2012 : Les acteurs

Après avoir présenté une brève mise en contexte favorisant la compréhension du débat sur les hausses de frais de scolarité au Québec, il est temps de convier le lecteur dans le cas spécifique du conflit étudiant québécois de 2011 et 2012. Nous présenterons une courte description des acteurs présents dans la controverse publique. En plus de décrire les groupes et leur histoire, nous ferons une brève description de leurs principaux représentants.

5.2.1. Gouvernement du Québec

Partis au pouvoir

Au cours de cette controverse publique qui s'est soldée par un processus d'élection et finalement, par le sommet de l'éducation – un conseil visant à déterminer quelles mesures mettre en place pour satisfaire chacune des parties prenantes – deux partis politiques se sont succédé à la tête du gouvernement provincial. Aux débuts de la controverse, c'est le Parti libéral qui était au pouvoir pour finalement céder sa place au Parti québécois après les élections du 4 septembre 2012. Il convient alors de décrire ces deux acteurs qui ont joué un rôle prépondérant dans la controverse.

Parti libéral

Le Parti libéral du Québec (PLQ), présent depuis 1867 est le plus ancien parti politique de la province. Le pouvoir lui est revenu en alternance, le plaçant successivement en opposition au Parti conservateur du Québec, à l'Union nationale, puis au Parti québécois.

Le Parti libéral est un parti fédéraliste, c'est-à-dire qu'il appuie l'idée du maintien du Québec comme province au sein de la fédération canadienne. La minorité anglophone québécoise, les allophones et les fédéralistes francophones constituent la base électorale du PLQ.

Dans l'histoire, le Parti libéral du Québec a privilégié des orientations plutôt progressistes. Économiquement, il se trouve à la droite du Parti québécois depuis la fondation de ce parti, bien qu'en matière d'affaires sociales leurs positions soient souvent analogues. Le parti se considère toutefois comme une formation centriste sur le spectre politique québécois malgré plusieurs propositions visant à réduire la taille de l'État.

Dans le cas de la controverse publique entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012, c'est Jean Charest, premier ministre du Québec à l'époque, qui était le chef de ce parti politique. Avocat de formation, il a été vice-premier ministre du Canada du 25 juin 1993 au 3 novembre 1993 puis chef du Parti progressiste-conservateur fédéral de 1993 à 1998. C'est notamment à travers ce mandat qu'il s'est fait connaître au Québec comme vice-président du comité du « non » lors du référendum québécois de 1995. Il a dirigé le Parti libéral du Québec de 1998 à 2012 et a occupé la fonction de premier ministre du Québec à partir de l'élection de 2003 jusqu'à sa défaite lors de l'élection de 2012, le 4 septembre 2012 que nous décrivons amplement plus tard dans ce chapitre. Son parti devient alors l'opposition officielle, cependant il n'est pas réélu dans sa circonscription de Sherbrooke. Il annonce alors sa démission à titre de chef du parti libéral et met fin à sa carrière politique.

Trois autres représentants du parti libéral se doivent aussi d'être présentés dans le cadre de cette recherche vu le rôle qu'ils ont joué dans la controverse. Il s'agit de Raymond Bachand, ministre des Finances, Line Beauchamp, ministre de l'Éducation pendant la majeure partie de la controverse, et Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation par intérim et trésorière du parti.

Raymond Bachand est un homme politique, un homme d'affaires et un avocat. Il a occupé les postes de ministre des Finances, de ministre du Revenu ainsi que de ministre responsable de la région de Montréal au sein du gouvernement Charest. C'est lui qui est responsable pour les budgets de 2011 et de 2012 – communément appelés les budgets Bachand – qui ont été les principaux déclencheurs de la controverse publique entourant le conflit étudiant. Nous porterons une attention particulière à ces événements plus tard dans ce chapitre.

Line Beauchamp fut la députée libérale du 30 novembre 1998 au 14 mai 2012. Elle fut ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à partir du 11 août 2010 ainsi que vice-première ministre du Québec à partir du 7 septembre 2011. Elle fut grandement impliquée dans la controverse, étant la principale représentante du gouvernement en matière d'éducation postsecondaire. Devant l'impasse lors de la grève étudiante québécoise de 2012, elle démissionne de ses fonctions de ministre et de députée le 14 mai 2012.

Michelle Courchesne est élue pour la première fois à l'Assemblée nationale du Québec comme députée libérale le 14 avril 2003. Elle agit à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 18 avril 2007 au 10 août 2010, elle est remplacée par Line Beauchamp et devient présidente du Conseil du trésor du Québec le 11 août 2010. À la suite de la démission de Line Beauchamp le 14 mai 2012, elle reprend en charge le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle jouera dès lors un rôle primordial dans la suite de la controverse publique, étant au centre des négociations avec les différents acteurs de la crise étudiante.

Parti québécois

Le Parti québécois (PQ) est un parti politique québécois, œuvrant sur la scène provinciale, qui a pour mission la souveraineté du Québec et la protection de la langue française. Il est actuellement le parti au pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec. Le parti se considère comme une formation social-démocrate sur le spectre politique québécois. Sa chef est la première ministre Pauline Marois qui était aussi la chef du parti au cours du conflit étudiant. Pendant la majeure partie de la controverse publique, le PQ a agi à titre d'opposition officielle du Parti libéral. C'est suite aux élections du 4 septembre 2012 que le Parti prit le pouvoir. Dès son entrée, le parti mit sur la glace l'idée de hausse en attente du sommet de l'éducation qu'il a mis sur pied.

Les principaux représentants du parti qui joués un rôle prépondérant dans la controverse sont bien entendu, la chef du parti, Pauline Marois et Nicolas Marceau.

Pauline Marois a occupé quelques postes dans des cabinets ministériels avant d'être élue pour la première fois députée lors de l'élection générale de 1981. Elle devient ministre dans le gouvernement de René Lévesque à l'âge de 32 ans. Après deux défaites personnelles, dans La Peltrie à l'élection générale de 1985 et dans Anjou lors d'une élection partielle en 1988, elle est élue l'année suivante dans la circonscription de Taillon.

Avec le retour au pouvoir du PQ en 1994, les premiers ministres Parizeau, Bouchard et Landry lui confient plusieurs responsabilités importantes, dont les postes de ministre des Finances, de présidente du Conseil du Trésor, de ministre de la Santé et de ministre de l'Éducation. Elle est la troisième femme à avoir occupé le poste de vice-première ministre du Québec après Lise Bacon et Monique Gagnon-Tremblay.

Après deux tentatives infructueuses en 1985 et en 2005 et une retraite d'un an de la vie publique, elle devient, sans opposition, la septième chef du Parti québécois, le 26 juin 2007. Trois mois

plus tard, elle est élue députée de la circonscription de Charlevoix. Devenue chef de l'opposition officielle après l'élection de 2008, Pauline Marois réussit à se maintenir en poste malgré de vives tensions internes en 2011 et au début de 2012 et mène son parti à la victoire lors de l'élection générale québécoise du 4 septembre 2012 en remportant 54 des 125 sièges à l'Assemblée nationale. Assermentée le 17 septembre 2012, elle devient la première femme à occuper le poste de première ministre du Québec.

Partis d'opposition

Parti Québécois

Le Parti québécois a agi à titre d'opposition officielle à l'Assemblée nationale pour la majeure partie de la controverse publique entourant le conflit étudiant. Ce n'est que le 4 septembre 2012, après une guerre électorale, que le parti a renversé son opposant de toujours, le Parti libéral. Pour plus d'informations, une description plus complète est fournie plus haut dans ce chapitre.

Coalition avenir Québec

La Coalition Avenir Québec (CAQ) a été créée par l'homme d'affaires et ancien ministre François Legault. Son but est de « solidifier les fondements de notre société » et de « proposer un plan d'action rassembleur ». Le congrès de fondation de la CAQ s'est tenu les 20 et 21 avril 2012 à Victoriaville. La CAQ se distingue avec des idées au centre et à droite sur l'échiquier politique. Ce parti a décidé de mettre de côté les débats sur l'avenir constitutionnel du Québec puisqu'il considère qu'il y a des priorités beaucoup plus urgentes pour le Québec notamment lorsqu'il est question de la santé, l'éducation et le développement économique.

Au cours du conflit étudiant, le principal représentant de la CAQ a été son chef et fondateur, François Legault. Avant de se lancer en politique, il a cofondé la compagnie aérienne Air Transat. Il a débuté sa carrière politique au sein du Parti québécois avec lequel il a été élu pour la première fois en 1998. Il devient le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie puis ministre de l'Éducation la même année. Son ministère a poursuivi l'implémentation de la réforme Marois⁶. Il était également ministre au moment de la mise application du rapport Proulx sur la laïcisation complète des écoles publiques québécoises.

Le 6 février 2002, il devient le ministre de la Santé. Ses mandats ministériels ont favorisé les

⁶ La réforme Marois est une réforme du système d'éducation québécois. Mise de l'avant par Pauline Marois, ancienne ministre de l'Éducation du Québec, cette réforme visait à laïciser le système scolaire québécois, fondé depuis la Confédération canadienne sur les droits acquis, dont ceux portant, sur la religion.

plans de performance pour les institutions d'éducation et de santé.

Réélu à l'élection québécoise de 2003, il est le porte-parole de l'opposition officielle (Québec) pour les finances et le développement économique. Il poursuivra sa carrière politique avec le Parti québécois jusqu'en 2010, avant de débiter la construction de son nouveau parti.

Québec Solidaire

Québec solidaire se situe à gauche dans le spectre politique québécois avec sa plateforme écologiste, progressiste, démocrate, féministe, altermondialiste, pluraliste et souverainiste. Françoise David et Andrés Fontecilla sont ses deux porte-paroles. Formé le 4 février 2006 de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne, le parti fait élire Amir Khadir, son premier député, à l'Assemblée nationale du Québec lors de l'élection générale du 8 décembre 2008.

Au cours du conflit étudiant, ce sont les deux porte-paroles du parti, Françoise David et Amir Khadir qui représentent les idéaux du parti. Françoise David est une militante et femme politique féministe et altermondialiste du Québec. Ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, elle fut ensuite porte-parole d'Option citoyenne avant d'être porte-parole pour sa formation actuelle, Québec Solidaire. Elle est aujourd'hui députée de Québec solidaire depuis l'élection générale québécoise de 2012. Pour sa part, Amir Khadir est physicien, médecin spécialisé et homme politique québécois. Il a été jusqu'en 2012 l'un des deux porte-parole du parti politique de gauche Québec Solidaire. Il est député à l'Assemblée nationale du Québec depuis 2008. Khadir était auparavant l'un des candidats de l'Union des forces progressistes (UFP) avant la fusion avec Option citoyenne.

5.2.2. Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) est une organisation étudiante représentative québécoise de niveau collégial fondée en 1990. Elle se donne pour mission de défendre les intérêts des étudiants, de faire progresser la condition étudiante et plus généralement, d'agir en tant que porte-parole de la jeunesse québécoise. Ses revendications principales concernent l'aide financière aux études, les cégeps en région et la cote R3 ainsi que les droits de scolarité à l'université. En plus de s'exprimer pour une éducation accessible et de qualité, elle prend position sur de plusieurs autres enjeux tels que les élections, l'environnement, l'emploi et la guerre. Le principal représentant de cette partie prenante est Léo Bureau-Blouin, qui a agi à titre de président de la fédération au cours du conflit étudiant.

La FECQ fut fondée le 10 mars 1990 durant la mobilisation contre la hausse des frais de scolarité universitaires imposée par le ministre Claude Ryan par un groupe d'associations étudiantes collégiales réfractaires au recours à la grève générale illimitée prôné par le regroupement étudiant principal de l'époque, l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec⁷ (ANEEQ). Déçues de l'échec des dernières mobilisations de l'ANEEQ, ces associations réfractaires souhaitaient s'éloigner de la tradition syndicale combative, dominante jusqu'alors au sein du mouvement étudiant, pour s'orienter sur un modèle de lutte étudiante reposant sur la concertation et le partenariat avec l'État.

5.2.3. Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une fédération d'associations étudiantes universitaires au Québec, créée en février 1989.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) regroupe 13 associations membres et plus de 125 000 étudiants membres. Créée à la suite du dégel des frais de scolarité de 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants, notamment auprès des gouvernements, des intervenants du domaine de l'éducation et des intervenants de la société civile.

Depuis sa création, et selon son esprit, la FEUQ s'attarde à défendre ses membres pendant leur passage à l'université en revendiquant une éducation accessible et de qualité qui favorise le développement des savoir-être et savoir-faire.

Les principaux représentants de la FEUQ au cours du conflit étudiant ont été les deux présidents qui se sont succédé, soit Louis-Philippe Savoie puis Martine Desjardins. Cette dernière fut particulièrement impliquée par rapport à son prédécesseur, elle qui est entrée au pouvoir à l'été 2011 jusqu'en juin 2013.

La FEUQ naît, en 1989, dans un contexte de dégel des frais de scolarité à l'université. C'est devant l'urgence d'une telle situation que les membres fondateurs s'unissent. La FAÉCUM, la CADEUL, la SSMU, l'AGEEFEP, l'AGEUQAR, la CADEUS et Mage-UQAC s'unissent alors pour créer la Fédération des étudiantes et étudiants universitaires du Québec. C'est aussi face à la non-représentation des intérêts des universitaires par l'ANEEQ que l'on fonde cette fédération. Le discours de la FEUQ sera donc bien différent de celui de l'ANEEQ. On y prône désormais le

⁷ L'ANEEQ est une association étudiante déchue qui regroupait principalement des étudiants du CÉGEP. Après plus de 15 années de combat à mettre de l'avant la gratuité scolaire, elle se dissout en 1993, laissant la place aux deux autres associations présentes à ce moment, la FEUQ et la FECQ.

développement d'un nouveau partenariat incluant le gouvernement, le milieu des affaires, les universités et les étudiants. Dès lors, on y affirme que les étudiants ont leur part de responsabilité à assumer face à leur formation postsecondaire autant que les autres partenaires du milieu postsecondaire. C'est donc vers une politique de négociation que La FEUQ se dirige, et ainsi, elle instaure une nouvelle façon de faire. Plutôt que de mobiliser des tactiques de syndicalisme de combat, elle effectue des recherches, dépose des avis, propose des alternatives. Elle réclame des rencontres avec les trois autres intervenants du monde universitaire. La FEUQ se démarque alors de l'ANEEQ qui est, à ce moment, le seul mouvement étudiant à portée nationale. Contrairement à l'ANEEQ qui affiche une attitude radicale et revendique la gratuité scolaire, la FEUQ se dote d'une vision responsable face à l'enseignement supérieur et prône plutôt l'accessibilité à une éducation postsecondaire.

5.2.4. Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est un syndicat étudiant québécois fondé en février 2001 à Sherbrooke qui regroupe environ 70 000 étudiants au niveau collégial et universitaire réparti dans 42 associations étudiantes membres à travers le Québec. Par ses valeurs et ses revendications, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante se positionne différemment des autres associations étudiantes nationales, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

L'ASSÉ est à l'origine de la Coalition large de l'ASSÉ (CLASSE), une coalition temporaire créée pour contrer la hausse des frais de scolarité et coordonner la grève étudiante québécoise de 2012.

Les principaux représentants de cette association étudiante sont leurs porte-paroles entre 2011 et 2013, Gabriel Nadeau-Dubois et Jeanne Reynolds. Bien que cette dernière ait pris part au débat entourant le conflit étudiant, c'est plutôt Gabriel Nadeau-Dubois qui fut l'image et le représentant officiel de l'ASSÉ.

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante voit le jour officiellement le 25 février 2001 à Sherbrooke. Elle est née pendant la mobilisation contre le sommet des Amériques et la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), afin de combattre la mondialisation néolibérale qui deviendra dès lors l'une des missions de l'association.

Le Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE), association étudiante nationale de type syndical et combatif, meurt en 2000. Au cours de son dernier Congrès, les étudiants et étudiantes

membres profitent de l'occasion pour réfléchir à l'avenir du mouvement étudiant québécois. On y conclut que la prochaine association étudiante nationale devrait demeurer un syndicat combatif qui accorde plus d'importance aux régions, qui abolirait les membres individuels pour ne garder que les membres associatifs et ainsi valoriser la démocratie des assemblées générales. Suite à ce dernier Congrès, des rencontres se tiennent durant tout l'automne entre les futures associations fondatrices de l'ASSÉ et aboutissent en la rédaction d'une proposition de statuts et règlements de l'ASSÉ qui servira de base au Congrès de fondation.

5.2.5. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est un organisme privé qui regroupe tous les établissements universitaires québécois désirant faire partie de ce regroupement. À l'exception de l'Université Laval qui s'est retiré du regroupement au cours du printemps 2013, toutes les universités y sont représentées. L'objectif de la CREPUQ est de coordonner l'action des universités et des établissements d'enseignement supérieur du Québec, de les représenter dans les instances nationales et internationales afin de faciliter l'évolution du milieu universitaire.

Fondée en 1963, la CREPUQ a été constituée en société à but non lucratif en 1967; elle est dotée d'un secrétariat permanent depuis janvier 1968. Son actuelle présidente est Luce Samoïsette, rectrice de l'Université de Sherbrooke. Historiquement, la CREPUQ a prôné la multiplicité des sources de financement afin de permettre aux universités de garder leur indépendance face à l'État. Au début des années 2000, et à d'autres moments depuis les années 60, la CREPUQ a fait paraître des études démontrant la nécessité d'augmenter le financement universitaire pour maintenir la qualité de l'enseignement au Québec⁸.

⁸« La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a rendu publique aujourd'hui une étude qui révèle que le système universitaire québécois souffre d'un sous-financement évalué pour l'année 2007-2008 à 620 M\$, net des montants destinés à l'aide financière, pour atteindre la parité avec les universités du reste du Canada. » Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (sans date) [site Web]. Consulté le 16 janvier 2014. <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1278>

Chapitre 6 – Présentation des données

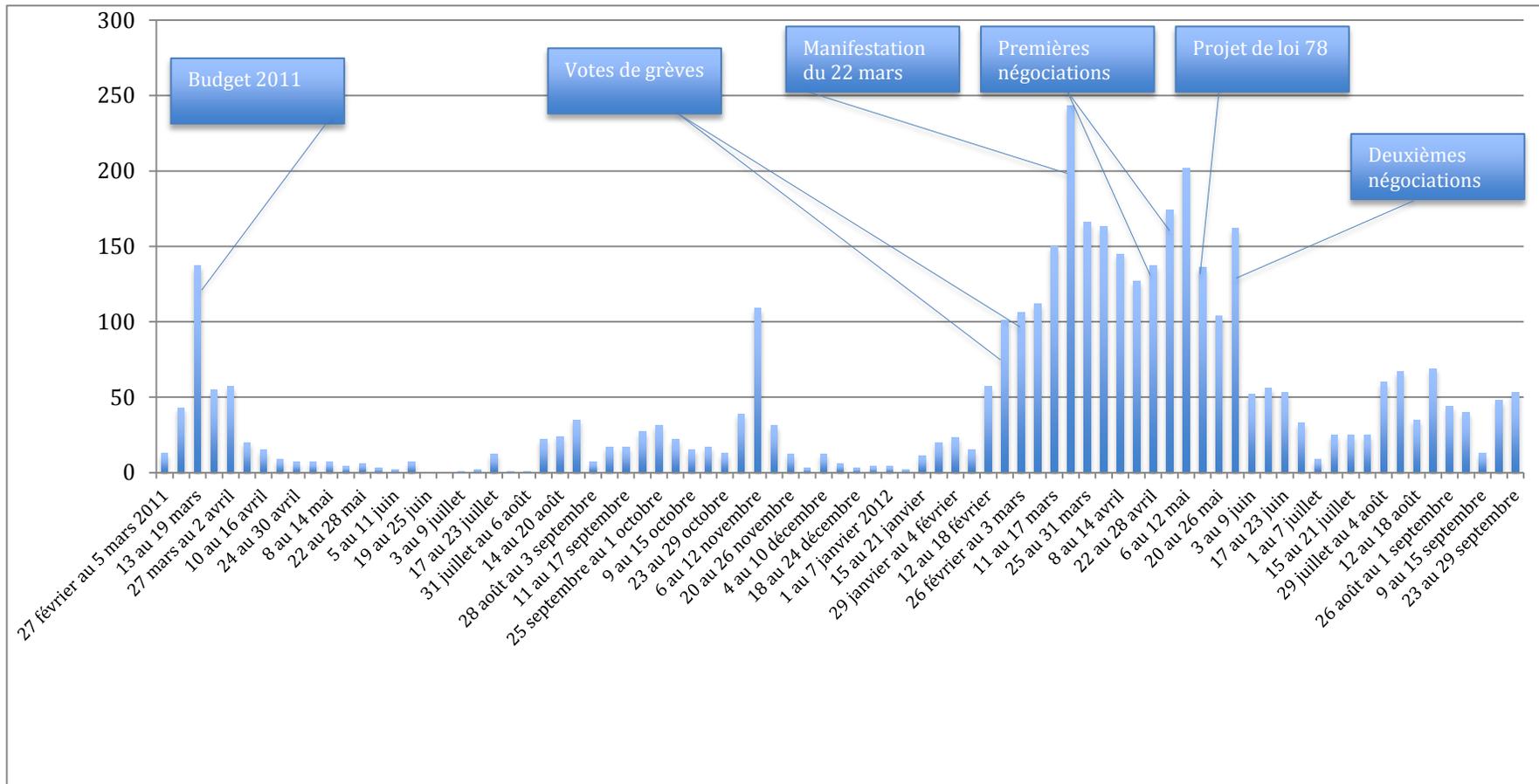
L'objectif de ce chapitre est d'offrir un récit discursif de l'élaboration d'un nouveau compromis sur les frais de scolarité, à travers la description d'une période spécifique de la vie politique québécoise : la controverse entourant le conflit étudiant québécois qui est né au moment de la concrétisation de la proposition du gouvernement libéral dans son budget de 2011. Cette histoire sera racontée à travers les principaux groupes idéologiques qui ont participé à l'élaboration de ce récit et au final, à l'atteinte d'un accord. À travers cette histoire, nous présentons les données que nous avons recueillies pour chacune des périodes. Nous allons tenter de dévoiler les discours mobilisés par les différents groupes idéologiques ce qui nous permettra ensuite d'analyser les justifications et les critiques de ces acteurs dans la controverse.

Tel que discuté dans les chapitres du cadre conceptuel et de la méthodologie, nous avons choisi d'identifier quelques périodes charnières de la controverse entourant le conflit étudiant. Le choix de ces périodes s'est fait sur le plan théorique, en respect avec notre cadre conceptuel, et sur le plan méthodologique, selon la stratégie de décomposition temporelle. Cette approche est d'autant plus cohérente avec les idées défendues par le cadre des économies de la grandeur. En effet, plutôt que d'être contraint à établir des périodes successives, nous avons porté une attention particulière aux différentes épreuves (Boltanski et Thévenot, 1991) qu'ont faites face les différents groupes en cours de route pour déterminer les périodes à l'étude.

6.1. Choix des périodes à l'étude

Afin de déterminer les périodes charnières de la controverse entourant les frais de scolarité, nous avons observé de façon quantitative le nombre d'articles publiés par semaine entre le mois de mars 2011 et le mois de février 2013. Nous avons fait cette analyse à partir de la banque de données Eureka qui permet l'accès à la plupart des grands journaux québécois et canadiens. Nous avons sélectionné les principaux journaux québécois francophones. La figure 6.1 montre le nombre d'articles publiés par semaine au cours de la controverse du conflit étudiant.

Figure 6.1 – Nombre d’articles publiés par semaine au cours de la controverse du conflit étudiant de 2011 et 2012



L'une des premières constatations en observant ce tableau est que l'intensité de communication a été accrue entre le 12 février 2012 et le 3 juin de la même année. Cela est cohérent avec la teneur de la controverse dans laquelle la période la plus intense s'est déroulée entre ces dates. Étant donné l'intensité de la communication qui a caractérisé la crise, les observations empiriques qu'on retrouve dans le tableau précédent ne nous semblent pas les seuls indicateurs des périodes charnières. En plus d'utiliser ces données, nous avons effectué un choix en fonction des objets ayant influencé grandement le débat au cours de la controverse.

6.1.1. Budget 2011

Nous avons sélectionné le *budget de 2011* l'événement déclencheur de la situation de dispute en tant qu'événement déclencheur du conflit étudiant. Quelques mois avant ce budget, les rumeurs laissaient présagés les changements proposés par le gouvernement libéral au cours de ce budget. Cependant, chacune des critiques lancées au gouvernement, que ce soit par les groupes d'intérêts ou les associations étudiantes, était relative à cet événement clé. Après l'annonce de ce budget le 17 mars 2011, les représentants du gouvernement ont dû se justifier devant le public. Le gouvernement venait d'annoncer une hausse des frais de scolarité universitaire étalée sur cinq ans, faisant passer la moyenne de ces frais de 2168 \$ en 2011-2012 à 3793 \$ en 2017, peu importe la discipline étudiée. De leurs côtés, les associations étudiantes, les syndicats et les groupes d'intérêts aussi ont tenu à exprimer leur point de vue sur la situation, faisant alors éclater la situation en un conflit qui allait perdurer pendant plusieurs mois.

Suite à ces premiers débats, des actions ponctuelles de relations publiques et d'éducation ont été effectuées de part et d'autre. L'été qui fut des plus tranquilles s'est terminé sur la campagne « 1625 \$, ça ne passe pas ». Avec cette campagne d'informations, les associations étudiantes raniment la discussion afin de rallier les troupes étudiantes vers des efforts de pression sur le Parti libéral. Les représentants étudiants ne sont pas naïfs, ils savent bien qu'ils auront à se montrer bien plus convaincants qu'en faisant une seule manifestation. C'est pourquoi les associations étudiantes se préparent au pire : à la grève générale à l'hiver prochain.

Tableau 6.2 – Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du budget 2011

Acteurs ⁹¹⁰	Monde civique	Monde marchand	Monde domestique	Monde industriel	Monde de l'opinion	Monde de l'inspiration	Total
Parti Québécois	3 (60 %)	1 (20 %)	0 (0 %)	1 (20 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	5
Parti au pouvoir (Libéral)	8 (18 %)	19 (43 %)	6 (14 %)	8 (18 %)	3 (7 %)	0 (0 %)	44
ASSÉ	5 (83 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	6
FECQ	11 (69 %)	2 (13 %)	3 (19 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	16
FEUQ	10 (63 %)	1 (6 %)	2 (13 %)	2 (13 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	15
CRÉPUQ	0 (0 %)	2 (33 %)	1 (17 %)	3 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	6
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	3 (50 %)	0 (0 %)	1 (17 %)	1 (17 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	5
Fédération des chambres de commerce du Québec	0 (0 %)	3 (38 %)	1 (13 %)	2 (25 %)	2 (25 %)	0 (0 %)	8
Professeurs d'université	3 (60 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	3
CSQ	2 (67 %)	0 (0 %)	1 (33 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	3
TOTAL¹¹	48 (40 %)	30 (25 %)	16 (13 %)	17 (14 %)	5 (4 %)	0 (0 %)	117

Tableau 6.3 – Citations des acteurs au cours de la période du budget 2011

Mondes	Acteurs	Citations
Civique	Parti Québécois	« Selon l'amendement adopté, un gouvernement péquiste rétablirait le gel des droits à la fin de la hausse 2007-2012 de 50 \$ par session. Et ce, jusqu'à la tenue d'un sommet sur l'éducation et l'adoption d'une loi-cadre sur les droits de scolarité. L'objectif de la loi-cadre serait de préserver l'accessibilité aux études supérieures, de respecter la capacité de payer des étudiants et de réduire l'endettement étudiant. »
	Parti au pouvoir (Libéral)	« Le budget sera déposé jeudi. Nous, on a déjà annoncé nos couleurs. D'abord par l'effort fait par tous les contribuables [...] À cela, nous croyons, doit s'ajouter un effort supplémentaire du privé et à cela doit également s'ajouter une contribution de la part des étudiants. Tout le monde doit mettre l'épaule à la roue sans exception. »
	ASSÉ	« Depuis son premier mandat, le gouvernement libéral multiplie les attaques à l'accessibilité aux études. Entre 2007 et 2017, le coût d'une année à l'université aura plus que doublé. C'en est trop! Nous n'accepterons pas cette hausse de frais. Nous irons jusqu'au bout pour faire reculer le gouvernement », a déclaré Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de l'ASSÉ.
	FECQ	« Tant et aussi longtemps qu'il ne voudra pas cesser la hausse des frais de scolarité, on sera là pour le lui dire. On va intensifier la mobilisation; on va intensifier nos pressions tout au long de la session d'hiver, tout aussi longtemps dans la session d'automne qu'il faudra le faire. On va augmenter la pression »

⁹ Seuls les acteurs ayant plus d'un passage codé ont été placés dans ce tableau. Cela peut affecter le nombre total de citations codées dans ce tableau. Pour des chiffres encore plus précis, se référer au tableau précédent.

¹⁰ Le pourcentage fait référence au nombre de passage dans lequel un acteur a mobilisé un monde par rapport au total des passages codés de cet acteur au cours de cette période.

¹¹ Les totaux cumulent l'ensemble des acteurs, et non pas seulement les acteurs ayant plus d'un passage codé dans la période.

		et on espère que monsieur Bachand va entendre raison », a prévenu en entrevue Léo Bureau-Blouin. Selon lui, la santé économique du Québec passe par une éducation accessible et non par des étudiants qui s'endettent de plus en plus en raison de leurs dépenses reliées à l'éducation.
	FEUQ	« C'est la plus grosse attaque à l'accessibilité des études faite par un gouvernement depuis plus de 20 ans », a déclaré le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Louis-Philippe Savoie.
	CSQ	« C'est pas juste une question d'étudiants braillards qui ne veulent pas payer plus, c'est une question de choix de société. »
Marchand	Parti au pouvoir (Libéral)	Tel qu'annoncé, le gouvernement veut aussi encourager les dons provenant des entreprises et des particuliers, espérant augmenter ces contributions de 50 % d'ici six ans. Un programme de 40 millions \$ permettra de verser aux universités jusqu'à un dollar pour chaque dollar reçu en don. « C'est un modèle qui fonctionne ailleurs au Canada et aux États-Unis, il faut que ce soit vrai aussi pour le Québec » Il a fait valoir que grâce à leur diplôme universitaire, ces étudiants auront un bien meilleur salaire et qu'il est donc juste et normal qu'ils contribuent davantage à leur éducation supérieure. « J'ai de la difficulté à comprendre que quelqu'un qui va faire des centaines de milliers de dollars de plus avec son diplôme universitaire que s'il était diplômé du secondaire n'accepte pas d'investir un peu pour son éducation » « Je ne vois pas où, en Amérique du Nord, les étudiants universitaires en auront plus pour leur argent qu'au Québec », a-t-il lancé.
	FECQ	« Beaucoup d'étudiants ont la rage au cœur à la suite du dépôt du budget, constate Léo Bureau-Blouin. C'est ce qu'on a ressenti aujourd'hui autour de la table, plus particulièrement venant des gens des régions. Les cégépiens sont parmi les étudiants les plus touchés par la hausse des droits de scolarité parce qu'ils vont entrer à l'université d'ici deux ou trois ans. C'est un frein énorme à l'accessibilité des études, surtout quand ils doivent déménager. »
	CRÉPUQ	Le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, a même affirmé que ces hausses n'étaient pas imposées à un rythme très soutenu, compte tenu du retard pris après toutes ces années de gel des droits de scolarité. « Si j'avais à faire un commentaire sur la vitesse, je pense que ça va lentement. Ça nous aura pris 49 ans pour en revenir au même point. On sera en 2017 là où on était en 1968 », a souligné M. Breton.
	Fédération des chambres de commerce du Québec	Au contraire, Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, estime que le gouvernement fait preuve de courage : « On aurait souhaité une hausse encore plus élevée pour rejoindre la moyenne canadienne, mais c'est un bon début. » On estime qu'on doit voir les droits de scolarité comme un investissement plutôt qu'une dépense.
Domestique	Parti au pouvoir (Libéral)	« On est toujours à l'écoute. La porte n'est jamais fermée (...), mais on a fait un choix qui a été mûrement réfléchi » Le retour à l'équilibre budgétaire est une question du même ordre. Si le gouvernement veut éviter l'impasse à moyen terme, il doit imposer des « sacrifices » à la population. Là encore, Raymond Bachand semble persuadé que l'électorat verra la lumière un jour ou l'autre et comprendra en définitive la justesse de sa vision. « La majorité silencieuse est d'accord pour qu'on revienne à l'équilibre budgétaire »
Industriel	Parti Québécois	Critique du Parti québécois en matière de finances, Nicolas Marceau a qualifié de « scandaleuse » la hausse des droits de scolarité : « Plusieurs études montrent que des hausses de cette ampleur se traduisent par une diminution de l'accessibilité. Le taux d'obtention de diplôme va diminuer et ça va avoir des conséquences sur notre développement économique. »
	Parti au pouvoir (Libéral)	« Nous allons atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 comme prévu, a-t-il lancé, hier. Le Québec est l'un des endroits au Canada qui a le mieux contrôlé la croissance des dépenses de ses programmes. C'est la marque de commerce de notre gouvernement et nous allons y arriver en 2013-2014 parce qu'il en va de la santé de l'ensemble de l'économie du Québec. »
	FEUQ	Ce constat est particulièrement vrai pour les familles dont le revenu brut est d'à peine 30 000 \$, ajoute-t-il, puisque malgré leur maigre salaire, ils devraient tout de même être capables de contribuer financièrement aux études de leur enfant, selon les calculs gouvernementaux.
	Fédération des chambres de commerce du Québec	la Fédération des chambres de commerce du Québec, pour qui « la grande déception de ce budget demeure l'absence de mesures visant à réorganiser l'État de manière à le rendre plus productif ». Mme Bertrand manifeste toutefois son scepticisme face au contrôle des dépenses gouvernementales, puisqu'elle ne perçoit toujours pas d'efforts suffisants en ce sens dans les domaines de la santé et de l'éducation, soit les deux plus gros postes budgétaires du gouvernement.
Opinion	Fédération des chambres de commerce	En entrevue, la présidente de la chambre de commerce du Québec, Françoise Bertrand, a salué le « courage » du gouvernement d'avoir haussé les droits de scolarité à l'université pour assurer un meilleur financement de ces institutions, bien que la fédération demandait des hausses plus élevées.

Au cours de cette période, c'est le monde civique qui est le plus mobilisé dans les discours des acteurs (40 % des passages codés) suivi du monde marchand (25 %), du monde industriel (14 %), du monde domestique (13 %), du monde de l'opinion (4 %) et finalement du monde inspiré qui n'a pas été mobilisé.

Tableau 6.4 — Critiques de la période du Budget 2011

À partir/Vers	Acteurs	Domestique	Marchand
Civique	Professeurs d'université	Le président du SPUL n'est pas convaincu par les justifications de l'administration universitaire qui explique cette hausse par le rattrapage à faire pour rejoindre la moyenne des universités canadiennes. Les professeurs revendiquent des augmentations comparables à leurs collègues des universités canadiennes. « Cette rhétorique n'est pas bonne pour les profs, mais elle est bonne pour le recteur »,	
	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	Si ça continue, on va revenir aux années 50, où il y avait juste les enfants de familles riches qui avaient accès à l'université ».	
Domestique	FEUQ		« Les jeunes ont l'impression que les gens au gouvernement ont profité d'études accessibles pour monter dans l'échelle et que, aujourd'hui, ils enlèvent l'échelle pour la génération montante »

Tous les groupes qui mobilisent des critiques dans cette période sont des opposants au projet de hausse des frais de scolarité. La plupart mobilisent des critiques à partir du monde civique vers le monde domestique pour dénoncer le favoritisme lié à la hausse. Ce favoritisme s'exprime à différents égards, que ce soit contre les manifestants, les professeurs d'université ou les membres de la classe moyenne. On tente alors de justifier par l'égalité et la collectivité l'impact que la politique pourrait avoir. D'autre part, le représentant de la FEUQ s'attaque au monde marchand qui est hautement mobilisé par le gouvernement dans cette période (43 % de son argumentaire) à partir du monde domestique.

6.1.2. Période des premiers votes de grève

C'est donc autour de la question de la *grève générale* déclenchée au mois de février 2012 dans différents établissements d'éducation québécois que nous avons élaboré notre deuxième période d'analyse. Dès le début des discussions de grève à la fin du mois de janvier jusqu'à sa concrétisation, il semble que les différentes parties prenantes aient dû s'expliquer et défendre leur point de vue. C'était le début d'une vague de confrontations qui allait amener maints questionnements. Avec les principales associations étudiantes et le gouvernement libéral au-devant de cette période, la couverture médiatique s'intensifie, démontrant tout l'intérêt du public sur le sujet du conflit étudiant. Milieu du mois de février 2012, les premiers votes de grèves sont cumulés : quelques Cégeps de la grande région de Montréal débrayent pour faire valoir leur point de vue. Les associations étudiantes comme l'ASSÉ, la FECQ et la FEUQ tiennent des assemblées générales régulières afin de faire croître le mouvement de grève. Un mois après les premiers votes de grève, près de la moitié des étudiants québécois sont en grève, le tout culminant autour d'une manifestation nationale organisée par l'ASSÉ le 22 mars 2012. Selon les organisateurs, plus de 250 000 personnes se rassemblent pour marcher dans les rues de Montréal et terminer leur parcours au Vieux-Port de Montréal.

Tableau 6.5 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période des premiers votes de grève

Acteurs	Monde civique	Monde domestique	Monde industriel	Monde marchand	Monde de l'opinion	Monde de l'inspiration	Total
CAQ	1 (14 %)	5 (71 %)	0	1 (14 %)	0	0	7
Parti Québécois	1 (25 %)	2 (50 %)	1 (25 %)	0	0	0	4
Québec Solidaire	3 (100 %)	0	0	0	0	0	4
Parti libéral	10 (25 %)	17 (43 %)	0	13 (33 %)	0	0	40
ASSÉ	33 (66 %)	12 (24 %)	1 (2 %)	0	4 (8 %)	0	50
Autres associations étudiantes	14 (78 %)	0	0	4 (22 %)	0	0	18
FECQ	18 (55 %)	7 (21 %)	4 (18 %)	0	2 (9 %)	0	33
FEUQ	16 (59 %)	7 (26 %)	2 (7 %)	0	2 (7 %)	0	27
Carrés verts	0	2 (50 %)	0	2 (22 %)	0	0	4
SPVM + SQ	0	2 (100 %)	0	0	0	0	2
CRÉPUQ	3 (100 %)	0	0	0	0	0	3
Ville de Montréal	1 (11 %)	5 (56 %)	2 (22 %)	2 (11 %)	0	0	9
FNEEQ	1 (50 %)	1 (50 %)	0	0	0	0	2
CSQ	3 (60 %)	1 (20 %)	1 (20 %)	0	0	0	5
FTQ	0	2 (100 %)	0	0	0	0	2
TOTAL	109 (50 %)	64 (29 %)	14 (6 %)	22 (10 %)	9 (4 %)	0	219

Tableau 6.6 — Citations des acteurs au cours de la période des premiers votes de grève

Mondes	Acteurs	Citations
Civique	CAQ	Par contre, la CAQ bonifierait plus que ne l'a fait le gouvernement le programme de prêts et bourses afin de « protéger l'accessibilité ». « On pense aussi qu'il faut regarder la possibilité d'avoir un remboursement proportionnel au revenu » de l'étudiant, une fois celui-ci entré sur le marché du travail, a dit le chef caquiste.
	Québec Solidaire	Le blocage de ponts et de grandes artères n'indispose pas Amir Khadir qui a invité aujourd'hui les étudiants à investir massivement la rue contre la hausse des droits de scolarité. Patienter quelques heures dans un bouchon est une contrainte bien mineure compte tenu des enjeux en présence, a soutenu le leader de Québec solidaire en point de presse à l'Assemblée nationale.
	Parti libéral	« Si je continue à geler les frais de scolarité, qui paie? C'est l'ensemble des contribuables, dont la majorité n'a pas de diplôme universitaire » L'opinion des 40 000 étudiants qui ont voté contre un boycottage des cours et des 360 000 autres qui ne sont pas prononcés doit aussi être entendue, plaide Mme Beauchamp. « Je pense qu'il faut aussi être à l'écoute de ceux qui ne manifestent pas parce qu'ils l'ont choisi », lance-t-elle. La grève illimitée a été plébiscitée par 76 000 universitaires et cégépiens.
	FECQ	Pour Léo Bureau-Blouin, ce n'est qu'une « question de quelques jours », avant que le « cap psychologique » des 200 000 grévistes ne soit atteint. « Le gouvernement nous a sous-estimés et maintenant la balle est dans son camp. Il devrait pourtant se rappeler de l'impact que nous avons eu en 2005. Nous sommes encore plus forts aujourd'hui », croit ce dernier.

		« La ministre veut utiliser les employés des cégeps à des fins politiques pour briser le mouvement de grève étudiant. Il s'agit non seulement d'une ingérence dans la démocratie étudiante, mais également d'une décision irresponsable qui va monter les étudiants et les employés des cégeps les uns contre les autres », s'est indigné Léo Bureau-Blouin.
	FEUQ	Martine Desjardins a cependant précisé que certaines facultés pourraient décider de se prononcer sur la tenue d'une grève d'une seule journée ou de quelques jours plutôt que sur une grève générale illimitée. « Chaque association est libre de décider de ses moyens de pression » « C'est très contraignant, par exemple pour les étudiants de médecine, de manquer ne serait-ce qu'une journée de leur programme. C'est d'autant plus symbolique », affirme Martine Desjardins, présidente de la FEUQ.
Domestique	CAQ	En entrevue à La Presse canadienne, le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ) a invité le gouvernement Charest à « rester ferme » et à ne pas succomber aux pressions des grévistes opposés à la hausse de 1625 \$ des droits de scolarité sur une période de cinq ans. « Il ne faut pas commencer à reculer sur l'essentiel à chaque fois que des groupes de pression manifestent. Sans remettre en cause la paix sociale, il faut tout de même être ferme concernant l'importance d'augmenter les frais de scolarité au Québec », a dit M. Legault. En revanche, selon le leader de la CAQ, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, doit garder ouvert « un canal de communication » avec les étudiants pour convenir des moyens à prendre pour assurer l'accessibilité aux études supérieures
	Parti Québécois	« C'est dans la poche des étudiants qu'on va piger. La décision est mauvaise et c'est pourquoi cette mobilisation s'accroît. L'entêtement de la ministre et du gouvernement fait que la mobilisation va augmenter. Est-ce que la ministre pourrait prendre ses responsabilités et tenter de dénouer la crise en rencontrant les associations étudiantes? », a lancé Mme Malavoy, porte-parole du Parti québécois en matière d'enseignement supérieur.
	Parti libéral	« Si je continue à geler les frais de scolarité, qui paie? C'est l'ensemble des contribuables, dont la majorité n'a pas de diplôme universitaire » La ministre a par ailleurs qualifié « d'irresponsables » les propos tenus plus tôt cette semaine par Amir Khadir, de Québec solidaire. Refusant de condamner les actions d'éclat comme les blocages de rues et de ponts, le porte-parole de la formation de gauche a invité les étudiants à investir massivement la rue pour forcer le gouvernement à plier l'échine. Exaspérée par la tournure des événements, Mme Beauchamp a sommé les manifestants de cesser « d'écoeurer » les travailleurs qui assument l'essentiel des frais de scolarité au Québec.
	ASSÉ	« Des gens en colère vont poser des gestes colériques », avertissant que si « Charest ne bouge pas, les actions deviendront plus corsées ». « On a fait une demande formelle de rencontre le 27 (janvier), on n'a toujours pas eu de réponse. On espère que la grève va durer le moins longtemps possible et que la ministre va accepter de discuter le plus rapidement possible », a-t-il dit.
	FECQ	Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, explique que les cégépiens ont jusqu'à présent fait preuve de patience et d'ouverture envers le gouvernement, mais que le mutisme des ministres Line Beauchamp et Raymond Bachand les force à recourir à ce moyen de pression.
	FEUQ	« Le dépôt du budget se fera dans les prochains jours, donc c'est pour rappeler à M. Bachand qu'il doit assumer la décision de hausser les frais de scolarité, que c'est inacceptable et que le mouvement étudiant ne s'essouffera pas », a expliqué une représentante du mouvement étudiant. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) croit que la diffusion de telles directives va au contraire « envenimer la situation ». « Les administrations d'université vont se faire les fiers-à-bras du Ministère. On est choqués parce que la majorité des professeurs et chargés de cours appuie les étudiants », soutient Martine Desjardins, présidente de la FEUQ.
	Ville de Montréal	« Montréal est la métropole du Québec et toutes les manifestations y sont tenues. Et il y a un coût. Quand nous dépensons de l'argent pour gérer ces manifestations, ça fait mal à nos finances et ça veut dire que des services de base vont être mis à mal. Le gouvernement doit réaliser que nous sommes spéciaux, nous avons des besoins spéciaux et qu'ils doivent nous soutenir. Nous ne pouvons pas continuer à soutenir financièrement toutes ces activités qui se produisent dans notre ville. »
	CSQ	Je leur demande « d'être très à l'écoute de leurs étudiants, de ne pas jouer le jeu que le gouvernement veut leur faire jouer. Je trouve que c'est un manque de courage; c'est du couillonnage de la part de la ministre de l'Éducation de mettre de la pression sur les personnels de l'éducation, de leur dire : "présentez-vous" et d'essayer de semer la zizanie ou de créer une attitude conflictuelle entre les membres du personnel et les étudiants », s'est exclamé M. Parent.

Industriel	ASSÉ	« La CREPUQ, ce sont des gens qui depuis plusieurs années demandent une hausse des frais de scolarité alors que ce sont les premiers à gaspiller l'argent que les contribuables et les étudiants mettent dans les universités au Québec », a expliqué le porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Gabriel Nadeau-Dubois.
	FECQ	« Nous ne sommes pas dogmatiques, a lancé le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin. Nous avons tenté de discuter, nous avons organisé des manifestations, nous avons produit des études, mais le gouvernement ne veut rien entendre. »
	FEUQ	Une chaîne humaine a été formée pour livrer une bonne quantité de boîtes contenant des recherches qui démontrent qu'une hausse des droits de scolarité a bel et bien un impact sur l'accessibilité aux études, particulièrement pour les démunis et la classe moyenne. « La ministre de l'Éducation nous rappelle souvent qu'il n'y a aucune recherche rigoureuse qui montre qu'il va manquer d'étudiants sur les bancs d'école, qui montre finalement le lien entre accessibilité et hausse des frais de scolarité », a expliqué la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins. « Nous sommes venus enlever le bandeau devant les yeux de la ministre pour lui démontrer par des recherches que, oui, il va y avoir un impact », a-t-elle ajouté.
Marchand	CAQ	À ses yeux, le redressement des droits de scolarité n'est pas seulement souhaitable, mais incontournable, pour mieux financer les universités et prévenir un exode des meilleurs professeurs.
	Parti libéral	Line Beauchamp a aussi fait planer les pertes monétaires qui pourraient découler d'une grève, notamment parce que les étudiants pourront moins travailler, puisqu'ils devront être à l'école plus longtemps. Sans compter les retards générés pour le passage des examens ou dans les admissions pour un autre programme. « Nous persévérons dans notre décision, parce que nous savons qu'elle est nécessaire, qu'elle est juste et qu'elle est raisonnable. C'est pour un meilleur financement des universités, pour que le diplôme qu'on va chercher dans une université québécoise garde sa valeur, qu'on ait les meilleurs enseignants, les meilleurs équipements, les meilleurs équipements de recherche », a justifié la ministre Beauchamp Elle a rappelé qu'un gel des droits de scolarité maintenu d'année en année signifie que les universités reçoivent moins d'argent d'année en année, puisque leurs dépenses, elles, augmentent.

Dans cette période, le monde civique domine les discours (50 % des passages codés), suivi du monde domestique (29 %), du monde marchand (10 %), du monde industriel (6 %) et du monde de l'opinion (4 %) et du monde inspiré (0 %). Ici, il semble que le monde civique domine vu la place que les associations étudiantes ont prise dans le débat.

Tableau 6.7 — Critiques de la période des premières négociations

À partir/Vers	Acteurs	Domestique	Civique	Marchand
Civique	ASSÉ	Selon M. Nadeau-Dubois, l'augmentation est injuste, car elle vise seulement les étudiants et dresse une « barrière » à l'accessibilité aux études supérieures. Les frais relatifs à l'éducation doivent plutôt, à son point de vue, être assumés par l'ensemble des contribuables.		« Le Plan Nord, comme de plus en plus d'intervenants le disent, est un "bar ouvert" pour les compagnies minières étrangères. Pourquoi ne pas aller chercher de l'argent en redevances? Il y a des banques qui font des profits faramineux, pourquoi ne pas aller chercher de l'argent à ce niveau? On a toutes sortes d'alternatives à présenter »
	Québec Solidaire	Après avoir accordé des allègements fiscaux aux grandes entreprises, le gouvernement libéral s'apprête à « hypothéquer » l'avenir de la jeunesse en « pelletant » une augmentation de leurs frais d'étude		
	Autres associations			« Au lieu d'investir autant d'argent dans la promotion des universités québécoises auprès des étudiants canadiens et étrangers, il serait préférable de financer l'éducation et la recherche »
Domestique	Parti libéral		Il souligne qu'un finissant universitaire gagnera plus d'argent qu'un citoyen qui n'aura qu'un cinquième secondaire en poche. Ce ne serait donc qu'« une simple question de justice sociale qu'il paie plus qu'il payait ».	

6.1.3. Période de la manifestation du 22 mars 2012

C'est autour de cet événement que nous avons constitué la troisième période d'analyse, soit la *manifestation du 22 mars 2012*. En préparation à cet événement et surtout, suite à sa tenue, chacune des parties prenantes a pu observer l'ampleur du mouvement social qu'avait déclenché l'annonce de la hausse des frais de scolarité. Désormais, le gouvernement se devait de répondre aux accusations de ses assaillants en justifiant sa position. De plus, chacun des groupes idéologiques se devait d'expliquer dans leurs mots ce qui avait mené à l'émancipation de ce mouvement. Au cours de cette période, nous avons aussi intégré un événement qui nous semblait cohérent avec la manifestation du 22 mars 2012 : la pluie d'injonctions pour forcer le retour en classe. Pendant que les manifestants prônaient leur droit de se faire entendre, d'autres étudiants mettaient de l'avant leur droit d'étudier en questionnant le droit de leurs collègues de bloquer l'accès à leurs cours. Après quelques semaines de grèves, ces derniers questionnent l'aspect légal d'une telle grève. Certains étudiants pro-hausse qui ne considèrent pas démocratiques les méthodes référendaires utilisées par les associations étudiantes remettent en question la légitimité de la grève. Bientôt, nous allons entrer dans une guerre législative entamée par des étudiants en colère de ne pas pouvoir poursuivre dans le calme leur session universitaire. On se demande alors s'il est possible de parler de grève au sens légal lorsque les associations étudiantes ne sont pas encadrées par les législations propres au droit du travail? Désormais, là où les détracteurs de la hausse de frais de scolarité parlent de grève étudiante, le gouvernement libéral et ses tenants affirment qu'il s'agit plutôt d'un « boycott » des cours.

Tableau 6.8 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période de la manifestation du 22 mars 2012

Acteurs	Monde domestique	Monde civique	Monde industriel	Monde marchand	Monde de l'opinion	Monde de l'inspiration	Total
Parti Québécois	3 (75 %)	4 (50 %)	1 (13 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	8
Parti au pouvoir (Libéral)	33 (54 %)	8 (13 %)	7 (11 %)	12 (20 %)	1 (2 %)	0 (0 %)	61
ASSE	7 (27 %)	15 (58 %)	3 (12 %)	0 (0 %)	1 (4 %)	0 (0 %)	26
FECQ	3 (10 %)	21 (68 %)	3 (10 %)	0 (0 %)	4 (13 %)	0 (0 %)	31
FEUQ	6 (67 %)	1 (11 %)	1 (11 %)	0 (0 %)	1 (11 %)	0 (0 %)	9
CAQ	3 (75 %)	0 (0 %)	1 (25 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	4
Québec Solidaire	3 (60 %)	2 (40 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	5
Carrés verts	0 (0 %)	3 (43 %)	2 (25 %)	2 (25 %)	1 (13 %)	0 (0 %)	8
SPVM + SQ	2 (50 %)	0 (0 %)	2 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	4
Personnalités publiques	0 (0 %)	2 (67 %)	1 (33 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	2
IRIS	0 (0 %)	1 (50 %)	0 (0 %)	1 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	3
TOTAL	65 (37 %)	63 (36 %)	22 (12 %)	16 (9 %)	11 (6 %)	0 (0 %)	177

Tableau 6.9 — Citations des acteurs au cours de la période de la manifestation du 22 mars 2012

Mondes	Acteurs	Citations
Domestique	Parti au pouvoir (Libéral)	Le premier ministre fait valoir, de son côté, que les leaders étudiants ont tort d'accuser le gouvernement de faire la sourde oreille, eux qui avaient claqué la porte de la « Rencontre des partenaires de l'éducation » en 2010 pour ne pas débattre de l'augmentation des frais de scolarité. Les droits annuels de scolarité passeront de 2168 à 3793 \$ d'ici cinq ans, une hausse de 1625 \$. M. Charest a noté qu'un étudiant paiera à terme 17 % des coûts de sa formation. « Ceux qui font l'effort le plus important, ce sont les contribuables de la classe moyenne », a-t-il ajouté. « Je regrette que Mme Marois soit incapable de se prononcer sur cette question. Je pense que c'est un échec et un manque de leadership »
	FECQ	La Fédération étudiante universitaire (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale (FECQ) ont rencontré la presse vendredi matin devant le Collège Rosemont, à Montréal, pour exprimer leur satisfaction de voir la ministre entrouvrir la porte à des discussions avec les étudiants en grève, mais exprimer aussi leur insatisfaction de voir qu'elle refuse d'emblée leur revendication de gel des droits de scolarité. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) s'est pour sa part dissociée des événements. Son président, Léo Bureau-Blouin, croit qu'« il est temps d'apaiser les tensions » et que « le meilleur moyen de régler le conflit, c'est toujours de se réunir autour d'une table pour négocier ».
	FEUQ	Elle reconnaît toutefois que tant du côté des étudiants antigèves que pro-grève, les mises en demeure se multiplient. Cela contribue à faire monter la tension « plus que nécessaire », constate-t-elle. « Chaque fois on atteint un palier de tension plus élevé et chaque fois, on le dépasse. Est-ce que ça peut monter encore? Je le crains. J'espère qu'on va avoir une réponse du gouvernement du Québec autre que le retour en classe », a dit Mme Desjardins. « Ce n'est plus juste les partis qui sont pour le gel qui le réclame un dialogue », a noté Martine Desjardins, présidente de la FEUQ.
	SPVM + SQ	« On ne veut pas les empêcher de manifester. On veut que les citoyens puissent circuler. Quand c'est spontané [comme hier] et que les manifestants circulent un peu partout à travers les véhicules, c'est susceptible de provoquer accidents », explique la policière.

Civique	Parti Québécois	La chef du PQ maintiendrait la hausse précédente, de 50 \$ par semestre de 2007 à 2012. Elle abolirait la nouvelle hausse du gouvernement, de 1625 \$, répartie sur cinq ans. Par la suite, elle organiserait un sommet avec « la communauté universitaire, les employeurs et la société civile » sur l'enseignement supérieur. C'est seulement après qu'elle prendrait position. « Nous établirons un mode de financement acceptable pour tous les partis concernés, y compris, bien sûr, les contribuables », a-t-elle indiqué.
	Parti libéral	Au terme de l'exercice, ce sont les contribuables qui continueront d'assumer l'essentiel de la facture alors que la part des étudiants ne sera que de 17 % du coût total de leur formation, a insisté le premier ministre.
	ASSÉ	« Ce que l'on veut, c'est mettre les travailleurs avec nous et faire comprendre aux gens que la hausse des frais de scolarité, ça s'inscrit dans un contexte plus large, dans un contexte d'un gouvernement qui s'attaque à l'ensemble de la population », a ajouté Gabriel Nadeau-Dubois. Gabriel Nadeau-Dubois espère que le gouvernement saura exiger aussi des entreprises qu'elles contribuent au financement des services publics. D'autres manifestations sont prévues dans les jours à venir pour répéter leur message voulant qu'augmenter les frais de scolarité n'aura pas qu'un impact sur les étudiants, mais aussi sur leurs familles
	FECQ	« C'est important que les étudiants puissent continuer à manifester, à s'opposer contre la hausse des frais de scolarité. Ce n'est pas la bonne manière de poursuivre le débat. Ce n'est pas un dossier juridique, mais politique », a plaidé M. Bureau-Blouin. « Entre chaque organisation, ça arrive des fois qu'il y ait de petits irritants, mais nous on veut vraiment abaisser ça au maximum. On pense que les étudiants n'en ont que faire des guerres de bannières. L'important, c'est de "focuser" sur la cible », a plaidé M. Bureau-Blouin. « On peut commencer à parler d'une véritable crise politique. [...] »
	Québec Solidaire	« Le débat aujourd'hui, c'est le débat sur l'avenir de l'éducation, l'accessibilité de l'éducation, l'avenir de tout le Québec. Tout le reste, ces histoires de contestation, de manifestation, de blocage de pont, de quelques grabuges ne font que dévier du véritable enjeu »
	Carrés verts	Hier, M. Proulx a plaidé que, « si le juge nous donne raison, bloquer l'accès à une salle de cours, à un pavillon ou au campus deviendra un outrage à magistrat. S'il n'y a pas de lignes de piquetage, les professeurs sont tenus de rentrer ».
Industriel	Parti au pouvoir (Libéral)	On martèle qu'il ne s'agit pas d'une campagne pour la hausse des droits de scolarité, mais de l'application d'une recommandation du Comité faire consultatif la promotion de sur l'accessibilité financière aux études qui suggérait, en septembre dernier, de la bonification financière aux études. Raymond Bachand a soutenu que le gouvernement était « prêt à regarder ces idées-là », reprenant une formule de Jean Charest de la veille selon laquelle le système de prêts et bourses était toujours perfectible; notamment sur le plan de l'accès aux études supérieures de la classe moyenne.
Opinion	Parti au pouvoir (Libéral)	« J'invite tous les étudiants à aller voter, à se faire entendre, dit-elle. Les prochains votes seront extrêmement importants. Les étudiants ne peuvent pas tout avoir : le boycottage, les cours, le diplôme et le travail d'été. S'ils choisissent le boycottage, il y a des choses qui devront être soustraites à la fin, comme des heures payantes de travail d'été. »
	FEUQ	Les présidents de la FEUQ et de la FECQ, Martine Desjarjins et Léo Bureau-Blouin, ont annoncé de leur côté que le mouvement étudiant compte être très actif dans les circonscriptions libérales remportées par de faibles majorités. Des équipes seront envoyées dans les comtés visés afin de faire du porte-à-porte et distribuer des dépliants. Elles tenteront d'expliquer aux citoyens pourquoi ils ne devraient pas réélire le député libéral de leur circonscription.

Pour la première fois, le monde civique (36 %) est dépassé par le monde domestique (37 %), suivi par le monde industriel (12 %), le monde marchand (9 %), le monde de l'opinion (6 %) et le monde de l'inspiration (0 %).

Tableau 6.10 — Critiques de la période de la manifestation du 22 mars

À parti r/Ver s	Acteu rs	Opinion	Domestique
Civique	FECQ	Des publicités qui font la promotion du programme de prêts et bourses choquent les étudiants. La campagne a été lancée la semaine dernière par le ministère de l'Éducation au coût de 200 000 \$. Les deux messages qui sont diffusés à la radio commencent pareillement : « La hausse des droits de scolarité annoncée il y a un an s'accompagne d'une bonification du programme de prêts et bourses. » Pour Léo Bureau-Blouin, le porte-parole de la Fédération étudiante collégiale du Québec, il s'agit de dilapidation de fonds publics. « En ce moment, le gouvernement agit comme s'il était un groupe de pression pour l'augmentation des droits de scolarité. Il devrait plutôt être là pour trouver des solutions », dit-il.	
	Parti libéral	« On n'est pas dans le calcul stratégique sur l'avenir du Québec », a dit M. Charest en point de presse. « Quand j'entends des choses comme ça, je vous avoue que je trouve ça un peu regrettable, parce qu'on passe à côté de la vraie question. La vraie question n'est pas dans les calculs stratégiques — “On va attaquer qui dans quel comté” — alors qu'on devrait plutôt parler de l'avenir du Québec et des universités. »	Il n'y a pas lieu de tenir des négociations. La décision est prise. L'an dernier, les étudiants ont claqué la porte lorsque nous avons tenu des consultations à ce sujet. Des mois plus tard, on ne peut pas me demander de m'asseoir avec un seul groupe qui réclame la gratuité scolaire et qui ne veut pas entendre parler de la contribution étudiante. On ne peut pas parler de négociations quand le groupe en face de moi me dit : « prenez l'argent qui manque dans les poches des autres, mais pas dans les miennes ». Les autres poches, celles des contribuables, ne sont pas là pour en discuter.
	Québec Solidaire	« Le débat aujourd'hui, c'est le débat sur l'avenir de l'éducation, l'accessibilité de l'éducation, l'avenir de tout le Québec. Tout le reste, ces histoires de contestation, de manifestation, de blocage de pont, de quelques grabuges ne font que dévier du véritable enjeu »	
	ASSÉ		« C'est un peu insultant pour les étudiants et les étudiantes de se faire dire qu'elle va discuter de tout sauf de la raison pour laquelle ils sont en grève, dit le porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois. Lorsqu'il y a un conflit de travail dans le milieu syndical, la partie patronale ne fait pas un tri dans les revendications des travailleurs et travailleuses. Il accepte de s'asseoir à la table en prenant le cahier de revendications, en les passant une après l'autre, pour discuter de bonne foi. »

6.1.4. Période des premières négociations

La manifestation accumulée à cette remise en question mènera bientôt aux *premières négociations* entre le gouvernement libéral et les associations étudiantes. Samedi 5 mai 2012, après déjà plus de deux mois de grève, une porte semble ouverte sur le règlement du conflit. À la sortie d'une période intense de négociation de 22 heures entre les associations étudiantes et les représentants du gouvernement libéral, une entente est acceptée par les différentes parties prenantes. Bien que présentée en assemblée générale devant les étudiants universitaires et collégiaux, l'offre du gouvernement ne sera pas acceptée, faisant en sorte que la grève se poursuive. Pendant ce temps, à Victoriaville, les esprits s'échauffent devant le bâtiment accueillant les membres du parti libéral qui se rassemblait dans le cadre d'un congrès. Attroupe devant l'entrée du bâtiment, tout semble présager pour que la manifestation se passe dans le calme. Les manifestants radicaux quittent devant la masse de policiers réunis pour s'assurer de la bonne tenue du congrès libéral. Pourtant, une fois le congrès terminé, les hostilités commencent entre manifestants et policiers. Des casseurs et des policiers s'attaquent à coup de projectiles improvisés d'un côté et de balles en caoutchouc de l'autre. Bien qu'il est difficile de déterminer les coupables, les conclusions sont claires : 6 blessés de chaque côté et 106 arrestations. Et du côté étudiant, quelques-uns sont gravement blessés. Jusqu'où devons-nous aller pour qu'il y ait règlement du conflit dans cette société qui prône habituellement le consensus et la paix?

Une semaine plus tard, soit le 14 mai 2012, Line Beauchamp, ministre de l'Éducation annonce sa démission. C'est avec beaucoup de déception que la ministre Beauchamp quitte la vie politique pour laisser sa place à la ministre Courchesne, croyant qu'elle ne fait plus partie des solutions possibles, étant même devenue une cible des parties prenantes en opposition. Tout de même, avant de jeter l'éponge, la ministre tenta une dernière fois lors d'une conférence téléphonique avec les représentants étudiants d'arriver à une entente, mais sans résultat.

Tableau 6.11 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période des premières négociations

Acteurs	Monde civique	Monde domestique	Monde de l'opinion	Monde industriel	Monde marchand	Monde de l'inspiration	Total
CAQ	0	5 (71 %)	0	2 (25 %)	0	0	7
Parti Québécois	1 (8 %)	8 (57 %)	3 (21 %)	0	0	0	12
Parti au pouvoir (Libéral)	29 (31 %)	46 (48 %)	5 (5 %)	5 (5 %)	10 (11 %)	0	95
Québec Solidaire	0	2 (100 %)	0	0	0	0	2
Artistes	0	2 (50 %)	2 (40 %)	0	0	0	4
ASSÉ	40 (60 %)	19 (28 %)	5 (7 %)	2 (3 %)	0	0	66
Autres associations	6 (67 %)	2 (22 %)	1 (11 %)	0	0	0	9
CADEUL	4 (100 %)	0	0	0	0	0	4
FECQ	19 (51 %)	11 (30 %)	4 (11 %)	3 (8 %)	0	0	37
FEUQ	16 (43 %)	9 (24 %)	7 (19 %)	5 (14 %)	0	0	37
Conseil du patronat du Québec	0	1 (33 %)	0	0	3 (75 %)	0	3
CRÉPUQ	0	2 (33 %)	0	1 (33 %)	1 (17 %)	0	5
Personnalités publiques	3 (38 %)	4 (50 %)	0	0	0	0	7
Milieu des affaires	1 (13 %)	1 (11 %)	0	0	4 (44 %)	0	6
FNEEQ	2 (67 %)	1 (33 %)	0	0	0	0	3
TOTAL	123 (40 %)	115 (37 %)	30 (10 %)	21 (7 %)	18 (6 %)	0	307

Tableau 6.12 — Citations des acteurs au cours de la période des premières négociations

Mondes	Acteurs	Citations
Civique	Parti Québécois	Et selon le Parti québécois, les citoyens de Victoriaville seront les prochains à faire les frais de la mauvaise gestion de crise du gouvernement Charest. Selon la députée péquiste Agnès Maltais, les citoyens de Victoriaville devront faire les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables.
	Parti au pouvoir (Libéral)	« Ce n'est pas une grève, a-t-il dit. Le gouvernement du Québec n'est pas l'employeur des étudiants et les étudiants ne sont pas des employés du gouvernement du Québec. » « On n'a pas besoin de ça, j'espère, pour se rappeler que la démocratie, c'est une valeur dans notre société qui a été durement acquise. » « On est un gouvernement démocratiquement élu qui prend des décisions, a-t-elle affirmé. La décision, elle est prise et on est fermes sur cette décision que beaucoup de gens comprennent. Il faut aussi que les leaders étudiants prennent leurs responsabilités et acceptent qu'en démocratie il y a un gouvernement qui prend des décisions. » Finalement, Line Beauchamp appelle les étudiants à retourner en classe, mais surtout à respecter les injonctions qui ont été émises par la cour. « Je suis devant une majorité d'étudiants qui veulent aller à l'école et mon rôle est de faire en sorte que ces étudiants-là puissent y aller, a-t-elle dit. La loi est de leur côté, les tribunaux sont de leur côté. [...] La loi dit ceci : on ne peut pas bloquer l'entrée à un édifice. Ceux qui veulent suivre leurs cours sont en droit de le faire. » Line Beauchamp a pressé les leaders étudiants à « prendre le temps d'apprécier la solution du gouvernement » et à « laisser le temps à leurs membres » de faire de même.

	ASSÉ	M. Nadeau-Dubois a tenu à rappeler à Mme Beauchamp qu'un conflit « se règle autour d'une table de négociations, pas dans les affrontements entre étudiants ».
	CADEUL	« Si on se tourne vers les entreprises en leur demandant un effort minimal, explique Martin Bonneau, le président de la CADEUL, ça va avoir un effet très bénéfique sur le financement des universités et ça va éviter de continuer d'endetter les étudiants. »
	FECQ	« On assiste à un moment historique. On décide de tous s'unir et de serrer les coudes parce qu'on pense qu'ensemble, tout est possible » « Pour organiser une sortie de crise intelligente, il faut que l'ensemble des organisations étudiantes soit présent »
	FEUQ	« Nous sommes tout à fait conscients que nous ne sommes pas des travailleurs, concède Mme Desjardins. Nous avons choisi de façon solidaire de quitter les bancs d'école. Si c'est à coup d'injonctions et de règlements qu'elle pense tuer le mouvement, elle se trompe royalement. » Même si le gouvernement répète le même message, les organisations ne se découragent pas. « On a vu ce que ça a donné en une semaine. On est passé d'une fin de non-recevoir à une proposition bidon hier. Alors on doit poursuivre, la victoire est proche », a souligné Mme Desjardins.
	Milieu des affaires	Même son de cloche, chez Destination Centre-ville qui regroupe 8 000 membres. « On pense aux étudiants, mais eux aussi, il faut qu'ils pensent à nous. On parle de leurs droits, qu'en est-il des nôtres? » dit le directeur de l'organisme, André Poulin, exaspéré par cette crise qui n'en finit plus.
Domestique	CAQ	La CAQ a déploré le « manque de leadership » du premier ministre Charest, qui a attendu des semaines avant de s'engager dans le dossier. François Legault donne raison à la ministre Line Beauchamp, qui a expulsé la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE). Ce groupe d'étudiants « a démontré sa mauvaise foi », a-t-il insisté. La FECQ et la FEUQ « porteront l'odieux » d'un éventuel échec si elles ne retournent pas à la table de discussions
	Parti au pouvoir (Libéral)	« Je veux que les Québécois sachent qu'on a toujours été ouverts, a plaidé Jean Charest. Parce qu'on a voulu justement respecter la confidentialité, ça donnait l'impression que le gouvernement était obtus, têtue, n'écoutait pas. » « Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. » « Les associations étudiantes ne font pas confiance aux élus du peuple, a-t-elle dit. Je n'aurai jamais réussi à leur faire faire un compromis [aux associations étudiantes]. Alors je fais l'ultime compromis, je cède ma place. »
	Québec Solidaire	Des enseignants opposés à la hausse des droits de scolarité étaient notamment de la partie. La veille, un groupe disant représenter un millier de leurs collègues de tous les niveaux d'enseignement avait publiquement réclamé la démission de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. D'après le député Amir Khadir, de Québec solidaire, ils se trompent de cible. « Sur le plan politique, Mme Beauchamp s'est tellement peinturée dans un coin qu'elle n'a pas de crédibilité. Alors, pour qu'un dialogue s'engage, ce serait le geste à faire, a-t-il suggéré. Mais je la plains, parce qu'elle est victime de l'entêtement de M. Charest. »
	FECQ	« Je trouve que l'attitude de la ministre est déplorable et irresponsable, déplore Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ. En appelant à briser les mandats de grève, elle va créer des tensions et conflits entre étudiants, ça ne fait que jeter de l'huile sur le feu. » Jugée invalide par la ministre Beauchamp, n'étant pas encadrée par une loi du Travail, la grève garde toute sa pertinence aux yeux de Léo Bureau-Blouin. « La ministre joue sur les mots, elle tente par tous les moyens possibles et inimaginables de dériver l'attention de la vraie question. Ce gouvernement à un déficit incroyable de crédibilité auprès du public » attaque-t-il. Il n'a toutefois pas apprécié que la ministre démissionnaire impute la faute de l'impasse actuelle aux leaders étudiants. « Une part importante revient à la rigidité du gouvernement sur le problème principal des droits de scolarité. Je crois que Mme Beauchamp n'avait pas une marge de manoeuvre suffisante du cabinet du premier ministre », a-t-il fait valoir.
	FEUQ	Pour l'instant toutefois, les étudiants ont rejeté en bloc l'entente, a glissé la présidente de la FEUQ, Martine Desjardins. Toutefois, pas question de refuser l'entente sans proposer des solutions pour l'améliorer. « Comme à notre habitude, on prend nos responsabilités et on va proposer aussi des façons de faire, au cours des prochains jours, pour dénouer la crise parce que selon nous et selon, aussi, la population, je pense que c'est un conflit qui s'étire »,

		a déclaré Mme Desjardins.
	Milieu des affaires	« Mercredi, ce sont des institutions bancaires qui ont été vandalisées, mais de façon générale, tous nos membres sont touchés. Le gouvernement doit agir pour nous protéger. » André Poulin parle des prestations d'assurances qui vont augmenter dans le secteur, mais, sa grande crainte, c'est l'impact de la crise sur l'image de Montréal à l'étranger, et donc, sur le tourisme.
Marchand	Parti au pouvoir (Libéral)	« Je ne crois pas que, pour un effort de 50 ¢ par jour, on doive compromettre l'obtention de son diplôme ce printemps », a fait valoir Line Beauchamp. La hausse annuelle passe de 325 \$ à 255 \$, une somme de laquelle est déduit le crédit d'impôt pour les droits de scolarité, soit 177 \$ au net, soit un peu moins de 50 ¢ par jour.
	Milieu des affaires	Il l'est toujours, sauf toutes les fois où la colère estudiantine passe à proximité : « Mercredi soir, mes clients sont partis précipitamment. Ils ont peur d'être pris là-dedans, qu'on casse les vitres de leur voiture, etc. » Ce n'est pas la première fois que le café Ferreira est déserté depuis le début de la crise et, chaque fois, le restaurateur doit essuyer des pertes en nourriture et ses employés, des pertes de revenus. « Je veux bien qu'ils manifestent, mais je n'ai pas à en subir les contrecoups. Il est urgent de trouver une solution. »

Encore une fois, les mondes civiques (40 %) et domestiques (37 %) se chevauchent. Ils sont suivis du monde de l'opinion (10 %), du monde industriel (7 %), du monde marchand (6 %) et du monde inspiré (0 %).

Tableau 6.13 — Critiques dans la période des premières négociations

À partir/ Vers	Acteurs	Opinion	Civique	Domestique
Civique	ASSÉ	M. Nadeau-Dubois a également dénoncé les attaques personnelles des dirigeants du gouvernement à son endroit. « On a assisté à un dérapage, des députés se sont livrés à des attaques personnelles. Le conflit actuel n'est pas un conflit qui oppose Gabriel Nadeau-Dubois et Line Beauchamp, ce n'est même pas un conflit qui oppose la CLASSE à Mme Beauchamp. C'est un conflit qui oppose 180 000 étudiants à un gouvernement qui, depuis 11 semaines, est incapable de régler la crise. »		
	FEUQ	Elle a aussi condamné les accusations de la ministre de l'Éducation qui semble rendre responsable des actions de perturbations le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau Dubois. « Le gouvernement mène une vendetta contre la personne de Gabriel Nadeau-Dubois. [...] L'échec des négociations ne peut pas reposer sur les épaules d'une seule personne, ça suffit les enfantillages. »		« Nous sommes tout à fait conscients que nous ne sommes pas des travailleurs, concède Mme Desjardins. Nous avons choisi de façon solidaire de quitter les bancs d'école. Si c'est à coup d'injonctions et de règlements qu'elle pense tuer le mouvement, elle se trompe royalement. »
Domestique	Parti libéral	C'est « grotesque », a-t-il répondu, de penser qu'on puisse appeler les électeurs aux urnes dans ce contexte de crise. Mme Marois a été « ignoble » de laisser entendre que le gouvernement pourrait tenter de tirer profit de cette crise, a-t-il dit. « Si vous n'avez pas compris ma réponse, vous ne la comprendrez jamais! », a-t-il lancé, irrité. Il a dû s'excuser deux heures plus tard.	M. Charest a affirmé qu'il est de sa responsabilité de condamner les débordements, ce dont il a fait une nouvelle fois aujourd'hui. « Votre question déresponsabilise ceux qui posent des gestes de violence, a-t-il dit à un journaliste. Je parle de votre question à vous là, qui a comme prémisse que le gouvernement en assumant sa responsabilité, qui sont des responsabilités démocratiques légitimes, aurait légitimé des actions, c'est faux ça. »	

6.1.5. Période du projet de loi 78

Avec la ministre Courchesne nouvellement à la barre du ministère de l'Éducation, un projet de loi est présenté devant l'assemblée : *le projet de loi 78*. Lorsque le droit et la politique n'arrivent pas à leur fin, il devient temps de les croiser pour que la crise soit réglée. C'est le 19 mai que la loi spéciale est adoptée en chambre. Votée dans la controverse, ce projet de loi obligera les organisateurs de toute manifestation de plus de 50 personnes à faire connaître leur itinéraire huit heures d'avance aux policiers. Les manifestants qui voudraient continuer à protester contre la hausse des frais de scolarité devront aussi se tenir à plus de 50 mètres des établissements d'enseignement. La loi prévoit aussi des amendes importantes aux contrevenants, allant de 1000 \$ pour les individus et pouvant s'élever jusqu'à 125 000 \$ pour les organisations étudiantes ou syndicales. Les dirigeants de ces regroupements s'exposent quant à eux à des amendes de 7000 \$ à 35 000 \$. La cotisation aux associations étudiantes peut aussi être révoquée par le ministre de l'Éducation dans les cas où un manquement est constaté. De plus, dans les cégeps et facultés universitaires toujours en grève, la session sera suspendue jusqu'en août.

Cette fois, non seulement les associations étudiantes se prononcent contre la décision du gouvernement, un soutien plus fort provenant de la population et des différentes centrales syndicales se fait entendre. En réaction à l'adoption de la loi, le barreau et des rassemblements de citoyens manifestent leur désaccord envers la nouvelle loi spéciale. Désormais, on ne qualifie plus la controverse de conflit étudiant, mais bien de conflit social. Bien que plusieurs se rallient au mouvement étudiant suite à l'adoption de la loi, certains groupes s'en réjouissent. Pour ces derniers, il fallait bien que le gouvernement réagisse pour arriver à régler cette situation explosive.

C'est lors de la 100e journée de grève que le mouvement culmine. Une nouvelle grande manifestation qui rassemble cette fois professeurs de cégep, groupes syndicaux, carrés blancs qui sont venus manifester contre la loi 78. Dès lors, les associations étudiantes se sentent plus fortes puisque soutenues par une grande partie de la population.

Tableau 6.14 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du projet de loi 78

Acteurs	Monde civique	Monde domestique	Monde industriel	Monde de l'opinion	Monde marchand	Monde de l'inspiration	Total
CAQ	3 (25 %)	6 (50 %)	0	1 (8 %)	2 (17 %)	0	12
Parti Québécois	4 (24 %)	10 (59 %)	1 (6 %)	2 (12 %)	0	0	17
Québec Solidaire	5 (71 %)	2 (29 %)	0	0	0	0	7
Parti libéral	14 (39 %)	18 (50 %)	4 (11 %)	0	0	0	36
ASSÉ	13 (76 %)	4 (24 %)	0	0	0	0	17
FECQ	11 (73 %)	4 (27 %)	0	0	0	0	15
FEUQ	5 (50 %)	3 (30 %)	0	2 (20 %)	0	0	10
Carré blanc	2 (67 %)	1 (33 %)	0	0	0	0	3
Carrés verts	4 (80 %)	0	0	0	1 (20 %)	0	5
Conseil des Canadiens	2 (67 %)	1 (33 %)	0	0	0	0	3
Conseil du patronat du Québec	1 (17 %)	3 (50 %)	2 (33 %)	0	0	0	6
SPVM	6 (35 %)	10 (59 %)	1 (6 %)	0	0	0	17
Barreau	12 (80 %)	3 (20 %)	0	0	0	0	15
Clinique Juripop	6 (75 %)	2 (25 %)	0	0	0	0	8
Juristes	4 (67 %)	2 (33 %)	0	0	0	0	6
Palais des congrès	0	0	0	0	3 (100 %)	0	3
Ville de Montréal	1 (20 %)	3 (60 %)	1 (20 %)	0	0	0	5
Professeurs de cégep	2 (100 %)	0	0	0	0	0	2
FNEEQ	3 (75 %)	1 (25 %)	0	0	0	0	4
FIQ	3 (43 %)	4 (57 %)	0	0	0	0	7
FTQ	4 (57 %)	3 (43 %)	0	0	0	0	7
TOTAL	127 (52 %)	92 (38 %)	11 (5 %)	8 (3 %)	6 (2 %)	0	244

Tableau 6.15 — Citations des acteurs au cours de la période du projet de loi 78

Mondes	Acteurs	Citation
Civique	CAQ	Ce n'est pas aux manifestants radicaux de dicter l'ordre du jour. Évidemment que les forces policières doivent agir avec précaution, mais elles doivent faire respecter la loi. «
	Parti Québécois	L'opposition officielle clame que la loi spéciale accorde des pouvoirs excessifs au gouvernement. L'article 9 prévoit que le gouvernement peut apporter des "adaptations" à toute loi en vue d'assurer l'application de la loi spéciale.
	Québec Solidaire	Mais "nous ne condamnerons pas les personnes ou organismes ayant recours à des gestes de désobéissance civile pacifique pour exercer librement leurs droits constitutionnels à la dissidence",

	Parti libéral	Il a dit vouloir s'assurer que le "droit de ces citoyens" d'avoir accès à leur salle de cours soit respecté; tout comme les injonctions des tribunaux. » « On a entendu bien des gens nous parler du droit d'association. Par contre, ils ont été assez silencieux sur le droit à l'éducation, sur la capacité de pouvoir marier le droit d'association et le droit d'aller en classe. Le projet de loi vise à marier ces droits », a-t-il expliqué au sortir du Salon bleu.
	FECQ	« Le gouvernement du Québec se sert d'une crise qu'il a lui-même provoquée pour transformer tout mouvement social d'expression citoyenne en crime. Il transforme un État qui a une tradition d'ouverture en État policier. »
	Conseil du patronat du Québec	« Il est certain que, avec le non-respect des injonctions des dernières semaines, le projet de loi doit comporter des mesures suffisamment fortes pour engendrer des effets de dissuasion. D'autant plus que, au-delà des bonnes intentions potentielles des parties prenantes, il restera des groupuscules dont la stratégie consiste à créer et à entretenir le chaos et l'intimidation », observe le CPQ.
	Barreau	ce droit à l'éducation collégiale et universitaire n'est pas garanti par les chartes : la Charte québécoise des droits et libertés énonce le droit à l'instruction publique gratuite aux seuls niveaux primaire et secondaire.
	FIQ	Celle-ci ajoute que ce ne sont pas seulement les étudiants, mais toute la population qui est touchée par les limitations au droit de manifester contenu dans la loi spéciale. « Pour un syndicat comme le nôtre, qui n'a à peu près pas de droit de grève en raison de la Loi sur les services essentiels, c'est catastrophique. Les manifestations spontanées étaient l'un de nos seuls rapports de force et avec la loi 78, c'est terminé. »
Domestique	CAQ	Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a pris la position opposée, exigeant du gouvernement qu'il fasse appel aux forces policières pour permettre aux étudiants de retourner en classe. « J'ai vu comme vous les images à Lionel-Groulx, ce n'est pas agréable de voir la situation, mais en même temps, on n'a pas le choix, on doit faire respecter l'ordre », estime le chef caquiste.
	Parti Québécois	« Le premier ministre portera le carré de la honte toute sa vie. Comment un homme qui a plongé le Québec dans la corruption peut-il se permettre de faire des leçons? »
	Parti libéral	Jean Charest a qualifié sa sortie d'« hyperpartisane », l'attaque d'une politicienne « qui n'est pas à la hauteur de sa tâche ». Tout en répétant que le gouvernement parle d'une seule voix, le premier ministre a indiqué qu'il a été « impliqué totalement dans les discussions, dans les politiques du gouvernement dans cette affaire-là ». Michelle Courchesne a soutenu que grâce à ce texte législatif, elle pourrait mettre « tous les efforts, toutes les énergies pour faire en sorte que chaque étudiant du Québec qui veut étudier puisse le faire en toute sécurité et puisse sauver son année, réussir cette année-là dans des contextes difficiles.
	FECQ	Avec sa loi d'exception, le gouvernement Charest veut faire du Québec un État policier, a tonné hier soir en conférence de presse le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin.
	Ville de Montréal	Gérald Tremblay implore de nouveau les manifestants de fournir leur itinéraire aux policiers avant de se rassembler. Il estime que cela permettrait d'éviter les débordements. Les policiers pourraient ainsi demander aux manifestants d'éviter des secteurs très fréquentés comme les rues commerçantes. « Pourquoi on fait une manifestation rue Saint-Denis? Évidemment que les casseurs vont se réfugier dans les commerces. »
Opinion	Parti Québécois	Elle a soutenu qu'après « le temps de la rue, celui des marches et des revendications il y aura celui des urnes où les Québécois pourront changer de gouvernement. »
	FEUQ	Au-delà de la contestation judiciaire et des manifestations, Martine Desjardins promet que le gouvernement libéral trouvera les jeunes sur son chemin. « Nous nous en souviendrons, les jeunes, aux prochaines élections. »

Dans cette période, le monde civique reprend le dessus dans les argumentaires (52 %), suivi du monde domestique (38 %), du monde industriel (5 %), du monde de l'opinion (3 %), du monde marchand (2 %) et du monde inspiré qui n'a pas été mobilisé.

Tableau 6.16 – Critiques de la période du projet de loi 78

À partir/Vers	Acteurs	Domestique	Civique
Civique	Parti Québécois	L'opposition officielle clame que la loi spéciale accorde des pouvoirs excessifs au gouvernement. L'article 9 prévoit que le gouvernement peut apporter des « adaptations » à toute loi en vue d'assurer l'application de la loi spéciale.	
	Clinique Juripop	« Il n'y a pas une pénalité supplémentaire dans cette loi parce que t'as cassé quelque chose ou que t'as fait un méfait. On se préoccupe ben plus de la sécurité économique des entreprises, du grand prix et des festivals »	
	FECQ	« Le gouvernement du Québec se sert d'une crise qu'il a lui-même provoquée pour transformer tout mouvement social d'expression citoyenne en crime. Il transforme un État qui a une tradition d'ouverture en État policier.	
Domestique	Parti libéral		« Ce ne sont pas les leaders étudiants ou syndicaux qui vont gouverner le Québec. Si vous voulez gouverner le Québec, mettez votre face sur un poteau et faites-vous élire. En démocratie, si on veut renverser le gouvernement, ce n'est pas dans le cadre d'une insurrection, mais d'une élection! »

6.1.6. Période de la deuxième négociation

Quelques jours plus tard, une nouvelle table de négociation est ouverte pour accueillir les différentes parties prenantes à discuter des solutions possibles afin de sortir de l'état de crise qui dure depuis maintenant plus de 100 jours. Cependant, à ces *deuxièmes négociations*, les choses semblent plus complexes. Les discours des associations présentes à la table ne sont plus partagés. Ils représentent désormais des positions différentes. Le gouvernement affirme que chacun des groupes l'obligation et la responsabilité de réussir pour que la situation se rétablisse au plus vite. Après une longue journée autour de la table, les discussions semblent être positives et se diriger vers une sortie de crise. Toutefois, rien n'est encore joué. Chacune des parties prenantes désire prendre la soirée pour évaluer les propositions faites en cours de journée. La solution la plus alléchante pour tous, l'étalement de la hausse sur sept ans plutôt que sur cinq ans en incluant chacune des offres faites antérieurement par le gouvernement. L'un des points positifs de la journée est que pour la première fois, le premier ministre a participé à la rencontre.

Cependant, revirement de situation la journée suivante. Rien ne semble plus possible. Chacune des parties prenantes est braquée sur sa position. Les avancées de la veille ne semblent plus être sur la table. C'est tôt le lendemain que les négociations sont rompues par le gouvernement, jugeant que les étudiants n'étaient aucunement prêts à faire de concessions. En réponse à ces accusations, les représentants des associations étudiantes affirment que le gouvernement s'est lancé dans une guerre d'opinion politique et non dans une tentative de résolution de crise.

Plusieurs semaines sont passées depuis la déclaration de la première grève générale. Après deux vagues de négociations intenses, toujours pas de solution pour la sortie de crise. Qui aurait cru que le mouvement et la controverse allaient se poursuivre aussi longuement. Avec l'adoption de la loi 78, syndicats et juristes pour n'en nommer que quelques-uns, sont maintenant aux côtés des associations étudiantes qui sont devenues les réels défenseurs du droit d'association en plus du droit à l'accessibilité aux études supérieures. Preuve de l'intérêt de la controverse : l'espace médiatique couvert par la question. C'est du jamais vu. Il est rare que les nouvelles restent au sommet pendant plus d'une journée. Le sujet de la grève étudiante lui, est maintenant en haut de liste depuis

plus de six semaines. Depuis maintenant plus d'un mois, les médias internationaux s'intéressent de plus en plus aux affrontements violents entre manifestants et policiers, ternissant ainsi chaque jour davantage l'image de Montréal à l'étranger.

Cette période de crise n'est donc pas sans conséquence pour la ville de Montréal. Les organisateurs d'événements d'été qui n'avaient pas prévu que les confrontations allaient tenir aussi longtemps sont de plus en plus effrayés. Ils voient venir leurs événements à grands pas et ainsi, ne peuvent s'empêcher de se questionner sur l'impact qu'une telle situation aurait sur l'économie de la ville qui compte grandement sur les festivals se tenant dans la saison estivale. Un événement est particulièrement la cible des manifestants et la crainte des organisateurs : le grand Prix de Montréal nouvellement de retour à Montréal. Les organisateurs sentent toute la tension qui existe entre les manifestants et la vision capitaliste qui sous-tend l'événement, et ce, surtout après la menace lancée par l'un des membres de l'ASSÉ lors des dernières négociations.

Nous avons placé cet événement dans la même période que les deuxièmes négociations puisque les mêmes notions de responsabilités sont mobilisées dans les discours des parties prenantes. De plus, la crainte des organisateurs et des gouvernements est fondée sur la menace lancée par un représentant de l'ASSÉ au cours de la période de négociations. C'est une première dans le conflit étudiant. Désormais, Jean Charest s'impose dans le débat pour faire entendre son opinion sur les responsabilités des associations étudiantes de protéger l'intégrité de Montréal et de son économie. Celui-ci qui ne semblait pas autant préoccupé par le conflit quelques semaines plutôt se permet maintenant d'intervenir de vive voix face aux manifestants.

Malgré les inquiétudes et les menaces, le Grand Prix de Montréal se déroule dans le calme et la dépense. Certes, des manifestants prennent part aux événements, mais sans affecter le rythme de vie des touristes venus profiter des activités de la fin de semaine de formule 1.

Tableau 6.17 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période de la deuxième négociation

Acteurs	Monde domestique	Monde civique	Monde industriel	Monde de l'opinion	Monde marchand	Monde de l'inspiration	Total
Parti Québécois	4 (80 %)	1 (20 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	5
Parti au pouvoir (Libéral)	21 (64 %)	6 (18 %)	1 (3 %)	2 (6 %)	3 (9 %)	0 (0 %)	33
ASSE	3 (20 %)	9 (60 %)	1 (7 %)	0 (0 %)	2 (13 %)	0 (0 %)	15
FECQ	5 (42 %)	3 (25 %)	1 (8 %)	3 (25 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	12
FEUQ	12 (55 %)	5 (23 %)	1 (5 %)	4 (18 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	22
SPVM	1 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	2
Responsable de la F1	1 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	1 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	2
Personnalités publiques	6 (40 %)	4 (27 %)	5 (33 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	15
Ville de Montréal	7 (70 %)	2 (20 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	1 (9 %)	0 (0 %)	10
Milieu des affaires	0 (0 %)	2 (20 %)	5 (50 %)	3 (30 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	10
TOTAL	65 (46 %)	41 (29 %)	15 (11 %)	14 (10 %)	6 (4 %)	0 (0 %)	140

Tableau 6.18 — Citations des acteurs au cours de la période de la deuxième négociation

Mondes	Acteurs	Citations
Domestique	Parti au pouvoir (Libéral)	« Le gouvernement a bougé sur les prêts, a bougé sur les bourses, a bougé sur le remboursement proportionnel au revenu, a bougé sur l'étalement [de la hausse des droits de scolarité]. Le gouvernement a fait plusieurs gestes, mais à chaque fois que nous avons tendu la main, cette main-là a été refusée. Malgré cela, la porte reste ouverte », a déclaré M. Charest pendant la période de questions.
	FECQ	Le temps jouerait selon lui pour le mouvement étudiant. « Étant donné la suspension des sessions, de notre côté la grève est suspendue. » Selon lui, la pression est davantage sur le gouvernement car « la saison touristique approche, et le milieu des affaires s'attend à un règlement pour éviter qu'il y ait des perturbations cet été ». « C'est positif que M. le premier ministre se mêle du processus, ça vient donner de la crédibilité, démontre que le gouvernement du Québec prend au sérieux la situation », a noté Léo Bureau Blouin de la FECQ.
	FEUQ	Cependant, la présidente de la FEUQ Martine Desjardins avait déploré la brièveté (moins de 30 minutes selon elle) du passage du premier ministre lundi et avait ajouté : « Il n'avait pas beaucoup de réponses aux questions qu'on lui a posées. Il nous a laissés dans les mains de [la ministre de l'Éducation Michelle] Courchesne. »
	Personnalités publiques	« Le dossier est complexe. Est-ce que la solution c'est une élection? Une chose est certaine, il faut réagir afin d'éviter un été d'écoeurement. Les festivals sont le fleuron de Montréal, il faut les protéger. Je veux que cette rencontre se fasse dans une ambiance constructive. Il y a sûrement des solutions pacifiques envisageables. Il nous faut rassurer le public. Les gens sont tellement habitués à leur été festif, avec une quinzaine d'événements, faut pas le leur enlever », ajoute Gilbert Rozon.

	Ville de Montréal	« Je ne peux pas me substituer au gouvernement. Le conflit concerne le gouvernement du Québec, et c'est à lui de trouver une solution avec les étudiants. Je n'ai pas le mandat de faire des propositions aux étudiants ou au gouvernement », a-t-il déclaré lors d'un point de presse hier. « Ma responsabilité comme maire de Montréal, c'est de m'assurer que les gens puissent manifester en toute sécurité. Il faut également qu'on puisse respecter les droits de la majorité qui veut profiter des événements au cours des prochaines semaines, des prochains mois. »
Civique	Parti au pouvoir (Libéral)	Selon lui, « ce n'est plus une attaque au gouvernement. C'est du monde qui s'attaque aux Québécois et qui pose des gestes qui, franchement, ne se justifient d'aucune façon ». Selon la ministre Courchesne, cela aurait produit « une importante iniquité intergénérationnelle ». « Il n'était absolument pas acceptable qu'on abolisse ce programme pour les familles qui veulent investir dans l'éducation de leurs enfants », a-t-elle déclaré hier.
	ASSÉ	Les représentants d'association ont tous souligné que même s'ils signaient une entente, celle-ci devrait être ratifiée par les assemblées. « S'il y a un compromis à faire, il va être fait par les étudiants en assemblée générale », a souligné par exemple Gabriel Nadeau-Dubois.
	FECQ	D'autre part, Léo Bureau-Blouin a souligné que des appuis de taille se sont manifestés pour le mouvement étudiant dans la dernière semaine : « il n'y a plus seulement des étudiants dans les rues, mais des citoyens de tout acabit. »
	Ville de Montréal	« Ma responsabilité comme maire de Montréal, c'est de m'assurer que les gens puissent manifester en toute sécurité. Il faut également qu'on puisse respecter les droits de la majorité qui veut profiter des événements au cours des prochaines semaines, des prochains mois. » « Je ne peux imaginer que certains vont mettre en péril la sécurité. Je vais tout faire ce que je peux pour que les Montréalais se sentent en sécurité. On peut avoir des droits de manifester, mais on a également des responsabilités. »
Marchand	Parti au pouvoir (Libéral)	« C'est préoccupant, c'est inquiétant, dit-elle en ajoutant que plusieurs hôteliers lui avaient déjà fait part de plusieurs annulations. Mais j'invite les gens à venir en toute sécurité. On est convaincu qu'ils vont faire preuve de leur bon jugement. »
	Personnalités publiques	Il précise « la baisse des ventes de billets pour le festival Juste pour rire est actuellement de 50 %; nous savons déjà que 85 % des banlieusards évitent Montréal pour des raisons de sécurité; j'ai annulé huit shows pour le moment; les artistes étrangers nous posent des questions sur le climat social et la récente histoire horrible du dépeceur ajoute une autre inquiétude chez les touristes européens. Ce que nous avons déjà perdu est irrécupérable. Mais pas question d'abandonner.
	Ville de Montréal	L'été, a-t-il souligné, est une période touristique cruciale pour la métropole, avec son large éventail de festivals réputés. « Il faut absolument trouver une façon de s'assurer que Montréal puisse rayonner encore sur la scène internationale. Tout en communiquant un message, il faut permettre la tenue de ces événements dans le calme. La paix sociale, c'est une marque de commerce importante pour Montréal. »
	Milieu des affaires	« Cette année, nous ne sommes pas encore pleins, comme bien des hôtels à Montréal. Habituellement, nous affichons complet bien avant ça! Trente chambres ne sont pas louées », affirme Mélanie Simard, adjointe au directeur général de l'hôtel InterContinental.
Opinion	Parti au pouvoir (Libéral)	« Je leur ai simplement répondu que nous, là, à travers le Québec, nous aussi, des gens, quand on va à l'épicerie, font le tour du stationnement et nous disent : Lâchez pas sur la hausse des droits. »
	ASSÉ	La CLASSE a d'ailleurs réitéré samedi qu'elle sera « visible » lors du Grand Prix de Montréal, qui se tiendra du 8 au 10 juin. « On veut se servir du Grand Prix et des grands événements qui vont avoir lieu cet été à Montréal pour être visibles », a souligné M. Nadeau-Dubois, précisant que l'objectif n'était pas de nuire à la sécurité des participants de l'événement.

Au cours de cette période, le monde domestique est mobilisé de façon dominante par l'ensemble des acteurs (46 %), suivi par le monde civique (29 %), par le monde marchand (11 %), le monde industriel (10 %), le monde de l'opinion (4 %) et le monde inspiré qui n'est toujours pas mobilisé.

Tableau 6.19 – Critiques de la période de la deuxième négociation

À partir/ Vers	Acteurs	Domestique	Opinion
Civique	FEUQ		On ne fait pas de petite politique sur le dos des étudiants. Ce qu'on veut, c'est une sortie de crise.
	Public	« Charest parle d'une menace qui plane sur le Grand Prix. La seule menace qui plane sur l'événement est pour le jet set des riches. Ça en dit beaucoup sur Jean Charest pour qui le Grand Prix est plus important que de régler cette situation », a-t-il martelé.	« C'est lâche et irresponsable de la part du gouvernement. Il devrait entendre son peuple, mais ne veut pas écouter. J'ai l'impression qu'il pense juste à sa prochaine campagne. Et il n'a pas de vote à gagner avec nous. Ça pourrait teinter la manif de ce soir. Les gens sont frustrés »
	PQ	En Chambre, le député du Parti québécois Stéphane Bergeron s'est demandé si le gouvernement de Jean Charest ne faisait pas preuve d'une attitude de « deux poids, deux mesures. Pourquoi ce gouvernement est-il si dur avec ceux qui contestent la loi spéciale et si mou avec ceux qui réclament une répression violente des étudiants? »	

6.1.7. Période du Sommet sur l'enseignement supérieur

Le mois de juin se passe sur un fond de rumeurs d'élection, comme le reste de l'été. Le gouvernement libéral ne semble pas vouloir les faire taire, se préparant lui-même à cette possibilité. Tous les partis dans la course entre en mode pré élection afin de faire connaître leur ligne de parti. Chacun a des propositions à faire quant au règlement du conflit qui sera certainement au cœur des prochaines élections. De leur côté, les associations étudiantes assurent le gouvernement qu'ils se trouveront sur son passage, accompagnés de tous les étudiants révoltés par la crise sociale qui dure maintenant depuis plusieurs mois.

C'est finalement un mois avant la date d'élection prévue le 4 septembre que la campagne électorale est lancée officiellement. Par contre, le processus qui a été lancé en réponse au conflit étudiant ne semble pas représentatif des débats qui se sont passés au cours des derniers mois. Plusieurs regroupements sont frustrés de la teneur des débats et des discours tenus par les partis dans la course. Seulement quelques allusions à la situation dans laquelle s'est trouvé le Québec sont faites au cours du débat des chefs et dans les campagnes électorales. C'est pourquoi nous avons fusionné cet événement politique important avec un événement bien plus important par rapport au débat sur les frais de scolarité : *le sommet sur l'enseignement supérieur*.

Le 4 septembre, les dés sont lancés. Le Parti québécois emporte les élections et règnera de façon minoritaire avec comme opposition officielle, le Parti libéral. L'une des premières politiques mises de l'avant par la première ministre Pauline Marois est d'annuler la hausse des frais de scolarité prévue pour l'année en cours jusqu'à la tenue de son sommet de l'éducation. Il s'agit d'un événement de participation citoyenne dans laquelle les représentants des principales parties prenantes ayant pris part au conflit étudiant auront la possibilité de s'exprimer pour arriver à une entente pour mettre fin à la situation de dispute. Pendant quelques semaines, chaque groupe défend sa vision devant le public avant de la proposer dans le processus proposé par le Parti québécois. Certains défendent la gratuité, d'autres le gel, l'indexation ou la hausse. Chacun sera amené à s'exprimer dans cette rencontre de deux jours au terme duquel une décision sera prise. Après avoir entendu l'argumentaire de chacun des groupes, après avoir tenu des tables de discussion, la première ministre annonce que la nouvelle politique qui a trait aux frais de scolarité sera de maintenir le gel, mais en y ajoutant une indexation annuelle.

Tableau 6.20 — Mobilisation des mondes par acteur au cours de la période du Sommet sur l'enseignement supérieur

Acteurs	Monde domestique	Monde civique	Monde industriel	Monde de l'opinion	Monde marchand	Monde de l'inspiration	Total
CAQ	6 (33 %)	4 (22 %)	3 (17 %)	2 (11 %)	3 (17 %)	0	18
Parti libéral	10 (36 %)	12 (43 %)	2 (7 %)	0	4 (14 %)	0	28
Québec Solidaire	2 (50 %)	2 (50 %)	0	0	0	0	4
Parti au pouvoir (PQ)	26 (37 %)	30 (42 %)	9 (13 %)	1 (1 %)	5 (7 %)	0	71
ASSÉ	4 (21 %)	14 (74 %)	1 (5 %)	0	0	0	19
FECQ	1 (25 %)	2 (50 %)	1 (25 %)	0	0	0	4
FEUQ	3 (13 %)	10 (42 %)	3 (13 %)	4 (17 %)	4 (17 %)	0	24
Autres associations	2 (40 %)	3 (60 %)	0	0	0	0	5
CRÉPUQ	12 (21 %)	21 (36 %)	12 (21 %)	3 (5 %)	10 (17 %)	0	58
Jeunes PQ	1 (13 %)	4 (50 %)	2 (25 %)	0	1 (13 %)	0	8
Réseau Liberté-Québec	1 (25 %)	1 (25 %)	0	1 (25 %)	1 (25 %)	0	4
Total	69 (28 %)	107 (43 %)	34 (14 %)	11 (4 %)	29 (12 %)	0	250

Tableau 6.21 — Citations des acteurs au cours de la période du Sommet sur l'enseignement supérieur

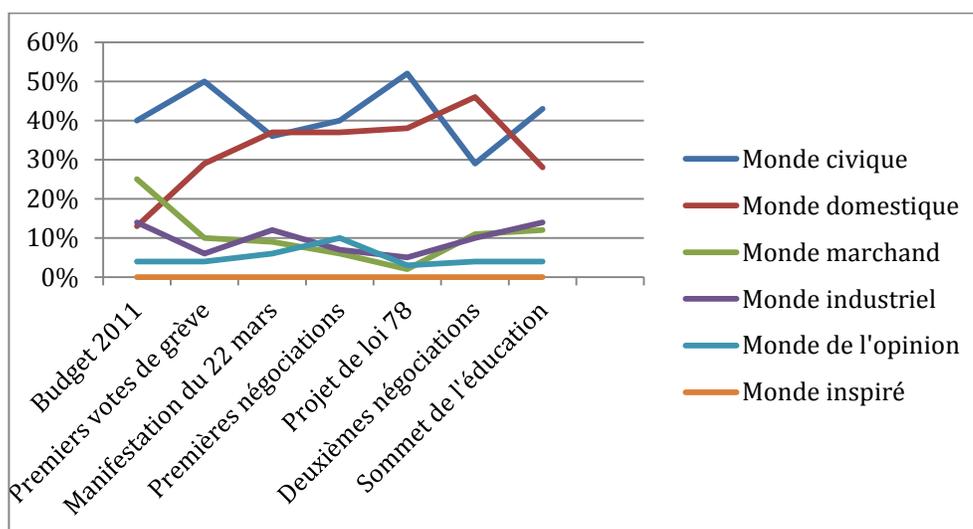
Mondes	Acteurs	Citations
Civique	CAQ	« Les étudiants ne sont pas des employés, les étudiants qui ne veulent pas étudier n'ont qu'à ne pas aller étudier, on ne force pas personne à étudier ou à ne pas étudier, on ne peut pas comparer avec une entreprise ou les employés d'une entreprise »
	Parti libéral	« La première ministre a décidé de refiler la facture du réinvestissement universitaire aux contribuables qui, à 80 %, n'ont pas fréquenté le réseau universitaire », a affirmé le chef de l'opposition officielle.
	Parti au pouvoir (PQ)	L'indexation de 3 % la facture étudiante — soit une augmentation d'environ 70 \$ par année — est une décision « raisonnable et juste » pour les étudiants, mais aussi pour les Québécois, a plaidé Mme Marois lors de la clôture de l'évènement. Il s'agit d'une décision qui permet « d'assurer l'accessibilité, de limiter l'endettement étudiant et de respecter la capacité de payer » contribuables, a-t-elle plaidé « Nous, au Québec, on veut des diplômés de première génération, c'est-à-dire des étudiants qui viennent de familles où il n'y a pas de diplômés universitaires. Dans certaines universités, 70 % des diplômés sont de première génération (...). On peut moduler le financement en tenant compte de certains critères socio-économiques qu'on trouve importants », explique-t-il. « C'est pas moi qui veux une décision sur les droits de scolarité, c'est ce que les Québécois nous demandent »
	ASSÉ	« Nous ne nous sommes pas battus pendant six mois pour une autre hausse de frais de scolarité ou pour un Sommet orienté, a dit le porte-parole. Nous nous battons encore pour que l'on conçoive l'éducation comme un bien collectif », a ajouté M. Bédard-Wien. « On se méfie que des mécanismes qui imposent des indicateurs d'évaluation selon des critères de performance ou de réputation soient établis », a ajouté Mme Parchemal. Le gouvernement s'est privé, rappelle-t-il, de l'association étudiante qui compte le plus de membres dans la province.
	FEUQ	« L'aide financière aux études n'est pas une panacée. Elle permet à 40 % des étudiants d'y avoir accès, a mentionné la présidente. Lorsqu'on

		propose une indexation, c'est toujours la classe moyenne qui finit par en payer le prix. »
	CRÉPUQ	Échaudées par les débordements du « Printemps érable » en 2012, les directions d'universités et de cégeps souhaitent que légifère pour « encadrer » la démocratie étudiante avec à la clé la reconnaissance d'un droit de grève en bonne et due forme
	Jeunes PQ	Le président des jeunes du PQ réserve un accueil aussi positif à une des conditions énoncées pour un meilleur financement : privilégier les inscriptions des jeunes issus d'une famille qui n'a jamais fréquenté un établissement du haut savoir.
Domestique	Québec Solidaire	La formation Québec solidaire a dit pour sa part regretter « le choix arbitraire » que représente l'indexation des droits de scolarité. « Les centaines de milliers d'étudiants qui se sont levés le printemps dernier ont des raisons de se sentir trahis par un gouvernement que plusieurs ont aidé à porter au pouvoir », a lancé Françoise David.
	Parti au pouvoir (PQ)	« On est satisfait car on respecte ce qu'on a dit : on est ferme sur l'objectif, mais souple sur les moyens » » Ça ne touchera pas à l'autonomie des universités ni à la liberté académique. On ne rentrera pas dans la salle de cours. C'est au niveau d'une reddition de comptes. La population nous le demande. « Est-ce que ça peut être plus transparent? » « Il n'y a pas de consensus sur un aspect sur lequel il était vraisemblablement très difficile d'y parvenir, mais c'est au gouvernement à ce moment-là de prendre ses responsabilités et je l'assume. Je prends mes responsabilités »
	ASSÉ	» Le Parti québécois s'est fait élire sur l'annulation de la hausse, et finalement, c'est une nouvelle hausse qui nous est proposée, a pour sa part affirmé la coporte-parole de l'ASSE, Blandine Parchemal. Il y a vraiment un sentiment de s'être fait avoir, entre guillemets. «
Industriel	Parti au pouvoir (PQ)	Le gouvernement signera des «contrats de performance» avec chacune des universités. Ces ententes permettront de déterminer comment l'argent neuf promis par Québec sera réinvesti afin de répondre à des objectifs liés à la qualité de l'enseignement ou au taux de diplomation.
	FECQ	«On comprend pas pourquoi le gouvernement veut accélérer les choses. On n'a pas d'étude sur les conditions de vie des étudiants. On ne peut pas savoir dans quelle mesure leur proposition aura un impact négatif sur les étudiants. On demande qu'il y ait un espace de discussion à la suite du Sommet», a souhaité la présidente de la FECQ Éliane Laberge.
	CRÉPUQ	Ils préviennent le gouvernement que les baisses de financement auront des répercussions importantes pour les étudiants. Ils devront couper dans les services qui leur sont offerts, comme les bourses à la mobilité et les heures d'ouverture des bibliothèques, par exemple.
	Jeunes PQ	Il s'est cependant fait prudent. «C'est une bonne idée de l'étudier, de voir l'impact que cela peut avoir. De l'appliquer, demain matin, je ne sais pas. Il y a une étude à faire.»
Marchand	Parti au pouvoir (PQ)	L'obtention représente d'un baccalauréat donne des revenus supplémentaires de près de 600 000 \$ pour un individu pendant sa vie, fait-on valoir, un argument qui n'est pas sans rappeler ceux du gouvernement libéral. Dans une annexe, on soutient que «le gel revient en quelque sorte à faire payer toujours davantage, au fil des années, aux 70 % de contribuables qui n'accèdent pas aux études supérieures».
	CRÉPUQ	«L'effort du fédéral pour encourager la recherche universitaire dans les années 90 a eu des effets extrêmement pervers, explique Michel Héroux, qui a été chef de cabinet du recteur Michel Pigeon et directeur des relations gouvernementales au montant de l'Université Laval sous deux autres recteurs. On juge de la qualité d'un professeur des subventions de recherche qu'il est capable d'aller chercher. Avec comme résultat que les profs se consacrent davantage à la recherche, qu'ils se concentrent davantage sur le deuxième et le troisième cycle, et que le premier cycle est donné par des chargés de cours. On veut de la recherche appliquée qui va faire en sorte que l'université va engranger des revenus et qu'elle va bien se classer dans les palmarès parce que ses profs vont chercher une tonne d'argent.»

Au cours de cette période, le monde civique est mobilisé de façon dominante (43 %) suivi du monde domestique (28 %), du monde industriel (14 %), du monde marchand (12 %), du monde de l'opinion (4 %) et du monde inspiré (0 %).

Tableau 6.22 – Critiques de la période du Sommet sur l'enseignement supérieur

À partir/ Vers	Acteurs	Opinion	Civique
Civiquecivique	CAQ	« Tu parles d'un manque de vision. Il y a-tu quelqu'un qui peut penser actuellement que pour l'avenir de la nation québécoise, il faudrait couper dans les universités? C'est ça qui n'a pas de bon sens. Pourquoi elle dit ça? Parce qu'elle a une dette politique »	
	ASSÉ	« Pour que l'ASSÉ participe au Sommet, tout doit être sur la table. C'est la différence entre un débat ouvert et un exercice de relation publique, a expliqué Jérémie Bédard-Wien. On tend au ministre Duchesne une perche finale et lui somme de respecter ses engagements. »	
	CRÉPUQ	« Une accessibilité accrue au détriment de la qualité se traduirait par un appauvrissement collectif. » Comme le gouvernement n'a pas d'argent à mettre dans l'accessibilité, tous les regards se tourneront vers la qualité. C'est de ce côté que les remises en question seront les plus risquées pour le gouvernement qui ne voudra surtout pas s'aliéner ses naturels, dont les syndicats.	
	Parti Libéral	« La majorité silencieuse assumera, encore une fois, les dettes électorales que le Parti québécois a contractées, cette fois-ci, envers les associations étudiantes »	
	Réseau Liberté Québec	« Si la seule résultante du Sommet se résume à une indexation des droits de scolarité, c'est que le gouvernement aura plié devant un lobby capricieux et ses alliés naturels. »	
Industriel	CRÉPUQ		Le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, s'inscrit en faux contre ceux qui « se pètent les bretelles » sur l'accessibilité. « C'est accessible ici parce que ça coûte moins cher et que le soutien financier est le plus élevé. Par contre, c'est moins fréquenté avec un taux de décrochage plus élevé qu'ailleurs et des baccalauréats qui prennent jusqu'à six ans, alors que ça pourrait se faire en trois ans. Mais le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, n'est pas loin de partager ses opinions. « Un de nos problèmes, c'est que l'université a trop tendance à être en 2013 ce qu'elle était en 1983. On a des règles et des conventions collectives qui viennent des années 70 ou 80, dans un monde de 2013. »

Figure 6.1 – Évolution de la mobilisation des mondes au cours de la controverse

La controverse débute au moment du dépôt du budget gouvernemental de 2011. À ce moment, le monde civique est dominant (40 %), mais est suivi du monde marchand (25 %). Le monde domestique pour sa part reste dans l'ombre, ne faisant partie que de (13 %) des discours mobilisés par les acteurs.

Déjà à la période suivante, on observe une diminution de la mobilisation du monde marchand, qui restera dès lors dans l'ombre des mondes civique et domestique qui se chevaucheront en tête des mondes mobilisés au cours des différentes périodes. En effet, le monde marchand sera de moins en moins mobilisé par les acteurs, atteignant même à son plus creux 2 % dans la période du projet de loi 78 pour finalement remonter doucement autour de 12 % dans les deux dernières périodes.

Le monde domestique, pour sa part, a été peu mobilisé en début de controverse pour finalement atteindre à son point maximal 46 % au cours de la période des deuxièmes négociations. On observe une augmentation progressive à partir de la première période du budget 2011 (13 %), vers la période des premiers votes de grèves (29 %), pour ensuite atteindre un plateau à la période de la manifestation du 22 mars (37 %) où il chevauchera pour la première fois le monde civique (36 %). Ce plateau sera maintenu jusqu'à son point maximal, pour finalement retomber fortement suite aux élections et à la période du Sommet de l'éducation (28 %).

Le monde civique a été le monde le plus mobilisé au cours de la controverse dans son ensemble. Il sera dépassé dans seulement deux périodes au cours de la controverse. Il est dépassé avec une

mince avance au cours de la période de la manifestation du 22 mars (monde civique 36 %, monde domestique 37 %) et de façon plus claire dans la période des deuxièmes négociations (monde civique 29 %, monde domestique 46 %).

Le monde de l'opinion a pour sa part été très peu mobilisé au cours de la controverse, étant utilisé dans environ 4 % des discours pour la plupart des périodes. Cependant, il a connu une augmentation marquée dans la période des premières négociations, atteignant 10 %.

Tableau 6.25 – Nombre de critiques par période

Critiques	Budget 2011	Premiers votes de grève	Manifestation du 22 mars	Premières négociations	Projet de loi 78	Deuxièmes négociations	Sommet de l'éducation	Total
Civique à domestique	3	2	2	1	3	2		13
Civique à opinion			3	2		2	5	12
Civique à marchand		2						2
Domestique à civique		2		1	1			4
Domestique à marchand	1							1
Industriel à civique							1	1
Domestique à opinion				1				1
Total	4	6	5	5	4	4	6	34

Le nombre de critiques par période a été plutôt constant au cours de la controverse, variant entre 4 et 6 selon les périodes. Cependant, ce sont les mondes mobilisés dans les critiques qui ont varié. Certes, les critiques du monde civique vers le monde domestique (13) et du monde civique vers le monde de l'opinion (12) ont dominé, mais d'autres critiques ont tout de même été utilisées en cours de route. De plus, à l'exception de la critique du monde civique vers le monde domestique, elles ont été mobilisées dans des périodes précises et ont été inexistantes dans les autres.

Chapitre 7 – Analyse et interprétation

Maintenant que nous avons présenté de façon exhaustive les données recueillies, il est temps de discuter des implications de ces données afin de comprendre en quoi elles permettent de répondre à notre question de recherche : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? »

En premier lieu, nous discuterons de ce que notre cadre conceptuel nous a permis de comprendre dans l'étude de cette controverse. Nous décrirons les liens entre les questionnements principaux de chacune des périodes et les mondes qui y ont été mobilisés. Nous allons ainsi mettre en lumière les différentes disputes et épreuves qui ont eu lieu dans chacune de ces périodes ainsi que les tentatives de dévoilement et de création d'accords. De plus, nous discuterons du lien entre la mobilisation des mondes dans une période et des questionnements des périodes suivantes. Cela nous permettra de comprendre comment se sont construits les argumentaires de chacun des acteurs au cours de la controverse.

Ensuite, nous exposerons certains aspects qui nous ont sautés aux yeux en cours d'analyse, mais que nous ne croyions pas pouvoir observer à travers notre question de recherche. Au cours de notre cueillette de données ainsi qu'au moment de l'analyse de ces données, nous avons pu observer un phénomène de construction de la connaissance en action. En portant une attention particulière aux justifications et aux critiques des différents acteurs, nous avons pu observer une construction collective de certains aspects qui étaient primordiaux dans la problématique qui a mené à la controverse. Par exemple, nous avons analysé l'élaboration d'une nouvelle compréhension plus complète du système d'enseignement supérieur au Québec.

Dans le cas plus particulier du gel des frais de scolarité, nous porterons un regard historique sur sa construction sociale. À partir de notre mise en contexte débutant au cours des années 1960 jusqu'à la controverse que nous avons analysé de façon plus spécifique, nous avons pu observer la construction création d'un compromis. Cette analyse nous permettra d'exposer plusieurs aspects à propos du compromis qui ont été discutés dans le cadre des Économies de la grandeur.

7.1. Les épreuves caractéristiques des périodes de la controverse

En analysant les données, nous avons pu observer des liens cohérents entre les différents arguments mobilisés par les acteurs en cours de controverse. C'est en réponse à certaines

critiques ou certaines justifications que les acteurs ont formulées dans les périodes suivantes des arguments permettant d’y répondre et construites des épreuves leur permettant de réévaluer les grandeurs des êtres appartenant au monde qu’ils mobilisaient. Nous proposons ici de mettre perspective la construction des épreuves en cours de controverse avec leurs différentes interprétations. Nous porterons un regard plus profond sur quelques épreuves modèles qui sont caractéristiques des périodes étudiées. À chacune de ces épreuves, les acteurs tentent de réordonner la grandeur des êtres au sein du monde caractéristique de l’épreuve. Cependant, il arrive que les acteurs tentent de revendiquer l’appartenance d’une épreuve à des mondes pluriels, voire divergents. De plus, nous clarifierons sur quelles bases se sont construits les discours des acteurs, c’est-à-dire, à partir de quelles caractéristiques des mondes et en réponse à quels arguments ils ont été formulés.

7.1.1. Budget 2011 : le dévoilement du monde civique dans un discours marchand

La hausse des frais de scolarité confirmée lors du budget du gouvernement provincial de 2011 a été l’élément déclencheur d’une controverse publique impliquant plusieurs acteurs et est l’épreuve clé de cette période.

Tableau 7.1 – Les interprétations plurielles de l’épreuve de la hausse des frais de scolarité

Mondes	Citations
Marchand	<p>« Plusieurs études montrent que des hausses de cette ampleur se traduisent par une diminution de l'accessibilité. Le taux d'obtention de diplôme va diminuer et ça va avoir des conséquences sur notre développement économique. » (Parti Québécois)</p> <p>« J'ai de la difficulté à comprendre que quelqu'un qui va faire des centaines de milliers de dollars de plus avec son diplôme universitaire que s'il était diplômé du secondaire n'accepte pas d'investir un peu pour son éducation » (Parti libéral)</p> <p>« Les étudiants seront encore, dans un certain nombre d'années, dans six ans, à 70 pour cent de la moyenne canadienne d'aujourd'hui. Je pense que les citoyens du Québec demandent aux étudiants de faire leur juste part aussi » (Parti libéral)</p> <p>« Et j'ai de la difficulté à comprendre et accepter que quelqu'un qui va faire des centaines de milliers de dollars de plus avec son diplôme universitaire que s'il était diplômé du secondaire n'accepte pas d'investir un peu pour son éducation. » (Parti libéral)</p> <p>« Si j'avais à faire un commentaire sur la vitesse, je pense que ça va lentement. Ça nous aura pris 49 ans pour en revenir au même point. On sera en 2017 là où on était en 1968 » (CRÉPUQ)</p> <p>À la chambre de commerce du Montréal métropolitain, on estime qu'on doit voir les droits de scolarité comme un investissement plutôt qu'une dépense. (Fédération des chambres de commerce du Québec)</p>
Civique	<p>« Le budget sera déposé jeudi. Nous, on a déjà annoncé nos couleurs. D'abord par l'effort fait par tous les contribuables [...] À cela, nous croyons, doit s'ajouter un effort supplémentaire du privé et à cela doit également s'ajouter une contribution de la part des étudiants. Tout le monde doit mettre l'épaule à la roue sans exception. » (Parti libéral)</p> <p>« On a voulu créer une optique d'équité entre les générations, on voulait montrer que tout le monde pousse à la roue. Le gouvernement en met davantage à partir des impôts des contribuables, le secteur privé est appelé à le faire et les étudiants [doivent verser] leur juste part», a dit la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. (Parti libéral)</p> <p>« Depuis son premier mandat, le gouvernement libéral multiplie les attaques à l'accessibilité aux études. Entre 2007 et 2017, le coût d'une année à l'université aura plus que doublé. C'en est trop! Nous n'accepterons pas cette hausse de frais. Nous irons jusqu'au bout pour faire reculer le gouvernement » (ASSÉ)</p>

	<p>« La seule façon de s'assurer que tous les jeunes de la classe moyenne qui le veulent puissent accéder à l'université est de ne pas hausser les droits de scolarité » (FECQ)</p> <p>« Les étudiants et leurs familles ne peuvent pas assumer une telle hausse. On va se mobiliser et on ne lâchera pas tant que le gouvernement ne reculera pas »</p> <p>« C'est la plus grosse attaque à l'accessibilité des études faite par un gouvernement depuis plus de 20 ans » (FEUQ)</p> <p>« Si ça continue, on va revenir aux années 50, où il y avait juste les enfants de familles riches qui avaient accès à l'université » (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec)</p>
--	--

La hausse proposée repose sur des calculs et une idéologie avancée par la CRÉPUQ et qui est cohérente avec la vision du gouvernement de l'époque. C'est ainsi que le Parti libéral tente de définir la hausse des frais de scolarité comme une épreuve appartenant au monde marchand. Dans cette période, 25 % des justifications sont fondés sur le monde marchand dont plus de la moitié sont formulées par le Parti libéral. Pour ce faire, les membres du gouvernement tentent de circonscrire le questionnement de cette période à la juste part que les étudiants doivent déboursier pour leur éducation, eux qui auront accès à de meilleurs emplois avec de meilleurs salaires. La question est alors de savoir combien les étudiants doivent *investir* dans leur éducation en fonction des retombées prévues suite à la diplomation et pour que ce soit juste par rapport aux autres membres de la population.

Cependant, les associations étudiantes, qui sont les principaux acteurs à mobiliser le monde civique dans cette période (54 % des passages codés du monde civique), ainsi que d'autres groupes d'intérêts, mettent en lumière le monde civique qui avait été maintenu en tant que bruit de fond dans l'épreuve par le gouvernement. Cette tentative de *dévoilement* se matérialise dans l'idée que la hausse des frais de scolarité est « une attaque à l'accessibilité » (FEUQ). En effet, les opposants se justifient et critiquent la hausse en affirmant qu'elle pourrait avoir un grave impact sur l'accessibilité aux études supérieures : « Si ça continue, on va revenir aux années 50, où il y avait juste les enfants de familles riches qui avaient accès à l'université » (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec). Ainsi, une certaine classe de la population serait favorisée, affectant l'émancipation d'un peuple dans son ensemble.

Dès lors, le *différend* éclate, puisque certains des acteurs cherchent à mettre en cause la validité de l'épreuve en s'appuyant sur l'usage d'une autre grandeur s'inscrivant dans un autre monde. C'est ainsi que le monde civique s'impose dans le débat. Malgré la première définition à partir du monde marchand, le monde civique s'est imposé en tant que justification principale. Cela permet ainsi d'observer que le travail de définition d'une épreuve ne se fait pas de façon autoritaire et qu'un acteur ne peut contrôler l'interprétation de cette épreuve, malgré sa position

dans l'organisation sociale. Ainsi, le gouvernement se défend désormais sur cette base lorsqu'il affirme que la hausse sera compensée par une amélioration du système des prêts et bourses.

7.1.2. Premiers votes de grèves : la domination du monde civique

Tel que le nom de la période l'affiche, l'épreuve qui caractérise cette période est tirée du monde civique : la grève.

Tableau 7.2 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la grève

Mondes	Citations
Civique	<p>Même si elle reconnaît aux étudiants le droit de manifester, « dans le respect des lois et des règlements », elle ne compte pas céder face à la pression, d'autant plus que la majorité silencieuse est de son côté », croit-elle. Seuls 11 000 étudiants de niveaux collégial et universitaire exercent leur droit de grève sur 475 000 étudiants, selon les chiffres avancés par Line Beauchamp. (Parti libéral)</p> <p>L'opinion des 40 000 étudiants qui ont voté contre un boycottage des cours et des 360 000 autres qui ne sont pas prononcés doit aussi être entendue, plaide Mme Beauchamp. « Je pense qu'il faut aussi être à l'écoute de ceux qui ne manifestent pas parce qu'ils l'ont choisi », lance-t-elle. La grève illimitée a été plébiscitée par 76 000 universitaires et cégépiens. (Parti libéral)</p> <p>« On demande à ce pseudo-mouvement contre la grève de cesser de faire eux-mêmes des appels à la violence en incitant les gens à franchir les lignes de piquetage. Il faut respecter ce que les étudiants ont eux-mêmes voté » (ASSÉ)</p> <p>« Les associations étudiantes qui sont entrées en grève plus tôt que certains s'y attendaient le font car elles veulent servir de tremplin, d'impulsion pour permettre aux autres associations où le vote se fait plus hésitant d'entrer en grève » (Autres associations étudiantes)</p> <p>« Si on veut se faire écouter, on pense que c'est notre devoir de faire la grève générale pour s'assurer d'établir un rapport de force avec le gouvernement »</p> <p>« Dans le cas des étudiants qui manifestent, ils ont le droit de s'exprimer, mais les étudiants qui veulent avoir leurs cours ont aussi le droit de les suivre » (CRÉPUQ)</p> <p>« Ce que l'on veut, c'est mettre les travailleurs avec nous et faire comprendre aux gens que la hausse des frais de scolarité, ça s'inscrit dans un contexte plus large, dans un contexte d'un gouvernement qui s'attaque à l'ensemble de la population » (ASSÉ)</p>
Marchand	<p>Line Beauchamp a aussi fait planer les pertes monétaires qui pourraient découler d'une grève, notamment parce que les étudiants pourront moins travailler, puisqu'ils devront être à l'école plus longtemps. Sans compter les retards générés pour le passage des examens ou dans les admissions pour un autre programme. (Parti libéral)</p> <p>« J'invite tous les étudiants à aller voter, à se faire entendre, dit-elle. Les prochains votes seront extrêmement importants. Les étudiants ne peuvent pas tout avoir : le boycott, les cours, le diplôme et le travail d'été. S'ils choisissent le boycott, il y a des choses qui devront être soustraites à la fin, comme des heures payantes de travail d'été. » (Parti libéral)</p>

En réponse au silence du gouvernement devant les critiques civiques effectuées par les opposants de la hausse, les étudiants s'organisent autour de la grève pour se rallier dans un effort collectif. C'est le monde civique qui prend désormais plus d'importance dans les discours des acteurs (50 %). La proportion que prennent les discours civiques s'explique d'un côté par la place que prennent désormais dans le débat les associations étudiantes (58 %) ainsi que par l'épreuve de la grève qu'ils ont construite pour faire entendre leurs revendications civiques. La

confrontation se déroule à l'intérieur de ce monde puisque la controverse est guidée par une épreuve hautement civique.

Ainsi, il n'est plus possible d'éviter la mobilisation du monde civique, même pour le gouvernement (25 % de ses justifications). En réponse à la mobilisation étudiante, il tentera premièrement de faire valoir que le mouvement étudiant contre la hausse ne représente qu'une minorité (*état de petit*) de l'ensemble des étudiants. De plus, il se justifie en affirmant que si la hausse n'est pas maintenue, le bien-être collectif des contribuables serait affecté au profit du bien-être d'un petit groupe spécifique qui ne représente qu'une mince partie de la population.

Le gouvernement est toujours l'acteur mobilisant le plus le monde marchand qui prend désormais moins d'importance dans les discours en général (10 %). Bien que le gouvernement décide de s'insérer dans l'épreuve civique, il tente de *dévoiler* le monde marchand dans une épreuve qui se veut principalement civique. Il met alors en lumière les retombées économiques que peut vivre un étudiant qui déciderait de prendre part au mouvement de grève et ainsi, mobilise des caractéristiques du *petit* s'insérant dans le monde marchand.

7.1.3. Manifestation du 22 mars : Manifester sa vision civique

L'épreuve caractéristique de cette période est la manifestation.

Tableau 7.3 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la manifestation

Mondes	Citations
Domestique	<p>Exaspérée par la tournure des événements, Mme Beauchamp a sommé les manifestants de cesser « d'écoeurer » les travailleurs qui assument l'essentiel des frais de scolarité au Québec. (Parti libéral)</p> <p>Récemment, lorsqu'il avait prôné l'ouverture des conventions collectives d'employés du secteur public, M. Legault avait pourtant lancé : « Ce n'est pas vrai que ce sont les groupes de pression qui vont décider de ce qui se passe au Québec. » (CAQ)</p> <p>Visiblement, le service de police en a plein le képi de courir à gauche, à droite, sans connaître, chaque fois, l'itinéraire des manifestants. « On ne veut pas les empêcher de manifester. On veut que les citoyens puissent circuler. Quand c'est spontané [comme hier] et que les manifestants circulent un peu partout à travers les véhicules, c'est susceptible de provoquer accidents », explique la policière. En somme, des la police justifie le durcissement de ses interventions par le fait qu'elle doit protéger manifestants et les les automobilistes. « Lorsque nous sommes au courant de l'itinéraire emprunté, nous pouvons au moins aviser les conducteurs de prendre des chemins alternatifs et mieux encadrer » (SPVM)</p>
Civique	<p>Ce geste d'éclat est non seulement illégal, mais dangereux et intolérable dans une société démocratique, a pour sa part soutenu le ministre Dutil. « Bloquer un pont où passent 200 000 automobilistes par jour et sur lequel les travailleurs passent pour aller gagner leur vie honorablement, c'est inacceptable, cela l'a toujours été, et ça doit être tolérance zéro. Nous sommes dans une société démocratique où les problèmes ne se règlent pas de cette façon » (Parti libéral)</p> <p>Le blocage de ponts et de grandes artères n'indispose pas Amir Khadir qui a invité aujourd'hui les étudiants à investir massivement la rue contre la hausse des droits de scolarité. Patienter quelques heures dans un bouchon est une contrainte bien mineure compte tenu des enjeux en présence, a soutenu le leader de Québec solidaire en point de</p>

	<p>presse à l'Assemblée nationale. (Québec Solidaire)</p> <p>Le coporte-parole de Québec solidaire, qui a pris part à la manifestation avec l'une de ses filles, s'est dit fier de voir « qu'autant de jeunes se tiennent debout malgré l'absence d'écoute ». (Québec Solidaire)</p> <p>C'est clair, il n'y a pas de compromis possible avec la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) de Gabriel Nadeau-Dubois, qui tente de transformer la cause des étudiants en « printemps québécois » et en lutte de classes. (Parti libéral)</p> <p>Si on veut gagner, si on veut faire mentir ceux qui disent qu'on va s'essouffler, il va falloir collectivement aller plus loin (...). Il va falloir perturber. Il va falloir occuper. Il va falloir que ça brasse au Québec » (ASSÉ)</p>
--	--

Les associations étudiantes se sentent de plus en plus légitimes dans cette période puisqu'elles ont réussi à rassembler plus de 200 000 personnes au cours de cette manifestation. Ils utilisent alors des termes comme « mouvement historique » pour qualifier leur mouvement et lui donner de la légitimité.

En réponse à la croissance du mouvement de grève, le gouvernement mobilise le monde civique pour tenter de diminuer le mouvement dans le monde privilégié par ses tenants. En effet, il accuse les étudiants s'opposant à la hausse des frais de scolarité de ne pas respecter la démocratie étudiante (*état de petit*) en agissant de façon partisane et en n'étant pas les vrais représentants de l'intérêt collectif des étudiants québécois (*Critique du monde civique vers le monde domestique*). On tente alors de discréditer les étudiants en grève en affirmant qu'ils empêchent leurs collègues désirant poursuivre leurs études de le faire, et ce, pour des raisons individualistes (*État de petit du monde civique*).

Cela mène à la construction d'un argumentaire visant à séparer les étudiants des autres membres de la société. Selon le Parti libéral, les étudiants désirent qu'il les favorise au détriment des contribuables (*Critique du monde civique vers le monde domestique*): « On ne peut pas parler de négociations quand le groupe en face de moi me dit : "prenez l'argent qui manque dans les poches des autres, mais pas dans les miennes". Les autres poches, celles des contribuables, ne sont pas là pour en discuter. » (Parti libéral)

Certains étudiants qui désirent poursuivre leur cours, mais qui ne peuvent le faire vu les lignes de piquetage qui les empêchent d'accéder aux locaux, forment un mouvement étudiant pour la hausse des frais de scolarité, le MESRQ (Mouvement des étudiants socialement responsables). Certains de ces étudiants ont recours à des demandes d'injonctions devant tribunal qui deviennent de nouvelles épreuves marquantes de cette période.

Tableau 7.4 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la demande d'injonction

Mondes	Citations
Civique	<p>« C'est important que les étudiants puissent continuer à manifester, à s'opposer contre la hausse des frais de scolarité. Ce n'est pas la bonne manière de poursuivre le débat. Ce n'est pas un dossier juridique, mais politique » (FECQ)</p> <p>La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, déplore ces « tactiques d'intimidation via la judiciarisation ». (FEUQ)</p> <p>Hier, M. Proulx a plaidé que, « si le juge nous donne raison, bloquer l'accès à une salle de cours, à un pavillon ou au campus deviendra un outrage à magistrat. S'il n'y a pas de lignes de piquetage, les professeurs sont tenus de rentrer ». (Carrés verts)</p>

Malgré le fait que différents acteurs définissent cette épreuve à partir du monde civique, des interprétations différentes lui sont données. Les membres du MESRQ défendent leur droit d'avoir accès à l'éducation (monde civique). Ils affirment aussi que les institutions universitaires ont le devoir de leur offrir les cours pour lesquels ils ont déboursé. De leur côté, les représentants des associations étudiantes y voient plutôt une tentative de bloquer le droit de manifester des étudiants.

D'autre part, le monde domestique prend de l'importance dans les discours (37 %), dépassant de peu le monde civique (36 %). Cela peut s'expliquer par la présence de plus d'acteurs politiques, tels que la CAQ, le Parti Québécois et Québec solidaire dans les débats publics.

Tableau 7.5 – L'épreuve domestique au sein du milieu politique

Mondes	Citations
Domestique	<p>La chef du PQ avait accusé Jean Charest de « faire preuve de faiblesse » en refusant de dialoguer avec les jeunes. (Parti Québécois)</p> <p>Le premier ministre fait valoir, de son côté, que les leaders étudiants ont tort d'accuser le gouvernement de faire la sourde oreille, eux qui avaient claqué la porte de la « Rencontre des partenaires de l'éducation » en 2010 pour ne pas débattre de l'augmentation des frais de scolarité. (Parti libéral)</p> <p>« Je regrette que Mme Marois soit incapable de se prononcer sur cette question. Je pense que c'est un échec et un manque de leadership » (Parti libéral)</p> <p>Récemment, lorsqu'il avait prôné l'ouverture des conventions collectives d'employés du secteur public, M. Legault avait pourtant lancé : « Ce n'est pas vrai que ce sont les groupes de pression qui vont décider de ce qui se passe au Québec. » (CAQ)</p> <p>Le gouvernement, estime le député solidaire Amir Khadir, affiche un « mépris » qui « raffermit la volonté des étudiants » et fait fausse route en choisissant de faire fi des revendications étudiantes. (Québec Solidaire)</p> <p>« Si Jean Charest avait eu le leadership d'un homme d'État, il aurait pris le dossier en main depuis longtemps et aurait fait cette offre aux étudiants bien avant. » (CAQ)</p>

En effet, la nature hiérarchique d'un gouvernement et plus particulièrement du premier ministre qui est l'être le plus grand au sein du monde domestique est une base essentielle de remise en question de la légitimité d'un Parti au pouvoir. C'est ainsi que la plupart des Partis attaquent les membres du gouvernement en les critiquant de ne pas faire face de façon responsable à la situation de crise. Par ces critiques et ces justifications, ils tentent de mettre en évidence les

divergences perçues entre les grandeurs des personnes et les objets engagés en soulignant les défaillances des *grands* en termes de mise en valeur des objets appartenant au monde considéré de façon à contester leur position dans le monde. Dès lors, la plupart des arguments mobilisés par le gouvernement (54 %) sont des justifications fondées sur le monde domestique. Il fait valoir que sa porte est toujours ouverte pour les étudiants. Cependant, il affirme qu'il a fait ce choix de façon *responsable* et *bienveillante*, pour les Québécois qui comprendront plus tard l'importance d'une telle politique. Le gouvernement tente alors de se positionner en *grand* dans le monde domestique.

7.1.4. Premières négociations : Domestiquer l'être petit

L'épreuve de la manifestation est toujours dans l'air au cours de cette période puisque des manifestations sont tenues depuis plusieurs semaines tous les soirs à Montréal.

Tableau 7.6 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la manifestation

Mondes	Citations
Domestique	« Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. » (Parti libéral) M. Charest a affirmé qu'il est de sa responsabilité de condamner les débordements, ce qu'il a fait une nouvelle fois aujourd'hui. (Parti libéral)
Civique	Le chef libéral a eu un mot pour les manifestants et les policiers qui ont été blessés lors de la manifestation d'hier. « Je ne peux pas vous dire à quel point quand il y a des gens qui sont blessés », a-t-il dit. « On n'a besoin de ça, j'espère, pour se rappeler que la démocratie, c'est une valeur dans notre société qui a été durement acquise. » (Parti libéral)

Afin de délégitimer les manifestations qui ont lieu régulièrement dans les rues de Montréal, le gouvernement s'empresse de souligner les gestes de violence qui y ont été portés. Plutôt que d'y voir une mobilisation collective et ainsi d'entrer dans l'épreuve civique, les représentants du gouvernement *dévoilent* le monde domestique qui s'y cache pour remettre en question la validité de l'épreuve des manifestations. Ils font valoir que ces manifestations ont un impact important sur la sécurité du public et ainsi, que le gouvernement se doit d'agir de façon autoritaire pour remédier à la situation. De plus, étant les *grands* du monde domestique, ils ne peuvent se permettre de négocier avec des êtres qui ne respectent pas les valeurs comme la politesse, l'autorité et l'expérience qui sont caractéristiques de ce monde. Le Parti libéral peut alors se justifier de ne pas vouloir négocier avec les étudiants.

L'épreuve de la grève fait aussi partie des discours divergents des acteurs.

Tableau 7.7 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la grève

Mondes	Citations
Domestique	<p>Sinon, s'est-il demandé, « dans quelle sorte de société on vit, si on accepte que des personnes sont intimidées parce qu'elles veulent aller étudier? » (Parti libéral)</p> <p>« Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. » (Parti libéral)</p>
Civique	<p>« Le mouvement étudiant n'est pas monolithique, a-t-il dit. Il y a une majorité d'étudiants qui a continué à suivre leurs cours. » (Parti libéral)</p> <p>Le premier ministre a aussi soutenu que le mouvement ne peut être qualifié de grève, puisque les étudiants ne sont pas des fonctionnaires. (Parti libéral)</p> <p>Sinon, s'est-il demandé, « dans quelle sorte de société on vit, si on accepte que des personnes sont intimidées parce qu'elles veulent aller étudier? » (Parti libéral)</p> <p>Finalement, Line Beauchamp appelle les étudiants à retourner en classe, mais surtout à respecter les injonctions qui ont été émises par la cour. (Parti libéral)</p> <p>« Je suis devant une majorité d'étudiants qui veulent aller à l'école et mon rôle est de faire en sorte que ces étudiants-là puissent y aller, a-t-elle dit. (Parti libéral) La loi est de leur côté, les tribunaux sont de leur côté. [...] La loi dit ceci : on ne peut pas bloquer l'entrée à un édifice. Ceux qui veulent suivre leurs cours sont en droit de le faire. » (Parti libéral)</p> <p>Le discours de Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE, a provoqué beaucoup de ferveur. « Aux quatre coins du Québec, on parle du printemps québécois, on parle du printemps érable, a-t-il déclaré. L'école de la grève aura été la meilleure des formations pour nous. Une formation gratuite qui nous a appris ce qu'est la justice et ce qu'est l'injustice. On aura appris ce que sentent les gaz lacrymogènes et, surtout, on aura appris ce qu'est la résistance ». (ASSÉ)</p> <p>« Faut rappeler qu'il y a encore 165 000 personnes qui sont en grève au Québec. Une grève qui défit actuellement tous les pronostics, qui défit toutes les projections, celles du gouvernement, les nôtres également, a lancé M. Nadeau-Dubois. La mobilisation ne s'essouffle pas. » (ASSÉ)</p> <p>« Nous sommes tout à fait conscients que nous ne sommes pas des travailleurs, concède Mme Desjardins. Nous avons choisi de façon solidaire de quitter les bancs d'école. Si c'est à coup d'injonctions et de règlements qu'elle pense tuer le mouvement, elle se trompe royalement. » (FEUQ)</p> <p>Il a souligné à maintes reprises hier que quelque 70 % des étudiants avaient terminé leur programme. Ainsi, à ses yeux, c'est « une minorité d'étudiants qui sont à l'extérieur ». Et de ce groupe, « il y en a beaucoup qui veulent réintégrer leurs cours et qui se font bloquer le passage par des gens qui ne respectent pas les lois ». (Parti libéral)</p> <p>« On assiste à un moment historique. On décide de tous s'unir et de serrer les coudes parce qu'on pense qu'ensemble, tout est possible » (FECQ)</p> <p>« On pense aux étudiants, mais eux aussi, il faut qu'ils pensent à nous. On parle de leurs droits, qu'en est-il des nôtres? » dit le directeur de l'organisme, André Poulin, exaspéré par cette crise qui n'en finit plus. (Milieu des affaires)</p>

L'épreuve est principalement disputée au sein du monde civique. Un *litige* éclate alors dans le monde civique. Chacun tente de maintenir sa position de légitimité face à ses opposants. Le Parti libéral s'empresse de mobiliser des indicateurs de *l'état de petit* du monde civique pour caractériser le mouvement étudiant lorsqu'il affirme que seule une minorité d'étudiants y participent. De leur côté, les associations étudiantes font état du nombre grandissant d'étudiants participant à la grève. De plus, certains acteurs comme les membres du milieu des affaires montréalais et le Parti libéral tentent de faire reconnaître d'autres droits que le droit de manifester. Ils demandent alors qu'on respecte leur liberté d'action, en ce qui a trait à la bonne

conduite de leurs commerces ainsi qu'au droit d'accès à l'éducation des étudiants étant contre la grève.

La mobilisation du monde de l'opinion accompagnée du monde domestique mène à la personification du débat autour du principal représentant étudiant, Gabriel Nadeau-Dubois et de la ministre Beauchamp, qui était la principale représentante du gouvernement dans le dossier. Certains groupes d'intérêts en vont même jusqu'à demander sa démission qui devient dès lors une épreuve de la controverse.

Tableau 7.8 — Les interprétations pluriels de l'épreuve de la démission de la ministre Beauchamp

Mondes	Citations
Domestique	<p>« Les associations étudiantes ne font pas confiance aux élus du peuple et qu'elle n'aurait jamais réussi à leur faire faire un compromis. Alors je fais l'ultime compromis, je cède ma place. » (Parti libéral)</p> <p>« Une part importante revient à la rigidité du gouvernement sur le problème principal des droits de scolarité. Je crois que Mme Beauchamp n'avait pas une marge de manoeuvre suffisante du cabinet du premier ministre » (FECQ)</p> <p>M. Bureau-Blouin a accueilli « positivement » la nomination à l'Éducation de l'actuelle présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne. Il a dit espérer que la « ministre d'expérience » puisse avoir, contrairement à sa prédécesseure, toutes les « cartes en mains » pour agir en « pompier plutôt qu'en pyromane ». (FECQ)</p> <p>« Un changement de ministre peut peut-être amener un changement d'attitude » (ASSÉ)</p> <p>« Le gouvernement mène une vendetta contre la personne de Gabriel Nadeau-Dubois. [...] L'échec des négociations ne peut pas reposer sur les épaules d'une seule personne, ça suffit les enfantillages. » (FEUQ)</p>
Civique	<p>« On a assisté à un dérapage, des députés se sont livrés à des attaques personnelles. Le conflit actuel n'est pas un conflit qui oppose Gabriel Nadeau-Dubois et Line Beauchamp, ce n'est même pas un conflit qui oppose la CLASSE à Mme Beauchamp. C'est un conflit qui oppose 180 000 étudiants à un gouvernement qui, depuis 11 semaines, est incapable de régler la crise. »</p>

À la sortie de la période de négociation, la ministre décide de quitter son poste, n'ayant pas réussi à régler la crise. Les leaders étudiants se défendent contre ces allégations, eux qui n'ont pas apprécié être entièrement responsabilisés pour la façon dont la crise est gérée. Ils croient cependant que Mme Beauchamp n'avait pas une marge de manoeuvre suffisante (*état de petit du monde domestique*) et espèrent que la ministre Courchesne puisse avoir toutes les « cartes en mains » pour négocier directement avec eux (monde domestique).

Gabriel Nadeau-Dubois, de son côté, remet les choses en perspective, en affirmant que le débat n'est pas entre lui et la ministre. Ce sont plutôt les associations étudiantes et d'autres groupes d'intérêts qui tentent de négocier avec le gouvernement pour le bien-être des citoyens québécois (monde civique).

À la sortie de la période de négociation, le Parti au pouvoir a tenu à spécifier qu'il n'avait pas reculé devant les étudiants malgré l'entente prise avec eux. Les représentants du Parti libéral ont affirmé que la hausse serait maintenue telle qu'ils l'avaient décidé. Étant ancré dans le monde domestique, le gouvernement ne pouvait pas se permettre d'être délégitimé dans ce monde avec lequel il justifie ses actions en montrant qu'il avait cédé devant des êtres plus *petits* que lui. En effet, les *grands* du monde domestique doivent respecter les plus *petits* qui sont à des niveaux plus bas de la hiérarchie. Ils doivent les écouter et les considérer. Toutefois, au final, ce sont les *grands* qui doivent prendre la décision, et ce, de façon autoritaire et bienveillante.

7.1.5. Projet de loi 78 : Le civique au service du domestique

Le projet de loi 78 peut être considéré comme une épreuve construit sur deux mondes, construit par le gouvernement afin de se repositionner comme un *grand* à l'intérieur de ces deux mondes.

Tableau 7.9 — Les interprétations pluriels de l'épreuve du projet de loi 78

Mondes	Citations
Domestique	<p>Ce n'est pas aux manifestants radicaux de dicter l'ordre du jour. Évidemment que les forces policières doivent agir avec précaution, mais elles doivent faire respecter la loi. « (CAQ)</p> <p>L'opposition officielle clame que la loi spéciale accorde des pouvoirs excessifs au gouvernement. L'article 9 prévoit que le gouvernement peut apporter des "adaptations" à toute loi en vue d'assurer l'application de la loi spéciale. (Parti Québécois)</p> <p>Il y voit une "dérive autoritaire". Il reproche au gouvernement d'utiliser le bâillon, une mesure parlementaire exceptionnelle. (ASSÉ)</p> <p>"Le gouvernement du Québec se sert d'une crise qu'il a lui-même provoquée pour transformer tout mouvement social d'expression citoyenne en crime. Il transforme un État qui a une tradition d'ouverture en État policier." (FECQ)</p> <p>"Il est certain que, avec le non-respect des injonctions des dernières semaines, le projet de loi doit comporter des mesures suffisamment fortes pour engendrer des effets de dissuasion." (Conseil du patronat du Québec)</p> <p>Denis Poitras est inquiet de la trop grande liberté confiée aux policiers. Ils peuvent à la fois déclarer illégale une manifestation sans itinéraire, refuser un itinéraire proposé ou demander des changements au trajet emprunté par les marcheurs. "Avec ces pouvoirs, la police pourrait exiger que les manifestants ne sortent pas du carré Berri. Tournez en rond ici, et restez là" (Clinique Juripop)</p> <p>Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a pris la position opposée, exigeant du gouvernement qu'il fasse appel aux forces policières pour permettre aux étudiants de retourner en classe. » J'ai vu comme vous les images à Lionel-Groulx, ce n'est pas agréable de voir la situation, mais en même temps, on n'a pas le choix, on doit faire respecter l'ordre « (CAQ)</p> <p>"Si on cède à l'intimidation, ça va vouloir dire qu'il y aura un autre groupe de pression, éventuellement, qui va essayer de faire reculer le gouvernement. Et là, on est dans un État qui perd le contrôle de la situation" (CAQ)</p> <p>En réaction, la chef péquiste, Pauline Marois, a soutenu que Québec "avait choisi une voie inique, ignoble". Le gouvernement, selon elle, "a perdu la raison, il est en déroute et a choisi le pire moyen : provoquer les étudiants". (Parti Québécois)</p> <p>"Le droit de manifester est total, il n'est pas brimé, a répliqué Michelle Courchesne. Ce qu'on dit, c'est que la spontanéité peut créer des débordements aussi. Notre responsabilité, c'est la sécurité publique." (Parti libéral)</p> <p>Quant à l'obligation de fournir l'itinéraire, elle a dit : "N'est-il pas normal d'informer la population des rues qui seront bloquées? C'est une question de respect." (Parti libéral)</p> <p>"On ne peut pas demander à l'État de s'effacer complètement au profit de la rue, au profit du vacarme et du vandalisme. Sinon, quelle est la suite de ça?" (Parti libéral)</p>

	<p>Dès mardi, un premier recours en nullité sera déposé, a annoncé le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin. “Je ne vous cacherai pas que j’ai l’impression qu’il y a un peu de vengeance dans tout ça, que beaucoup de députés libéraux ont voulu utiliser la puissance de l’État pour démontrer aux étudiants que le gouvernement est plus puissant qu’eux.” (FECQ)</p> <p>“Ramener la paix sociale et l’ordre dans les espaces publics où ont lieu des débordements en rendant plus efficace le travail policier”. (Conseil du patronat du Québec)</p>
Civique	<p>Il a dit vouloir s'assurer que le « droit de ces citoyens « d'avoir accès à leur salle de cours soit respecté; tout comme les injonctions des tribunaux. » (Parti libéral)</p> <p>« On a entendu bien des gens nous parler du droit d'association. Par contre, ils ont été assez silencieux sur le droit à l'éducation, sur la capacité de pouvoir marier le droit d'association et le droit d'aller en classe. Le projet de loi vise à marier ces droits », a-t-il expliqué au sortir du Salon bleu. (Parti libéral)</p> <p>« Cette loi contrevient aux chartes québécoise et canadienne des droits. On invite l'ensemble de la communauté juridique à se pencher sur cette loi. Elle ne vise pas seulement les étudiants, mais toute la population », a-t-il ajouté. (FECQ)</p> <p>Particulièrement courroucé, Gabriel Nadeau-Dubois a accusé le gouvernement de violer des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et d'association. « On ouvre la porte au délit d'opinion », a-t-il lancé. (ASSÉ)</p> <p>Jusque-là considéré comme le plus modéré des leaders étudiants, le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, a considérablement changé de ton depuis l'annonce du recours à une loi d'exception. « Cette loi vise à tuer à terme les associations étudiantes, mais aussi à faire taire l'expression d'une population », a-t-il dit. (FECQ)</p> <p>« Même avec les amendements, c'est une loi excessive qui limite d'une manière beaucoup trop importante le droit de manifester, le droit de se rassembler, le droit d'association. » (FECQ)</p> <p>Cinglant, le Conseil des Canadiens a noté qu'à peine quelques jours après la condamnation de la « répression généralisée » qui a eu lieu lors du G20, le gouvernement Charest semble vouloir surpasser « la plus grande violation des libertés civiles dans l'histoire canadienne ». (Conseil des Canadiens)</p> <p>« Des générations entières ont lutté pour ces droits fondamentaux qui sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a plaidé sa présidente Maude Barlow. Ce n'est pas seulement une attaque contre les droits des étudiants. Il s'agit d'une atteinte à la démocratie même. (Conseil des Canadiens)</p> <p>Le projet de loi 78 « porte atteinte aux droits constitutionnels et fondamentaux des citoyens » (Barreau)</p> <p>Le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, formule des critiques nombreuses et virulentes. Selon lui, plusieurs articles « limitent clairement le droit de manifester pacifiquement de tous les citoyens sur tous les sujets ». (Barreau)</p> <p>« Le discours gouvernemental, c'est de dire qu'il y a un droit fondamental à l'éducation. Si c'est si fondamental que ça, il devrait être garanti dans les chartes, et ça devrait être gratuit, comme la santé! » (Clinique Juripop)</p> <p>« (Le gouvernement) brime nos droits collectifs pour protéger sa future campagne électorale, c'est inadmissible, on est tout près d'un gouvernement qui brime des droits fondamentaux et quand on est près de ça, on est près d'un État totalitaire. » (FNEEQ)</p>

Il s’agit d’une épreuve étant définie en partie à partir du monde civique. En plus de sa nature légale, cet objet se place aussi dans le monde civique vu les critiques et les justifications sur lesquelles il a été construit. Le Parti libéral s’est basé sur sa vision du droit d’accès à l’éducation (vision partagée par le MESRQ et la CRÉPUQ). En mettant en lumière ce droit d’accès à l’éducation, le Parti libéral peut se positionner en tant que *grand* dans le monde civique, lui qui devient le défenseur des étudiants désireux de retourner en classe.

Cependant, la loi touchait aussi aux droits d’association et aux manifestations ainsi qu’aux moyens de pression utilisés par les groupes d’intérêts et les associations étudiantes. C’est surtout

en réponse à cet aspect de la loi que de nouveaux groupes d'intérêts se sont opposés au projet. Étant placées devant une épreuve civique de par sa nature légale, certaines organisations de juristes se sont insérées dans le débat pour défendre le droit d'association qui se voyait dès lors en danger. Les associations étudiantes ainsi que les syndicats se sont aussi positionnées en ce sens, clamant que le projet de loi 78 était une attaque aux droits de toute la population et pas seulement contre les étudiants. Il s'agit dès lors d'un *litige* se produisant dans le monde civique dans lequel les différents acteurs tentent d'ordonner les êtres au sein de ce monde. Dès lors, de nouveaux mouvements communautaires émergent, ce qui mène à des rassemblements tels que les manifestations de casseroles qui impliquaient des citoyens de tout acabit.

D'autre part, la loi vise à circonscrire et favoriser le travail des services en position d'autorité, telle que le gouvernement, les services de police et les universités. En effet, il s'agissait d'une tentative visant à favoriser la reprise des cours de façon autoritaire, et s'inscrit donc dans le monde domestique. Suite aux critiques qui ont été faites à son égard par des êtres s'inscrivant dans le monde domestique, le gouvernement a construit une épreuve qui lui permettrait de se repositionner en tant que *grand* au sein de ce monde. De plus, ce projet de loi a réduit les zones floues des pratiques policières, favorisant ainsi leurs interventions et leur position légitime aux yeux du public.

7.1.6. Deuxième négociation : la synthèse d'une responsabilisation de la controverse

Finalement, en réponse aux accusations portées contre le gouvernement quant à son manque de leadership dans la situation, les membres du Parti libéral affirment qu'ils ont fait leur part en énumérant chacune des offres qu'ils ont effectuées. Ils font donc porter la responsabilité sur les associations étudiantes qui n'auraient pas été aussi ouvertes que le gouvernement dans le conflit. Encore une fois, le Parti libéral est resté dans une position basé sur le monde domestique. Étant en position d'autorité, il s'octroie le droit de véto, et ancre toujours le processus de prise de décision dans la hiérarchie. En regard à la situation, il nous semble clair qu'il n'est plus possible de réfléchir de la sorte dans des cas de prises de décisions aussi importantes qui implique une pluralité d'acteurs qui justifient leurs actions par des mondes divergents. Cette analyse sera poursuivie dans le prochain chapitre de discussion.

7.1.7. Sommet sur l'enseignement supérieur : une épreuve inexplicable

En portant une attention particulière sur l'épreuve du sommet sur l'enseignement supérieur, nous avons remarqué qu'il était difficile de l'analyser à partir des caractéristiques des six mondes que nous avons décrits dans notre cadre conceptuel. Certes, il s'est construit en vue de

répondre aux critiques effectuées en cours de controverse par les différents acteurs, ce qui a mené au choix des sujets de discussion. Cependant, dans sa nature, le sommet sur l'enseignement supérieur est cohérent avec le monde connexionniste qui a été introduit par Boltanski et Chiapello dans *le Nouvel esprit du capitalisme*. Le prochain chapitre traitera, entre autres, de cette réflexion de façon plus profonde.

7.2. Analyse inter-périodes

L'analyse de chaque période effectuée ci-dessus nous permet d'observer chacune des justifications et des critiques s'insérant dans les périodes par les acteurs principaux de la controverse. Cependant, puisque chacune des périodes est analysée de façon indépendante, cette analyse seule ne nous permet pas de mettre en lumière l'évolution des discours au cours de la controverse dans son ensemble. Cette partie de l'analyse est pourtant essentielle puisqu'elle nous permet de mettre exergue les stratégies mises en place par les acteurs pour créer des accords et pour se justifier devant le public en fonction des différents questionnements posés au sein de chacune de ces périodes. Ainsi, elle nous permettra de répondre à notre question de recherche qui vise en partie à comprendre comment se déploient les justifications et les critiques des acteurs en cours de controverse.

L'épreuve de la hausse des frais de scolarité est le déclencheur de la controverse à l'étude. Elle a été premièrement définie par ses créateurs en tant qu'une épreuve appartenant au monde marchand. Cependant, par le travail de *dévoilement* des associations étudiantes, il a été de plus en plus compris à partir du monde civique.

Malgré la volonté du gouvernement de définir le débat autour du monde marchand, les épreuves qui ont été construites en réponse à sa proposition ont fait en sorte de détourner la discussion vers une tout autre route. Dans la période suivante, l'épreuve principale (grève) est formalisée par les associations étudiantes qui se lancent dans un mouvement de grève. Cette épreuve qui est hautement civique vient alors définir le débat autour du monde civique. Dès lors, le gouvernement doit employer des stratégies et se justifier à partir du monde civique en minimisant l'effort des groupements étudiants par la mobilisation de caractéristiques du *petit* dans le monde civique (minoritaire, individualiste, etc.).

C'est à partir de ces critiques à l'endroit des étudiants en grève que le gouvernement ainsi que le MESRQ formuleront leur justification basée sur l'idée du droit d'accès à l'éducation. Il se positionne alors en tant que défenseur de l'intérêt général des étudiants (monde civique) puisque

selon le Parti libéral, une majorité d'étudiants seraient en accord avec la hausse et désireraient retourner en classe.

Pour réduire à néant cet argumentaire mobilisé par le Parti libéral, les associations étudiantes mettront alors en place une épreuve appartenant au monde civique, la manifestation. Ils tenteraient alors de rallier la plus grande foule possible pour montrer au Parti libéral et au public qu'une majorité d'étudiants qui sont contre la hausse malgré que les chiffres du nombre d'étudiants en grève puissent donner des informations contradictoires. Or, après de multiples manifestations de soir, la grande manifestation du 22 mars 2012 et en réponse aux représentants des autres Partis politiques qui critiquent le gouvernement de ne pas prendre en main la situation, les représentants du Parti au pouvoir se justifieront à partir du monde domestique en dévoilant son importance dans l'épreuve de la manifestation. Les argumentaires du gouvernement seront alors construits sur des caractéristiques du monde domestique lui permettant de justifier son choix de ne pas négocier avec les étudiants :

« Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. » (Parti libéral)

Les membres du MESRQ se saisissent aussi de la justification civique du droit d'accès à l'éducation pour construire l'épreuve qu'est la demande d'injonction. Ils tentent alors de cristalliser le droit à l'éducation en ayant recours aux instances juridiques, ce qui peut être compris comme une *épreuve* permettant d'évaluer un objet ou un être appartenant au monde civique.

Tableau 7.10 – La construction de l'épreuve du projet de loi 78

Monde	Période	Justifications et critiques
Civique	Manifestation du 22 mars	« L'éducation est un droit, au même titre que l'accès au système de santé [...], et c'est une richesse pour toute la société québécoise. » (Québec Solidaire) Hier, M. Proulx a plaidé que, « si le juge nous donne raison, bloquer l'accès à une salle de cours, à un pavillon ou au campus deviendra un outrage à magistrat. S'il n'y a pas de lignes de piquetage, les professeurs sont tenus de rentrer ». (MESRQ)
Domestique	Premières négociations	« Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. » « Votre question déresponsabilise ceux qui posent des gestes de violence »
	Manifestation du 22 mars	« On ne veut pas les empêcher de manifester. On veut que les citoyens puissent circuler. Quand c'est spontané [comme hier] et que les manifestants

		circulent un peu partout à travers les véhicules, c'est susceptible de provoquer accidents » (SPVM)
--	--	---

Tableau 7.11 — Définition du projet de loi 78 selon le Parti libéral

Mondes	Citations
Civique	Il a dit vouloir s'assurer que le « droit de ces citoyens » d'avoir accès à leur salle de cours soit respecté; tout comme les injonctions des tribunaux. « “On a entendu bien des gens nous parler du droit d'association. Par contre, ils ont été assez silencieux sur le droit à l'éducation, sur la capacité de pouvoir marier le droit d'association et le droit d'aller en classe. Le projet de loi vise à marier ces droits”
Domestique	Il a dit vouloir s'assurer que le « droit de ces citoyens » d'avoir accès à leur salle de cours soit respecté; tout comme les injonctions des tribunaux. »

Puis, dans la période du projet de loi 78, le Parti libéral s'est basé sur son propre argumentaire ainsi que sur les épreuves et justifications qui ont été mobilisées par les membres du MESRQ. Le Parti libéral, pour délégitimer le mouvement étudiant, avait mobilisé des critiques à partir du monde civique lorsqu'il défendait le droit d'étudier des étudiants qui se voyaient bloquer l'accès à l'éducation par les piquets de grève. Cet argument s'était alors matérialisé dans les demandes d'injonction. Or, le projet de loi proposait une solution visant à faire respecter ces injonctions et ce droit à l'éducation : « On a entendu bien des gens nous parler du droit d'association. Par contre, ils ont été assez silencieux sur le droit à l'éducation, sur la capacité de pouvoir marier le droit d'association et le droit d'aller en classe. Le projet de loi vise à marier ces droits », a dit Jean Charest.

L'épreuve du projet de loi 78 se voulait aussi un outil permettant de réordonner les êtres au sein du monde domestique. Le projet de loi a été construit par le Parti libéral pour le repositionner en tant que *grand* suite aux critiques et au litige qui s'est produit dans le monde domestique dans la période précédente. En effet, en construisant ce projet de loi, le Parti libéral se donnait un plus grand pouvoir décisionnel, et ainsi, se positionnait encore plus en position d'autorité devant les étudiants. Pour justifier cette nouvelle structure autoritaire plaçant le gouvernement au-devant des instances juridiques dans certains cas, le gouvernement a eu recours aux justifications domestiques qu'il a mobilisées au cours de la période précédente. Il affirmait que les étudiants faisaient usage d'intimidation et de violence, et ainsi, qu'il ne pouvait pas accepter un tel manque de respect. Il se devait alors d'agir en tant que *grand* pour prendre soin des êtres plus *petits* qui étaient alors en position de danger. En créant cette loi, il se donne la capacité d'être plus autoritaire, et ainsi, d'agir de façon plus cohérente avec les valeurs du monde domestique. Cet aspect sera décrit de façon plus détaillée dans la section sur la *violence, les stratégies et les tactiques* qui se retrouve dans le prochain chapitre.

Dans les périodes précédentes, le gouvernement accusait les associations étudiantes et ses représentants de faire des actions partisans, brimant la démocratie étudiante. Dès lors, pour se protéger et garder sa position de *grand* dans le monde civique, les représentants ont tenu à suivre à la lettre les principes de la démocratie étudiante quant aux offres faites pendant les négociations.

D'autre part, les représentants des associations étudiantes font valoir que depuis le projet de loi 78, des citoyens de toutes les classes appuient désormais la lutte étudiante, s'appuyant dès lors sur le monde civique pour justifier leurs actions. Cet argument permet de rassembler le collectif en réponse aux critiques du gouvernement qui divisait les étudiants des autres citoyens et affirmait que les étudiants étaient la minorité qui s'en prenait à la population.

À travers cette analyse portant sur la relation entre les périodes et les épreuves qui y ont été construites, on voit bien un éclatement de la controverse. Premièrement construite autour de l'interprétation et de la définition d'une seule épreuve (hausse des frais de scolarité), la controverse s'est étendue à de multiples épreuves au cours des périodes suivantes qui ont été interprétées et mobiliser de façon divergente. Bien qu'une épreuve principale définisse généralement les questionnements d'une période, nous avons pu observer qu'elle était généralement constituée et construite à partir de mondes multiples qui avaient été mobilisés et remis en question auparavant. Ainsi, les épreuves et les justifications se perpétuent à travers les périodes et ont été reprises plus tard par les différents acteurs.

7.3. La construction sociale de concepts en action

C'est à la lecture de ce passage codé que nous avons décidé de porter une attention particulière dans ce chapitre au potentiel constructif d'une controverse :

« Lors de la dernière grande discussion en plénière, Mme David a demandé à ce qu'on cesse de qualifier de “psychodrame” la mobilisation étudiante du printemps dernier, en faisant allusion à l'expression de Pauline Marois. “Nous ne serions pas ici en train de discuter d'enseignement supérieur s'il n'y avait pas eu cet extraordinaire soulèvement de notre jeunesse québécoise”, a-t-elle lancé, sous quelques applaudissements. »

Certaines idées telles que l'éducation, l'économie du savoir et de façon plus particulière, le gel des frais de scolarité, ont été discuté au cours de la controverse. En effet, chacun des acteurs, à

travers les justifications de leurs actions et de leurs raisonnements, a dû expliciter sa compréhension de ces concepts, permettant alors de saisir toutes les implications de ces définitions.

La controverse est un moment clé dans laquelle différents acteurs de la société sont amenés à confronter leur idéologie autour de certains concepts clés qui sont remis en question. Dès lors, chacun des groupes qui mobilisent des mondes différents tente de justifier leur raisonnement ce qui permet d’avoir accès à toutes les implications d’un changement. Dans le cas à l’étude, la hausse des frais de scolarité a remis en question l’état de l’éducation postsecondaire au Québec. Chacun des acteurs a donc été amené à se positionner, de façon directe ou indirecte, sur sa vision de l’éducation. Dans le tableau 7.12, nous avons exposé les principales justifications et critiques de l’état de l’éducation actuelle.

Tableau 7.12 – Citations sur l’éducation supérieure au Québec

Mondes	Citations
Marchand	<p>« J’ai de la difficulté à comprendre que quelqu’un qui va faire des centaines de milliers de dollars de plus avec son diplôme universitaire que s’il était diplômé du secondaire n’accepte pas d’investir un peu pour son éducation » (Parti libéral)</p> <p>« Souvent, on a de la difficulté à définir [l’économie du savoir]. On va la mélanger avec la marchandisation du savoir », s’inquiète-t-elle à l’autre bout du fil. Elle évoque entre autres le financement de recherches par de grandes entreprises, ce qui permet à ces dernières de s’octroyer les brevets ou les résultats. « (FEUQ)</p> <p>“L’effort du fédéral pour encourager la recherche universitaire dans les années 90 a eu des effets extrêmement pervers. On juge de la qualité d’un professeur à partir des subventions de recherche qu’il est capable d’aller chercher. Avec comme résultat que les profs se consacrent davantage à la recherche, qu’ils se concentrent davantage sur le deuxième et le troisième cycle, et que le premier cycle est donné par des chargés de cours. On veut de la recherche appliquée qui va faire en sorte que l’université va engranger des revenus et qu’elle va bien se classer dans les palmarès parce que ses profs vont chercher une tonne d’argent.” (CRÉPUQ)</p> <p>“Nous avons fait un choix fondé sur notre volonté d’avoir un système d’enseignement postsecondaire de calibre mondial et de se donner les moyens pour y parvenir” (Parti libéral)</p>
Civique	<p>Le rôle de l’université n’est pas nécessairement de seulement former des travailleurs, mais aussi d’élever le savoir d’une collectivité, de travailler sur la culture générale et de développer le savoir par la recherche fondamentale. (FEUQ)</p> <p>» Le défi des prochaines années, c’est de s’assurer que les gens qui étudient en sciences humaines reçoivent aussi un lot de bourses équivalant à leur pourcentage de représentation</p> <p>« précise-t-elle, alors qu’elle affirme que les fonds dédiés aux sciences pures et aux technologies se garnissent davantage. » (FEUQ)</p> <p>« L’éducation est un droit, au même titre que l’accès au système de santé [...], et c’est une richesse pour toute la société québécoise » (Québec Solidaire)</p>
De l’opinion	<p>On veut de la recherche appliquée qui va faire en sorte que l’université va engranger des revenus et qu’elle va bien se classer dans les palmarès parce que ses profs vont chercher une tonne d’argent. (CRÉPUQ)</p>
Industriel	<p>On se méfie que des mécanismes qui imposent des indicateurs d’évaluation selon des critères de performance ou de réputation soient établis (ASSÉ)</p>
Inspiré	<p>Et ça, je pense que ce sera un gros défi pour l’école publique d’être capable de séparer un peu ce qui appartient à la formation des travailleurs et ce qui appartient à la mission au sein des universités, c’est-à-dire le développement du savoir en soi. (FEUQ)</p>

En analysant ces passages, il est possible de saisir les différentes idéologies liées à l'éducation, les implications de ces idéologies ainsi que les dérives potentielles de ces visions. Ces visions divergentes du même objet qui est remis en question dans la controverse peuvent être l'une des sources des affrontements. Dans le cas présent, les bases de réflexion du projet en litige (hausse des frais de scolarité) n'étaient pas les mêmes, rendant le compromis d'autant plus difficile. D'un côté, le gouvernement libéral qui prônait une hausse des frais se basait sur la vision de l'éducation comme investissement individuel (monde marchand). De plus, tout comme la CRÉPUQ en début de conflit, il comprenait le système de l'éducation comme faisant partie d'un marché concurrentiel international (monde marchand). Sur ces bases, il paraît légitime de proposer une hausse de financement par l'investissement individuel.

Toutefois, de l'autre côté, les associations étudiantes et certains partis d'opposition voyaient l'éducation comme un bien collectif qui permettait à une société de s'émanciper (monde civique). Le système d'éducation, selon les tenants de cette vision, devrait viser la création de connaissance pure (monde inspiré) et être accessible à tous (monde civique). Sous cet angle, il paraît plus légitime pour les partisans de cette approche de défendre un système d'éducation gratuite ou à moindres coûts.

Or, la controverse a permis de se questionner sur ces deux visions opposées de l'éducation. Il devenait alors possible de mettre en exergue les dérives du système actuel qui est plutôt ancré dans le monde marchand et le monde de l'opinion. Selon certains acteurs critiques de la situation actuelle tel que le recteur de l'UQAM ou les représentants de la FEUQ, avec les standards établis ainsi que les indicateurs de performance permettant l'accès aux subventions, la mission des universités s'est déplacée d'une mission de production de savoir « pur » à une production de connaissances appliquées et applicables. De plus, les universités sont devenues des systèmes de production de travailleurs prêts à s'insérer sur le marché du travail et doivent ainsi s'arrimer avec l'offre d'emploi contemporaine (monde industriel).

La compréhension et la divulgation de ces implications en cours de controverse ont permis la remise en question du système d'éducation actuel. Ces discussions (critiques et justifications) deviennent alors les bases de réflexion de la route que l'on désire suivre quant au développement de l'éducation au Québec. Comment est-il possible d'intégrer ces critiques? Comment pouvons-nous éviter ces dérives? Quelles pistes désirons-nous suivre à l'avenir? Il s'agit toutes de réflexions auxquelles tous les acteurs du milieu de l'enseignement supérieur sont conviés. Voilà ce qui semble avoir rassemblé tous ces acteurs aux visions opposées autour d'une

table de réflexion au cours du dispositif du Sommet sur l'enseignement supérieur. Dans le prochain chapitre de discussion, nous discuterons de notre compréhension de ce dispositif.

7.4. La création d'un objet de compromis

Nous avons pu observer la formation d'un compromis au cours de la controverse entourant le conflit étudiant. Ce compromis s'est formé suite à l'élection du parti québécois, au moment de la période du sommet sur l'enseignement supérieur. Selon les auteurs, il est possible d'observer des compromis se former dans des situations composites comportant des êtres relevant de plusieurs mondes, dans lesquels le différend est écarté pour éviter de recourir à la preuve. Pour être acceptable, le compromis doit être basé sur un objectif de création de bien commun. Dans le compromis, les différents acteurs se mettent d'accord pour composer, c'est-à-dire suspendre le différend, sans qu'il ait été réglé par le recours à l'épreuve. Le compromis suggère la création d'un principe capable de rendre compatible des jugements s'appuyant sur des objets relevant de mondes différents.

Il nous semble alors difficile de discriminer dans une situation réelle les différentes formes d'accord décrites par les auteurs. En effet, nous croyons que cette définition, étant hautement conceptuelle, laisse l'analyste dans une position d'interprétation importante ce qui le pousse à devoir justifier dans ses propres mots la formation du compromis qu'il observe.

7.4.1. Les contrats de performance

Nous présenterons alors le compromis qui s'est concrétisé autour des contrats de performance tout en prenant soin de justifier notre regard sur la situation.

« Le contrat de performance est l'instrument par lequel l'université et le ministre de l'Éducation s'associent dans la mise en œuvre du réinvestissement accordé par le gouvernement. Dans le contrat de performance, l'université précise au ministre les objectifs, les projets, les cibles et les indicateurs de suivi qu'elle se donne et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. »¹² Le contrat traite généralement de la réussite, de l'offre de formation, de l'efficacité dans la gestion, de la productivité du personnel et de l'équilibre budgétaire, mais on peut y ajouter des clauses visant à atteindre d'autres types d'objectifs, plus qualitatifs. À l'égard de ces éléments, l'université fait état de la situation et se fixe des objectifs.

¹² Université de Montréal (2000). « Contrats de performance de l'Université de Montréal » [en ligne], Montréal. http://www.recteur.umontreal.ca/fileadmin/recteur/pdf/documents-institutionnels/contrat_de_performance.pdf

À l'instar de cette définition, les mondes domestique, industriel et marchand sont hautement mobilisés. Le monde domestique s'observe dans la subordination des universités devant son principal bailleur de fonds à qui il doit rendre des comptes afin d'obtenir son soutien. Le monde industriel est mobilisé dans l'idée de la planification des tâches de façon rigoureuse, et quasi scientifique, dans laquelle on élabore des moyens pour arriver aux objectifs déterminés ainsi que des systèmes permettant d'évaluer la performance. Il s'agit alors d'une méthode visant à accroître l'efficacité organisationnelle des universités.

Au-delà de la définition même du contrat de performance, nous verrons comment elle a pu être adaptée afin de la rendre compatible avec les différents mondes mobilisés au cours de la controverse. Nous proposerons ainsi quelques citations clés qui permettent de voir sur quelles bases s'est construite l'idée du contrat de performance. Cela nous permettra également de faire ressortir le potentiel de construction sociale qui existe au cours d'une controverse.

Plusieurs acteurs de la controverse ont demandé à ce que la gestion universitaire soit resserrée. D'un côté, les associations étudiantes faisaient valoir qu'il était possible de dégager des économies en ayant une gestion plus saine des dépenses, ce qui permettrait de mieux réinvestir ces sommes et ainsi, d'annuler la hausse des frais mise de l'avant par le gouvernement libéral maintenir l'accès à l'éducation supérieure pour tous (monde civique). Ils ont même proposé plusieurs options qui permettraient aux universités de réduire leurs dépenses.

D'autre part, des acteurs en accord avec la hausse des frais de scolarité croyaient aussi en début de controverse que les dépenses universitaires devaient être mieux gérées et contrôlées. Par exemple, Mme Bertrand, présidente de la fédération des chambres de commerce du Québec, a manifesté son scepticisme face au contrôle des dépenses gouvernementales, puisqu'elle ne percevait toujours pas d'efforts suffisants en ce sens dans les domaines de la santé et de l'éducation, soit les deux plus gros postes budgétaires du gouvernement. Ce dernier acteur critiquait alors le budget Bachand 2011, bien qu'il soit en accord avec la hausse des frais de scolarité, en énonçant que la grande « déception de ce budget était l'absence de mesures visant à réorganiser l'État de manière à le rendre plus productif ». Cet acteur, ainsi que la CAQ, justifiait l'amélioration de la gestion des universités sur la base du monde industriel, dans une visée d'accroître l'efficacité et la productivité de l'État.

Du côté des associations étudiantes, on croit que « le gouvernement doit également resserrer le contrôle sur les universités pour s'assurer qu'elles ne dépensent pas l'argent des contribuables et des étudiants dans des campagnes publicitaires », ou dans d'autres postes de dépenses qui ne

profiteraient pas à la collectivité. Ils mobilisent le monde civique dans leur justification puisqu'ils font valoir que les universités ont des comptes à rendre aux contribuables québécois et ainsi, qu'un certain niveau de transparence devrait être maintenu.

Les universités et le parti québécois ont mobilisé le monde domestique pour justifier leur argumentaire. D'un côté, les recteurs critiquaient l'idée de la subordination des universités devant le gouvernement. Ils préféraient garder une marge de manœuvre leur permettant de prendre leurs propres décisions. Le gouvernement du parti québécois affirmait de son côté qu'il était de sa responsabilité de s'assurer que les organisations publiques soient bien gérées. Il légitima sa position en ce sens par le monde civique, en affirmant que les contribuables québécois demandaient cette saine gestion et que les membres du gouvernement n'étaient que des représentants de la population. De plus, en réponse aux craintes des universités, le gouvernement se justifia en faisant valoir qu'il ne toucherait pas à l'autonomie des universités ni à la liberté académique. On ne rentrera pas dans la salle de cours. C'est au niveau d'une reddition de comptes. La population nous le demande. « Est-ce que ça peut être plus transparent? »

Finalement, les membres de la CRÉPUQ ont mobilisé le monde marchand dans lorsqu'ils justifiaient leurs demandes de réinvestissement dans l'éducation postsecondaire. Il était primordial qu'un réinvestissement soit fait pour maintenir le niveau de l'éducation québécois à un niveau compétitif sur la scène internationale et pour ne pas que les étudiants québécois aient des « diplômés à rabais ».

Tableau 7.13 — Mondes mobilisés par les acteurs concernant la saine gestion des universités

Mondes	Acteurs	Citations
Industriel	CAQ, Fédération des chambres de commerce du Québec	La Fédération des chambres de commerce du Québec, pour qui « la grande déception de ce budget demeure l'absence de mesures visant à réorganiser l'État de manière à le rendre plus productif ». Mme Bertrand manifeste toutefois son scepticisme face au contrôle des dépenses gouvernementales, puisqu'elle ne perçoit toujours pas d'efforts suffisants en ce sens dans les domaines de la santé et de l'éducation, soit les deux plus gros postes budgétaires du gouvernement.
Domestique	Parti Québécois, Universités	« L'administration universitaire a opté pour les compressions plutôt que le déficit pour "rester maître" de ses choix budgétaires, explique Mme Germain, évitant ainsi que le ministère de l'Éducation impose un plan de redressement qui limiterait la marge de manoeuvre de l'institution. » « Nous, on désire réinvestir pourvu qu'on a l'assurance d'une bonne gouvernance (et) d'une saine reddition de compte comme c'est le cas dans tous les organismes publics et toutes les organisations qui font partie du gouvernement. »
Civique	Associations étudiantes, Parti québécois	« Nous, on a l'obligation de s'assurer que chaque dollar des Québécois est dépensé de façon judicieuse et en conformité avec les objectifs du gouvernement »

	<p>« Ça ne touchera pas à l'autonomie des universités ni à la liberté académique. On ne rentrera pas dans la salle de cours. C'est au niveau d'une reddition de comptes. La population nous le demande. « Est-ce que ça peut être plus transparent? »</p>
--	---

Ainsi, dans la construction du dispositif des contrats de performance, le gouvernement, pour créer un compromis, a dû considérer chacune de ces justifications afin de proposer une idée qui pourrait être justifiable à partir d'objets provenant d'une pluralité de mondes.

D'entrée de jeu, le gouvernement a proposé aux recteurs un réinvestissement dans les universités pour qu'elles puissent maintenir leur niveau actuel et même, s'améliorer (monde marchand). Cependant, pour avoir accès aux subventions dans leur ensemble, les universités devraient proposer des objectifs de rendement ainsi que des moyens pour les atteindre (monde industriel).

Cependant, l'efficacité des universités ne serait pas seulement envisagée en termes de productivité ou sur la base des indicateurs de performance déjà existants (publications, nombre d'étudiants, etc.). Les indicateurs tiendraient aussi compte d'indices socio-économiques. Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur a précisé qu'au « Québec, on veut des diplômés de première génération, c'est-à-dire des étudiants qui viennent de familles où il n'y a pas de diplômés universitaires. Dans certaines universités, 70 % des diplômés sont de première génération (...). Le gouvernement pourrait donc moduler le financement en tenant compte de certains critères socio-économiques qu'on trouve importants ». Cela permettait alors d'inclure le monde civique dans le dispositif en faisant en sorte d'encourager les universités à inclure des étudiants potentiels qui sont parfois laissés de côté. Cela vient donc répondre aux craintes des associations étudiantes quant à l'accessibilité pour tous (Monde civique). D'autre part, plusieurs experts en économie faisaient valoir que la problématique au Québec n'était pas liée aux frais de scolarité seulement. Il fallait, selon eux, tenter d'améliorer le taux de diplomation général des étudiants, et en particulier, celui des étudiants de première génération.

Les indicateurs de performance proposés permettraient d'améliorer la gestion des universités en favorisant un suivi de la part du gouvernement. D'un côté, l'efficacité et la productivité des universités pourraient être amenées à croître (monde industriel). De l'autre côté, le gouvernement, malgré sa position de premier responsable de l'éducation supérieure, laisserait aux recteurs la lassitude de choisir leurs objectifs ainsi que leurs moyens pour les atteindre (monde domestique). Les recteurs auraient ainsi le pouvoir décisionnel de prendre des décisions selon leur contexte.

Ainsi, les acteurs de la controverse ont joué un rôle important dans l'actualisation de l'idée des contrats de performance. Ces contrats avaient déjà existé au Québec, mais sous une autre forme que celle proposée à la sortie du Sommet sur l'enseignement supérieur. Notamment, l'une des différences de la définition actualisée est qu'elle tient compte du monde civique mobilisé par les associations étudiantes. Or, les critiques et les justifications des différents acteurs en cours de controverse ont servi à promouvoir un compromis qui pourrait satisfaire les divers mondes et ainsi, les différents acteurs.

7.4.2. Le gel des frais de scolarité comme objet de compromis

Le compromis suggère la construction d'un principe capable de rendre compatible des jugements s'appuyant sur des objets relevant de mondes différents. Lorsqu'un compromis est formé, il peut servir de point d'appui à la critique. Cette figure est plus complexe, car la critique tire ses fondements sur un compromis déjà « frayé » entre deux mondes. L'indétermination du bien commun visé par le compromis devient donc de plus en plus problématique lorsqu'il est remis en question à travers des épreuves. La mise en cause de la validité de l'épreuve conduit à formuler le principe qui la justifie.

Or, nous proposons ici notre compréhension de la teneur éphémère du compromis à partir de ces caractéristiques et du rôle des critiques dans son actualisation. Selon nous, les compromis se construisent de façon contextuelle, faisant en sorte qu'une idéologie dominante régit la construction des bases du compromis. Dès lors, lorsqu'un déplacement idéologique se produit, ces fondements peuvent être remis en question à travers des épreuves et des critiques afin de reformuler le principe qui justifie la construction du compromis. Les nouvelles critiques formulées se doivent alors d'être intégrées au compromis pour qu'il soit maintenu. Nous proposons que la réussite de l'intégration des nouvelles critiques permette d'actualiser le compromis dans son nouveau contexte.

Dans le chapitre 5 de mise en contexte, nous avons discuté que les décisions prises lors de la Révolution tranquille quant au système d'enseignement supérieur sont basées sur l'idée que l'université est une institution d'utilité publique. Cette idéologie est clairement exprimée en introduction du rapport Parent et décrit bien l'intention des membres du conseil :

« Bref, les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité; le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société, de sorte qu'on peut et qu'on doit désormais considérer l'éducation comme une entreprise nationale. » (Idem, 1966, IV, p. 33)

Malgré la déclaration de principes du rapport Parent considérant que « La démocratisation véritable de l'enseignement suppose des mesures d'aide aussi bien que de gratuité » (Commission Parent, 1966, V, p. 195), les commissaires en arrivent à un compromis dans leurs recommandations lorsqu'ils demandent « qu'au niveau universitaire, bien que la gratuité scolaire soit souhaitable à long terme, les frais de scolarité soient maintenus. » (Idem, p. 238). On peut donc penser que la situation qui a prévalu durant ces années résulterait en quelque sorte d'un compromis entre les visions divergentes des acteurs demandant que l'on tende vers la gratuité scolaire (par exemple, les associations étudiantes et les syndicats) puis d'autre part, des organisations telles que le Conseil du patronat du Québec – ou encore, plus tard, le Conseil des universités et le Conseil supérieur de l'éducation – et la plupart des universités elles-mêmes qui réclamaient au contraire une plus grande diversité de leurs revenus grâce à la hausse des frais pour les étudiants. Ne souhaitant pas laisser de côté l'idéal de la gratuité, la recommandation du Conseil Parent laissera néanmoins entendre qu'il faudrait progressivement abolir les frais de scolarité.

Ce dispositif du gel des frais de scolarité peut donc être compris comme un compromis construit pour être compatible avec des objets provenant du monde civique et du monde marchand. En effet, la volonté de rendre accessible l'éducation supérieure basée sur la vision de l'éducation comme investissement collectif s'inscrit dans le monde civique. La volonté de multiplier les sources de financement universitaire peut être vue comme le désir de se libérer du contrôle de l'État et de plutôt se rapprocher de la régulation par le marché. Il s'agit dès lors d'une mobilisation du monde marchand. Toutefois, le monde civique semble y être plus dominant puisque l'objectif de la politique proposée dans le rapport Parent est de se rendre à un système entièrement gratuit.

L'hybridation de ces deux mondes se veut très complexe puisqu'ils sont opposés dans leur nature. En effet, là où le monde civique trouve la justice dans la prédominance de la conscience sociale et du bien commun, le monde marchand est plutôt concerné par les principes de compétitions et de gains individuels. D'autant plus que la légitimité dans le monde civique s'acquière par la renonciation de l'individualisme et dans la représentation démocratique, ce qui est complètement opposé avec le monde marchand dans lequel on gagne de la légitimité dans la mise de l'avant de l'intérêt personnel, l'opportunisme, et la gouvernance par le marché comme la forme ultime de justice. Nous croyons que la complexité de rendre compatible ces deux mondes opposés dans leur nature explique le retour perpétuel de cette controverse au Québec.

Les années 80 furent au-devant d'une période charnière de remise en question de ce compromis. Représentée par les hauts dirigeants politiques élus lors de cette période, la vision libérale et marchande est prédominante dans l'imaginaire collectif. Plusieurs acteurs du milieu de l'éducation, dont le conseil du Patronat, le conseil de recteur des universités du Québec et quelques formations politiques remettent en question les fondements de l'accord formulé lors de la Révolution tranquille. Ils y voient la principale source de sous-financement des universités. Dès lors, le questionnement et les critiques ne portent plus sur le principe défendu au cours du rapport Parent. On passe de la remise en question du système d'éducation en termes d'accessibilité aux études supérieures (période de la Révolution tranquille) à la remise en doute du système d'éducation par rapport au sous-financement chronique des universités. On sent dès lors un déplacement dans les raisonnements des acteurs qui sauront se faire entendre auprès de la classe politique.

Début des années 90, toujours aucun changement n'est apporté au compromis du gel des frais de scolarité. Toutefois, une proposition faite par le gouvernement Bourassa de hausser les frais de scolarité rassemble les acteurs autour d'une dispute mettant en tension les mondes civique et marchand. Cette fois, par contre, chacun des acteurs restera positionné sur sa vision, ce qui engendrera la formulation d'un *arrangement local*. Cette solution vise à créer un accord temporaire sur un sujet ou une décision spécifique entre des acteurs qui décident de rester dans leur monde propre. C'est ainsi qu'une entente ponctuelle d'une durée de cinq ans faisait en sorte que les frais de scolarité seraient augmentés pour ensuite revenir à l'état de départ, au gel des frais de scolarité.

Dans cette période, les acteurs du secteur de l'éducation supérieur n'ont pas créé de nouvel objet qui permettrait de joindre les visions du bien commun des mondes marchand et civique qui étaient en confrontation. Or, bien que le compromis fut remis en question, on ne l'aura pas modifié en fonction du contexte particulier de la décennie 1990.

Ainsi, nous croyons que la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012 est la même qui persiste depuis la Révolution tranquille et qui n'a pas été actualisée depuis. Cette fois, la controverse explose plus fortement et plus rapidement puisque le contexte particulier dans lequel s'est construit l'arrangement local au cours des années 90 ne permet pas de le généraliser à la nouvelle réalité d'aujourd'hui. Cette controverse publique éclate suite à la remise en question d'un compromis qui a été formé dans une époque dépassée et d'un arrangement local qui ne pouvait pas durer. On tente alors de comprendre sur quelle base s'est construit le compromis de

départ. Cependant, n'ayant pas de système d'équivalence qui lui est propre, il devient problématique d'y creuser pour répondre aux tensions.

Dès lors, chacun des acteurs du conflit tente de revendiquer que le gel des frais de scolarité était basé sur le principe supérieur s'inscrivant dans leur idéologie et ainsi par le dévoilement, soulève des questionnements prenants sources dans les deux mondes opposés qui sont en tension dans ce compromis. D'un côté, on prône l'accessibilité (monde civique) et de l'autre, le réinvestissement par l'investissement individuel et la concurrence (monde marchand). Chaque acteur se base sur ses propres indicateurs de grandeur pour évaluer le système actuel et conçoit l'objet du gel des frais de scolarité à travers des épreuves différentes. Cependant, il n'est pas possible de résoudre cette épreuve en retournant au système de grandeur propre au compromis établi au cours des années 1960 puisqu'il n'existe pas d'équivalence sur laquelle se reposer. Cela fait éclater la controverse au grand jour.

Tableau 7.14 – Critiques du gel des frais de scolarité de 2011 et 2012

Mondes	Citations
Marchand	<p>« Elle a rappelé qu'un gel des droits de scolarité maintenu d'année en année signifie que les universités reçoivent moins d'argent d'année en année, puisque leurs dépenses, elles, augmentent. » (Parti libéral)</p> <p>Le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, a même affirmé que ces hausses n'étaient pas imposées à un rythme très soutenu, compte tenu du retard pris après toutes ces années de gel des droits de scolarité. « Si j'avais à faire un commentaire sur la vitesse, je pense que ça va lentement. Ça nous aura pris 49 ans pour en revenir au même point. On sera en 2017 là où on était en 1968 » (CRÉPUQ)</p> <p>Elle a rappelé qu'un gel des droits de scolarité maintenu d'année en année signifie que les universités reçoivent moins d'argent d'année en année, puisque leurs dépenses, elles, augmentent. (Parti libéral)</p>
Civique	<p>« Selon l'amendement adopté, un gouvernement péquiste rétablirait le gel des droits à la fin de la hausse 2007-2012 de 50 \$ par session. Et ce, jusqu'à la tenue d'un sommet sur l'éducation et l'adoption d'une loi-cadre sur les droits de scolarité. L'objectif de la loi-cadre serait de préserver l'accessibilité aux études supérieures, de respecter la capacité de payer des étudiants et de réduire l'endettement étudiant. » (Parti Québécois)</p> <p>Dans une annexe, on soutient que « le gel revient en quelque sorte à faire payer toujours davantage, au fil des années, aux 70 % de contribuables qui n'accèdent pas aux études supérieures ». (Parti Québécois)</p> <p>« Si je continue à geler les frais de scolarité, qui paie? C'est l'ensemble des contribuables, dont la majorité n'a pas de diplôme universitaire » (Parti libéral)</p>

Cette analyse du gel des frais de scolarité permet donc de voir et de confirmer que le compromis est éphémère, comme Boltanski et Thévenot l'affirmaient, mais aussi qu'il peut difficilement passer à travers une telle controverse, n'ayant pas la possibilité de se reposer sur le système d'équivalence d'une cité. Toutefois, il semble possible de maintenir le compromis par l'intégration des critiques qui lui sont faites.

Pour arriver à formuler un compromis entre ces visions, il fallait donc considérer l'augmentation des dépenses universitaires qui sont constantes avec l'inflation. De plus, un *litige* surgit dans le monde civique puisque lorsque certains voient traitent de la question de l'accessibilité, d'autres acteurs se justifient à partir du monde civique y voient une injustice par rapport à la grande part de la population qui défraient les études supérieures, mais qui ne les fréquentent pas.

« L'indexation de 3 % la facture étudiante — soit une augmentation d'environ 70 \$ par année — est une décision “raisonnable et juste” pour les étudiants, mais aussi pour les Québécois, a plaidé Mme Marois lors de la clôture de l'évènement. Il s'agit d'une décision qui permet “d'assurer l'accessibilité, de limiter l'endettement étudiant et de respecter la capacité de payer” contribuables. » (Parti Québécois)

L'intégration progressive des visions multiples et des différentes dimensions entourant l'enjeu de la hausse des frais de scolarité au cours de la controverse a facilité l'adhésion des acteurs en confrontation à la démarche, y compris de ceux qui restent les plus hostiles aux projets. « Le collectif qui est ainsi créé n'est pas l'expression d'une entente unanime sur ce que serait le bien commun. Il est au contraire l'expression d'un nous pluriel qui s'est donné les moyens de reconnaître des différences et de valider leur ajustement dans une construction temporairement stable. » (Lascoumes, 2003)

« L'insatisfaction a été répartie de manière équitable ». « Les universités ne sont pas les grandes perdantes, ni non plus les étudiants ou les syndicats. Le gouvernement a réussi à obtenir de tous les groupes une certaine insatisfaction, et en ce sens — là, il a sans doute réussi! » (CRÉPUQ)

L'objet final de compromis fut le gel des frais de scolarité indexé à 3 % par année. Ainsi, le coût de formation suivrait les coûts de fonctionnement des universités, tout en étant pris en charge par la minorité de la population qui a accès à ce niveau d'étude. De plus, considérant le principe de l'inflation, les études ne devraient pas devenir moins accessibles puisque le revenu individuel devrait être compensé en fonction de l'inflation. Il s'agit dès lors d'une solution tenant compte des principes de justice des mondes qui s'opposaient et sur lesquels la confrontation était basée. Cette analyse du gel des frais de scolarité permet donc de voir et de confirmer que le compromis est éphémère, comme Boltanski et Thévenot l'affirmaient, mais aussi qu'il peut difficilement passer à travers une telle controverse, n'ayant pas la possibilité de se reposer sur le système

d'équivalence d'une cité. Toutefois, il semble possible de maintenir le compromis en le recréant par l'intégration des critiques qui lui sont faites.

Mais pour arriver à un tel compromis, il a fallu réunir de multiples acteurs ayant été en confrontation pendant plusieurs mois. Comment a-t-il été possible de rassembler tous ces acteurs autour d'une table de discussion dans un tel contexte?

Malgré la compréhension des fondements cognitifs et discursifs de ce compromis, une question reste inexplicée. Pourquoi en 2011 et 2012 les acteurs du système de l'éducation ont-ils critiqué et remis en question les fondements mêmes du compromis lorsque ce ne fut pas le cas dans les périodes précédentes. Aujourd'hui, dans de multiples domaines, des groupes d'intérêts s'imposent pour remettre en question les fondements des choses. Ainsi, le cas de la controverse entourant le conflit étudiant québécois ne nous apparaît pas comme une situation exceptionnelle de notre époque, mais bien comme une exemplification concrète d'un déplacement sociétale qui s'est produit au cours de la dernière décennie. Nous croyons qu'une modification profonde s'est opérée au sein de la société faisant en sorte que la vision des disputes et de la réalité a été modifiée. La société d'aujourd'hui est ancrée dans la compréhension de l'existence de logiques multiples, le relativisme et l'acceptation. Il semble que la typologie que nous avons mobilisée dans cette étude ne nous permette pas de comprendre ce mouvement idéologique expliquant l'atteinte d'un tel compromis.

Chapitre 8 – Discussion

Dans ce chapitre, nous discuterons des trouvailles que nous avons faites au cours de notre analyse. Notre cadre conceptuel nous a permis dans l'analyse de répondre à notre question de recherche, soit de cibler les justifications et les critiques mobilisées par les acteurs au cours de la controverse. Cependant, certains aspects qui nous paraissent primordiaux pour comprendre le fonctionnement d'une controverse ne peuvent être traités en portant un regard à partir de la lunette qu'offre le cadre des Économies de la grandeur.

8.1. La construction en moment de controverse

Notre analyse par période basée sur le cadre des Économies de la grandeur nous a permis de bien comprendre la multiplicité des logiques qui existent au sein d'une organisation sociale. En effet, chacune des périodes était caractérisée par des objets ou des dispositifs qui étaient définis de façon multiple et parfois divergente par les différents acteurs. Ainsi, nous avons pu observer l'influence des systèmes de croyances multiples sur les interprétations d'une situation, d'une épreuve, ou d'un comportement.

D'autre part, cette analyse nous a permis d'observer tout le travail cognitif de construction des dispositifs, des épreuves, des discours, des critiques et des justifications qui sont mobilisés pour rallier de nouveaux acteurs à un système de croyances. En effet, nous avons bien vu que les acteurs construisaient leur discours afin d'intégrer ou de contrer les critiques des autres acteurs de la controverse. Nous avons par exemple observé que l'épreuve du projet de loi 78 avait été construite sur les justifications domestiques et civiques qui avaient été mobilisées par différents acteurs.

Finalement, nous avons pu observer certains accords qui se sont formés au cours de la controverse ainsi que pendant l'histoire du compromis du gel des frais de scolarité. À travers cette histoire, nous avons observé le fonctionnement d'un arrangement local ainsi que toute sa fragilité. Nous avons alors saisi que les compromis étaient bâtis sur les bases des critiques et des justifications mobilisées par les acteurs quant à un objet. Dès lors, l'objet des contrats de performance qui a été formé lors de la dernière période du Sommet sur l'enseignement supérieur intégrait les critiques des différentes parties prenantes impliquées. Or, par l'observation de la construction d'un compromis, nous avons pu établir un rapport entre notre étude et la vision de la productivité sociale défendue par Lascoumes (2003).

En exposant les différents systèmes de référence des acteurs ainsi que leur travail pour forger des compromis, nous avons pu observer tout le potentiel de construction d'une controverse. En premier lieu, la controverse a pu servir de signal d'alarme (Rip, 1997) quant à certaines préoccupations relatives aux dérives potentielles du système d'enseignement supérieur. Il s'agit donc d'un environnement dans lequel il est possible d'expérimenter toutes les avenues d'une décision avant même de la mettre en place. Il s'agit d'un lieu où chacun peut exposer son système d'interprétation sur une question et ainsi, élargir le débat à des enjeux pluriels. Il s'agit « d'une expérimentation grandeur nature qui permet à la fois la reformulation des problèmes, l'acquisition collective de connaissances, une évaluation plurielle des risques, l'apparition de nouveaux acteurs et la transformation des groupes existants. » (Lascoumes, 2002) Ainsi, lorsqu'une situation problématique est discutée par la voie d'une controverse, ses composantes en ressortent mieux articulées au niveau de ses effets sur les acteurs et sur les issues potentielles (Rip, 1997). En effet, la controverse permet de réaliser un « inventaire des acteurs » ainsi qu'un « inventaire des dimensions de l'enjeu » (Lascoumes, 2002). Dans le cas du système d'enseignement supérieur, plusieurs alarmes ont été sonnées quant à son avenir au Québec et son impact sur les différents acteurs faisant partie de la discussion. Cela a mené à l'ouverture de chantiers sur différentes questions suite au Sommet sur l'enseignement supérieur.

Après son rôle de laboratoire d'expérimentation, le potentiel de productivité sociale d'une controverse se ressent très bien dans la construction de compromis visant l'établissement de ponts entre des mondes multiples. C'est dans la constitution de ces compromis qu'il est possible d'observer tout le potentiel créatif des acteurs et l'espace créatif qui existe entre chacun des mondes pour atteindre le bien commun. Toutefois, tel que nous l'avons envisagé quant à l'objet de compromis du gel des frais de scolarité, le compromis peut être compris comme un immense chantier inachevé étant régulièrement réactivé par de nouvelles données qui viennent résorber ou intensifier les incertitudes relatives aux questionnements.

8.2. Le Nouvel esprit du capitalisme au secours des Économies de la grandeur

En fin d'analyse, nous avons exposé notre compréhension du compromis en traitant de l'objet du gel des frais de scolarité de façon historique. Cependant, nous avons questionné le potentiel explicatif du cadre des Économies de la grandeur qui ne nous permettait pas de bien comprendre la dernière période du cas à l'étude, soit la période du Sommet sur l'enseignement supérieur. L'un des aspects principaux que nous désirons discuter à cet égard traite de l'une des thèses fortes de Boltanski et Chiapello dans *Le nouvel esprit du capitalisme*. Il s'agit de l'importance de la critique sur la construction d'un système social. Cette thèse nous semble fondamentale

pour comprendre la construction réussie de l'épreuve du Sommet sur l'enseignement supérieur et de l'objet de compromis du gel des frais de scolarité indexé dans lesquels il est possible d'observer les modalités de configuration du troisième esprit du capitalisme et la constitution de la cité par projets.

L'analyse historique du gel des frais de scolarité nous a permis de comprendre comment s'élabore un compromis. Ici, nous proposons de l'observer sous un autre angle afin de comprendre la construction d'un nouvel esprit du capitalisme à travers cet objet de compromis. Comme nous l'avons exprimé en conclusion de notre analyse, nous croyons que l'actualisation du compromis du gel des frais de scolarité n'aurait pas pu être possible dans une autre période que la présente et sans le recours à l'épreuve du Sommet sur l'enseignement supérieur. Nous analyserons de façon plus particulière cette épreuve qui a été mise en place par le nouveau gouvernement péquiste pour arriver à une sortie de crise.

Il nous paraissait curieux que le gouvernement réussisse à rassembler tous ces acteurs ayant des visions aussi divergentes autour d'une même table, pour finalement arriver à une entente. Il semble qu'il ne nous était pas possible de bien saisir l'essence de cette épreuve avec les six mondes que nous avons sélectionnés comme base de notre cadre conceptuel. Nous avons alors compris que notre cadre conceptuel devait être étendu, en ajoutant le *monde connexionniste* qui est apparu plus tard dans le modèle, soit dans le livre *Le nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski et Chiapello, 1999), pour arriver à décrire l'épreuve qui a rassemblé tous ces acteurs.

8.2.1. La cité par projet

Dans notre chapitre 2 portant sur notre cadre conceptuel, nous avons présenté les six mondes se retrouvant dans *De la justification* comme étant les seuls mondes nécessaires à notre analyse. En effet, en début de recherche, nous croyions que le monde connexionniste développé ultérieurement par les auteurs ne permettrait pas de porter un éclairage sur les phénomènes que nous désirions étudier. Cependant, en cours d'analyse, nous avons observé la création du Sommet sur l'enseignement supérieur ainsi que celle du gel des frais de scolarité indexé. Nous nous sommes alors questionnés sur ce qui avait permis de rassembler autour d'une table de concertation autant d'acteurs aux idéologies divergentes et sur ce qui faisait en sorte que dans le contexte actuel, la solution des frais de scolarité indexés ait été perçue comme étant la plus acceptable socialement. En portant une attention particulière ces aspects, nous avons pu observer qu'un changement sociétal profond s'était opéré et que ce changement se comprenait très bien par la lunette du monde connexionniste introduit dans le *Nouvel esprit du capitalisme*.

La cité par projet se distingue des six autres cités par les nouveaux principes de justification qu'elle met en tension et qui régulent l'action des personnes ou la compréhension des objets. Par les transformations qu'elle induit, la cité par projets et le monde connexionniste qui se veut la matérialisation de cette cité, devient la base d'un nouvel esprit du capitalisme. Celui-ci succède aux deux autres esprits du capitalisme qui ont orienté le développement social et économique des sociétés occidentales depuis la fin du 19e siècle. Le monde connexionniste serait apparu au début des années 1990, en réponse à la crise du capitalisme vécue depuis les années 1980, crise qui correspond dans notre cas aux premières défaillances observées du système d'éducation supérieur québécois depuis la Révolution tranquille. Tel que nous l'avons fait lors du chapitre sur le cadre conceptuel, nous allons exposer dans le tableau 8.1 les principales caractéristiques du monde connexionniste. À partir de ces indicateurs, nous allons nous attarder à comprendre le dispositif du Sommet sur l'enseignement supérieur ainsi que l'histoire des frais de scolarité au Québec.

Tableau 8.1 – La cité par projet (Boltanski et Chiapello, 1999)

Principe supérieur commun	Les projets, l'extension du réseau, l'activité, la prolifération des liens
Mode d'évaluation	Le nombre et la valeur des connexions qui passent par une personne, la sollicitation pour la participation à des projets ou des réseaux (par rapport aux personnes non recherchées qui sont exclues et repoussées à la limite du réseau, là où les connexions sont rares et sans valeur pour le développement de l'employabilité)
État de grand	Savoir s'engager, savoir s'impliquer pleinement dans un projet, savoir s'ajuster aux autres, savoir faire confiance, mais aussi savoir se désengager afin d'être disponible pour d'autres projets. Le grand est une personne polyvalente, flexible (non retenue par son métier ou ses qualifications), ce qui le rend employable et autonome dans un monde mouvant. C'est une personne possédant à la fois du capital social et du capital d'informations. Le grand est convivial, ouvert et curieux. Il est capable d'engager les autres (personnalité charismatique)
État de petit	« Inengageable », inadaptable, « insécure », autoritaire, rigide, intolérant, qui ne sait pas communiquer, immobile, enraciné, local, attaché à un statut ou une description de tâches (qui tue la mobilité); bref, l'exclusion, la désaffiliation
Répertoire des sujets	Le médiateur (qui concilie les contraires), le chef de projet (qui permet des échanges stratégiques hors hiérarchie et hors frontière), le <i>coach</i> , le <i>manager</i> (intuitif, car évolue dans des situations floues), l'expert (qui a un savoir créatif, spécialisé et personnalisé), le client, le fournisseur, l'innovateur
Répertoire des objets	Les technologies nouvelles, l'Internet, les relations informelles, les relations de confiance, le partenariat, les alliances, la sous-traitance
Rapport de grandeur	L'employabilité, la qualification, la compétence, la capacité d'apprendre au travail, la capacité de faire circuler l'information

Tout d'abord, nous décrirons la construction du gel des frais de scolarité au milieu des années 60. Cette analyse des années 60 et 70 nous permettra de mettre en lumière certains aspects de la construction du premier esprit du capitalisme. Ensuite, en observant les critiques effectuées en

regard du gel des frais de scolarité au cours des années 80 et 90, nous pourrions comprendre la construction du deuxième esprit du capitalisme. Nous concluons ensuite sur notre compréhension du nouveau gel des frais de scolarité indexé proposé par le Parti québécois au sortir du Sommet sur l'enseignement supérieur. Le dispositif du sommet sur l'enseignement supérieur est une matérialisation du troisième esprit du capitalisme duquel nous avons pu faire ressortir des éléments centraux du monde connexionniste.

8.2.2. Le premier esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité

Tel que discuté lors de la mise en contexte dans le chapitre précédent, les décisions prises lors de la Révolution tranquille quant au système d'enseignement supérieur sont basées sur l'idée que l'université est une institution d'utilité publique. Cette idéologie est clairement exprimée en introduction du rapport Parent et décrit bien l'intention des membres du conseil :

« Bref, les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité; le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société, de sorte qu'on peut et qu'on doit désormais considérer l'éducation comme une entreprise nationale. » (Idem, 1966, IV, p. 33)

Malgré la déclaration de principes du rapport Parent considérant que « La démocratisation véritable de l'enseignement suppose des mesures d'aide aussi bien que de gratuité » (Commission Parent, 1966, V, p. 195), les commissaires en arrivent à un compromis dans leurs recommandations lorsqu'ils demandent « qu'au niveau universitaire, bien que la gratuité scolaire soit souhaitable à long terme, les frais de scolarité soient maintenus. » (Idem, p. 238). On peut donc penser que la situation qui a prévalu durant ces années résulterait en quelque sorte d'un compromis entre les visions divergentes des acteurs demandant que l'on tende vers la gratuité scolaire (par exemple, les associations étudiantes et les syndicats) puis d'autre part, des organisations telles que le Conseil du patronat du Québec – ou encore, plus tard, le Conseil des universités et le Conseil supérieur de l'éducation – et la plupart des universités elles-mêmes qui réclamaient au contraire une plus grande diversité de leurs revenus grâce à la hausse des frais pour les étudiants. Ne souhaitant pas laisser de côté l'idéal de la gratuité, la recommandation du Conseil Parent laissera néanmoins entendre qu'il faudrait progressivement abolir les frais de scolarité.

Le gel des frais de scolarité peut donc être compris comme un compromis construit pour être compatible avec des objets provenant du monde civique et du monde marchand. En effet, la volonté de rendre accessible l'éducation supérieure basée sur la vision de l'éducation comme

investissement collectif s'inscrit dans le monde civique. L'idée de multiplier les sources de financement universitaire peut être vue comme le désir de se libérer du contrôle de l'État et de plutôt se rapprocher de la régulation par le marché. Il s'agit dès lors d'une mobilisation du monde marchand. Cependant, le monde civique semble y être plus dominant puisque l'objectif de la politique proposée dans le rapport Parent est de se rendre à un système entièrement gratuit.

Cette période du Conseil Parent coïncide bien au niveau chronologique avec la première période (1968-1978) décrite par Boltanski et Chiapello. C'est à partir de cette époque qu'au Québec, le gouvernement a concrétisé son choix de viser l'égalité des chances pour tous au niveau des études supérieures par le biais du gel des frais de scolarité. Tel que discuté ci-dessus, l'objectif de ce gel était que les frais de scolarité diminuent graduellement en comparaison à l'indexation afin de se rapprocher de la gratuité scolaire. Ce principe s'inscrit bien dans l'idéologie sociale qui prévalait à cette époque et ainsi, dans le premier esprit du capitalisme. En effet, le lancement du système universitaire québécois (UQ), couplé avec ce gel des frais de scolarité avait une visée principale : le rattrapage des Canadiens français. À cette époque, les Canadiens français étaient principalement des travailleurs non qualifiés et spécialisés. Ainsi, les demandes effectuées par les syndicats et les associations étudiantes lors du rapport Parent étaient orientées par des idées de justice sociale visant à réduire la pauvreté et les inégalités, soit l'un des principaux vecteurs du premier esprit du capitalisme. La « critique sociale » effectuée à cet égard revendiquait une plus grande égalité entre riches et pauvres et s'inspire principalement de deux sources d'indignation du capitalisme : le capitalisme comme source de misère et d'inégalité et le capitalisme comme source d'opportunisme et d'égoïsme (Boltanski et Chiapello, 1999). En regard à notre objet de recherche, les critiques effectuées lors du conseil Parent étaient dirigées vers l'éducation comme source de misère et d'inégalité et l'éducation comme source d'opportunisme et d'égoïsme. En effet, vu le nombre d'institutions d'éducation supérieure ainsi que le niveau des frais de scolarité avant les années 60, seule une poignée de jeunes avaient accès à l'enseignement supérieur, la majorité étant des anglophones provenant de familles bien nanties. C'est donc sur ces critiques que s'est construit le gel des frais de scolarité.

La critique marchande effectuée par les recteurs quant à la multiplication de leurs sources de financement s'est exprimée sous forme de demandes d'autonomie alors que la critique sociale s'est manifestée principalement sous forme de demandes de sécurité. Or, la coexistence de ces deux types de revendications pose des problèmes, puisque l'autonomie exige des épreuves de performance individuelle alors que les demandes de sécurité commandent des épreuves de

nature collective. La difficulté d'hybrider ces deux critiques peut être l'une des causes de la controverse perpétuelle qui existe autour des frais de scolarité au Québec.

8.2.3. Le deuxième esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité

La deuxième sous-période (1985-1995) décrite dans le *Nouvel esprit du capitalisme* correspond elle aussi à une période charnière de l'histoire des frais de scolarité au Québec. À l'inverse de la première période, celle-ci se caractérise par un net recul des avancées sociales des travailleurs au profit du capital. C'est dans cette période que le gel a été critiqué par ses opposants (Universités, conseil du patronat, etc.) qui le voyaient comme la cause principale du sou-financement universitaire. Cette idéologie a pris de l'importance avec la montée en puissance de la vision conservatrice qui prône une réduction du rôle de l'État au niveau de la politique publique (notamment avec Thatcher au Royaume-Uni en 1979, Reagan aux États-Unis en 1981 et Mulroney au Canada en 1984). C'est au cours des années 1990 que ce déplacement idéologique se concrétise dans la discussion des frais de scolarité. Le parti de Robert Bourassa « *déclare qu'il faut rendre la structure fiscale plus concurrentielle, contrôler les dépenses de manière très serrée et réduire le déficit.* » (*Idem*, p. 266).

On observe alors un recul des associations étudiantes qui sont en réorganisation de leurs activités, quelques-unes d'entre elles étant même désintégrées pour en créer de nouvelles. La formation des nouvelles fédérations étudiantes en 1992 et 1993 (FEUQ et FECQ) sera alors ancrée dans les caractéristiques propres au monde connexionniste. Plutôt que d'axer leur mission et leurs actions dans un mode de revendication syndicale et d'opposition au système patronal, elles se formeront dans l'optique de la création de partenariat entre les principaux acteurs du milieu de l'enseignement supérieur. Elles proposeront alors des solutions visant à intégrer chacune des parties prenantes dans un projet collectif qui se gère de façon horizontale. Par contre, avant la création de ces fédérations, les requêtes des associations étudiantes traditionnelles sont toujours ancrées dans le critique social et prennent alors moins d'importance que celles des comités représentants de la classe patronale. Une hausse des frais de scolarité se tiendra alors jusqu'au rétablissement du gel des frais de scolarité en 1996. En plus de cette hausse, le financement privé sera accru par une participation plus grande des entreprises dans des projets de recherche universitaires. On sentait alors que le Québec entrait dans un virage idéologique, préconisant désormais une vision plus libérale (monde marchand) dans lequel le rôle de l'État se verrait de plus en plus réduit face au rôle du capital. Toutefois, dans cette période, le compromis du gel des frais de scolarité ne sera pas actualisé. On répond aux critiques

provenant du monde marchand en augmentant le financement privé, mais pas en modifiant les bases de l'entente entre les mondes civique et marchand.

8.2.4. Le troisième esprit du capitalisme dans l'histoire du gel des frais de scolarité

Cette controverse publique éclate suite à la remise en question d'un compromis qui a été formé dans une époque dépassée. Cependant, pour arriver à reconstruire un tel compromis, il ne semble plus possible de rester figé dans un modèle d'organisation sociale basée sur le monde domestique, tel que le gouvernement libéral l'a fait au cours de la controverse étudiée.

« On ne peut pas demander à l'État de s'effacer complètement au profit de la rue, au profit du vacarme et du vandalisme. Sinon, quelle est la suite de ça? (Parti libéral)

« On est un gouvernement démocratiquement élu qui prend des décisions, a-t-elle affirmé. La décision, elle est prise et on est ferme sur cette décision que beaucoup de gens comprennent. Il faut aussi que les leaders étudiants prennent leurs responsabilités et acceptent qu'en démocratie, il y a un gouvernement qui prend des décisions. » (Parti libéral)

En effet, plusieurs critiques domestiques faites contre ce gouvernement déchu représentent l'état de petit d'une nouvelle forme d'organisation sociale, plus actuelle, qui est basée sur le monde connexionniste.

« Je ne vous cacherai pas que j'ai l'impression qu'il y a un peu de vengeance dans tout ça, que beaucoup de députés libéraux ont voulu utiliser la puissance de l'État pour démontrer aux étudiants que le gouvernement est plus puissant qu'eux. » (FECQ)

Il semble que là où un acteur tirait sa grandeur dans le monde domestique, il devient petit dans le monde connexionniste. Voici quelques indicateurs de l'état de petit du monde connexionniste qui ont menés à des critiques contre le gouvernement en cours de controverse (Boltanski et Chiapello, 1999) : autoritaire, rigide, intolérant, qui ne sait pas communiquer, immobile, enraciné, attaché à un statut ou une description de tâches, exclusion. Ils ont tous été mobilisés contre le gouvernement libéral qui refusait de s'inscrire dans un nouveau mode de prise de décision. Le cas à l'étude nous apparaît donc comme un exemple concret du déplacement idéologique qui s'est effectué quant au processus décisionnel privilégié. En effet, on demande aujourd'hui à l'instance la plus élevée de la hiérarchie, et ainsi, la plus grande dans le monde

domestique de modifier ses pratiques vers une approche plus inclusive. Cette tension entre une organisation sociale basée sur le monde domestique ou le monde connexionniste caractérise ce déplacement idéologique et ainsi, la controverse entourant le conflit étudiant québécois.

Après plusieurs mois de controverse, les acteurs ne sont pas arrivés à rétablir la situation. Cependant, suite au Sommet sur l'enseignement supérieur, on tente de modifier le compromis pour l'actualiser au contexte actuel. Malgré le fait que la décision ait finalement été prise de façon autoritaire par le gouvernement, l'entente prise autour d'un gel des frais de scolarité indexé semble avoir intégré les critiques de la plupart des acteurs, tout en respectant le contexte dans lequel elle a été formée. Il s'agit toujours d'un compromis qui tire ses fondements dans la logique marchande et civique, mais qui a cette fois une dominante marchande. En effet, l'indexation vient modifier le compromis mis en place dans les années 1960 qui était alors plus ancré dans le monde civique. Or, nous pouvons conclure que le compromis est éphémère, et qu'au moment qu'il est remis en question, il prime d'actualiser les principes de l'accord en fonction des critiques contemporaines.

Pour conclure, tel que nous l'avons présenté en introduction de cette section, l'épreuve du Sommet sur l'enseignement supérieur est ancrée dans le monde connexionniste. Selon les données recueillies, nous croyons que ce sont les caractéristiques propres à ce monde qui ont permis au gouvernement de rassembler tous ces acteurs autour d'une table. De plus, la sortie positive du Sommet a été rendue possible par la mobilisation de dispositifs (multiples chantiers de réflexion en partenariat) qui sont aussi caractéristiques du monde connexionniste. Dans le tableau 8.2, nous présentons quelques citations tirées de notre cueillette de données qui démontrent bien le recours à des justifications basées sur le monde connexionniste dans la période du Sommet sur l'enseignement supérieur.

Tableau 8.2 – Citations sur le Sommet sur l'enseignement supérieur

Moment	Acteurs	Citations
Entrée	CRÉPUQ	« Son souhait à la veille du Sommet? “Je pense que ce serait un engagement de ne pas avoir une conclusion à la fin de l'assemblée, parce que ça serait irréaliste d'avoir une entente après 24 heures. Ça serait une rencontre qui serait le début de quelque chose.” » Le sommet sur l'Enseignement supérieur est une ouverture pour la société québécoise et le début d'un dialogue, estime le professeur Norman Cornett.
	Parti au pouvoir (PQ)	« Pierre Duchesne souligne que le sommet n'est pas une fin en soi. Il faut s'attendre, mardi, au lancement de plusieurs “chantiers de travail”. L'un portera, par exemple, sur la révision de la formule de financement des universités. La formule actuelle est essentiellement basée sur nombre d'étudiants. » « Le Sommet sur l'enseignement supérieur nous permettra de poursuivre le dialogue entamé depuis plusieurs mois avec les partenaires et les acteurs de la société civile. Les Québécois souhaitent que nous ne revivions plus les tensions et les divisions qui ont caractérisé le Québec l'an dernier. Il est maintenant temps

		de déployer nos énergies à revaloriser l'enseignement supérieur pour nos collègues et nos universités et à faire du Québec une société du savoir à la hauteur de nos ambitions ». Pierre Duchesne souligne que le sommet n'est pas une fin en soi. Il faut s'attendre, mardi, au lancement de plusieurs « chantiers de travail ». L'un portera, par exemple, sur la révision de la formule de financement des universités. La formule actuelle est essentiellement basée sur nombre d'étudiants. Prenant la parole devant des gens d'affaires, vendredi midi à Montréal, la première ministre a aussi invité tous les participants à faire leur bout de chemin. « Il est temps que chacun fasse des compromis et qu'après le sommet, on passe à une autre étape, qu'on aille de l'avant ensemble »
	FEUQ	Mme Desjardins souhaite donc que le sommet soit une forme d'étape vers d'autres discussions « avec moins d'acteurs et plus de spécialistes de certains enjeux ». « Il faut que la discussion se poursuive »
Sortie	FECQ	« Je pense que la table est mise pour améliorer la gestion et le développement de notre réseau d'enseignement supérieur », a pour sa part indiqué Éliane Laberge. La présidente de la FECQ s'est réjouie d'apprendre qu'un chantier sur l'offre de formation dans le réseau collégial allait être lancé sou peu.

On remarque bien dans les discours des membres du Parti québécois un recours au monde connexionniste pour rassembler tous les acteurs ensemble. Ils tentent alors de promouvoir l'idée de créer un partenariat entre les acteurs et de créer un projet ayant des visées plus grandes que le Sommet sur l'enseignement supérieur. Ce Sommet ne serait qu'une épreuve visant à former un réseau de réflexion et de consultation autour de différentes problématiques. C'est en ayant recours à de telles idées qu'il a été possible de convaincre les membres de la CRÉPUQ qui, en regard à la durée du Sommet (deux journées), y voyaient une méthode qui ne permettrait pas de régler les questions de fond. De plus, les chantiers qui ont été formés ont satisfait les associations étudiantes qui y voyaient une victoire bien qu'elles aient perdu sur l'idée du gel des frais de scolarité indexé.

D'autre part, on observe que dans l'essence même du monde connexionniste se trouve une opposition avec le monde domestique. Ces deux mondes permettent de théoriser et de décrire les relations entre les individus et les groupes au sein d'une organisation sociale. D'un côté, le monde domestique dépeint l'organisation sociale idéale comme une hiérarchie bien structurée et ancrée dans le temps qui permet d'évaluer la grandeur des sujets et des objets qui s'y trouvent. À l'inverse, le monde connexionniste trouve son idéal dans la libération de cette structure lourde, en se déplaçant vers une organisation plus horizontale et en réseau qui est éphémère. La grandeur des sujets se mesure par leur légèreté et leur capacité à se mouvoir dans ces réseaux provisoires. Dans le monde domestique, ce sont plutôt la tradition et l'ancienneté qui sont des indices de grandeur.

De nos jours, les individus, étant plus scolarisés que jamais, désirent avoir voix au chapitre dans de multiples décisions. On observe alors la construction de plusieurs outils de participation

citoyenne pour répondre à cet intérêt grandissant dans les processus décisionnels. Dès lors, il semble que les décisions prises de façon autoritaire perdent de leur légitimité face aux multiples acteurs impliqués, de façon directe ou indirecte, dans la question en litige. Là où des décisions pouvaient être prises de façon hiérarchique (monde domestique) dans le passé, il ne semble plus possible d'exclure du processus décisionnel les différents acteurs (monde connexionniste) impliqués dans la question. Il nous paraît donc essentiel d'inclure cette tension dans la transformation du système social vers un nouvel esprit du capitalisme.

Cette tension s'observe clairement dans les questionnements de certaines périodes de notre étude. Au cours de la controverse, les justifications mobilisées par le Parti libéral, qui étaient ancrées dans le monde domestique, ne semblaient plus légitimes devant la multitude d'acteurs qui avaient voix au chapitre. Les représentants du Parti libéral défendaient leur décision en s'appuyant sur leur position hiérarchique au Québec et sur le caractère bienveillant de leurs actions. Or, le monde domestique a hautement été critiqué par plusieurs acteurs au cours de la controverse, jusqu'à devenir le monde le plus mobilisé dans quelques périodes. Autant du côté des détracteurs de la hausse des frais de scolarité que du côté de ses tenants, on croyait que le gouvernement se devait d'inclure les associations étudiantes dans le processus de prise de décision. Cette critique a ensuite été intégrée par le Parti québécois suivant lorsqu'il a construit l'épreuve du Sommet sur l'enseignement supérieur. Plutôt que de prendre une décision de façon autoritaire, on demanderait à tous les acteurs de se rencontrer et d'établir une forme de réseau éphémère pour arriver à un consensus.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur se veut donc une réponse à la critique effectuée par Key (1999) selon laquelle le modèle des parties prenantes ne fournit aucune solution de rechange au fonctionnement de la firme au-delà de repenser l'entreprise comme étant influencée par des acteurs internes et externes. En introduction, nous avons traité de la complexité croissante des enjeux contemporains qui se devait d'être considérée dans la recherche de nouveaux modes d'arbitrage entre les intérêts sociaux divergents. Dans cette optique, le Sommet sur l'enseignement supérieur peut être compris comme un forum hybride (M Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) dans lequel les visions divergentes des acteurs sont prises en considération pour arriver à une décision consensuelle. Nous proposons ainsi que ces nouveaux modes d'arbitrage se doivent d'être fondés sur les caractéristiques du monde connexionniste pour intégrer les expertises et les rationalités multiples.

8.3. Violence, stratégies et tactiques

Nous avons observé plusieurs tactiques et stratégies qui montrent que les controverses publiques doivent aussi être observées de façon politique et stratégique en plus de porter un regard sur la construction d'accords. Nous avons observé différentes stratégies politiques qui ont été mobilisées par les acteurs pour arriver à se justifier et à gagner plus de support vis-à-vis leur idéologie. Or, le cadre des Économies de la grandeur ne traite que de stratégies de création d'accord là où il nous paraît primordial d'analyser la violence, les tactiques et les stratégies destructives mises en place par les acteurs. Ces actes de violence peuvent aussi être fondés sur les mondes de Boltanski et Thévenot.

8.3.1. Le vol d'un être à son monde

Chacun des mondes de Boltanski et Thévenot a ses propres indications de ce qui est juste qui est parfois à l'opposé d'autres mondes. Par exemple, la légitimité dans le monde civique s'acquière par la renonciation de l'individualisme et dans la représentation démocratique, ce qui est complètement opposé avec le monde marchand dans lequel on gagne de la légitimité dans la mise de l'avant de l'intérêt personnel, l'opportunisme, et la gouvernance par le marché comme la forme ultime de justice. Ces oppositions se retrouvent généralement dans les critiques faites à partir d'un monde vers un autre. Pour poursuivre sur l'exemple précédent, la critique effectuée à partir du monde civique vers le monde marchand tente de mettre en lumière l'individualisme des êtres et leur opportunisme au détriment de la collectivité. Pour un acteur qui se retrouve dans un monde différent d'un de ses opposants, il peut alors être stratégique d'intégrer la critique de son opposant pour le lui renvoyer.

Dans le cas du conflit étudiant, les associations étudiantes, et plus particulièrement l'ASSÉ, ont mobilisé le monde civique comme base de leur argumentaire tout au long du conflit. Dès lors, les personnes à la tête de ces groupes doivent agir à titre de représentants et de porte-parole pour le groupe qui les a choisis démocratiquement pour les représenter. Effectivement, le titre des représentants de l'ASSÉ est « porte-parole » plutôt que président comme dans les fédérations étudiantes pour rejeter le lien hiérarchique qui sous-tend une telle dénomination qui tire alors ses bases dans le monde domestique. Ainsi, pour réduire la légitimité d'un grand du monde civique, un opposant peut lui donner des aspects d'un monde dans lequel l'individualisme permet de grandir. Il pourra alors être remis en question dans son propre monde lorsqu'une épreuve y éclatera.

Nous avons observé un exemple clair de cette stratégie dans notre analyse. C'est le gouvernement libéral qui a mobilisé cette attaque contre l'ASSÉ en plaçant Gabriel Nadeau-Dubois au-devant de la scène, le couronnant de popularité. On utilisait alors des mots comme « leader étudiant » qui a un fondement individuel pour le désigner plutôt que porte-parole. De plus, on parlait de lui comme le chef d'un groupe :

C'est clair, il n'y a pas de compromis possible avec la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) de Gabriel Nadeau-Dubois, qui tente de transformer la cause des étudiants en « printemps québécois » et en lutte de classes.

« M. Nadeau-Dubois s'exprime avec volubilité, dit toutes sortes de choses et quand on décode, quand on ramasse l'ensemble de ses déclarations et qu'on fait un portrait, on doit constater qu'à la fin ce qu'il dit c'est : tous les moyens sont bons pour obtenir satisfaction, y compris la violence. »

Ici, on parle de lui comme si la CLASSE lui appartenait. D'autre part, le Parti libéral lui attribuait la responsabilité de certains agissements des étudiants. On l'accusait aussi de vouloir profiter de son statut à des fins personnelles. Vint alors, au cours de la période des *deuxièmes négociations*, un moment où les trois représentants principaux des associations étudiantes ont mis de l'avant l'idée d'un front commun devant les médias. Ce qui aurait pu être perçu comme une tentative de grandir dans le monde civique en plaçant les intérêts d'un plus grand collectif ensemble a plutôt été perçu par certains membres de l'ASSÉ comme une épreuve appartenant au monde civique. Les membres ont alors remis en question la grandeur de leur principal porte-parole qui n'aurait pas respecté suffisamment son rôle dans cette prise de décision puisqu'il aurait décidé du front commun sans consulter ses membres. Une épreuve a alors été créée au sein de l'organisation pour réévaluer les grandeurs des êtres au sein du monde civique. Un nouveau porte-parole a alors été voté pour appuyer Gabriel Nadeau-Dubois.

Dans cet exemple, on sent bien qu'en plaçant au-devant Gabriel Nadeau-Dubois (monde de l'opinion) et en le responsabilisant (monde domestique), le Parti libéral a réussi à intégrer les critiques provenant du monde civique dans l'un des êtres qui était jugé comme un *grand* dans son monde (civique) pour qu'un *litige* y éclate, rendant illégitime le représentant du groupe opposant.

8.3.2. La remise en question de l'ordre de grandeur à l'intérieur d'un monde

Plutôt que de se justifier, les acteurs peuvent aussi remettre en question l'ordre de grandeur des êtres qui s'y trouve afin d'être replacé au sein d'un monde. En effet, certains opposants dans le conflit étudiant s'inscrivaient dans les mêmes mondes. Ainsi, pour être valorisés, ils pouvaient attaquer leurs opposants en mettant en exergue certains aspects qui sont dénigrés dans ce monde. Par exemple, dans le monde domestique, la grandeur s'obtient par le respect de l'ordre hiérarchique, le respect des subordonnés, la confiance en cette autorité et la responsabilité que doivent prendre les grands envers les petits. Plusieurs acteurs, dont le Parti libéral et les partis dans l'opposition ont mobilisé le monde domestique pour critiquer leurs opposants ou pour justifier leurs actions. Pauline Marois, chef du Parti québécois, a mobilisé le monde domestique en attaque contre le premier ministre pour remettre en question sa position de grandeur dans le monde domestique :

« Le premier ministre portera le carré de la honte toute sa vie. Comment un homme qui a plongé le Québec dans la corruption peut-il se permettre de faire des leçons? »

Cette citation n'est qu'un des multiples exemples de ce type de discours qui a été mobilisé principalement par le Parti québécois, la CAQ, Québec Solidaire, la FEUQ et la FECQ. Il tente alors, dans les nombreuses épreuves qui ont eu lieu dans la controverse du conflit étudiant, de remettre en question la grandeur des membres du Parti au pouvoir. D'autre part, le Parti libéral a aussi mobilisé cette tactique. Il a tenté à multiple reprises de questionner la grandeur des membres de l'ASSÉ au sein du monde civique en mobilisant des justifications tirées de ce monde. En voici quelques exemples :

« Faut quand même s'interroger. (La soirée d'ouverture) était un événement de financement pour l'hôpital Sainte-Justine, un hôpital pour enfants, et l'hôpital Sacré-Coeur. Les manifestants cherchent à perturber un événement de financement pour un hôpital pour enfants... Franchement, je n'ai pas trouvé que c'était très fort », a-t-il lancé en marge d'une réunion de son caucus, vendredi matin.

Selon lui, « ce n'est plus une attaque au gouvernement. C'est du monde qui s'attaque aux Québécois et qui pose des gestes qui, franchement, ne se justifient d'aucune façon ».

L'attaque faite contre les membres de l'ASSÉ tentait d'exposer l'idée qu'ils ne défendaient pas l'intérêt collectif contre les idéaux du Parti libéral, mais bien qu'ils s'attaquaient à la majorité des citoyens québécois en vue d'obtenir des faveurs pour leur propre intérêt. Ainsi, leur grandeur dans le monde civique pourrait être évaluée à la baisse puisqu'ils ne se font plus les représentants de la collectivité. De plus, le Parti au pouvoir a tenté à d'autres reprises de créer des épreuves pour réévaluer la grandeur des étudiants en grève.

L'opinion des 40 000 étudiants qui ont voté contre un boycottage des cours et des 360 000 autres qui ne sont pas prononcés doit aussi être entendue, plaide Mme Beauchamp. « Je pense qu'il faut aussi être à l'écoute de ceux qui ne manifestent pas parce qu'ils l'ont choisi », lance-t-elle. La grève illimitée a été plébiscitée par 76 000 universitaires et cégépiens.

Dans cette critique, le Parti libéral tente de réduire l'objet de la grève générale en s'attaquant à l'une des valeurs principales du monde civique : la défense de la majorité. Ainsi, en faisant valoir que seulement une minorité d'étudiants sont en grève, la grandeur des êtres participant au mouvement est remise en doute.

8.3.3. La création d'un objet comme dispositif d'attaque

Pour aller chercher du support, les acteurs ont aussi la possibilité de créer des objets tirant leur essence dans un compromis remettant en cause les justifications de ses opposants. Dans le cas du conflit étudiant, la majorité des justifications mobilisées par les opposants à la hausse des frais de scolarité étaient basées sur le monde civique. Syndicats et regroupement étudiant en particulier, se justifiaient en prônant l'intérêt collectif et en argumentant que la hausse des frais de scolarité était une attaque contre tous les citoyens québécois. Pour le Parti libéral, il pouvait alors être favorable de diviser cette unité, cette collectivité, pour isoler le groupe des étudiants et réduire leur argumentaire. Ils ont alors créé un compromis entre le monde civique et le monde domestique qui s'est actualisé dans l'objet du « contribuable ». Le concept de contribuable désigne celui ou celle qui contribue aux charges publiques en payant des impôts et des taxes. Il s'agit ainsi d'un objet qui tire ses bases dans le monde civique puisque l'idée est de partager le revenu personnel en vue de satisfaire l'intérêt collectif. Cependant, le gouvernement a mobilisé cette idée en la croisant avec le monde domestique, en plaçant les contribuables en position d'autorité devant les étudiants, argumentant que ce sont ces contribuables qui déboursent pour que les jeunes puissent s'éduquer.

Exaspérée par la tournure des événements, Mme Beauchamp a sommé les manifestants de cesser « d'écœurer » les travailleurs qui assument l'essentiel des frais de scolarité au Québec.

En plaçant les étudiants dans un groupe différent des travailleurs (contribuables), et en position de subordonnés, il devenait alors possible pour le Parti libéral de se justifier en soulignant le manque de respect des subordonnés (exemple précédent) et en critiquant les demandes des étudiants à partir du monde civique.

« Si je continue à geler les frais de scolarité, qui paie? C'est l'ensemble des contribuables, dont la majorité n'a pas de diplôme universitaire »,

M. Charest a noté qu'un étudiant paiera à terme 17 % des coûts de sa formation. « Ceux qui font l'effort le plus important, ce sont les contribuables de la classe moyenne »

Dans cet exemple, le gouvernement fait valoir que les étudiants demandent au gouvernement de faire preuve de favoritisme envers eux par rapport aux contribuables qui déboursent la majorité des frais de scolarité. Cela a alors permis au gouvernement de renforcer son idée quant à la « juste part » que les étudiants doivent payer par rapport à ce que les contribuables paient et le retour sur investissement que les étudiants reçoivent suite à leurs études supérieures.

8.3.4. Le détournement de l'épreuve

Finalement, pendant une controverse publique telle que le conflit étudiant, il peut émerger plusieurs épreuves. De la question principale qui traitait de la hausse des frais de scolarité, plusieurs autres questionnements ont découlé, mettant en exergue d'autres épreuves. Ainsi, il peut être bénéfique pour un groupe de remettre en question la légitimité de ses opposants en mesurant sa grandeur à partir d'un monde qu'il dévoile au sein d'une épreuve.

« Pendant qu'il est question de coups d'éclat et de blocus des voies publiques, les vrais enjeux du débat sont occultés, a de son côté déploré le coporte-parole de Québec solidaire, Amir Khadir. "Le débat aujourd'hui, c'est le débat sur l'avenir de l'éducation, l'accessibilité de l'éducation, l'avenir de tout le Québec. Tout le reste, ces histoires de contestation, de manifestation, de blocage de pont, de quelques grabuges ne font que dévier du véritable enjeu", a argué le député de gauche en point de presse. » (Québec Solidaire)

Les représentants du Parti libéral ont, à plusieurs reprises, mis l'accent sur la question de la sécurité des citoyens qui était perturbée par les manifestations « violentes » des étudiants. Ils ont dévoilé cette épreuve en discutant de « l'intimidation et de la violence » que les étudiants utilisaient. Il s'agissait alors d'une épreuve s'inscrivant dans le monde domestique dans laquelle, le gouvernement pouvait se placer en *grand* en prônant des actions autoritaires pour contrôler ces actes. De plus, il pouvait justifier ses prises de décisions en affirmant que c'était en réponse au manque de respect des étudiants qu'il n'acceptait pas de les rencontrer.

« Je prends mes responsabilités comme ministre de l'Éducation, mais on ne peut pas me demander, parce qu'il y a du vandalisme, parce qu'il y a du saccage, parce qu'on utilise des gestes violents, d'aller m'asseoir et de céder, a-t-elle dit. [...] Je ne peux pas céder à l'intimidation et à la violence. »

Avec ces justifications et le dévoilement de cette épreuve domestique, le Parti libéral pouvait construire une épreuve lui permettant de se positionner en tant que *grand* dans le monde domestique, ce monde qui avait été mobilisé par la plupart ses supports politiques. Ainsi, après cette épreuve, le gouvernement a construit le projet de loi 78, qui a permis aux autres sujets du monde domestique de réévaluer la grandeur des représentants gouvernementaux et d'appuyer un tel dispositif.

« Il est certain que, avec le non-respect des injonctions des dernières semaines, le projet de loi doit comporter des mesures suffisamment fortes pour engendrer des effets de dissuasion. D'autant plus que, au-delà des bonnes intentions potentielles des parties prenantes, il restera des groupuscules dont la stratégie consiste à créer et à entretenir le chaos et l'intimidation », observe le CPQ.

8.4. Apports à la revue de littérature

8.4.1. Les cognitions comme unité d'analyse

L'approche analytique que nous avons construite pour porter un regard sur la controverse du conflit étudiant de 2011 et 2012 nous a permis de répondre aux principaux aspects qui nous semblaient sous-analysés dans la littérature sur les parties prenantes et le corpus néo-institutionnel. En premier lieu, nous avons jugé que ces deux cadres avaient des lacunes qui

rendaient difficile la catégorisation des cognitions des acteurs au cours d'une controverse publique.

D'un côté, la théorie des parties prenantes porte un intérêt particulier sur les positions des groupes et sur leurs relations par rapport à l'organisation, ne portant donc pas un regard précis sur les fondements idéologiques des différents acteurs. En fait, il semble que les comportements des acteurs soient expliqués à partir d'un modèle rationnel économique mettant de l'avant l'analyse coûts-bénéfices. Key (1999) a alors fait valoir à juste titre que le modèle économique ne décrit pas le comportement de tous les acteurs. Il semble vouloir faire appel à un modèle dans lequel de multiples rationalités expliquent les comportements individuels des acteurs. D'autant plus que la théorie des parties prenantes ne permet pas de comprendre les besoins et les demandes des parties prenantes étant donné que ceux-ci sont dynamiques et parfois difficiles à discerner (Voss, Voss et Moorman, 2005). De l'autre côté, la théorie néo-institutionnelle tient compte de la pluralité des logiques d'action, mais ne donne pas d'outils suffisants qui permettent de catégoriser à partir d'indicateurs clairs les rationalités des acteurs et ainsi, rend difficile l'analyse des interactions entre les cognitions au cours d'une controverse.

Grâce à notre modèle, nous avons pu comprendre les fondements cognitifs justifiant les comportements et les discours des acteurs au cours de la controverse. En effet, notre cadre permet de comprendre sur quels systèmes de croyances et de valeurs s'appuie le raisonnement des acteurs et ainsi, fournit une base de réflexion sur l'interaction entre les acteurs mobilisant des rationalités divergentes. En plaçant le regard sur les idéologies des acteurs, nous avons pu saisir certaines subtilités qui ne sont pas à la portée d'une analyse des parties prenantes. D'autre part, en mobilisant un cadre favorisant la catégorisation à partir d'indicateurs de grandeur, il nous a été possible de catégoriser les logiques mobilisées par les acteurs et ainsi, de mieux saisir l'essence de leurs discours. Or, nous avons pu mieux comprendre les interactions entre chacun des acteurs et saisir comment se sont construits les critiques, les justifications et les objets de compromis en cours de controverse.

8.4.2. La productivité sociale des controverses et le travail des acteurs

En nous intéressant à l'interaction entre les mondes mobilisés par les acteurs au cours de la controverse, nous avons observé tout le potentiel créatif du pluralisme au sein d'une organisation sociale, ce qui est contraire à la vision de la théorie des parties prenantes selon laquelle la controverse est une pathologie qui se doit d'être contrôlée. La littérature institutionnelle, de son côté, ne traite pas ouvertement des bénéfices à retirer d'un changement

institutionnel ou d'une dispute institutionnelle. Ainsi, malgré le fait qu'elle considère la pluralité de logiques, elle n'explique pas en quoi cette pluralité peut être constructive en moment de remise en question des institutions. Il nous semblait alors légitime de tenter de mieux comprendre en quoi la multiplicité de logiques peut être un aspect productif de la construction des institutions.

Grâce à notre analyse de la productivité de la controverse, nous avons pu observer en quoi ces périodes charnières peuvent être productives. Nous avons par exemple traité de la définition du système d'éducation supérieur ainsi que des répercussions qu'il peut avoir sur les acteurs. Nous voyons ainsi qu'en période de controverse, les acteurs sont amenés à échanger sur une problématique qui leur est centrale et ainsi, enrichissent sa compréhension collective. La pluralité de logiques mises en relation permet de saisir tous les aspects entourant une décision. De plus, par leur travail de verbalisation, les acteurs sont amenés à discuter et ainsi, à formuler de nouveaux agencements qui n'auraient pas pu être réfléchis sans la mise en tensions de multiples logiques. Par exemple, l'objet de compromis des contrats de performance est venu satisfaire la plupart des acteurs de la controverse en intégrant leurs différentes visions. En effet, c'est la critique sociale du système universitaire selon laquelle certaines parties de la population étaient favorisées par rapport à d'autres qui a permis de concevoir des indicateurs intégrant de tels facteurs sociaux.

8.4.2. Le travail actif des individus au cours d'une controverse

L'une des critiques effectuées à la littérature institutionnelle concerne le manque d'intérêt qu'elle porte au travail actif des individus. Il semble que la littérature institutionnelle n'offre pas d'outils suffisants pour permettre de comprendre les efforts mis en place par les acteurs pour créer des accords et maintenir le calme dans une organisation (C. Cloutier et Langley, 2013). La construction de compromis, comme nous l'avons observé, permet de comprendre tout le travail d'intégration des critiques et des justifications qu'ont effectué les acteurs pour s'entendre autour d'un objet, créer des accords et ainsi, maintenir le calme. Par exemple, en analysant l'objet du contrat de performance, nous avons fait ressortir qu'il était fondé sur des justifications se basant sur les mondes civique, industriel, domestique et marchand. Nous avons alors reconnu tout le travail effectué par les acteurs pour concilier chacune de ces visions autour d'un même objet.

D'autre part, en portant un regard historique sur le gel des frais de scolarité, nous avons pu voir toute la difficulté d'hybrider des mondes opposés (mondes civique et marchand). Cela demande un effort continu des acteurs qui ne peuvent pas retourner sur les bases du système

d'équivalence de l'objet de compromis, puisqu'il n'en existe pas. La nécessité d'actualiser le compromis selon le contexte et la vision dominante de l'époque rend donc hommage au travail actif des individus qui arrivent à maintenir le calme dans les organisations sociales.

D'autre part la littérature institutionnelle ne s'intéresse pas au rôle actif des agents dans leur tentative de préserver une position légitime (Lawrence et Sudabby, 2006). De notre côté, à partir de notre analyse inter-période, nous avons analysé les processus de construction des argumentaires des acteurs et des épreuves leur permettant de maintenir ou de gagner de la légitimité. Par exemple, nous avons porté une attention particulière à la construction du projet de loi 78 qui reposait sur les justifications et critiques de différents acteurs dans les périodes précédentes. Suite aux attaques provenant d'acteurs mobilisant les mêmes mondes que lui, le Parti libéral s'est défendu en construisant une épreuve qui allait lui permettre de maintenir sa position de *grand* au sein du monde domestique. Or, comme nous l'avons vu au cours de notre analyse des stratégies de violence, plusieurs acteurs ont tenté d'attaquer la légitimité du Parti libéral à partir du monde domestique. Dès lors, pour préserver sa légitimité en période de controverse, il a répondu par des critiques effectuées aux autres partis politiques ainsi qu'en formalisant l'épreuve du projet de loi 78 qui lui permettrait d'établir son autorité encore plus fortement.

Chapitre 9 – Conclusion

9.1. Problématique et question de recherche

La multiplication des controverses dans des sphères sociétales multiples et dans différents pays nous a amenés à nous questionner sur ce phénomène complexe. Tirant racine dans un changement sociétal profond, ce phénomène s'imisce dans des secteurs pluriels, ce qui se ressent dans l'intérêt croissant qu'y portent différentes disciplines. Que ce soit dans l'étude des controverses environnementales, éthiques ou techniques, on observe qu'une pluralité d'acteurs porte intérêt aux problématiques soulevées. Il n'est plus possible pour les décideurs de prendre de telle décision en huis clos comme ce fut le cas dans le passé. La controverse devient dès lors la matérialisation d'un changement sociétal qui implique la prise en compte d'acteurs multiples, de différents systèmes de croyances et d'intérêts pluriels et parfois divergents dans les processus décisionnels.

Le cas de la controverse entourant le conflit étudiant nous semblait, à première vue, une représentation parfaite de ces observations et nous permettait dès lors de creuser dans ce phénomène afin de comprendre cette complexité croissante des enjeux contemporains. Cela nous a menés à nous poser comme question de recherche : « Quelles sont les justifications et les critiques qui ont été mobilisées par les acteurs au cours de la controverse entourant le conflit étudiant de 2011 et 2012? »

9.2. Synthèse de notre étude

9.2.1. Revue de littérature

Nous nous sommes intéressés à la littérature portant sur les parties prenantes afin d'y trouver les réponses à notre question de départ. Nous y avons saisi l'importance de considérer de multiples parties prenantes dans l'analyse et la nécessité croissante d'intégrer les intérêts multiples dans l'analyse de la firme. Malgré une plus grande considération de nouvelles parties prenantes dans l'analyse organisationnelle dans les études plus récentes, nous avons vu que cette approche voit la controverse de façon négative, c'est-à-dire, qu'elle comprend la controverse comme un événement qui se doit d'être contrôlé de façon descendante (top-down). Notre approche était plutôt ancrée dans une vision constructive de la controverse, soit de « la productivité sociale » des controverses (Lascoumes, 2002). De plus, l'approche des parties prenantes, plus normative que théorique (Key, 1999), ne permet pas de bien comprendre les comportements et les discours

des parties prenantes internes et externes et donc, ne nous semblait pas un modèle adéquat pour comprendre les interactions entre les acteurs multiples répertoriés dans la cartographie des parties prenantes.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur la perspective institutionnelle qui propose une construction intéressante de la dispute basée sur la multiplicité des logiques pouvant coexister au sein d'une organisation sociale. Depuis les premiers travaux sur le changement isomorphe jusqu'aux études sur le travail institutionnel, le rôle actif des agents dans la détermination et la manipulation des institutions a été approfondi, permettant dès lors une compréhension bidirectionnelle de l'influence environnement-individus ou environnement-organisations. Cependant, puisque ce cadre théorique ne fournit pas d'indicateurs permettant de comprendre de quoi sont formées ces multiples rationalités, il devient difficile de catégoriser le raisonnement des acteurs et ainsi, de saisir tout le travail que ceux-ci effectuent pour créer, maintenir et détruire des institutions ainsi que gagner de la légitimité.

9.2.2. Cadre conceptuel

Afin de travailler sur les éléments de la littérature qui, selon nous, méritaient d'être enrichis, nous avons mobilisé le cadre des économies de la grandeur afin de poser un regard sur les discours publics des acteurs au cours d'une controverse. Nous nous sommes attardés de façon plus approfondie à la catégorisation des mondes de Boltanski et Thévenot afin de mieux saisir les rationalités multiples des différents acteurs ainsi qu'aux processus de construction d'accords entre ces rationalités pour comprendre les interactions entre les acteurs d'une controverse.

9.2.3. Méthodologie

Nous avons analysé 355 articles de journaux provenant des quatre principaux quotidiens francophones québécois pour construire une étude de cas sur le conflit étudiant de 2011 et 2012. Nous avons ensuite fait un codage exhaustif des sept périodes à l'étude à partir d'un arbre de codes que nous avons construit sur la base des mondes du cadre des Économies de la grandeur. En élaborant une stratégie de codage chronologique découpée en période, nous avons pu porter une attention particulière aux mondes mobilisés par les acteurs selon les périodes, aux mécanismes de constructions d'épreuves pour gagner de la légitimité ainsi que sur les processus de création d'accords entre les différents mondes mobilisés. De plus, nous avons pu établir des relations entre les discours d'une période à l'autre ce qui nous a permis de comprendre sur quelles bases se construisaient les argumentaires des acteurs au cours de la controverse.

9.3. Présentation des résultats finaux

D'une période à l'autre, les acteurs ont eu recours à différents mondes pour légitimer leurs actions. D'une problématique définie par le Parti libéral comme s'insérant dans le monde marchand, ce sont plutôt les mondes civique et domestique qui ont dominé la suite des débats. Chacune des périodes a été associée à une ou plusieurs épreuves, récurrente ou non dans la controverse, qui nous permettait d'observer les multiples définitions qui y ont été données par les acteurs selon le monde auquel ils se référaient. Ce regard nous a permis, dans un premier temps, d'observer les tentatives de dévoilement mis en place par les acteurs ainsi que la relation entre le statut des acteurs et leur tendance à mobiliser un monde plutôt qu'un autre. Par exemple, les groupes politiques ont grandement mobilisé le monde domestique.

Dans un deuxième temps, en menant une analyse inter-période, nous avons observé une relation entre les critiques, les justifications et les dispositifs construits par les acteurs d'une période à l'autre. Les justifications et les critiques effectuées dans une période répondaient aux critiques et justifications des périodes précédentes. De plus, les dispositifs, tels que le projet de loi 78, tiraient leurs racines des critiques et justifications qui avaient été effectuées dans les périodes précédentes. Dans le cas du projet de loi 78, nous avons fait ressortir ses fondements dans les mondes domestiques et civiques qui avaient été mobilisés par la MESRQ, le Parti libéral lui-même et le Conseil du Patronat du Québec.

Également, en considérant l'aspect constructif d'une controverse nous avons pu observer le travail de définition du système d'enseignement supérieur qui avait été effectué par les multiples acteurs. Grâce à cette situation de dispute, chacun des acteurs a pu enrichir cette définition qui, comme nous l'avons vu, est bien plus complexe que ce que chacun des acteurs seuls peut vouloir l'affirmer. Dans cette définition ainsi que dans ses retombées potentielles, nous avons fait ressortir des éléments appartenant à tous les mondes de Boltanski et Thévenot.

Finalement, nous avons pu observer les mécanismes de production d'accord mis en place par les acteurs. Premièrement, en portant un regard sur l'objet des contrats de performance, nous avons pu le catégoriser comme étant un objet de compromis intégrant les mondes domestique, industriel et civique. Nous avons alors pu conclure de cette analyse que l'intégration des critiques et des justifications des différents acteurs est primordiale pour arriver à formuler un compromis pouvant satisfaire les raisonnements du plus grand nombre.

Deuxièmement, nous avons étudié à partir de la Révolution tranquille l'élaboration du compromis du gel des frais de scolarité qui intègre les mondes civiques et marchands. Nous nous sommes intéressés aux différentes périodes charnières de l'histoire du gel des frais de scolarité en dénotant trois périodes principales : le rapport Parent, la période de la hausse des frais de scolarité des années 1990 et le conflit étudiant de 2011 et 2012. Cette analyse nous a permis de voir que le compromis entre les mondes marchand et civique est difficile à frayer et tout aussi difficile à maintenir (Chaklatti et Rousselière, 2006). Or, nous avons pu saisir toute la fragilité du compromis qui, pour être maintenu, se doit d'être actualisé à son contexte sociétal qui ne cesse d'évoluer. C'est ce qui, selon nous, a mené à l'émergence d'une telle controverse en 2011. En effet, nous avons compris la hausse des frais de scolarité des années 1990 comme un arrangement local, accord qui se veut encore plus éphémère que le compromis, vu les bases moins solides sur lesquelles il est construit. Dès lors, la controverse que nous avons étudiée a éclaté aussi fortement puisqu'il n'existe pas de principe supérieur commun sur lequel s'appuyer. Chaque acteur tente alors de revendiquer que le gel doit être interprété selon son système de référence et a ainsi recours au dévoilement de mondes maintenus en bruit de fond, ce qui mène à l'émergence d'une telle controverse. Au final, le compromis a été reconstruit par son actualisation au contexte actuel (monde marchand devenu plus important que le monde civique), ce qui a mené à l'objet du gel des frais de scolarité indexé.

Cependant, l'analyse de la formation de ce nouveau compromis nous a laissés sur notre faim et nous a donc forcés à nous munir d'un autre ancrage théorique pour comprendre le processus qui avait favorisé sa reconstruction.

9.4. Présentation des limites de l'étude

9.4.1. Limites théoriques

En premier lieu, nous avons dû avoir recours aux ancrages théoriques du Nouvel esprit du capitalisme pour comprendre toute la puissance de la critique sur la construction d'un compromis ainsi que pour saisir comment avait évolué et s'était reconstruit le compromis du gel des frais de scolarité. Malgré notre compréhension des fondements de ce compromis qui ont été révélés dans l'analyse historique des frais de scolarité au Québec — soit les mondes civique et marchand —, notre cadre théorique ne nous permettait pas de comprendre la nouvelle organisation sociale qui a favorisé le processus de reconstruction de ce compromis. En effet, bien des critiques mobilisées contre le Parti libéral lorsqu'il était au pouvoir se basaient sur le monde connexionniste en vue de cibler les lacunes du monde domestiques et de la hiérarchie

dans les modèles de prise de décision. Dès lors, il nous est apparu nécessaire de formuler une nouvelle forme d'organisation pour arriver à intégrer les rationalités des différents acteurs et ainsi, mettre fin à cette controverse. Nous avons alors étudié plus en profondeur les fondements du sommet sur l'enseignement supérieur qui s'est révélé comme étant une matérialisation du monde connexionniste qui est ancré dans l'acceptation des divergences d'opinions et dans la mise en commun d'expertises multiple.

En outre, en portant un regard historique sur l'histoire du gel des frais de scolarité, nous avons repéré les trois périodes charnières constituant les trois esprits du capitalisme cités par Boltanski et Chiapello (1999). Cette analyse nous a alors permis de comprendre les fondements des disputes des événements clés associés au gel des frais de scolarité, et ce, de façon plus contextualisée, en abordant les mouvements idéologiques qui ont eu lieu à partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Il nous est alors apparu cohérent que le compromis du gel soit construit comme il l'a été lors de la Révolution tranquille, soit sous un fond de critique sociale, que des critiques marchandes lui aient été faites au cours des années 1980 et 1990 et qu'il ait été rouvert de la sorte en 2011 et 2012.

Sans la mobilisation d'un tel cadre pour venir au secours des Économies de la grandeur, nous n'aurions pas pu effectuer une telle analyse des grands mouvements idéologiques des 50 dernières années et n'aurions pas pu comprendre le processus qui a permis de reconstruire l'objet de compromis du gel des frais de scolarité indexé.

Finalement, le cadre des Économies de la grandeur, malgré son fort potentiel explicatif, laisse de côté l'angle politique qui est pourtant primordial pour comprendre les controverses. Nous sommes alors tombés dans le piège des critiques que nous ayons fait à la théorie des parties prenantes en nous immisçant trop profondément dans la compréhension des cognitions des acteurs et en laissant de côté le travail actif des individus à rallier ou à attaquer les autres acteurs. Nous avons alors proposé quelques stratégies et tactiques de violences que nous avons observées au cours de la controverse à l'étude. Cela nous a permis d'enrichir le cadre d'Oliver (1991) des stratégies des organisations pour répondre aux attaques institutionnelles. Nous croyons avoir ciblé certains fondements cognitifs qui permettent de regarder de façon plus micro le travail des acteurs pour porter des actes de violence à leurs opposants.

9.4.1. Limites empiriques

En retournant jusqu'aux racines du gel des frais de scolarité qui remontaient à la Révolution tranquille, nous avons compris que la controverse entourant la question des frais de scolarité

n'était pas contemporaine. Cette controverse s'est élaborée de façon contextualisée au cours des dernières décennies faisant en sorte que nous aurions pu considérer notre cas d'étude, soit le conflit étudiant de 2011 et 2012, comme étant une sous-controverse s'inscrivant dans la controverse plus large qui sévit sur le Québec depuis les débuts de l'enseignement supérieur. Si nous avions porté un tel regard sur la controverse des frais de scolarité, nous aurions pu mieux comprendre l'impact du contexte sur les justifications des acteurs, la formation de compromis et sur les moments de disputes publiques. De plus, nous aurions pu comprendre le fonctionnement interne d'une controverse en comparant différentes sous-controverses qui y sont reliées.

En outre, nous avons aussi observé au cours de notre analyse historique que les discours mobilisés dans la sous-controverse actuelle sont semblables, voire identiques à ceux mobiliser dans les 50 dernières années. Or, en portant un regard plus approfondi sur la controverse dans son ensemble (à partir de sa naissance dans les années 1960), nous aurions pu observer l'une des thèses centrales de l'oeuvre de Boltanski et Thévenot (1991), soit que les acteurs ont intériorisé les cités qui deviennent dès lors les fondements de leurs discours et justifications. Ces acteurs mobilisent donc ces cités puisque ce sont les seuls fondements qui leur permettent de se justifier.

Cependant, en posant un regard sur le conflit étudiant de 2011 et 2012 comme étant une controverse, nous avons pu effectuer une analyse en profondeur d'une telle situation échelonnée sur moins de deux ans. Cela nous a permis d'observer les interactions de façon plus rapprochée et ainsi de scruter d'encore plus près le travail de justification et de critique des acteurs. En effet, nous avons pu découper la controverse en périodes qui pouvaient dès lors être assimilées à des sous-controverses dans lesquelles s'affrontaient des logiques multiples. Le travail micro de construction d'accord, de critique et de justification des acteurs pouvait alors être révélé.

Finalement, étant donné l'histoire particulière des frais de scolarité au Québec, il nous paraît difficile de généraliser nos trouvailles à d'autres controverses qui ont émergé dans des contextes différents. En portant un regard sur une seule controverse, le potentiel de généralisation de notre analyse est réduit.

9.4.1. Limites méthodologiques

Malgré notre rigueur au cours de la cueillette et du codage des données, nous avons tout de même dû faire des choix subjectifs qui ont pu influencer la qualité des résultats. En effet, sur la quantité totale des articles ayant traité du conflit étudiant, soit plus de 4000 articles seulement dans les quatre journaux sélectionnés pour la cueillette de donnée, nous avons dû sélectionner

355 articles à analyser en profondeur. Or, nous avons pu passer outre certains discours qui auraient pu enrichir notre compréhension de la situation. Cependant, nous croyons avoir contrôlé cette limite en choisissant un grand nombre d'articles à analyser. De plus, dans l'étape de sélection des articles, nous avons premièrement ciblé entre 60 et 70 articles par périodes pour ensuite en choisir entre 40 et 55 qui seraient décortiqués. Ces derniers articles ont été sélectionnés pour qu'il n'y ait pas de répétitions entre eux. En effet, il arrivait que les faits et discours caractérisant un événement fussent rapportés de façon quasi identique dans différents journaux quotidiens.

D'autre part, nous avons tenté de réduire l'influence de la subjectivité de notre codage en procédant à des rencontres inter-juges avec différents collaborateurs qui pouvaient alors vérifier le travail que le chercheur principal avait effectué. Cependant, ces rencontres ont principalement eu lieu en début de codage, soit dans la phase d'apprentissage du codage. Cela est bénéfique pour la compréhension des codes. Toutefois, cela ne permet pas de s'assurer de la cohérence du codage dans toutes les périodes. En effet, seulement deux périodes ont été placées sous la loupe de l'interjuge sur les sept périodes que nous avons étudié. Nous croyons ainsi que le chercheur principal ayant codé la totalité des données a construit une meilleure compréhension des méthodes de codage au cours de son travail, affectant donc de façon négative la cohérence dans toute l'analyse. Par contre, pour contrôler cette limite méthodologique, nous avons fait un retour sur quelques-uns des articles de chacune des périodes pour vérifier que le contenu des codes était cohérent du début à la fin. De plus, lorsque nous avons ressorti chacun des passages en catégorie pour débiter l'analyse de ces données, nous avons pu vérifier chacun des passages codés pour s'assurer qu'ils faisaient partie des bons codes.

Finalement, puisque notre source de données était des articles de journaux, un élément de subjectivité a pu se faufiler dans notre analyse. En effet, la partialité des auteurs des articles peut avoir influencé notre travail de codage de façon indirecte puisque ces auteurs ont pu affecter le contenu de la controverse en y ajoutant leur touche personnelle. Or, malgré le fait que nous ayons sélectionné majoritairement des passages de faits et de citations rapportés, ce sont ces auteurs qui ont choisi les éléments qui allaient être présentés au public. Voilà pourquoi nous avons sélectionné des articles provenant de quatre journaux ayant des tendances politiques divergentes, qui couvraient alors les mêmes événements de façon différente. De plus, étant donné le nombre de journalistes qui ont couvert la situation, nous croyons avoir éliminé la possibilité qu'une tendance politique s'impose dans les données recueillies.

9.5. Avenues de recherches

Pour bien comprendre le phénomène des controverses, il nous paraît primordial de mobiliser un cadre s'intéressant aux cognitions des acteurs, tel que nous l'avons fait, mais de se munir d'un ancrage théorique permettant de porter un regard sur le travail politique des acteurs. Il pourrait alors être bénéfique de mobiliser la théorie de l'acteur réseau avec le cadre des Économies de la grandeur puisque le premier s'attarde aux éléments plus micro tandis que le deuxième observe de façon plus macro le travail des acteurs (Denis, Langley et Rouleau, 2007). Ces deux cadres observent des éléments complémentaires. Le cadre des économies de la grandeur permet d'identifier et d'expliquer les oppositions qui sont des sources potentielles de tensions (Boltanski & Thévenot, 1991). De plus, cette théorie propose d'articuler les accords qui peuvent naître de ces multiples logiques. La théorie de l'acteur réseau permet de voir comment s'élaborent ces accords à partir de l'analyse des relations sociomatérielles (Akrich, Callon, & Latour, 2006). Elle permettrait donc de comprendre la construction des dispositifs de négociation visant à rallier d'autres acteurs autour des intérêts de l'acteur.

En définitive, pour compléter notre analyse en profondeur d'un seul cas se déroulant sur quelques mois, nous voyons deux avenues de recherches complémentaires. Premièrement, comme nous l'avons mentionné au cours de notre chapitre sur la méthodologie, ce travail de recherche s'inscrit dans un cadre plus large, visant à comparer l'étude de différentes controverses pour arriver à des résultats mieux généralisables. Or, pour ce faire, il importe de poursuivre ce travail de recherche et d'étudier de la sorte d'autres controverses publiques. Il pourrait aussi être bénéfique de réaliser ces études sur des controverses ayant lieu dans d'autres pays et sur d'autres types de problématiques, pour contrôler les effets contextuels qui pourraient nuire à notre capacité de généraliser les données. Deuxièmement, il pourrait être bénéfique de s'intéresser aux racines des controverses étudiées en y portant un regard plus historique. Par exemple, dans notre cas, nous avons compris que notre controverse s'inscrivait dans une histoire plus large prenant racine au milieu du 20^e siècle. En étudiant une controverse de la sorte, il devient possible de comprendre tous les fondements des discours et de saisir les mouvements sociétaux quant au déroulement des situations de disputes publiques et aux rationalités des acteurs clés.

Bibliographie

- Aggeri, Franck (2002). « La démocratie technique en débat », *Gérer et comprendre*, vol. 68, p. 55-65.
- Agle, B.R , R.K Mitchell et J.A Sonnenfeld (1999). « Who matters to CEOs? An investigation of stakeholder attributes and salience, corporate performance, and CEO values », *Academy of Management Journal*, vol. 42, no 5, p. 507-525.
- Amblard, Henri, Philippe Bernoux, Gilles Herreros et Yves-Frédéric Livian (1996). *Les Nouvelles Approches Sociologiques des Organisations*, Paris, Seuil.
- Bellon, Luc (2007). « Studying a Controversy amongst Pashtuns of Torghar, Balochistan, Pakistan », *South Asia Multidisciplinary Academic Journal*.
- Berkeley Thomas, Alan (2003). *Controversies in Management*, London, Routledge, 236-236 p.
- Bertrand, Denis (1988). *Crise universitaire au Québec?: sous-financement ou mauvaise gestion?* , Montréal, Éditions Sciences et culture, 255 p.
- Boltanski, L. et E. Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Édition du Seuil.
- Boltanski, L. et L. Thévenot (1991). *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Éditions Gallimard.
- Callon, M, P Lascoumes et Y Barthe (2001). « Forums Hybrides », dans *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique.*, Paris, Éditions du seuil, p. 29-60.
- Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthes (2001). *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Seuil^e éd., Paris.
- Chaklatti, S. et D. Rousselière (2006). « Confiance, justification et controverse sur les OGM en Europe », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*.
- Clarkson, Max B. E. (1995). « A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance », *The Academy of Management Review*, vol. 20, no 1, p. 92-117.
- Clegg, Stewart R. (1989). *Frameworks of power*, Thousand Oaks, CA, Sage.
- Clemens, E. S. (1993). « Organizational repertoires and institutional change: women's groups and the transformation of US politics 1890-1920 », *American Journal of Sociology*, vol. 98, p. 755-798.

- Clement, R. (2005). « The lessons from stakeholder theory for US business leaders », *Business Horizons*, vol. 48, no 1, p. 255-264.
- Cloutier, C. et A. Langley (2013). « The Logic of Institutional Logics: Insights From French Pragmatist Sociology », *Journal of Management Inquiry*, vol. 22, no 4, p. 360-380.
- Cloutier, Charlotte (2009). *Managing opportunity, managing power and managing difference : How nonprofits strategically manage their relations with funders* Ph.D., Montréal, HEC Montréal, 242 p.
- Corcuff, Philippe (1998). « Justification, stratégie et compassion: apport de la sociologie des régimes d'action », *Correspondances*, vol. 51.
- Crosby, Benjamin (1992). *Stakeholder analysis: a vital tool for strategic managers*, USAID's Implementing Policy Change Project.
- De Bonville, Jean (2000). *L'analyse de contenu des médias: de la problématique au traitement statistique*, De Boeck Supérieur, 451 p.
- Denis, J., A. Langley et L. Rouleau (2007). « Strategizing in pluralistic contexts: Rethinking theoretical frames », *Human Relations*, vol. 60, no 1, p. 179-215.
- DiMaggio, P. J. (1988). « Interest and agency in institutional theory », dans Zucker, L.G. (dir.), *Institutional patterns and organizations: Culture and environment*, Cambridge, MA, Ballinger, p. 3-22.
- DiMaggio, P. et W. Powell (1983). « The iron cage revisited: institutional isomorphism revisited and collective rationality in organizational fields », *American Sociological review*, vol. 48, no 2, p. 147-160.
- Donaldson, T et L. E. Preston (1995). « The stakeholder theory of the corporation: concepts, evidence and implications », *Academy of Management Review*, vol. 20, no 1, p. 65-91.
- Dror, Y. (1967). « Policy Analysis: a new professional role in government service », *Public Administration Review*, vol. 27, no 3, p. 197-203.
- Dunn, Mary B et Candace Jones (2010). « Institutional Logics and Institutional Pluralism: The Contestation of Care and Science Logics in Medical Education, 1967-2005 », *Administrative Science Quarterly*, vol. 55, p. 114-149.
- Eisenstadt, S.N. (1980). « Cultural orientations, institutional entrepreneurs, and social change: comparative analysis of traditional civilizations' », *American Journal of Sociology*, vol. 85, p. 840-869.

- Elsbach, K.D (1994). « Managing organizational legitimacy in the California cattle industry : the construction and effectiveness of verbal accounts », *Administrative Science Quarterly*, vol. 39, p. 57-88.
- Evan, W. M. et R. E. Freeman (1988). « A stakeholder theory of the modern corporation: Kant-ian capitalism », dans Bowie, T. Beauchamp & N. (dir.), *Ethical theory and business*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, p. 75-93.
- Fauray, Mélodie (2010). « Les Controverses Scientifiques pour comprendre la recherche et communiquer les sciences ? ».
- Fiorino, Daniel J. (1990). « Citizen participation and environmental risk: A survey of institutional mechanisms », *Science, technology & human values*, vol. 15, no 2, p. 226-243.
- Fligstein, N. (2001). *The architecture of markets*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Frederick, W , J Post et K St Davis (1992). *Business and Society: Corporate Strategy, Public Policy, Ethics*, 7th ed^e éd., New York, NY, McGraw-Hill.
- Freeman, R. Edward (2000). « Business Ethics at the Millenium », *Business Ethics Quarterly*, vol. 10, no 1, p. 169-180.
- Freeman, R. Edward (1984). *Strategic Management: A stakeholder approach*, Boston, Pitman.
- Friedland, R et R. R Alford (1991). « Bringing society back in: Symbols, practices and institutional contradictions », dans W. W. Powell, & P. J. DiMaggio (dir.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, IL, Chicago University Press, p. 232-263.
- Graveline, Pierre (1995). *Le développement et le financement des universités au Québec : une perspective historique*, Montréal, FQPPU, 47 p.
- Greening, Daniel W. et Barbara Gray (1994). « Testing a Model of Organizational Response to Social and Political Issues », *Academy of Management Journal*, vol. 37, no 3, p. 467-498.
- Greenwood, Royston, Roy Suddaby et C. R. Hinings (2002). « Theorizing change: The role of professional associations in the transformation of institutionalized fields », *Academy of Management Review*, vol. 45, no 1, p. 58-80.
- Gregory, R. Berry (2003). « Organizing against multinational corporate power in cancer alley : The Activist Community as Primary Stakeholder », *Organization and Environment*, vol. 16, no 1, p. 3-33.

- Groupe de travail sur le financement des universités (1997). *Rapport du groupe de travail sur le financement des universités*.
- Hartley, Jean (1994). « Case studies in organizational research », dans Cassell, Catherine et Gillian Symon (dir.), *Qualitative methods in organizational research, a practical guide*, London, Sage, p. 208-229.
- Hill, C. et T. Jones (1992). « Stakeholders-agency theory », *Journal of Management Studies*, vol. 29, no 2, p. 131-154.
- Hodgson, G. (2004). *The Evolution of Institutional Economics*, London, Routledge.
- Hoffman, Andrew J. (1999). « Institutional Evolution and Change: Environmentalism and the U.S. Chemical Industry », *Academy of Management Journal*, vol. 42, no 4, p. 351-371.
- Hosseini, J. et S. 1992 Brenner (1992). « The Stakeholder Theory of the Firm », *Business Ethics Quarterly*, vol. 2, p. 99-121.
- Hsueh, J. , N. Lin et H. Li (2010). « The effects of network embeddedness on service innovation performance », *The Service Industries Journal*, vol. 30, no 10, p. 1723-1736.
- Humphreys, M. (2005). « Natural Resources, Conflict, and Conflict Resolution: Uncovering the Mechanisms », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 49, p. 508-537.
- Jagd, S. (2011). « Pragmatic sociology and competing orders of worth in organizations », *European Journal of Social Theory*, vol. 14, no 3, p. 343-359.
- Janis, I. L. (1972). *Victims of Groupthink: a Psychological Study of Foreign-Policy Decisions and Fiascoes*, Boston, Houghton Mifflin.
- Jepperson, R. L. (1991). « Institutions, institutional effects and institutionalism », dans DiMaggio, P. J. et W. W. Powell (dir.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, p. 143-163.
- Jones, T. et A. Wicks (1999). « Convergent stakeholder theory », *Academy of Management Review*, vol. 24, no 2, p. 206-221.
- Kahneman, Daniel (2003). « Maps of Bounded Rationality: Psychology for Behavioral Economics », *The American Economic Review*, vol. 93, no 5, p. 1449-1475.
- Key, Susan (1999). « Toward a new theory of the firm: a critique of stakeholder "theory" », *Management Decision*, vol. 37, no 4, p. 317-328.

- Lafaye, Claudette et Laurent Thévenot (1993). « Une justification écologique?: Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, no 4, p. 495-524.
- Lascoumes, Pierre (2002). « De l'utilité des controverses socio-techniques », *Journal International de Bioéthique*, vol. 13, no 2, p. 68-79.
- Lawrence, T. B., R. Suddaby et B. Leca (2009). « Introduction: Theorizing and studying institutional work », dans T. B. Lawrence, R. Suddaby, & B. Leca (dir.), *Institutional work: Actors and agency in institutional studies of organization*, Cambridge, U.K., Cambridge University Press.
- Lawrence, T. B. et R. Suddaby (2006). « Institutions and Institutional Work », dans Clegg, R., C. Hardy, T. B. Lawrence et W. R. Nord (dir.), *Handbook of organization studies*, 2nd Edition^e éd, London, Sage p. 215-254.
- Lawrence, T., R. Suddaby et B. Leca (2010). « Institutional Work: Refocusing Institutional Studies of Organization », *Journal of Management Inquiry*, vol. 20, p. 52-58.
- Lemieux, Cyril (2007). « À quoi sert l'analyse des controverses? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, p. 191-212.
- Lounsbury, Michael (2007). « A tale of two cities - Competing logics and practice variation in the professionalizing of mutual funds », *Academy of Management Journal*, vol. 50, no 2, p. 289-307.
- Maguire, Steve, Cynthia Hardy et T. B. Lawrence (2004). « Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/AIDS treatment advocacy in Canada », *Academy of management journal*, vol. 47, no 5, p. 657-679.
- Mailhot, C. (2004). *Gestion de la recherche: Le cas d'un partenariat entreprise-université*, Ph.D., Montréal, HEC Montréal, 353 p.
- Mainardes, Emerson Wagner, Helena Alves et Mario Raposo (2011). « Stakeholder theory: issues to resolve », *Management Decision*, vol. 49, no 2, p. 226-252.
- Mazur, Allan (1981). « Media Coverage and Public Opinion on Scientific Controversies », *Journal of Communication*, vol. 31, no 2, p. 106-115.
- Meltsner, Arnold J. (1972). « Political Feasibility and Policy Analysis », *Public Administration Review*, vol. 32, no 6, p. 859-867.
- Meyer, J. W. et B. Rowan (1977). « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, vol. 83, no 2.

- Ministère de l'éducation (1999-2000). *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, Québec, MEQ.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (1990-1991). *Rapport annuel*, Les publications du Québec.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (1993-1994). *Rapport annuel*, Les publications du Québec.
- Mitchell, R.K, B Agle et D Wood (1997). « Toward a theory of stakeholder identification and salience: defining the principle of who and what really counts », *Academy of Management Review*, vol. 22, no 4, p. 853-858.
- Moore, G (1999). « Tinged shareholders theory: or what's so special about stakeholders? », *Business Ethics: A European Review*, vol. 8, no 2, p. 117-127.
- Oliver, C. (1991). « Strategic responses to institutional processes », *Academy of management review*, vol. 16, no 1, p. 145-179.
- Oliver, C. (1992). « The antecedents of deinstitutionalization », *Organization Studies*, vol. 13, p. 563-588.
- Patriotta, Gerardo, Jean-Pascal Gond et Friederike Schultz (2011). « Maintaining Legitimacy: Controversies, Orders of Worth, and Public Justifications », *Journal of Management Studies*, vol. 48, no 8, p. 1804-1836.
- Pfarrer, M.D., K.G. Smith, K.M. Bartol, D.M. Khanin et X. Zhang (2008). « Coming forward: The effects of social and regulatory forces on the voluntary restatement of earnings subsequent to wrongdoing », *Organization Science*, vol. 19, no 3, p. 386-403.
- Powell, W. et P. DiMaggio (1991). *The new institutionalism in organization analysis*, University^e éd., Chicago.
- Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963-1966). Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province du Québec (Commission Parent)
- Ratel, Jean-Luc (2005). *Les contrats de performance et les universités québécoises: une orchestration étatique de la subordination du champ universitaire aux règles du jeu économique*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 121 p.
- Ratel, Jean-Luc et Philippe Verreault-Julien (2006). *Le financement des universités québécoises: histoire, enjeux et défis*, Québec, CADEUL.
- Reay, T. et C. R. Hinings (2009). « Managing the Rivalry of Competing Institutional Logics », *Organization Studies*, vol. 30, no 6, p. 629-652.

- Rioux, Marcel (1973). « Sur l'évolution des idéologies au Québec », dans Tremblay, Marc-Adélar et Gérald-Louis Gold (dir.), *Communautés et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français*, Montréal, Les Éditions HRW, p. 271-293.
- Rowley, T. (1997). « Moving beyond dyadic ties: a network theory of stakeholder influences », *Academy of Management Review*, vol. 22, no 4, p. 887-910.
- Sabatier, Paul A. et Hank C. Jenkins-Smith (1999). « The advocacy coalition framework: An assessment », *Theories of the policy process*, vol. 118, p. 188.
- Schwenk, Charles, R. (1984). « Cognitive simplification processes in strategic decision-making », *Strategic Management Journal*, vol. 5, no 1, p. 111-128.
- Scott, W. R. (2001). *Institutions and organizations*, 2nd^e éd., Thousand Oaks, CA, Sage.
- Shellenberger, Michael et Ted Nordhaus (2004). *The death of environmentalism: Global warming politics in a post-environmental world*.
- Sommet du Québec et de la jeunesse (1999). *Parfaire le savoir et la formation – Rapport du Chantier*, Québec, Gouvernement du Québec, 82 p.
- Suchman, M. C. (1995). « Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches », *Academy of management review*, vol. 20, no 3, p. 571-610.
- Susskind, Lawrence , Paul Levy et Jennifer Thomas-Larmer (1999). *Negotiating Environmental Agreements: How To Avoid Escalating Confrontation Needless Costs And Unnecessary Litigation*, Island Press.
- Sylves, R. T. et L. K. Comfort (2012). « The Exxon Valdez and BP Deepwater Horizon Oil Spills: Reducing Risk in Socio-Technical Systems », *American Behavioral Scientist*, vol. 56, p. 76-103.
- Thornton, Patricia. H et William Ocasio (1999). « Institutional Logics and the Historical Contingency of Power in Organizations: Executive Succession in the Higher Education Publishing Industry, 1958-1990 », *American Journal of Sociology*, vol. 105, no 3, p. 801-843.
- Thornton, Patricia. H et William Ocasio (2008). « Institutional Logics », dans *The Sage Handbook of organizational institutionalism*, p. 99-129.
- Townley, Barbara (2002). « The role of competing rationalities in institutional change », *Academy of Management Journal*, vol. 45, no 1, p. 163-179.

- Varvasovsky, Zsuzsa et Ruairi Brugh (2000). « How to do (or not to do) ... A stakeholder analysis », *Health Policy and Planning*, vol. 15, no 3, p. 338-345.
- Vogel, D. (1992). « The globalization of business ethics: Why America remains distinctive », *California Management Review*, vol. 35, no 1, p. 30-49.
- Voss, Z. , G. Voss et C. Moorman (2005). « An empirical examination of the complex relationships between entrepreneurial orientation and stakeholder support », *European Journal of Marketing*, vol. 39, no 9-10, p. 1132-1150.
- Walton, S. (2007). « Site the Mine in Our Backyard! Discursive Strategies of Community Stakeholders in an Environmental Conflict in New Zealand », *Organization & Environment*, vol. 20, p. 177-203.
- Wegner, A. , D. Lee et B. Weiler (2010). « Important 'ingredients' for successful tourism/protected area partnerships: partners' policy recommendations », *The Service Industries Journal*, vol. 30, no 10, p. 1643-1650.
- Weible, C. M. (2006). « An Advocacy Coalition Framework Approach to Stakeholder Analysis: Understanding the Political Context of California Marine Protected Area Policy », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 17, no 1, p. 95-117.
- Yin, Robert K. (2009). *Case Study Research: Design and Methods*, vol. 5, Sage Publications, coll. Applied Social Research Methods Series, 219-219 p.
- Zilber, T. (2011). « Institutional multiplicity in practice: A tale of two high-tech conferences in Israel », *Organization Science*, vol. 22, p. 1539-1559.

Annexes

Annexe 1 – Arbre de codes utilisé dans le logiciel Nvivo

Critiques

- Monde civique
- Monde de l'inspiration
- Monde de l'opinion
- Monde domestique
- Monde industriel
- Monde marchand

Justifications

- Monde civique
- Monde de l'inspiration
- Monde de l'opinion
- Monde domestique
- Monde industriel
- Monde marchand

Moments clés

- Budget Bachand 2011
- Deuxièmes négociations
- Manifestation du 22 mars 2012
- Premières négociations
- Premiers votes de grève
- Projet de loi 78
- Sommet de l'éducation

Typologie des acteurs

- Acteurs gouvernementaux
 - Opposition
 - CAQ
 - Alexis Goudreau
 - Éric Caire
 - François Legault
 - François Rebello
 - Philippe Boucher
 - Option Nationale
 - Jean-Martin Aussant
 - Parti Libéral
 - Jean-Marc Fournier
 - Philippe Couillard
 - Raymond Bachand
 - Parti Québécois
 - Marie Malavoy
 - Nicolas Marceau
 - Pauline Marois
 - Pierre Curzi
 - Stéphane Bédard

Québec Solidaire

Amir Khadir

Christian Dubois

Françoise David

Parti au pouvoir (Libéral)

Clément Gignac

Jean Charest

Jean-Marc Fournier

Line Beauchamp

Michelle Courchesne

Nicole Ménard

Pierre Moreau

Raymond Bachand

Robert Dutil

Parti au pouvoir (PQ)

Jean-François Lisée

Nicolas Marceau

Pauline Marois

Pierre Duchesne

Acteurs non gouvernementaux

Action féministe pour l'indépendance du Québec

Artistes

Association du camionage du Québec

Associations étudiantes

ASSÉ

Blandine Parchemal

Gabriel Nadeau-Dubois

Jeanne Reynolds

Autres

CADEUL

Martin Bonneau

Sébastien Harvey

CEPAL

FECQ

Éliane Laberge

Léo Bureau-Blouin

FEUQ

Louis-Philippe Savoie

Martine Desjardins

TaCEQ

Carrés blancs

Carrés verts (MESRQ)

Arielle Grenier

Laurent Proulx

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics

Conseil des Canadiens

Conseil du patronat du Québec

Yves Thomas Dorval

Corps policier

SPVM

Annie Lemieux
 Daniel Lacoursière
 Marc Parent
 Yan Lafrenière

SQ

CRE

Gaspésie et Îles

CRÉPUQ

Daniel Zizian
 Luce Samoisette
 Université de Montréal
 Guy Breton
 Université de Sherbrooke
 Université Laval
 Denis Brière
 Josée Germain
 Université McGill
 Heather Munroe-Blum

UQAM

UQAR

CSSS

Experts

Barreau
 Louis Masson
 Clinique Juripop
 Marc-Antoine Cloutier
 Denis Poitras
 IEDM
 IRIS
 Éric Martin
 Jean-Marc Léger
 Juristes
 Ligue des droits et liberté
 Université de Montréal
 Faculté de droit
 Stéphane Beaulac
 Université Laval
 Faculté de droit

F1

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Fédération des chambres de commerces du Québec

Françoise Bertrand

FRAPRU

International

Amnistie internationale

Jeunes libéraux

Maripier Isabelle

Jeunes PQ

Frédéric St-Jean

MELS
Palais des congrès
Personnalités publiques
 Gilbert Rozon
 Jacques Parizeau
Politique municipale
 Ville de Montréal
 Gérald Tremblay
 Michael Applebaum
professeur de cégep
 François-Olivier Chené
Professeurs d'université
 Chargés de cours
Profs contre la hausse
Public
 Milieu des affaires
Réseau Liberté-Québec
Syndicats
 Autres
 CSN
 FNEEQ
 Jean Trudelle
 Louis Roy
 CSQ
 Réjean Parent
 FIQ
 Régine Laurent
 FTQ
 Michel Arseneault

Annexe 2 – Liste des articles analysés

Budget Bachand 2011

Articles	Date de parution	Source
Ledevoir-5 mars 2011-quebec deposera son budget le 17 mars	3/5/2011	Le Devoir
Ledevoir-19 mars 2011-le-bonheur-selon-raymond-bachand	3/19/2011	Le Devoir
Ledevoir-19 mars 2011-hausse-des-droits-de-scolarite-appel-a-la-mobilisation-etudiante	3/19/2011	Le Devoir
Ledevoir-17 mars 2011-les-droits-de-scolarite-seront-hausses-de-325-par-an-jusqu-en-2016-2017	3/17/2011	Le Devoir
Ledevoir-4 avril 2011-manifestation-d-etudiants-au-colloque-regional-du-parti-liberal-du-quebec-les-liberaux-demeurent-intraitables-sur-la-hausse-des-droits-de-scolarite	4/4/2011	Le Devoir
Ledevoir-18 mars 2011-Bachand-poursuit-sur-sa-lancée	3/18/2011	Le Devoir
Ledevoir-18 mars 2011-325\$-de-plus-par-année-pendant-cinq-ans	3/18/2011	Le Devoir
Ledevoir-19 mars 2011-Droits-de-scolarité-la-part-inéquitable	3/19/2011	Le Devoir
Ledevoir-19 mars 2011-Hausse-des-droits-de-scolarité-appel-à-la-mobilisation-étudiante	3/19/2011	Le Devoir
Ledevoir-29 mars 2011-Hausse-des-droits-de-scolarité-le-symptôme-d'une-dérive-plus-profonde	3/29/2011	Le Devoir
Ledevoir-1 avril 2011-Droit-de-scolarité-de-quoi-vociférer	4/1/2011	Le Devoir
Ledevoir-2 avril 2011-Droit-de-scolarité-une-véritable-ignominie	4/2/2011	Le Devoir
Ledevoir-4 avril 2011-Manifestation-d'étudiants-au-colloque-régional-du-Parti-libéral-du-Québec-Les-libéraux-demeurent	4/4/2011	Le Devoir
Ledevoir-11 avril 2011-Congrès-du-Parti-québécois-L'éducation-doit-devenir-un-projet-national	4/11/2011	Le Devoir
Ledevoir-15 avril 2011-Droits-de-scolarité-le-pq-optera-il-pour-le-gel-des-droits	4/15/2011	Le Devoir
Lapresse-3 avril 2011-Hausse-des-frais-de-scolarité-les-libéraux-intraitables-malgré-une-autre-manif	4/11/2011	Cyberpresse
Lapresse-18 mars 2011-les-etudiants-en-colere	3/18/2011	Cyberpresse
Lapresse-19 mars 2011-hausse-des-frais-de-scolarite-la-fecq-prepare-ses-actions	3/19/2011	Cyberpresse
Lapresse-11 mars 2011-Droits-de-scolarité-les-parents-sont-pris-à-la-gorge	3/11/2011	Cyberpresse
Lapresse-27 mars 2011-frais-de-scolarite-manif-detudiants-au-colloque-du-plq	3/27/2011	Cyberpresse
Lapresse-17 mars 2011-Une-réforme-d'abord	3/17/2011	Cyberpresse
Lapresse-30 mars 2011-frais-de-scolarite-60-000-etudiants-debrayeront-jeudi	3/30/2011	Cyberpresse
Lapresse-31 mars 2011-frais-de-scolarite-une-manifestation-etudiante-degenere	3/31/2011	Cyberpresse
Lapresse-17 mars 2011-Budget-Bachand-les-syndicats-sont-décus-et-le-milieu-des-affaires-ambivalent	3/17/2011	Cyberpresse
Lapresse-9 avril 2011-une-bataille-darriere-garde	4/9/2011	Cyberpresse
Lapresse-16 avril 2011-le-pq-ramene-lidee-dun-gel-des-droits-de-scolarite	4/16/2011	Cyberpresse
Lapresse-18 mars 2011-Bachand-défend-ses-hausses-de-droits-de-scolarité-les-étudiants-manifestent	4/18/2011	Cyberpresse
Lesoleil-5 mars 2011-dépôt-du-budget-le-17-mars	3/5/2011	Le Soleil
Lesoleil-11 mars 2011-Les-étudiants-paieront-plus	3/11/2011	Le Soleil
Lesoleil-11 mars 2011-Les-parents-ont-atteint-leur-limite-selon-la-FEUQ	3/11/2011	Le Soleil
Lesoleil-12 mars 2011-Les-profs-sont-outrés	3/12/2011	Le Soleil
Lesoleil-13 mars 2011-Dix-arrestations-avant-une-manif-contre-le-budget	3/13/2011	Le Soleil
Lesoleil-15 mars 2011-Déficit-zéro-Charest-ne-se-laisse-pas-distraire	3/15/2011	Le Soleil
Lesoleil-18 mars 2011-Un-baccalauréat-pour-11379\$	3/18/2011	Le Soleil

Lesoleil-19 mars 2011-La-bataille-des-droits-de-scolarité-est-relancée	3/19/2011	Le Soleil
Lesoleil-19 mars 2011-Bachand-défend-ses-choix	3/19/2011	Le Soleil
Lesoleil-25 mars 2011-Première-journée-de-grève-étudiante-en-vue	3/25/2011	Le Soleil
Lesoleil-20 mars 2011-La-Gaspésie-et-les-Îles-mitigées-sur-le-budget-Bachand	3/20/2011	Le Soleil
Lesoleil-8 avril 2011-tour-de-force-dun-budget-equilibre-a-luniversite-laval	4/8/2011	Le Soleil

Premiers votes de grève

Articles	Date de parution	Source
Lapresse-13 février 2012-grève-étudiante-le-mouvement-devrait-etre-declenche-le-20-fevrier	2/13/2012	Cyberpresse
Lesoleil-14 février 2012-a-laube-dune-grève-étudiante-nationale	2/14/2012	Le Soleil
Lapresse-14 février 2012-hausse-des-droits-de-scolarité-vers-une-grève-générale	2/14/2012	Cyberpresse
Lesoleil-14 février 2012-10-000-étudiants-dans-la-rue-contre-la-hausse-des-droits-de-scolarité	2/14/2012	Le Soleil
Lesoleil-17 février 2012-la-grève-semble-la-bisbille-chez-des-étudiants-de-lul	2/17/2012	Le Soleil
Lesoleil-21 février 2012-droits-de-scolarité-les-étudiants-en-relations-industrielles-votent-pour-la-hausse	2/21/2012	Le Soleil
Lapresse-22 février 2012-grève-étudiante-les-cours-sont-maintenus	2/22/2012	Cyberpresse
Lesoleil-23 février 2012-droits-de-scolarité-les-étudiants-en-administration-de-luniversite-laval-pour-la-hausse	2/23/2012	Le Soleil
Lesoleil-25 février 2012-cegep-limoilou-contre-la-hausse-et-la-grève	2/25/2012	Le Soleil
Lesoleil-28 février 2012-cours-suspendus-pour-deux-semaines-a-luqar	2/28/2012	Le Soleil
Lesoleil-28 février 2012-les-futurs-médecins-votent-pour-deux-levees-de-cours	2/28/2012	Le Soleil
Lapresse-2 mars 2012-la-grogne-simplifie-vers-le-cap-des-100-000-grevistes	3/2/2012	Cyberpresse
Lesoleil-2 mars 2012-manifestation-étudiante-beauchamp-ne-branche-pas	3/2/2012	Le Soleil
Lesoleil-7 mars 2012-hausse-des-droits-de-scolarité-charess-demeure-ferme	3/7/2012	Le Soleil
Lapresse-6 mars 2012-pour-des-associations-étudiantes-neutres	3/6/2012	Cyberpresse
Lapresse-4 mars 2012-droits-de-scolarité-les-étudiants-intensifient-leurs-actions	3/4/2012	Cyberpresse
Lapresse-17 mars 2012-manifestation-le-maire-tremblay-degoute	3/17/2012	Cyberpresse
Lapresse-15 mars 2012-montreal-calculer-les-couts-des-manifestations-étudiantes	3/15/2012	Cyberpresse
Lesoleil-9 mars 2012-grève-étudiante-garneau-dit-non	3/9/2012	Le Soleil
Lapresse-9 mars 2012-une-minuscule-minorité	3/9/2012	Cyberpresse
Lesoleil-15 février 2012-la-caq-en-accord-avec-la-hausse-des-frais-de-scolarité	2/15/2012	Le Soleil
Lapresse-16 mars 2012-hausse-des-droits-de-scolarité-line-beauchamp-maintient-le-cap	3/16/2012	Cyberpresse
Lapresse-19 mars 2012-droits-de-scolarité-pas-de-repit-pour-les-manifs	3/19/2012	Cyberpresse
Lapresse-4 mars 2012-les-étudiants-intensifieront-leurs-moyens-de-pression	3/4/2012	Le Soleil
Lapresse-5 mars 2012-125-000-étudiants-en-grève	3/5/2012	Cyberpresse
Ledevoir-7 mars 2012-la-ministre-beauchamp-invitee-a-s-instruire	3/7/2012	Le Devoir
Ledevoir-11 mars 2012-de-nouveaux-moyens-pour-les-étudiants-en-grève	3/11/2012	Le Devoir
Ledevoir-18 mars 2012-frais-de-scolarité-manifestations-a-montreal-sherbrooke-alma-et-quebec	3/18/2012	Le Devoir
Ledevoir-9 mars 2012-grève-étudiante-quebec-doit-maintenir-la-ligne-dure-dit-legault	3/9/2012	Le Devoir
Ledevoir-28 février 2012-amir-khadir-invite-les-étudiants-en-grève-a-investir-massivement-la-rue	2/28/2012	Le Devoir

Ledevoir-6 mars 2012-droits-de-scolarite-les-actions-etudiantes-s-amplifient	3/6/2012	Le Devoir
Ledevoir-20 février 2012-droits-de-scolarite-plus-de-30-000-etudiants-sont-en-greve	2/20/2012	Le Devoir
Ledevoir-19 mars 2012-droits-de-scolarite-les-jeunes-liberaux-toujours-d-accord-avec-la-hausse	3/19/2012	Le Devoir
Ledevoir-10 mars 2012-droits-de-scolarite-ouvrir-un-dialogue	3/10/2012	Le Devoir
Ledevoir-12 mars 2012-mouvement-etudiant-l-uqam-et-laval-perturbees	3/12/2012	Le Devoir
Ledevoir-1 mars 2012-greve-etudiante-le-pq-demande-une-sortie-de-crise	3/1/2012	Le Devoir
Ledevoir-14 mars 2012-hausse-des-droits-de-scolarite-appui-syndical-aux-etudiants	3/14/2012	Le Devoir
Ledevoir-20 mars 2012-des-etudiants-ont-bloque-l-acces-au-pont-champlain	3/20/2012	Le Devoir
Ledevoir-9 mars 2012-droits-de-scolarite-une-hausse-sale-et-sexiste	3/9/2012	Le Devoir
Ledevoir-20 février 2012-droits-de-scolarite-contestes-un-camp-de-formation-pour-apprendre-a-gerer-la-greve	2/20/2012	Le Devoir
Ledevoir-18 février 2012-hausse-des-droits-de-scolarite-jean-martin-aussant-depose-une-petition	2/18/2012	Le Devoir
Ledevoir-14 février 2012-droits-de-scolarite-debrayage-accelere-des-le-20-fevrier	2/14/2012	Le Devoir
Journaldemontreal-2 mars 2012-la-fecq-se-lance-dans-la-bataille	3/2/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-3 mars 2012-greve-etudiante-mars-sannonce-chaud	3/3/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-11 mars 2012-concordia-se-joint-a-la-greve	3/11/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-12 février 2012-possible-declenchement	2/12/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-12 mars 2012-debrayage-historique	3/12/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-13 février 2012-greve-etudiante	2/13/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-13 mars 2012-les-etudiants-divises	3/13/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-14 mars 2012-promenade-sur-la-40	3/14/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-16 février 2012-des-barricades-au-cegep-du-vieux-montreal	2/16/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-18 février 2012-la-ministre-envenime-la-situation	2/18/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-19 février 2012-line-beauchamp-ne-cedera-pas	2/19/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-20 février 2012-la-greve-etudiante-se-generalise	2/20/2012	Journal de Montreal
Journaldemontreal-22 février 2012-intimidation-et-violence	2/22/2012	Journal de Montreal

Manifestation du 22 mars 2012

Articles	Date de parution	Source
Lapresse-22 mars 2012-la-manifestation-monstre-est-terminee	3/22/2012	Cyberpresse
Lapresse-22 mars 2012-les-etudiants-manifestent-dans-lest-de-montreal	3/22/2012	Cyberpresse
Lapresse-30 mars 2012-Jean-Charest-justifie-l'augmentation-des-droits-de-scolarité	3/30/2012	Cyberpresse
Lapresse-22 mars 2012-Une-manifestation-étudiante-historique-dans-les-rues-de-Montréal	3/22/2012	Cyberpresse
Lapresse-22 mars 2012-Marois-refuse-de-s'engager-à-geler-les-droits-de-scolarité	3/22/2012	Cyberpresse
Lapresse-21 avril 2012-manif-du-22-mars-combien-etaient-ils	4/21/2012	Cyberpresse
Lapresse-16 mars 2012-Line-Beauchamp-les-droits-de-scolarité-seront-haussés-peu-importe-les-manifs	3/16/2012	Cyberpresse
Lapresse-17 mars 2012-Budget-Bachand-les-étudiants-proposent-des-pistes-pour-éviter-	3/17/2012	Cyberpresse

les-hausses			
Lapresse-19 mars 2012-Des-renforts-pour-les-grévistes	3/19/2012	Cyberpresse	
Lapresse-20 mars 2012-Une-publicité-fait-bondir-les-grévistes	3/20/2012	Cyberpresse	
Lapresse-20 mars 2012-Beauchamp-demande-aux-étudiants-d'arrêter-d'écœurer-les-travailleurs	3/20/2012	Cyberpresse	
Lapresse-23 mars 2012-Charest-ne-bronche-pas	3/23/2012	Cyberpresse	
Lapresse-21 mars 2012-Pas-de-surprise-ni-de-répit-pour-les-étudiants-et-les-cégepiens	3/21/2012	Cyberpresse	
Lesoleil-30 mars 2012-les-etudiants-veulent-une-plus-grande-ouverture-de-la-part-de-beauchamp	3/30/2012	LeSoleil	
Lesoleil-24 mars 2012-Beauchamp-agite-le-spectre-de-la-session-perturbée	3/24/2012	LeSoleil	
Lesoleil-28 mars 2012-L'UL-devant-le-juge	3/28/2012	LeSoleil	
Lesoleil-29 mars 2012-Legault-craint-les-coûts-de-la-grève-étudiante	3/29/2012	LeSoleil	
Lesoleil-29 mars 2012-Quatorze-constats-d'infraction-contestés	3/29/2012	LeSoleil	
Lesoleil-29 mars 2012-Manifestation-désordonnée-contraventions-salées	3/29/2012	LeSoleil	
Lesoleil-30 mars 2012-Beauchamp-prête-à-discuter-mais	3/30/2012	LeSoleil	
Lesoleil-31 mars 2012-L'heure-de-vérité-approche	3/31/2012	LeSoleil	
Lesoleil-31 mars 2012-Les-qubécois-appuient-la-hausse	3/31/2012	LeSoleil	
Lesoleil-1 avril 2012-Les-étudiants-ont-bon-espoir-de-faire-plier-Québec	4/1/2012	LeSoleil	
Lesoleil-2 avril 2012-Troisième-injonction-contre-le-piquetage	4/2/2012	LeSoleil	
Lesoleil-4 avril 2012-Libre-accès-au-cours-accordé	4/4/2012	LeSoleil	
Ledevoir-22 mars 2012-hausse-des-droits-de-scolarité-la-population-est-divisée	3/22/2012	Le Devoir	
Ledevoir-23 mars 2012-les-partis-d'opposition-et-les-syndicats-aux-cotes-des-etudiants	3/23/2012	Le Devoir	
Ledevoir-30 mars 2012-greve-etudiante-l-accessibilite-sans-la-qualite-un-tres-mauvais-calcul	3/30/2012	Le Devoir	
Ledevoir-28 mars 2012-hausse-des-droits-de-scolarité-l-iris-lance-une-alerte-a-la-bulle	3/28/2012	Le Devoir	
Ledevoir-22 mars 2012-manifestations-etudiantes-pauline-marois-devra-repondre-des-debordements-dit-beauchamp	3/22/2012	Le Devoir	
Ledevoir-23 mars 2012-droits-de-scolarité-charest-demeure-intraitable	3/23/2012	Le Devoir	
Ledevoir-29 mars 2012-conflit-quebec-etudiants-legault-tente-une-mediation	3/29/2012	Le Devoir	
Ledevoir-22 mars 2012-des-appuis-de-taille-pour-les-etudiants	3/22/2012	Le Devoir	
Ledevoir-13 avril 2012-injonctions-actions-musclées-et-menaces-de-mort	4/13/2012	Le Devoir	
Ledevoir-4 avril 2012-autre-journée-de-manifestations-des-etudiants-opposés-a-la-hausse	4/4/2012	Le Devoir	
Ledevoir-2 avril 2012-droits-de-scolarité-pas-d'avenir-dans-les-gels-martele-charest	4/2/2012	Le Devoir	
Journaldemontreal-2 avril 2012-la-fecq-invite-a-un-debat-politique	4/2/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-3 avril 2012-laurent-proulx-de-retour-en-classe	4/3/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-26 mars 2012-la-pression-monte	3/26/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-26 mars 2012-les-etudiants-vont-multiplier-les-actions-contre-les-libéraux	3/26/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-27 mars 2012-ils-ne-peuvent-pas-tout-avoir	3/27/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-27 mars 2012-le-siege-social-de-la-saq-bloque	3/27/2012	Journal de Montréal	
Journaldemontreal-29 mars 2012-les-etudiants-gagnent-des-appuis	3/29/2012	Journal de Montréal	

Premières négociations

Articles	Date de parution	Source
Lapresse-7 avril 2012-greve-etudiante-rejet-massif-de-loffre-de-quebec	4/7/2012	Cyberpresse
Lapresse-6 avril 2012-front-commun-des-etudiants-contre-loffre-de-quebec	4/6/2012	Cyberpresse
Lapresse-9 avril 2012-greve-etudiante-pas-de-front-commun-malgre-les-apparences	4/9/2012	Cyberpresse
Lapresse-10 avril 2012-les-droits-de-scolarite-ne-sont-pas-un-enjeu-electoral-dit-charest	4/10/2012	Cyberpresse
Lapresse-27 avril 2012-droits-de-scolarite-loffre-de-quebec-est-accueillie-froidement	4/27/2012	Cyberpresse
Lapresse-26 avril 2012-negociations-ce-qui-est-reste-sur-la-table	4/26/2012	Cyberpresse
Lapresse-27 avril 2012-droits-de-scolarite-six-solutions-pour-regler-la-crise-etudiante	4/27/2012	Cyberpresse
Lapresse-29 avril 2012-la-classe-dit-non-a-loffre-de-quebec	4/29/2012	Cyberpresse
Lapresse-28 avril 2012-quebec-essuiera-un-refus-croient-les-leaders-etudiants	4/28/2012	Cyberpresse
Lapresse-28 avril 2012-droits-de-scolarite-le-caucus-liberal-divise	4/28/2012	Cyberpresse
Lapresse-9 avril 2012-une-hausse-serait-plus-grave-que-lannulation-du-trimestre	4/9/2012	Cyberpresse
Lapresse-11 avril 2012-greve-etudiante-quebec-fait-bande-a-part	4/11/2012	Cyberpresse
Lapresse-27 avril 2012-tout-ca-pour-ca-dit-legault	4/27/2012	Cyberpresse
Lesoleil-28 avril 2012-conflit-etudiant-vers-un-rejet-massif-de-la-solution-globale	4/28/2012	Le Soleil
Lesoleil-5 avril 2012-beauchamp-annonce-des-mesures-pour-soutenir-financierement-les-etudiants	4/5/2012	Le Soleil
Lesoleil-26 avril 2012-droits-de-scolarite-quebec-pret-a-faire-un-pas	4/26/2012	Le Soleil
Lesoleil-5 avril 2012-les-etudiants-rejettent-loffre-de-beauchamp	4/5/2012	Le Soleil
Lesoleil-7 avril 2012-Front-commun-historique	4/7/2012	Le Soleil
Lesoleil-7 avril 2012-Québec-le-microcosme	4/7/2012	Le Soleil
Lesoleil-11 avril 2012-Les-employeurs-sur-le-qui-vive	4/11/2012	Le Soleil
Lesoleil-12 avril 2012-Une-minorité-qui-veut-rester-visible	4/12/2012	Le Soleil
Lesoleil-12 avril 2012-Un-climat-de-construction	4/12/2012	Le Soleil
Lesoleil-14 avril 2012-Charest-et-marois-croisent-le-fer	4/14/2012	Le Soleil
Lesoleil-16 avril 2012-Beauchamp-prête-à-discuter-de-gestion	4/16/2012	Le Soleil
Lesoleil-17 avril 2012-La-Classe-n'est-toujours-pas-invitée	4/17/2012	Le Soleil
Lesoleil-18 avril 2012-L'UL-choisit-la-méthode-douce	4/18/2012	Le Soleil
Lesoleil-19 avril 2012-Vain-ultimatum-à-la-Classe	4/19/2012	Le Soleil
Lesoleil-23 avril 2012-Beauchamp-rencontrera-la-Feuq-et-la-Fecq-aujourd'hui	4/23/2012	Le Soleil
Ledevoir-14 avril 2012-manifestation-pour-un-printemps-quebecois-au-parc-jeanne-mance	4/14/2012	Le Devoir
Ledevoir-17 avril 2012-aux-recteurs-de-faire-des-efforts-dit-jean-garon	4/17/2012	Le Devoir
Ledevoir-23 avril 2012-negociation-moratoire-et-commission-plusieurs-personnalites-somment-le-gouvernement-de-mettre-fin	4/23/2012	Le Devoir
Ledevoir-28 avril 2012-la-solution-de-charest-mal-recue-par-les-etudiants	4/28/2012	Le Devoir
Ledevoir-30 avril 2012-pas-de-mediateur-sans-les-etudiants-devront-faire-des-compromis-previent-beauchamp	4/30/2012	Le Devoir
Ledevoir-26 avril 2012-40-heures-deux-offres-deux-refus	4/26/2012	Le Devoir
Ledevoir-26 avril 2012-exclusion-de-la-classe-charest-affirme-qu'il-a-pris-ses-responsabilites	4/26/2012	Le Devoir
Ledevoir-2 mai 2012-faisons-le-choix-de-l'excellence-universitaire	5/2/2012	Le Devoir

Ledevoir-4 mai 2012-droits-de-scolarité-quebec-convoque-les-trois-leaders-etudiants	5/4/2012	Le Devoir
Ledevoir-5 mai 2012-un-projet-d-entente-est-sur-la-table	5/5/2012	Le Devoir
Ledevoir-5 mai 2012-entente-avec-les-etudiants-jean-charest-se-dit-soulage	5/5/2012	Le Devoir
Ledevoir-7 mai 2012-la-feuq-demande-a-quebec-de-reecrire-l-entente-de-principe	5/7/2012	Le Devoir
Ledevoir-9 mai 2012-une-bonne-entente-pour-nos-universites	5/9/2012	Le Devoir
Ledevoir-10 mai 2012-droits-de-scolarité-la-classe-rejette-l-entente-conclue-avec-quebec	5/10/2012	Le Devoir
Ledevoir-13 mai 2012-la-classe-se-dit-prete-a-renegocier	5/13/2012	Le Devoir
Lapresse-14 mai 2012-line-beauchamp-demissionne	5/14/2012	Le Devoir
Ledevoir-11 avril 2012-la-lutte-des-etudiants-est-juste-dit-guy-rocher	4/11/2012	Le Devoir
Ledevoir-11 avril 2012-les-etudiants-proposent-de-couper-dans-le-gras-des-budgets-des-universites	4/11/2012	Le Devoir
Journaldemontreal-3 avril 2012-injonction-provisoire-a-luniversite-laval	4/3/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-4 avril 2012-la-ministre-beauchamp-propose-encore-dameliorer-le-programme	4/4/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-4 mai 2012-gabriel-nadeau-dubois-surpris-de-linvitation-du-gouvernement	5/4/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-4 mai 2012-les-quatre-associations-etudiantes-convoquees-par-quebec	5/4/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-5 avril 2012-annonce-importante-de-la-ministre-beauchamp	4/5/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-5 avril 2012-des-milliers-de-sauterelles-envahissent-les-hec	4/5/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-5 mai 2012-entente	5/5/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-6 mai 2012-ce-nest-pas-fini	5/6/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-10 mai 2012-les-etudiants-se-dissocient	5/10/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-11 avril 2012-de-lhuile-sur-le-feu	4/11/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-11 avril 2012-pas-de-diplomes-au-rabais	4/11/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-14 avril 2012-je-ne-peux-pas-ceder-a-lintimidation	4/14/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-23 avril 2012-le-patronat-en-faveur-de-la-hausse-des-frais-de-scolarité	4/23/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-24 avril 2012-les-discussions-se-poursuivent	4/24/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-26 avril 2012-des-commerçants-en-ont-assez-des-manifs	4/26/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-26 avril 2012-les-quebecois-partages	4/26/2012	Journal de Montréal

Projet de loi 78

Articles	Date de parution	Source
Lapresse-17 mai 2012-projet-de-loi-78-pour-la-paix-et-lordre	5/17/2012	Cyberpresse
Lapresse-17 mai 2012-un-projet-de-loi-contrainant-et-plus-large-que-necessaire-selon-deux-juristes	5/17/2012	Cyberpresse
Lapresse-18 mai 2012-projet-de-loi-78-une-declaration-de-guerre-selon-la-feuq	5/18/2012	Cyberpresse
Lapresse-18 mai 2012-projet-de-loi-78-une-atteinte-aux-droits-fondamentaux-dit-le-barreau	5/18/2012	Cyberpresse
Lapresse-18 mai 2012-une-loi-de-monocles-impuissants-contre-une-generation-clament-les-syndicats	5/18/2012	Cyberpresse
Lapresse-18 mai 2012-loi-speciale-un-changement-qui-ne-rassure-pas-lopposition	5/18/2012	Cyberpresse

Lapresse-18 mai 2012-le-patronat-appuie-le-projet-de-loi-78	5/18/2012	Cyberpresse
Lapresse-18 mai 2012-conflit-etudiant-on-va-contester-la-loi-speciale	5/18/2012	Cyberpresse
Lapresse-25 mai 2012-le-palais-des-congres-craint-pour-son-marketing	5/25/2012	Cyberpresse
Lapresse-25 mai 2012-juripop-se-lance-a-lassaut-de-la-loi-speciale	5/25/2012	Cyberpresse
Lapresse-19 mai 2012-le-gouvernement-du-quebec-encore-attaque-par-anonymous	5/19/2012	Cyberpresse
Lapresse-19 mai 2012-la-fiq-furieuse-de-la-loi-speciale-un-mauvais-souvenir-de-1999	5/19/2012	Cyberpresse
Lapresse-19 mai 2012-le-spvm-appliquera-la-loi-speciale-avec-discernement	5/19/2012	Cyberpresse
Lapresse-20 mai 2012-la-loi-78-contre-les-emeutiers-dit-le-ministre-moreau	5/20/2012	Cyberpresse
Lapresse-21 mai 2012-seules-des-negociations-regleront-le-conflit-dit-gerald-tremblay	5/21/2012	Cyberpresse
Lapresse-22 mai 2012-des-syndicats-du-canada-anglais-appuient-les-etudiants-quebecois	5/22/2012	Cyberpresse
Lesoleil-18 mai 2012-la-classe-nexclut-pas-de-defier-la-loi	5/18/2012	Le Soleil
Lesoleil-18 mai 2012-manif-a-quebec-pour-denoncer-la-loi-78	5/18/2012	Le Soleil
Lesoleil-22 mai 2012-grande-manifestation-a-montreal-pour-les-100-jours-du-conflit-etudiant	5/22/2012	Le Soleil
Lesoleil-23 mai 2012-manif-a-new-york-en-appui-aux-etudiants-quebecois	5/23/2012	Le Soleil
Lesoleil-23 mai 2012-la-loi-78-cause-des-dommages-collateraux-a-la-caq	5/23/2012	Le Soleil
Lesoleil-23 mai 2012-conflit-etudiant-desarroi-au-gouvernement	5/23/2012	Le Soleil
Lesoleil-17 mai 2012-le-gouvernement-charest-prone-la-ligne-dure-contre-la-contestation-etudiante	5/17/2012	Le Soleil
Lesoleil-22 mai 2012-quebec-solidaire-nincitera-pas-a-la-desobeissance-civile	5/22/2012	Le Soleil
Lesoleil-20 mai 2012-la-loi-78-ravive-des-souvenirs	5/20/2012	Le Soleil
Lesoleil-20 mai 2012-sondage-favorable-a-la-loi-speciale-la-faute-au-ras-le-bol	5/20/2012	Le Soleil
Lesoleil-18 mai 2012-le-quebec-se-rapproche-dun-etat-totalitaire-disent-les-syndicats	5/18/2012	Le Soleil
Lesoleil-25 mai 2012-front-commun-pour-contester-la-loi-78	5/25/2012	Le Soleil
Ledevoir-26 mai 2012-une-majorite-de-quebecois-sont-en-desaccord-avec-la-loi-78	5/26/2012	Le Devoir
Ledevoir-12 mai 2012-crise-etudiante-qui-perdure-les-carres-verts-dans-la-rue	5/12/2012	Le Devoir
Ledevoir-19 mai 2012-rendez-vous-devant-les-tribunaux	5/19/2012	Le Devoir
Ledevoir-26 mai 2012-Autre-regards-sur-la-grève-étudiante	5/26/2012	Le Devoir
Ledevoir-25 mai 2012-Les-casserolés-déferlent	5/25/2012	Le Devoir
Ledevoir-28 mai 2012-Une-loi-spéciale-c'est-l'orgie-totale	5/28/2012	Le Devoir
Ledevoir-1 juin 2012-Québec-L'écho-des-casserolés-s'accentue	6/1/2012	Le Devoir
Ledevoir-19 mai 2012-Ce-n'est-pas-une-loi-matraque	5/19/2012	Le Devoir
Ledevoir-19 mai 2012-Une-vague-d'indignation	5/19/2012	Le Devoir
Ledevoir-15 mai 2012-Le-gouvernement-Charest-ébranlé	5/15/2012	Le Devoir
Ledevoir-16 mai 2012-L'opposition-divisée-sur-le-maintien-de-la-ligne-dure	5/16/2012	Le Devoir
Ledevoir-16 mai 2012-Courchesne-rassure-les-étudiants	5/16/2012	Le Devoir
Ledevoir-29 mai 2012-Les-juristes-prennent-la-rue-pour-dénoncer-la-loi-spéciale	5/29/2012	Le Devoir
Ledevoir-26 mai 2012-Conflit-étudiant-la-carotte-et-la-matraque	5/26/2012	Le Devoir
Journaldemontreal-22 mai 2012-360-000-pour-une-seule-manif	5/22/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-22 mai 2012-des-policiers-fatigues	5/22/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-22 mai 2012-gabriel-nadeau-dubois-expulse-de-son-logement	5/22/2012	Journal de Montréal

Journaldemontreal-23 mai 2012-concert-de-casserolles-contre-la-loi-78	5/23/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-24 mai 2012-31e-manifestation-nocturne-au-centre-ville-et-multiplication-des-casserolles	5/24/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-24 mai 2012-frappe-en-plein-visage	5/24/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-26 mai 2012-des-decideurs-se-reunissent	5/26/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-26 mai 2012-la-marche-est-illegale-mais-calme	5/26/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-27 mai 2012-des-agents-ont-masque-leur-matricule-lors-dune-manifestation	5/27/2012	Journal de Montréal
Journaldemontreal-28 mai 2012-avenir-incertain-pour-nadeau-dubois	5/28/2012	Journal de Montréal

Deuxièmes négociations

Articles	Date de parution	Source
Lesoleil-23 mai 2012-courchesne-prete-a-negociier-mais-refuse-tout-moratoire	23 mai	Le Soleil
Lesoleil-28 mai 2012-Parizeau-n'en-revient-pas	28 mai	Le Soleil
Lesoleil-28 mai 2012-Reprise-des-négos-aujourd'hui-sans-Charest	28 mai	Le Soleil
Lesoleil-28 mai 2012-Les-manifs-ne-s'essoufflent-pas	28 mai	Le Soleil
Lesoleil-29 mai 2012-Des-fonctionnaires-se-plaignent-du-PLQ-au-DGE	29 mai	Le Soleil
Lesoleil-29 mai 2012-Les-négos-tiennent-bon	29 mai	Le Soleil
Lesoleil-30 mai 2012-Québec-prêt-à-reculer	30 mai	Le Soleil
Lesoleil-31 mai 2012-Fonctionnaire-suspendu-pour-incitation-au-fascisme	31 mai	Le Soleil
Lesoleil-31 mai 2012-Dure-journée-pour-les-négos	31 mai	Le Soleil
Lesoleil-2 juin 2012-Négos-avortées-plus-tôt-que-prévues-selon-la-CLASSE	2 juin	Le Soleil
Lapresse-28 mai 2012-Nouvelle-offre-de-Québec	28 mai	Cyberpresse
Lapresse-29 mai 2012-36-heures-pour-une-entente	29 mai	Cyberpresse
Lapresse-31 mai 2012-davantage-de-manifestants-a-montreal-apres-lechec-des-negos	31 mai	Cyberpresse
Lapresse-29 mai 2012-Une-entente-est-à-l'horizon-dans-le-conflit-étudiant	29 mai	Cyberpresse
Lapresse-10 juin 2012-grand-prix-du-canada-manifestation-a-velo-a-montreal	10 juin	Cyberpresse
Lapresse-5 juin 2012-grand-prix-securite-accrue-et-baisse-de-revenus	5 juin	Cyberpresse
Lapresse-5 juin 2012-grand-prix-une-manif-nue-contre-un-evenement-grossier-et-indecent	5 juin	Cyberpresse
Lapresse-1 juin 2012-conflit-etudiant-gerald-tremblay-se-dit-tres-tres-tres-decu	1 juin	Cyberpresse
Lapresse-5 juin 2012-le-maire-rencontre-les-leaders-etudiants	5 juin	Cyberpresse
Lapresse-8 juin 2012-grand-prix-la-manif-de-la-clac-est-injustifiable-dit-jean-charest	8 juin	Cyberpresse
Lapresse-30 mai 2012-Québec-prêt-à-réduire-la-hausse	30 mai	Cyberpresse
Lapresse-8 juin 2012-conflit-etudiant-des-employes-du-grand-prix-vises-par-la-police	8 juin	Cyberpresse
Lapresse-31 mai 2012-Nous-sommes-face-à-un-mur	31 mai	Cyberpresse
Ledevoir-28 mai 2012-La-négociation-pour-sortir-de-la-crise	28 mai	Le Devoir
Ledevoir-29 mai 2012-Reprise-des-négociations-dans-la-crise-étudiante-on-prendra-le-temps-qu'il-faut	29 mai	Le Devoir
Ledevoir-1 juin 2012-Québec-quitte-la-table-des-négos	1 juin	Le Devoir
Ledevoir-28 mai 2012-conflit-etudiant-une-nouvelle-negociation-s-amorce	28 mai	Le Devoir

Le devoir-30 mai 2012-quebec-et-les-etudiants-entament-une-troisieme-seance-de-negociations	30 mai	Le Devoir
Le devoir-30 mai 2012-quebec-pret-a-un-certain-compromis	30 mai	Le Devoir
Le devoir-1 juin 2012-le-bal-des-offres-et-des-contre-offres	1 juin	Le Devoir
Le devoir-1 juin 2012-Conflit-étudiant-restons-calmes	1 juin	Le Devoir
Le devoir-31 mai 2012-negociations-dans-l-impasse-a-quebec	31 mai	Le Devoir
Le devoir-29 mai 2012-crise-etudiante-charest-aurait-propose-un-forum-sur-les-universites	29 mai	Le Devoir
Journaldemontreal-1 juin 2012-la-ministre-pete-les-plombs	1 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-2 juin 2012-rozon-discutera-avec-les-leaders-etudiants	2 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-2 juin 2012-un-plan-daction-pour-lete-etabli-dimanche	2 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-3 juin 2012-200-personnes-a-emilie-gamelin-et-autant-de-joueurs-de-casserole-dans-villeray	3 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-3 juin 2012-sans-la-classe	3 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-3 juin 2012-tout-nous-faisait-peur	3 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-4 juin 2012-face-a-face-cordial	4 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-5 juin 2012-la-pluie-refroidit-les-marcheurs	5 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-7 juin 2012-derapage-controle	7 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-7 juin 2012-e-la-manifestation-a-larrestation	7 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-9 juin 2012-les-participants-lorgnent-la-rue-crescent	9 juin	Journal de Montréal
Journaldemontreal-29 mai 2012-charest-s'implique	29 mai	Journal de Montréal

Sommet sur l'enseignement supérieur

Article	Date de parution	Source
JournaldeMontréal-11 janvier 2013-Un-consensus-impossible	11 janvier	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-4 février 2013 -L'ASSÉ-lance-un-ultimatum-au ministre-Duchesne	4 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-6 février 2013 -Réseau-Liberté-Québec-le-sommet-est-une-«méga-farce»	6 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-6 février 2013-Vives-tensions-à-moins-de-3-semaines-du-Sommet	6 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-15 février 2013-Sommet-les-recteurs-lancent-un-cri-d'alarme	15 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-16 février 2013-Legault-ne-croit-pas-au-succès-du-Sommet	16 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-20 février 2013 -Le-sommet-en-cinq-points	20 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-20 février 2013 -Ce-n'est-pas-une-bonne-formule-selon-le-recteur-de-l'UQAM	20 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-21 février 2013-Duchesne-prépare-des-réformes	21 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-24 février 2013-Bonification-de-l'aide-réclamée	24 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-24 février 2013-Ateliers chronométrés-l'horaire-serré-laissera-peu-de-place-aux-échanges	24 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-26 février 2013-Campées-sur-le-gel	26 février	Journal de Montréal
JournaldeMontréal-26 février 2013-Le gouvernement-Marois-dresse-un-bilan-positif	26 février	Journal de Montréal

Lapresse-13 février 2013-Universités-le-réinvestissement-n'est-pas-garanti-confirme-marceau	13 février	Cyberpresse
Lapresse-15 février 2013-Un-effort-des-entreprises-pour-soulager-les-universités	15 février	Cyberpresse
Lapresse-15 février 2013-Sommet-su-l'enseignement-supérieur-Marois-appelle-chacun-à-faire-des-compromis	15 février	Cyberpresse
Lapresse-16 février 2013-Sommet-la-taceq-ne-veut-pas-de-confrontation-et-ne-fera-pas-comme-l'ASSÉ	16 février	Cyberpresse
Lapresse-17 février 2013-Martine-desjardins-au-pq-la-principale-intéressée-nie-catégoriquement	17 février	Cyberpresse
Lapresse-19 février 2013-Duchesne-la-reconnaissance-du-droit-de-grève-pourra-être-discutée-au-sommet	19 février	Cyberpresse
Lapresse-19 février 2013-La-rectrice-de-McGill-menace-de-ne-pas-signer-d'entente	19 février	Cyberpresse
Lapresse-21 février 2013-Encore-des-inquiétudes	21 février	Cyberpresse
Lapresse-21 février 2013-Québec-publie-les-derniers-détails-sur-le-Sommet-sur-l'enseignement-supérieur	21 février	Cyberpresse
Lapresse-22 février 2013-Pourquoi-j'irai-au-Sommet	22 février	Cyberpresse
Lapresse-23 février 2013-Le-PLQ-et-la-CAQ-demandent-l'annulation-des-compressions	23 février	Cyberpresse
Lapresse-23 février 2013-Les-frais-de-scolarité-ne-doivent-pas-éluder-les-autres-enjeux-selon-la-CSQ	23 février	Cyberpresse
Lapresse-23 février 2013-Ni-entente-ni-déclaration-commune	23 février	Cyberpresse
Lapresse-26 février 2013-Indexation-des-droits-de-scolarité-des-étudiants-manifestent-à-Montréal	26 février	Cyberpresse
Lapresse-26 février 2013-Le-gouvernement-maintient-le-cap-sur-l'indexation-des-droits-de-scolarité	26 février	Cyberpresse
Lapresse-26 février 2013-une hausse de 3%-point-final	26 février	Cyberpresse
Lapresse-27 février 2013-Montréal-prend-des-airs-de-printemps-érable	27 février	Cyberpresse
Lapresse-1 mars 2013-Entente-entre-québec-et-les-recteurs-d'université	1 mars	Cyberpresse
LeDevoir- 23 février 2013 -Les-libéraux-maintiennent-le-cap-sur-les-hausses	23 février	Le Devoir
LeDevoir- 23 février 2013 -Sommet-sur-l'enseignement-supérieur-pour-une-gouvernance-efficace	23 février	Le Devoir
LeDevoir- 25 février 2013 -Éducation-Derniers-appels-avant-le-sommet	25 février	Le Devoir
LeDevoir- 25 février 2013 -Financement-de-l'enseignement-supérieur-pour-un-chantier-post-sommet-sur-la-gratuité	25 février	Le Devoir
LeDevoir- 25 février 2013 -Pas-d'entente-avec-les-recteurs	25 février	Le Devoir
LeDevoir- 25 février 2013 -Un-entonnoir-à-consensus	25 février	Le Devoir
LeDevoir- 26 février 2013 -Le-sommet-sur-l'enseignement-supérieur-Désaccord-persistant-sur-les-droits-de-scolarité	26 février	Le Devoir
LeDevoir- 26 février 2013 -Sommet-sur-l'enseignement-supérieur-droits-de-scolarité-la-modulation-est-rejetée	26 février	Le Devoir
LeDevoir- 27 février 2013 - Cinq-chantiers-pour-autant-de-réformes	27 février	Le Devoir
LeDevoir- 27 février 2013 - Fin-du-Sommet-sur-l'enseignement-supérieur-Vers-le-printemps-des-réformes	27 février	Le Devoir
LeDevoir- 27 février 2013 - Le-citoyen-Breton	27 février	Le Devoir
LeDevoir- 27 février 2013 - Les-étudiants-sont-décus-mais-ne-s'estiment-pas-grands-perdants	27 février	Le Devoir
LeDevoir- 27 février 2013 - Les-recteurs-hésitent-entre-espoir-et-désolation	27 février	Le Devoir
LeDevoir- 28 février 2013 - Un-échec-épouvantable-pour-le-québec	28 février	Le Devoir
LeSoleil-15 février 2013-Québec-déplore-le-boycottage-de-l'ASSE	15 février	Le Soleil
LeSoleil-20 février 2013-Pas-dans-les-cartons-du-ministre-Duchesne	20 février	Le Soleil
LeSoleil-21 février 2013-Les-recteurs-dénoncent-un-droit-de-parole-limité	21 février	Le Soleil
LeSoleil-21 février 2013-Silence-des-députés-sur-la-démobilisation-à-l'ASSE	21 février	Le Soleil
LeSoleil-23 février 2013-L'enjeu-caché-du-Sommet	23 février	Le Soleil

LeSoleil-23 février 2013-Le-PQ-prend-une-distance-sémantique-avec-son-aile-jeunesse	23 février	Le Soleil
LeSoleil-25 février 2013-La-FEUQ-et-les-jeunes-péquistes-livreront-un-message-commun	25 février	Le Soleil
LeSoleil-26 février 2013-Trop-compressé-au-goût-de-certains	26 février	Le Soleil
LeSoleil-27 février 2013-La-crise-sociale-est-derrière-nous	27 février	Le Soleil
LeSoleil-27 février 2013-La-paix-sociale-vraiment	27 février	Le Soleil
LeSoleil-27 février 2013-Les-professeurs-repartent-soulagés	27 février	Le Soleil
LeSoleil-27 février 2013-Marois-forcée-de-trancher	27 février	Le Soleil
LeSoleil-27 février 2013-Sommet-sur-l'enseignement-supérieur-mission-accomplie	27 février	Le Soleil
LeSoleil-28 février 2013-Encore-des-négociations-pour-les-recteurs	28 février	Le Soleil